PNUD

Au service des peuples et des nations

Inégalités politiques, socio-économiques et édification de la Nation/État en République démocratique du Congo

Programme des Nations Unies pour le développement

Copyright © PNUD – RD Congo 2015

Le PNUD forge des partenariats à tous les niveaux de la société pour aider à construire des nations résilientes afin de mener à bien une croissance qui améliore la qualité de vie de chacun. Présent dans 177 pays et territoires, le PNUD offre une perspective mondiale et des connaissances locales au service des peuples et des nations.

Avertissement

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de ou des auteurs et ne représentent pas nécessairement ni celles des Nations Unies y compris le PNUD, ni celle des États Membres des Nations Unies.

Programme des Nations Unies pour le développement

Inégalités politiques, socio-économiques et édification de la Nation/État en République démocratique du Congo

Mai 2015

Préface

Les inégalités politiques, économiques et sociales, qui se sont rapidement amplifiées dans la plupart des pays depuis ces dernières décennies, constituent un facteur de risque aggravant dans le processus de croissance et de développement des nations. Cette question est d'autant plus d'actualité qu'elle était le thème central de la 44ème édition du Forum économique mondial de Davos. Cette préoccupation planétaire se pose avec une grande acuité en République démocratique du Congo, qui envisage d'amorcer sa transition sociale après avoir consolidé son cadre macroéconomique au cours de ces dernières années.

Lancée le 16 décembre 2013, le présent ouvrage intitulé « Inégalités politiques, socio-économiques et édification de la Nation/État en République démocratique du Congo », se proposait, au-delà de la mesure des inégalités et de leur dynamique, de comprendre et d'identifier les mécanismes par lesquels les inégalités dans toutes leurs dimensions sont générées et reproduites dans le pays. Elle devait aussi dégager des options de politique qui faciliteront l'élaboration des plans et programmes de construction de la Nation/État RDC et devraient favoriser son développement politique, économique et social inclusif.

Après tant d'années de crises armées et politiques qui ont même menacé son existence en tant que Nation/État, le pays s'est lancé progressivement dans un processus de réformes courageuses en vue de la construction d'un État fort et d'une Nation/État émergente et prospère.

Dans cet élan de relève et de construction de l'identité nationale, la persistance de certaines pesanteurs, au nombre desquelles figurent les inégalités dans toutes leurs dimensions politiques, économiques et sociales, pourrait constituer des facteurs de risque susceptibles de saper les efforts déployés par les uns et les autres et, par conséquent, de miner le processus de transition sociale tant souhaitée et attendue par les populations. Au titre des inégalités, on peut épingler les disparités criantes au niveau du revenu, de l'accès aux services sociaux de base, à l'information, à la justice, etc. Ces inégalités ont non seulement un impact négatif sur le potentiel humain et la croissance économique du pays, mais aussi surtout, constituent un obstacle important à l'édification d'une Nation/État congolaise solidaire.

Pour que la République démocratique du Congo optimise ses chances de réaliser son ambition de se hisser au rang des pays à revenu intermédiaire et de préparer les conditions nécessaires à son émergence à l'horizon 2030, elle doit rapidement réfléchir sur les conditions susceptibles de promouvoir un développement inclusif et solidaire et les activer résolument pour promouvoir le bien-être à toute la population congolaise. Cette exigence de la promotion humaine devrait aller au-delà de la satisfaction des besoins élémentaires pour atteindre le développement des capacités à déployer les libertés individuelles. Tel est le fondement de l'étude, à la base de cet ouvrage, que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a lancé dans le cadre de sa mission d'appui au développement du pays.

Au-delà de la mesure des inégalités et de leur dynamique, celle-ci propose une compréhension et une identification des mécanismes par lesquels les inégalités dans toutes leurs dimensions sont générées et reproduites dans le pays. Ensuite, elle dégage des options politiques qui faciliteront l'élaboration des plans et programmes de développement politique, économique et social inclusif.

L'élaboration de cet ouvrage s'inscrit en droite ligne de la mission du PNUD, qui accorde une très grande importance au renforcement du dialogue sur les politiques. Cependant, il ne constitue pas une fin en soi. Pour être utiles, les recommandations formulées ici devraient se traduire en actions concrètes sur le terrain et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est pourquoi le PNUD se félicite du processus de son élaboration qui a privilégié l'approche participative et inclusive qui permettra une meilleure appropriation interne par les services du Gouvernement et l'élite pensante du pays.

Cette œuvre est le fruit d'une action participative et inclusive qui a mobilisé les efforts du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique (RBA), du Bureau du PNUD en République démocratique du Congo (RDC), de l'équipe de consultants commise à la préparation de l'étude de base et de l'élite intellectuelle et administrative de la RDC.

Ils ont fourni les éléments et les orientations appropriés lors des multiples rencontres de discussions des résultats des différentes étapes de la préparation de l'ouvrage. De nombreuses autres personnes ont contribué avec leur sagacité à l'amélioration de la qualité de cet ouvrage par leurs relectures attentives et leurs suggestions avisées tout au long des différentes étapes de réalisation allant de la rédaction de la note conceptuelle à la mise en page du texte final.

Le PNUD s'engagera avec encore plus de détermination dans le plaidoyer pour la mise en œuvre des actions préconisées afin d'assurer et de garantir une marche accélérée vers le développement politique, économique et social inclusif de la RDC, gage de son émergence à l'horizon 2030.

.

Priya Gajraj
Représentant résident a.i.

Sommaire

		Page
Préface		7
Liste des abréviations et acronymes		12
Introduction		13
Chapitre I	Cadre conceptuel et méthodologique	19
Chapitre II	État des lieux des facteurs et mécanismes des inégalités politiques et leur dynamique de production et de reproduction	65
Chapitre III	État des lieux des facteurs et mécanismes des inégalités économiques et leur dynamique de production et de reproduction	85
Chapitre IV	État des lieux des facteurs et mécanismes des inégalités sociales et leur dynamique de production et de reproduction	131
Chapitre V	État des lieux des facteurs et mécanismes de construction de la nation	177
Chapitre VI	Dialectique entre les inégalités politiques, socioéconomiques et la construction de la Nation/État en RDC	217
Chapitre VII	Regard vers l'avenir : Pistes d'action pour la gouvernance	249

Liste des abréviations et acronymes

ACSP	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche
AMP	Alliance de la majorité résidentielle
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BCC	Banque centrale du Congo
BIT	Bureau international du Travail
BN	Bureau national
BTP	Bâtiment et travaux publics
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CENCO	Conférence épiscopale nationale du Congo
CDF	Cours en franc congolais
CNS	Conférence nationale souveraine
CSAC	Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication
CS	Centre de santé
CRID	Centre de recherches et d'information pour le développement
CVR	Commission de la vérité et de la réconciliation
DSRP	Document de la Stratégie de réduction de la pauvreté
DSCRP	Document de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
DG	Direction générale
ENP	Études nationales prospectives
EPSP	Enseignement primaire, secondaire et professionnel
EIC	État indépendant du Congo
EDS	Études démocratiques et de santé
ESURS	Enseignement supérieur, universitaire et recherche scientifique
FCFA	Franc des Communautés Financières d'Afrique
GECAMINES	Générale des carrières et des mines
GFI	Global Financial Integrity
HGR	Hôpital général de référence
IBW	Institutions de Bretton Woods
MONUC	Mission des Nations Unies au Congo
MONUSCO	Mission des Nations Unies pour la stabilisation du Congo
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique

Introduction

L'appréhension des inégalités en République démocratique du Congo (RDC) comme ailleurs se réalise à travers les facteurs et mécanismes qui affectent l'accès inégal aux ressources et au pouvoir. Lorsque cet accès inégal produit des inégalités de pouvoir et de richesses perçues et vécues comme injustes et illégitimes, privant la majorité de la jouissance de leurs droits au bien-être et à une vie décente, ces dernières sèment les germes de la division, de frustrations et de fissurations du tissu de la Nation/État. Lorsque, en plus, elles enclenchent des mécanismes de reproduction dans une dynamique cumulative et en tant que système des inégalités qui se renforcent sur les plans politique, économique et socio-culturel, elles deviennent un danger pour l'édification de la Nation ou d'un État (Nation/État). D'où la pertinence de leur analyse scientifique, qui s'impose particulièrement sur le plan de la gouvernance politique, économique et socio-culturelle.

La construction d'une Nation/État dépend de nombreux facteurs qui relèvent de différents ordres et domaines politique, philosophique, mental, éthique, économique, financier ou matériel (infrastructures, capital, finances, etc.), social et culturel. Elle est aussi tributaire des facteurs relatifs à la qualité et à la quantité des ressources humaines, aux institutions et organisations privées et publiques, à l'héritage historique commun et au destin partagé.

À ces facteurs s'ajoutent les coutumes, les pratiques ancestrales, les habitudes, les mythes et les symboles qui fondent le génie culturel propre à chaque peuple. Édifier une Nation/État implique donc fatalement la mobilisation, non pas seulement du leadership, mais aussi des différentes forces politiques, économiques et sociales, et des autres acteurs en tant qu'individus conscients et citoyens responsables.

Inopportunément en RDC, les domaines politique, économique et socioculturel sont pavés d'inégalités multiples et variées, qui peuvent très sérieusement handicaper la construction d'une Nation/État. Il est donc normal et même urgent que l'on puisse faire figurer la conscience des inégalités sur la liste des contraintes à lever en priorité pour l'édification d'une Nation/État congolaise. Le présent ouvrage a l'avantage de clarifier la nature des inégalités, leur origine, les facteurs et les mécanismes de leur production et reproduction, et leur dynamique cumulative.

Il a aussi le privilège d'indiquer le chemin de l'édification de la Nation/État dans ses termes politiques, économiques et socioculturels. Enfin, il a le mérite de jeter les bases de la relation dialectique entre la dynamique cumulative des inégalités et les paramètres de la construction de la Nation/État.

De ces points de vue, l'ouvrage met en lumière le rôle néfaste que les inégalités jouent contre le processus de cimentation de la cohésion nationale, et donc, contre la construction de la Nation/État en RDC. L'analyse scientifique de tous ces éléments ont permis d'identifier facilement des pistes de solutions vers l'édification d'une véritable Nation/État en RDC.

L'approche méthodologique d'analyse s'est fondée sur cinq principales exigences, notamment :

- L'idée d'aller au-delà de la mesure et de l'état des lieux des inégalités pour en comprendre les causes profondes et la dynamique cumulative de leur production et reproduction dans la société congolaise, ainsi que leurs conséquences ;
- L'introduction et/ou la prise en compte des inégalités politiques comme thématique à part, parallèlement aux inégalités économiques et socioculturelles, cruciales comme rouages stratégiques d'articulation du système des inégalités et aussi leviers stratégiques d'actions pour la gouvernance d'élimination des inégalités et d'édification de la Nation/État ;
- L'analyse des inégalités étudiées dans leur dimension sociogéographique ;
- La conduite de l'analyse des inégalités en rapport étroit avec la préoccupation centrale d'édification de la Nation/État RDC ;
- L'orientation recherche-action, qui va au-delà de la simple production de connaissances pour faire des recommandations concrètes en formulant des politiques et des stratégies porteuses qui répondent à la fois aux exigences de levée des causes profondes qui engendrent les inégalités politiques, économiques et socioculturelles et qui favorisent la construction d'une Nation/État en RDC.

L'ouvrage innove aussi du point de vue de la démarche. Au lieu de structurer l'analyse en chapitres thématiques (politique, économique et socioculturel), chaque chapitre déroule sa thématique dans toutes leurs dimensions politique, économique et socioculturelle. L'analyse est alors conduite sur le terrain des réalités congolaises avec le bagage théorique et les outils conceptuels définis dans le premier chapitre. Cette approche qui est une des richesses de ce livre, peut donner l'impression d'une certaine répétitivité. Ce qui n'est pas le cas, du moment où la continuité et la constance dans les instruments utilisés veillent à ce que les analyses et les conclusions se renforcent d'un chapitre à l'autre. L'ouvrage est ainsi articulé autour de sept chapitres.

Le premier fonde le cadre conceptuel et méthodologique en analysant et schématisant la démarche, la nature et l'essence des inégalités, les paramètres de la construction de la Nation/État, la dialectique des inégalités et de la construction de la Nation/État. De plus, il esquisse les pistes d'action pour la gouvernance. Les chapitres II, III et IV sont consacrés à l'analyse des inégalités dans les domaines politique, économique et socioculturel. Ils établissent respectivement leurs états des lieux et étudient leur dynamique de production et de reproduction ainsi que leur dynamique cumulative.

Le chapitre V est centré sur l'analyse de la construction de la Nation/État. Il établit un état des lieux de la gouvernance politique, de la conscience nationale, des bases et paramètres économiques de la construction de la Nation/État en RDC. Les facteurs et mécanismes socioculturels pour la construction de la Nation/État congolaise y sont aussi examinés. Le chapitre VI est consacré à la dialectique entre les inégalités politiques, économiques et sociales et la construction de la Nation/État en RDC. Il offre une analyse du rôle destructif des inégalités sur la construction de la Nation/État et l'incidence des inégalités sur la cohésion nationale.

Le chapitre VII porte un regard vers l'avenir en proposant des pistes d'action pour la gouvernance en vue de la lutte contre les inégalités en RDC par le recours à des politiques publiques globales, à la construction des paramètres de base de la Nation/État et à l'édification des bases de la Nation/État.

Quatre points émergent de l'analyse comme points névralgiques sur lesquels il faut axer toute action d'édification des bases de la Nation/État RDC. Il s'agit notamment de :

- *La gouvernance.* Elle est au centre de l'état des lieux et de la stratégie de réponse et intervient dans tous les domaines de la vie du pays. Elle joue un rôle pivot dans la production, la reproduction et la cumulativité des inégalités, comme dans la lutte contre ces mêmes inégalités ;
- *Le rôle de l'individu et des forces sociales.* L'individu est identifié comme étant l'agent par excellence des changements structurels et mentaux, comme étant aussi l'agent principal et le premier responsable des crimes commis à cause des inégalités diverses. Il doit donc être éduqué, formé et informé sur les faits et effets néfastes des inégalités et sur les pistes de solution.

  Il doit l'être aussi en vue de la nécessité des efforts collectifs à fournir pour l'édification de la Nation/État, notamment pour combattre les inégalités. Mais l'action contre les inégalités et pour la construction de la Nation/État est une action et un engagement au niveau sociétal.

L'individu n'est pas le seul agent qui initie, oriente et amplifie les changements sociaux dans une communauté donnée, et l'efficacité de son action dépend des pesanteurs sociétales. C'est là que le rôle déterminant des forces sociales est au centre de ladite action.

Les forces sociales interviennent elles aussi, soit pour favoriser la domination des inégalités, soit le plus souvent, pour lutter contre ces inégalités. En tant que puissant agent de changement, les forces sociales doivent, elles aussi, être formées et canalisées ;

- *Les institutions.* Beaucoup d'institutions encore en activité en RDC ont été héritées de l'époque coloniale et sont devenues en fait archaïques. Dans le cadre de l'édification de la Nation/État en RDC, il est urgent que l'on restructure fondamentalement de telles institutions et qu'on mette sur pied des institutions modernes, pro-progrès équitable en faveur de la population. La vision de la Nation/État à construire et la stratégie de cette construction aident à définir la nature et le mode des transformations structurelles à entreprendre, et des institutions capables de les mettre en place ;
- *La corruption.* Parmi les fléaux qui gangrènent sérieusement la société congolaise, la corruption figure en bonne place. L'étude a montré le rôle néfaste que joue la corruption dans le processus de cumulation des inégalités et dans leur renforcement. Il va sans dire que la corruption est indésirable et doit être combattue avec acharnement. La lutte contre les inégalités et pour l'édification de la Nation/État ne peut aller de pair avec la gangrène de la corruption qui ronge la gouvernance en RDC.

Dans le domaine de la gouvernance politique et de la conscience nationale, il est proposé un ensemble de pistes d'action autour de la refondation politique (l'accent devant être mis sur l'État lui-même, l'enracinement et l'institutionnalisation de valeurs démocratiques, la participation politique et citoyenne, l'État de droit, et enfin, les valeurs relatives à l'éthique de l'africanité et à la conscience nationale), de l'accélération du processus de décentralisation et de rupture d'avec le statut de néo-colonie.

Pour ce qui est de la gouvernance économique, il est affirmé que la matérialisation de l'idéal de la démocratie, idéal qui est celui de l'égalité des chances et des droits, est la priorité.

Ainsi, si les valeurs d'équité et d'égalité sont intégrées dans la vie sociale, l'éclosion de la démocratie est largement facilitée et, dès lors, le processus de la construction de la Nation/État s'en trouve facilité.

C'est en fonction de cet idéal que des propositions de pistes d'action sont faites pour la gouvernance économique d'élimination des inégalités sociales et géographiques et pour l'édification de la Nation/État. Ces pistes portent notamment sur la lutte contre l'injustice et l'illégitimité dans le domaine économique ; la définition et la mise en œuvre d'une stratégie cohérente et efficace pour l'élimination ou la réduction des injustices et illégitimités dues au système des inégalités ; la réforme ou révision du système inégalitaire des primes, avantages sociaux et autres éléments qui instaurent ou aggravent les inégalités de revenus et même des patrimoines ; la correction du déséquilibre spatial de la croissance et de la distribution des revenus et des opportunités d'investissement.

Concernant la gouvernance socioculturelle, l'action publique pour éradiquer ou réduire les inégalités sociales mérite d'être circonscrite à deux niveaux, notamment : amorcer des politiques publiques générales et engager des interventions sectorielles dans le domaine social, en tenant compte de la spécificité de chaque secteur analysé et de chaque province.

Pour que la Nation/État soit solidement construite, il faut élaborer et adopter les paramètres de base au nombre desquels : combler le fossé État-Société ; faire émerger un leadership national visionnaire, engagé et dépositaire politique de l'âme de la Nation/État ; réprimer les crimes et combattre l'impunité ; veiller à l'effectivité et à l'efficacité de la réforme administrative ; promouvoir une diplomatie proactive et agressive ; construire une vision de la Nation/État de demain ; maîtriser la dynamique de la croissance ; promouvoir l'intégration des segments sociaux et ethno-régionaux ; adopter une approche stratégique dans la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, du sol, du sous-sol et de l'écosystème environnemental ; promouvoir la renaissance culturelle congolaise ; éveiller la conscience historique nationale.

Les inégalités ne présentent pas seulement des problèmes pour les personnes dont elles touchent le plus directement la vie, mais elles ont aussi des conséquences profondes pour tous les membres de la société. Elles ont entre autres conséquences de réduire le rythme et le caractère durable de la croissance économique ; d'amoindrir le potentiel productif de tous ceux et celles auxquels elles portent préjudice et condamnent à l'exclusion ; d'aggraver les facteurs de fragilité et de vulnérabilité existants ; de miner la cohésion sociale et la sécurité collective. Les combattre est une nécessité impérieuse pour l'édification d'une Nation/État forte et prospère.

Chapitre I

Cadre conceptuel et méthodologique

Ce chapitre fixe le cadre conceptuel et méthodologique d'analyse, décrit et analyse les contours de la problématique. À cet égard, il s'appesantit sur le sens et les caractéristiques des inégalités. Il clarifie les concepts utilisés dans le travail de recherche et précise la méthodologie suivie. Cet exercice s'est avéré nécessaire à cause du champ vaste, complexe et bigarré que couvre la recherche. En effet, à quoi revient l'étude des inégalités ? Faute des précautions de rigueur pour cerner et préciser le sujet à traiter, on risque de tomber dans l'imprécision et le flou.

Trois thématiques ont été retenues pour la recherche globale : il s'agit de la thématique politique, de la thématique économique et, enfin, de la thématique sociale ou socioculturelle.

Ce chapitre comporte cinq sections : 1° Comprendre les inégalités ; 2° Démarche méthodologique ; 3° Paramètres de la construction de la Nation/État ; 4° Dialectique des inégalités et de la construction de la Nation/État ; et, enfin, 5° Pistes d'action pour la gouvernance. Chacune des 3 thématiques mentionnées ci-dessus a apporté son éclairage et sa contribution à chacune des cinq sections citées ci-dessus. En plus, l'analyse de quelques thèmes transversaux (la culture et l'environnement) a été intégrée dans les préoccupations étudiées dans le chapitre I. Tout cela a abouti à une recherche interdisciplinaire, dont l'utilité et l'attrait ne sont pas à démontrer.

Comprendre les inégalités

Il est admis que des personnes différentes peuvent être égales sur le plan juridique, politique, économique ou socioculturel. Les inégalités analysées ici ne concernent donc pas les différences en tant que telles. Ces différences peuvent être naturelles ou produit de l'histoire sociale, c'est-à-dire nées de l'histoire et de la dynamique d'une société donnée. Lorsque ces différences se traduisent par des écarts jugés socialement inéquitables, sur les plans politique, économique, social et culturel, alors on parle d'inégalités.

Lorsque ces mêmes différences fondent ou légitiment un accès inégal aux ressources (avoirs et pouvoirs), alors on parle ici aussi d'inégalités. Ces dernières peuvent varier et prendre des formes diverses selon la nature des différences qui les fondent.

Les inégalités sont généralement fondées sur l'histoire sociale. Elles sont, de ce fait, le produit d'un mode d'organisation sociale dans laquelle, les couches sociales (politiques, militaires, économiques, socioculturelles) de ceux qui ont réussi à avoir accès aux ressources tant rares qu'abondantes, valorisées ou valorisables de la société, ont réussi à réduire l'accès de la majorité à ces mêmes ressources. De ce fait, elles légitiment ces inégalités sur la base de différences naturelles et de la force d'imposition politique et juridique.

Outre leur caractère objectif (la hiérarchisation et donc l'inégalité dans l'accès aux ressources sociales rares convoitées), les inégalités ont une dimension subjective qui a une importance capitale dans la dynamique des sociétés modernes. D'abord, elles se réfèrent à un idéal d'égalité sociale comme fondement de la démocratie, de la cohésion sociale et de la construction de la Nation/État. De ce point de vue, la sensibilité sociale aux inégalités est encore plus grande - ce n'est plus l'ordre naturel ou divin qui régente le mode de gouvernance réelle -, du fait des valeurs qui fondent l'essence et l'idéal des sociétés démocratiques modernes.

Ensuite, elles n'entrent comme paramètre social dans le présent et le devenir des sociétés que de par la perception et la sensibilité sociales de ceux qui en sont victimes, qui les considèrent comme une injustice et une illégitimité politiques, économiques et sociales, et de par leurs capacités de mobilisation dans l'action de correction de *l'arbitraire des inégalités*. Il en découle une structuration de la hiérarchisation de la société. Les inégalités, en tant qu'accès inégal aux avoirs et aux pouvoirs dans la société, deviennent ainsi le fondement de la stratification sociale, la base de l'existence et de la différenciation des classes sociales, castes, couches et divers groupes d'intérêt.

Les principales catégories d'inégalités répondent à quatre ressources sociales rares recherchées, qui sont d'ordre politique, juridique, économique et social. Les inégalités sociales sont pluridimensionnelles, car elles sont liées ou interconnectées, et elles sont souvent animées par la dialectique de leur accumulation.

Si les inégalités politiques, juridiques et sociales sont souvent analysées comme des inégalités qualitatives, les inégalités économiques sont par contre analysées souvent comme des inégalités quantitatives. Mais cette opinion doit être nuancée sérieusement. Car les inégalités dites qualitatives peuvent être aussi appréhendées de manière quantitative dans certaines de leurs facettes, tandis que les inégalités économiques quantitatives ont de même une dimension qualitative.

De plus et comme on l'a déjà souligné, les différentes catégories des inégalités forment un système, dans la mesure où elles s'engendrent et se renforcent les unes les autres.

Inégalités politiques

Dans le langage contemporain, le terme *inégalité* évoque toute différence pouvant exister entre individus, relativement à l'accès ou à la jouissance des ressources rares et valorisées. En tant que résultat d'une distribution différenciée, les inégalités sont à la base de la stratification sociale et des disparités d'ordre horizontal. Cependant, loin d'être naturelles, les inégalités sont fonction du système d'organisation et de gestion socio-politico-économique au sein de la société, des communautés, et de l'État. On constate tout de même qu'à travers le monde, il existe des inégalités socialement tolérées et/ou admises, alors que des pays comme ceux de la Scandinavie sont réputés égalitaires.

Pour comprendre la portée politique des inégalités, il faut faire référence aux sociétés démocratiques, lesquelles demeurent fondées sur le principe de l'égalité des citoyens. Dans son livre[1] au titre combien évocateur, Rosanvallon affirme que les questions de l'égalité et des inégalités font partie de celles qui, respectivement aux 18èmeet 19ème siècles en France et aux USA, ont dominé les Révolutions française et américaine. Et comme l'écrit l'auteur, c'est en France que quelqu'un a pu dire : *« Le premier motif de la Révolution française c'est l'impatience des inégalités »*[2]. Ce qui démontre clairement que l'égalité est l'une des valeurs référentielles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, conformément au principe selon lequel les hommes naissent libres et égaux en droits,[3] déjà bien affirmé dans la Déclaration d'indépendance des États-Unis de 1784.

À son origine, l'égalité était conçue comme une relation, comme une façon de faire société, de produire et de faire vivre le commun[4]. Elle était structurée autour de trois figures :

- Celle de la similarité, entendue comme l'égalité des équivalences dans une société des semblables ;
- Celle de l'indépendance, perçue comme l'égalité d'autonomie ;
- Celle de la citoyenneté, définie comme l'égalité de participation dans une communauté des citoyens.

---

[1] Rosanvallon P., *La société des égaux*, Paris, Éd. Seuil, 2011, p. 15.
[2] *Ibidem*.
[3] Cf. De Tocqueville A., *De la démocratie en Amérique*, Paris, J. Vrin, 1990.
[4] Rosanvallon P., *op. cit.*, p.21.

D'autres auteurs parlent également de l'égalité-relation (liberté de vivre ensemble) ainsi que de l'égalité-distribution ou encore de l'égalité-redistribution, fondées chacune sur la distribution ou la redistribution égalitaire des chances.

L'apparition des inégalités est consécutive à la crise de l'égalité à la suite du processus de rupture historique avec la culture séculaire de la Révolution française, intervenue en Europe, avec l'avènement de la révolution industrielle et du capitalisme, au milieu du 19éme siècle. Ce retournement de l'histoire a radicalement contribué au changement des valeurs d'égalité et de fraternité issues de la Révolution du 18éme siècle. D'où, naissance des inégalités et des exclusions, cause des clivages entre la classe des capitalistes et celle des ouvriers, fruit des logiques du monde de la production, de l'échange et des manufactures. Tout cela fera objet des critiques et des dénonciations, mais sans résultat réel : Charte du peuple en Angleterre, Manifeste des égaux, Manifeste du Parti communiste (en 1848), etc. La situation va perdurer jusque vers les années 1890.

Parmi les théoriciens de l'égalité politique et démocratique, figurent notamment J.-J. Rousseau et J. Rawls.[5] Le premier définit l'inégalité politique comme étant un état social dont les effets corrompent toute la société. Parmi les facteurs nuisibles à l'égalité politique (et donc source des inégalités politiques) figurent notamment :

- Le refus de l'idée de citoyenneté qui fait que l'on est membre d'une collectivité et jouissant de la protection des lois de cette dernière ;
- La discrimination qui enferme l'individu en l'excluant de la société des égaux, le privant des droits et avantages ;
- Les phénomènes tels que les privilèges et autres excès politiques.

De nos jours et cela depuis les années 1980, les inégalités politiques reviennent à grand pas du fait des nuisances de la mondialisation néo-libérale, particulièrement dans les pays en développement qui subissent toutes sortes de malfaisances : renforcement des mécanismes de domination ; atteinte à la liberté des citoyens, à la souveraineté et aux capacités des États à cause notamment de la puissance des multinationales ; pérennisation des conflits comme moyen de pillage des ressources naturelles ; danger pour la démocratie du fait qu'elle cesse d'être l'expression des attentes des citoyens pour se transformer en celles du marché, des sociétés multinationales ou des institutions de Bretton Woods (IBW) ;

[5] Cf. Rawls J., *Théorie de la justice*, Paris, Éd. Seuil, 1987.

tendances vers l'émergence des sociétés de la démesure et de la surconsommation, d'où perte de légitimité des politiques sociales, généralisation des phénomènes mafieux et de la délinquance etc., avec comme corollaire la crise des valeurs éthiques.[6]

Marginalité et inégalité peuvent passer pour des termes voisins. Est marginal ou marginalisé, celui qui, vivant dans la société, demeure non ou mal intégré à celle-ci ou à ses normes, soit de son propre fait, soit parce que victime ou exclu par les autres membres qui, se servant des règles dominantes, le mettent à l'écart à leur propre profit. Généralement, la cause de la marginalisation politique est que, le marginalisé met en cause les fondements, l'application ou la mise en œuvre des valeurs et normes établies. C'est ainsi que chaque régime ou système politique dispose de ses propres marginaux politiques. Les opposants à un pouvoir politique entrent dans cette catégorie.

Le mode de gouvernance coloniale est resté fondé notamment sur la négation de toutes sortes de droits aux populations autochtones, qu'il s'agisse des droits politiques, économiques, religieux ou socioculturels, avec comme objectif de les remplacer par des schèmes de vie et de comportement allogènes. Il n'est donc pas étonnant que le système colonial se soit nourri « aux sources de l'autoritarisme, de la répression et de l'oppression, de la dictature, du patronalisme (…) et de la centralisation du pouvoir et de ses atouts ».[7]

Le rapport inégal entre le colonisateur blanc et le colonisé noir s'est traduit politiquement par la confiscation des droits politiques au profit du premier et la privation de ces droits au second. Ainsi, le premier commandait et le second était contraint d'obéir. Pour obtenir cette obéissance la violence physique et la violence symbolique étaient mises en application. Le recours à la violence symbolique était l'expression d'une inégalité culturelle qui se déclinait d'une culture occidentale qui était supérieure à la culture indigène qu'il fallait abolir. Les inégalités politiques et culturelles étaient au service des inégalités économiques. Une meilleure exploitation économique de la colonie exigeait en fait une domination politique et une domination culturelle. D'où le cumul des inégalités sociales entre, d'une part, le colonisateur blanc et, d'autre part, le colonisé noir.

---

[6] Lire :
- Cf. Lemaitre F., *Demain la fin*, Paris, Éd. Grasset, 2009.
- Cf. Tanguieff P. A., *Résister au bougisme. Démocratie forte contre mondialisation techno-marchande*, Paris, Éd. Mille et Une Nuit, 2011.

[7] Kankwenda Mbaya J. (dir.), *Les intellectuels congolais face à leurs responsabilités devant la Nation*, Kinshasa-Montréal-Washington, Éd. ICREDES, 2007, p.362.

La base sociale était constituée par une diversité des communautés dont le substrat commun était la soumission à un même pouvoir politique. Il s'agit de communautés différenciées par la langue, par les croyances et représentations symboliques, par les valeurs et par les pratiques sociales. Cette diversité sociale constitue, par ailleurs, une structure sociale qui permet de comprendre dans une large mesure le fonctionnement du système social congolais d'aujourd'hui. Sur le plan politique, l'appartenance communautaire est le déterminant le plus décisif du vote de l'électeur congolais. En stipulant, dans l'article 90, alinéa 3 de la Constitution de 2006 que : « La composition du Gouvernement tient compte de la représentativité nationale », le constituant congolais souligne l'importance de cette structure sociale. Quand bien même l'appartenance « *géo-sociale* » a pris le pas sur l'identité culturelle.

C'est ainsi que la lutte pour la décolonisation pouvait être interprétée comme la remise en question des inégalités politiques entre Blancs et Noirs, auxquelles devaient se substituer un nouveau genre d'inégalités politiques entre les Congolais eux-mêmes Depuis l'Indépendance donc, le champ politique est devenu le principal lieu d'accumulation de la richesse, de sorte que l'on assiste à la monopolisation de la participation au pouvoir. Pour pérenniser les avantages, parfois les représentants des communautés et partis politiques utilisent divers moyens de redistribution de leurs avantages et gains politiques au profit de leurs membres.

Des développements qui précèdent, il se dégage une précision à apporter entre l'existence des inégalités politiques et celle des facteurs et mécanismes de leur production et reproduction, dans la mesure où toutes les inégalités ont comme pôle de surdétermination l'instance politique. L'on peut considérer qu'il prévaut deux indicateurs essentiels pour classifier les inégalités politiques : celui du pouvoir et celui des droits.

Les inégalités de pouvoir sont liées au mode d'acquisition, d'accès, d'exercice, de détention, de participation ou de partage du pouvoir, à travers la représentation ou la représentativité politique, partisane, provinciale ou même ethno-communautaire.

Pour ce qui est des inégalités de justice ou des droits, elles concernent le degré d'équivalence dans la jouissance des droits civils et des libertés politiques reconnus à toute personne humaine.

Il s'avère capital cependant d'approfondir la portée de chacune des deux catégories d'inégalités en explicitant davantage leur portée spécifique. Schématiquement présentée, cette catégorisation des inégalités de pouvoir comporte respectivement :

- *Les inégalités dans le domaine de l'exercice, le partage ou la séparation de pouvoir au sein du processus politique ou institutionnel :* ce type d'inégalités politiques est courant et fort dommageable dans beaucoup de pays d'Afrique où l'on remarque que le parlement et les autres assemblées législatives, faute de séparation de pouvoirs, procèdent de façon *« mécanique »* à la prise des décisions, en refusant parfois, directement ou indirectement, le débat démocratique.

  Ce qui soulève la question de l'indépendance et de la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif ;

- *Les inégalités dans l'accès aux fonctions politiques :* Elles concernent la diversité des modes d'accès aux responsabilités politiques, à savoir l'élection, la cooptation, la nomination ou la désignation. Chacun de ces divers types d'accession aux responsabilités au sein des institutions de l'État, au niveau central comme au niveau régional et des entités décentralisées, est porteur de diverses inégalités dont notamment celles d'ordre électoral et du genre ;

- *Les inégalités dans l'accès aux fonctions au sein des services publics de l'État :* Il s'agit ici, non pas des fonctions politiques, mais de l'exercice d'une carrière administrative, en qualité d'agent et fonctionnaire, ou plus généralement de membre du personnel public de l'État, à l'exemple des militaires, des policiers, des agents et cadres des établissements publics, des services de renseignement etc. Tout le monde sait qu'à ce niveau également, il s'est toujours pratiqué en coulisse beaucoup de cas de favoritisme, de clientélisme, de tribalisme et de politisation, même quand, officiellement, le mode de recrutement est qualifié d'équitable ;

- *Les inégalités dans l'accès à la protection et à la sécurité publique :* personne n'ignore que c'est à l'État qu'il appartient d'assurer la sécurité des biens et des personnes .Or, depuis fort longtemps, l'on remarque généralement que la sécurité des biens et des personnes est mise à dure épreuve, de jour comme de nuit.

S'agissant des inégalités des droits, on va en évoquer cinq :

- *Les inégalités dans l'accès à la justice :* elles sont dues à la fois au coût élevé des frais de justice et à la distance qui sépare le justicier et le justiciable. Les deux autres causes importantes relèvent de la non indépendance de la magistrature et des mauvaises conditions de travail qui sont les leurs et qui poussent au monnayage des décisions de justice, d'où une justice à deux vitesses ;

- *Les inégalités dans l'accès à l'information :* que ce soit en matière d'émission ou de réception de l'information, l'on note diverses formes d'inégalités, soit à cause de l'inaccessibilité aux sources, soit par manque de moyens matériels, financiers ou infrastructurels, faute de financement public au profit des médias, ou simplement pour des raisons politiques.

  Au final, les inégalités tiennent au favoritisme accordé aux médias publics par rapport à ceux du secteur privé et surtout à la censure. Il se pose l'éternel problème de la liberté de la presse.

- *Les inégalités en matière de justice transitionnelle :* ce genre d'inégalités se trouve être le lot de tous les pays post-conflits, comme ce fut le cas de l'Afrique du Sud, du Libéria, du Rwanda, du Burundi, et des deux Congo.

  Pour la RDC, le cas du génocide oublié, avec plus de cinq millions de morts de l'Est, constitue ni plus ni moins l'inégalité juridique la plus flagrante en Afrique ;[8]

- *Les inégalités en matière de nationalité :* elles concernent tous ceux qui sont injustement dépourvus de nationalité, que ce soit pour une raison ou pour une autre, comme c'est le cas de certaines populations frontalières ;

- *La question de l'exclusion des Batwa :* tout en étant reconnu comme le plus vieil ancêtre des Congolais, le peuple Twa vit une situation sociale, politique et économique proche de l'apartheid.

Telles sont présentées succinctement les principales inégalités politiques. Comme on l'approfondira dans les pages qui suivent, ces différentes inégalités politiques ont pour causes une série de facteurs et de mécanismes politiques, juridiques et administratifs auxquels s'ajoutent ceux inhérents au mode de fonctionnement des relations internationales ou, d'une manière générale, à la globalisation. L'ensemble de ces facteurs et mécanismes exercent bien évidemment, de façon cumulative et réciproque, une action dialecticienne réelle aux conséquences profondément nocives, régressives et destructrices sur toute volonté ou toute initiative de construction de la Nation/État.

Inégalités économiques

Le discours classique distingue les inégalités économiques de manière principalement quantitative. De ce point de vue, les inégalités économiques comprennent principalement les inégalités :

[8] Cf. International Rescue Committee, *Rapport spécial sur la RDC*, 2009.

- de revenus : salaires et autres revenus primaires, redistribution (taxes et prestations sociales), revenus du patrimoine immobilier et/ou financier ;
- de patrimoine : les actifs et autres propriétés valorisés et/ou valorisables.

Compte tenu de leur poids et de leur positionnement dans le « système des inégalités » dans l'accès aux ressources rares souhaitées, les inégalités économiques constituent la base infrastructurelle de l'édifice ou de la formation sociale. Ce sont elles qui, pour l'essentiel, génèrent la structure fondamentale de toute société, bien que cela ne réduise pas le rôle structurant des autres catégories d'inégalités. Mais l'accès aux ressources de nature économique est déterminant dans la structuration de la société.

L'évolution historique dans le monde confirme que les inégalités économiques se sont accentuées au cours de ces trois dernières décennies, marquées en particulier par les inégalités des revenus, et amplifiées par celles de patrimoine qui sont encore plus fortes. Cette dynamique est une caractéristique de leur accumulation. En effet, les différentes composantes des inégalités économiques s'entretiennent et se renforcent les unes les autres. Les inégalités de revenus, et notamment la distribution inégale des salaires dans l'économie de marché, permettent aux plus nantis de constituer des patrimoines dont les revenus vont augmenter encore leurs revenus globaux, et leur ouvrir les opportunités de renforcer leurs actifs (capital de patrimoine).

Ainsi, les inégalités de patrimoine qui généralement génèrent des revenus plus élevés que les revenus primaires qui sont déjà inégaux, renforcent les inégalités de revenu provoquant ainsi un cercle cumulatif. Il en découle des inégalités de richesses.

Par ailleurs, les inégalités économiques ont une autre dynamique cumulative avec les autres catégories des inégalités. D'une part elles alimentent ou renforcent ces dernières, et de l'autre, elles tendent à se faire légitimer par des dispositifs politiques, juridiques et/ou sociaux. C'est dire qu'elles nourrissent les autres inégalités, et en retour elles en reçoivent appui dont elles se nourrissent à leur tour. Ce renforcement mutuel est une dialectique cumulative aussi bien dans la hiérarchie sociale que dans le temps et dans l'espace. En tout cela, les inégalités économiques ont contribué au renforcement de la structuration et de la hiérarchisation sociale dans les sociétés modernes.

À travers leurs différentes catégories, les inégalités constituent, comme déjà souligné, un système social au sein duquel les inégalités économiques jouent un rôle structurant de premier plan.

Les différentes luttes historiques de transformation sociale qui ont conduit à l'avènement de la démocratie ont été menées au nom de la lutte contre les inégalités et en particulier contre les inégalités économiques, pour construire une société démocratique (idéal d'égalité) plus juste.

Les inégalités économiques en RDC comprennent, comme ailleurs, les inégalités de revenus et celles de patrimoine. Mais étant donné le poids des pesanteurs particulières que sont l'économie politique de la prédation comme mode institutionnalisé de gouvernance, la gangrène de la corruption et la logique de l'économie de cueillette et de guerre dans le pays, il y a lieu de tenir compte de ces paramètres spécifiques des inégalités économiques au Congo.

En conséquence il est suggéré pour le cas de la RDC, de tenir compte d'autres formes d'accès inégal aux ressources économiques. Ces formes sont particulièrement déterminantes au Congo, et influencent énormément les deux catégories classiques d'inégalités économiques quantitatives ci-dessus définies. Ce sont :

- Les inégalités dans l'accès aux fonctions politiques, et surtout le contrôle des rouages stratégiques de gestion économique et financière de l'État ;
- Les inégalités dans les opportunités de pillage, de prédation et de corruption dans une société de gouvernance prédatrice ;
- Les dynamiques cumulatives des inégalités de revenus et de patrimoines dans une société marquée par une certaine institutionnalisation des inégalités, qui finit par les banaliser et émousser dans la conscience sociale à leur égard.

C'est dire que la question des inégalités économiques en RDC se pose sans doute sous les mêmes composantes et formes qu'ailleurs, en termes de l'idéal de l'équité dans l'accès aux revenus (de travail, de redistribution - impôts et transferts sociaux, d'actifs), et au patrimoine.

L'analyse des inégalités sous ces deux paramètres est un premier pas important dans l'appréhension de l'état de la question des inégalités économiques en RDC : formes et paramètres de base, et sans doute aussi le système partiel de leur production et de leur reproduction. Il se pose à ce niveau le problème théorique de l'appréhension mesurée des inégalités économiques au Congo et la pertinence des instruments de mesure. Il y a lieu de rappeler ici que les inégalités économiques ont une dimension quantitative mesurable notamment par une approche statistique certes, mais qu'elles ont aussi une dimension qualitative non forcément mesurable.

Les instruments et unités de mesure généralement utilisés portent principalement sur les inégalités de revenu et peu sur les autres inégalités économiques, même si les efforts et tentatives se développent toujours.

Les indices les plus en vigueur sont essentiellement le coefficient de Gini qui est une mesure statistique de la dispersion dans la distribution des revenus dans un pays ou une unité sociale donnée. Il a aussi ses limites dans l'appréhension mesurée des inégalités, que ce soit du point de vue vertical (social) ou encore moins du point de vue géographique (horizontal) dans un pays. Il varie de 0 à 1 et il est le plus utilisé.

Des chercheurs ont ouvert des pistes pour améliorer la mesure des inégalités en mettant au point d'autres instruments ou indices comme les indices de Theil, de Hoover, etc. Et même dans l'application du coefficient de Gini, les résultats ne sont pas forcément les mêmes comme on peut le voir avec le Gini du PNUD, de la Banque mondiale, de la CIA ou du GPI appliqué à un même pays sur la même période de temps.

Dans tous les cas, l'approche quantitative des inégalités économiques et en particulier de la catégorie des inégalités de revenus et la validité des instruments de mesure (coefficient de Gini et les autres indices) dépendent énormément de la disponibilité et de la fiabilité des données et séries statistiques. Ce qui n'est pas le cas pour un pays comme le Congo, bien que les projections des bases des données des institutions internationales comblent le vide dans certains cas. Cela limite la pertinence de la portée et de la signification de ces indices. Il faut donc une certaine précaution (théorique et pratique) dans leur utilisation et leur interprétation. Il faut surtout les compléter sinon les remplacer par d'autres bases de données, et par d'autres approches qualitatives des inégalités économiques au Congo. Cela est aussi une exigence, vu la complexité de ces dernières pour ce pays, et notamment la prise en compte des autres catégories des inégalités économiques telles qu'analysées ci-dessus.

Ainsi, en l'absence des données factuelles indispensables dans l'approche statistique des inégalités économiques, et des analyses sur l'inégalité des ressources économiques et la répartition des richesses à la base des inégalités économiques des revenus et de patrimoine en RDC, l'analyse de la structure des salaires et de la répartition verticale et horizontale du budget et des dépenses effectives de l'État vont constituer les premières catégories méthodologiques de l'analyse.

Outre ces formes d'inégalités économiques classiques qui sont d'ordre vertical, l'examen de la dimension géographique des inégalités économiques (contribution des provinces au PIB et sa structure sectorielle, structure géographique du revenu national, cartographie et structure des investissements, de la création d'emplois, du maillage territorial du réseau des transports, etc.) est également à prendre en compte. D'une part, parce qu'elle a un effet structurant de l'espace économique du pays -(déséquilibre, éclatement des régions économiques), et de l'autre, parce qu'elle a un impact sur la géographie des revenus, des masses salariales (y compris de la structure de ces dernières) et des patrimoines. Ce qui crée et renforce des dynamiques cumulatives à la fois économiques et du système des inégalités dans le pays.

En troisième lieu, la question des inégalités économiques se pose aussi en termes d'autres paramètres spécifiques définis ci-dessus pour le cas de la RDC : les inégalités dans l'accès aux fonctions et positions d'enrichissement rapide par le pillage des ressources économiques et financières, la prédation des actifs dans le patrimoine public, la corruption, et enfin par la dialectique de leur accumulation avec les formes classiques des inégalités économiques.[9]

Enfin, on sait que lorsque le système des inégalités s'enracine et s'institutionnalise, quelle que soit sa légitimation, il se développe un système de reproduction sociale même dans une formation sociale de « transition », celle dans laquelle la formation sociale libérale est dominante sans être exclusive comme c'est le cas dans les sociétés africaines entre autres. Comme conséquence du jeu cumulatif du système des inégalités, les classes ou strates sociales qui se forment se consolident et se reproduisent. Il serait utile d'examiner aussi cet aspect des inégalités économiques au Congo et leur rôle éventuel dans la reproduction sociale.

Le système de production et de reproduction de l'échelle sociale basé sur la production et la reproduction des inégalités économiques peut ainsi être aussi appréhendé.

La question de l'accumulation et de la reproduction des inégalités peut ainsi être analysée au niveau du cercle cumulatif des inégalités de patrimoine et de revenus qui se renforcent mutuellement. Car chez les bénéficiaires des inégalités économiques, les revenus élevés permettent un niveau d'épargne pouvant être investi dans les actifs (immobiliers, financiers, industriels et agraires), tandis qu'en retour le revenu de ce patrimoine augmente les revenus et élargit les inégalités économiques.

---

[9] Kankwenda Mbaya J., *L'économie politique de la prédation au Congo Kinshasa*, Kinshasa, ICREDES, 2005, p. 25.

Cette reproduction cumulative des inégalités économiques est en rapport dialectique avec les inégalités introduites par le mode de gouvernance, surtout économique, avec un autre type d'inégalité économique notamment dans le mode d'accès clientéliste aux rouages de prédation et de corruption, et aux mécanismes de synergie entre elles et les inégalités économiques quantitatives. Tout cela ne peut manquer d'avoir des conséquences dans la dynamique de la société, dans le potentiel de mobilisation des segments verticaux et horizontaux pour la construction de la Nation/État et le renforcement du tissu social, et enfin dans la complicité, le sacrifice ou encore la résistance des différents segments sociaux et géographiques à l'idéal de construction de la Nation/État.

La dynamique des luttes pour l'idéal d'égalité et d'équité sociales en RDC au cours des trente dernières années, a conduit à la reconnaissance du droit de cité d'une société démocratique, et aux tentatives sociales de la mettre en œuvre, même si cela connaît encore des balbutiements. Outre les expressions politique, militaro-politique et sociale que ces luttes et revendications ont prises ou peuvent prendre, leur soubassement a un fondement important dans les inégalités économiques.

Comme on l'a déjà souligné, les inégalités constituent un système, le « système des inégalités ». Et ce dernier joue un rôle prépondérant comme base de l'ordre en place, et comme fondement structurant de la société congolaise.

Les inégalités économiques restent au centre de ce rôle structurant, et par conséquent au centre des luttes sociales pour l'équité dans l'accès aux ressources économiques.

Lorsque ce système des inégalités est perçu et ressenti sur les plans vertical et ou horizontal comme une grande injustice et une illégitimité économiques, et donc politiques et sociales, comme une privation injuste du droit d'accès aux ressources économiques d'existence décente pour la majorité ou pour des segments importants de la société, les frustrations accumulées deviennent des chaudrons ou foyers d'incubation pour différents types de revendications légitimes : luttes syndicales, revendications politiques, revendications ethno-régionales, etc., et même pour une détonation sociale. La perception et le sentiment de l'injustice et de l'illégitimité des inégalités économiques sont des facteurs critiques qui, alliés aux autres inégalités et illégitimités politiques et socioculturelles, développent des réactions négatives, sinon de rejet de l'ordre social.

Il est important de souligner ici le rôle particulier du référentiel culturel (valeurs sociales, éthiques, morales et cosmogoniques) dans la perception des inégalités, qu'elles soient économiques, politiques ou sociales, et en particulier dans la réaction à leur égard. Le référentiel culturel ou son exploitation peuvent jouer sur le degré d'acceptation ou de violence de réaction aux inégalités. Car il joue sur la posture mentale des victimes du système des inégalités, y compris quand ces dernières privent lesdites victimes des droits élémentaires d'accès à une vie décente. L'analyse des mécanismes généraux et spécifiques de production et de reproduction des inégalités économiques au Congo, et de leurs conséquences en termes de dynamique de la société telle qu'abordée théoriquement ici, fera l'objet du chapitre II dans ses dimensions politique, économique et socioculturelle.

Inégalités socioculturelles

Les études anthropologiques sur les sociétés dites simples, celles qui sont essentiellement construites sur les relations de parenté, ont montré qu'elles étaient inégalitaires. Ces inégalités concernaient les hommes face aux femmes et les adultes face aux jeunes, selon les classes d'âges. L'intensification des réseaux des relations sociales dans les sociétés complexes a donc conduit à la complexification et à la diversification des inégalités sociales.

Au fondement des inégalités sociales se trouvent les différences sociales. Toutes les sociétés sont différenciées, en commençant par la cellule sociale de base qui est la famille.

Ces différences sociales peuvent être biologiques (le sexe, l'âge, la race…), culturelles (la langue, les coutumes, les pratiques sociales…), économiques (riches et pauvres), professionnelles (enseignants, médecins, cadres, ouvriers), etc.

Mohamed Cherkaoui affirme qu' : « Aucune vie sociale n'est possible sans différenciation même minimale des tâches, telles la reproduction biologique, la socialisation des enfants. La différenciation suppose que soient connus le responsable de la fonction ou rôle, ses droits et ses obligations ».

La différenciation sociale est générale et neutre dans la mesure où les différences sociales n'impliquent pas nécessairement les inégalités. Celles-ci surviennent en fonctions des valeurs sociales d'une société donnée. Les inégalités sociales se construisent donc sur les différences sociales mais en conformité avec les valeurs sociales dans les circonstances de temps et de lieu. En effet, la hiérarchie dans une société s'effectue en fonction de ce qui est considéré comme idéal, ce à quoi tout le monde aspire.

Ceux qui y parviennent, bénéficient de statuts supérieurs qui leur donnent accès à certains avantages par rapport aux autres.

Chaque société étant organisée, elle est régie par des normes qui régulent les rapports sociaux entre ces membres. Or, il est connu que les normes sociales découlent des valeurs sociales qui sont la base culturelle que toute société possède. En fonction donc de ces valeurs, la société distingue les méritants et les moins méritants. Si les différences sociales sont parfois naturelles, les inégalités sociales sont essentiellement sociales. Elles ne sont donc pas des données, mais plutôt des construits sociaux. Elles sont produites par la société pour son fonctionnement et son équilibre.

Toutes les sociétés sont donc inégalitaires. Cependant, ce sont les régimes des inégalités qui varient d'une société à une autre en fonction de l'environnement socioéconomique, sociopolitique, socioculturelle et sociohistorique. Ces régimes des inégalités sont en fait des stratifications sociales construites sur base des différents critères : l'honneur sur la base duquel ont été hiérarchisés les ordres dans la société française de l'Ancien régime ; les rapports de production qui ont bâti la hiérarchie des classes sociales dans les sociétés européennes depuis le XIX siècle ; et la pureté religieuse qui a construit la hiérarchie des castes sociales en Inde. D'après François Dubet,[10] on parle du régime des inégalités lorsque celles-ci constituent un système, une structure sociale qui explique le fonctionnement de la société, de l'économie, de la culture et du pouvoir. Il ajoute que ces régimes ne sont pas seulement des moments historiques, mais ils coexistent dans les mêmes sociétés, le nouveau n'effaçant pas toujours l'ancien.

À ce sujet, Jean Cazeneuve[11] note que : « Dans une société, plusieurs hiérarchies sont imbriquées les unes dans les autres, se recouvrant partiellement, se déterminant les unes les autres dans certains cas. Par exemple, la hiérarchie économique et la hiérarchie du prestige ne sont évidemment pas sans rapport l'un avec l'autre ; mais on sait qu'un riche n'obtient pas toujours la considération que lui vaudrait sa seule fortune s'il se trouve dans un milieu où la culture ou la naissance sont davantage prisées ».

Les inégalités sociales sont la source des conflits au sein de tout cadre social. Les luttes de classes, les revendications syndicales, les luttes identitaires et toute autre forme de mouvements sociaux sont le plus souvent engendrés par les inégalités sociales.

---

[10] Dubet F., *Régimes d'inégalités et injustices sociales*, in *http// sociologies revues org/3643*, octobre 2011.

[11] Cazeneuve J., *Dix grandes notions de la sociologie*, Paris, Editions du Seuil, 1976, p.149.

À défaut d'être le moteur de l'histoire comme le dit le matérialisme historique, ces conflits peuvent conduire à l'éclatement du cadre social dans lequel ils se produisent.

À l'instar de toute société, la société congolaise est aussi une société inégalitaire. Ces inégalités sont le produit du processus historique de construction de son organisation politique et de sa base sociale. Son organisation politique est une production de l'injonction coloniale qui était sous-tendue par une structure économique libérale.

Cette sorte de bonapartisme avec une superstructure autoritaire reposant sur une infrastructure libérale a structuré la société entre les Blancs dominants face aux Noirs dominés. La domination cumulait les dimensions politique, économique et culturelle.

Les inégalités sociales ne sont pas à confondre avec les différences sociales comme indiqué plus haut. Celles-ci sont le substrat de celles-là et signifient une hétérogénéité de toute sorte entre les individus ou entre les groupes sociaux. Les différences peuvent reposer sur la nature, la structure ou la fonction des groupes sociaux. Selon Mohamed Cherkaoui [12] dans le *Dictionnaire de sociologie,* est inégale toute répartition d'une ressource qui n'est pas uniforme. L'inégalité est une différence que les individus ou les groupes sociaux jugent selon les échelles de valeur. L'analyse des inégalités comprend donc une dimension axiologique.

En limitant la notion d'inégalité à la répartition des ressources, il est difficile de comprendre certaines formes d'inégalités comme celles dont sont victimes les femmes, les homosexuels (...) ou toutes les autres minorités sociologiques. Les inégalités sociales peuvent porter sur différents objets que nous pouvons identifier avec Jean-Louis Genard[13] dans sa *Sociologie critique des inégalités*.

Penser de manière critique les inégalités suppose donc des référents normatifs qui permettent leur dénonciation. Genard a ainsi identifié sept paradigmes normatifs, qui ne sont pas exclusifs, et que nous passerons en revue en vue d'un éclairage sémantique de notre analyse.

Le premier paradigme concerne la revendication fondée sur la reconnaissance de l'égalité anthropologique entre les membres de l'espèce humaine. C'est une revendication d'un traitement égal de tous les êtres humains.

---

[12] Cherkaoui M., *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Larousse, 2005, p.124.

[13] Genard J. L., *Sept programmes normatifs pour une sociologie critique des inégalités,* in http// : sociologie revues org/3927, mai 2012.

La question genre peut s'inscrire dans ce paradigme dans la mesure où l'exigence de l'égalité homme-femme a un fondement anthropologique. Ce qui implique la reconnaissance d'une égalité des droits humains sans distinction de sexe.

Le deuxième paradigme est une demande de l'égalisation dans l'accès aux ressources qui sont réparties de manière inéquitable. Il fait appel à l'État-providence. Ici on peut faire allusion à l'accès à l'eau ou à l'électricité, qui sont des ressources inégalement réparties entre les Congolais.

Le troisième paradigme est une exigence d'une égalisation des opportunités. Il s'inscrit dans la logique du libéralisme politique qui veut que chaque individu ou chaque groupe mène la vie qu'il souhaite. L'égalité de chances est garantie par la loi mais dans les faits elle n'existe pas. Les discriminations d'accès à l'emploi peuvent être citées en exemple.

Le quatrième paradigme est une revendication du droit à la différence. Ici c'est la possibilité de la définition d'un horizon commun permettant de fournir une norme d'égalisation qui est contestée au nom d'un pluralisme des manières d'être et des subjectivités qui ne peuvent en quelque sorte que s'auto-définir. Les revendications des homosexuels peuvent être rangées dans ce paradigme.

Le cinquième paradigme a un caractère éthique. C'est une indignation face au mépris, à l'humiliation, à l'avilissement de certaines catégories sociales vulnérables dont il faut renforcer les capacités ou qu'il faut habiliter par des politiques sociales. Les diverses privations dont sont l'objet les plus pauvres, comme l'accès à la santé, peuvent bien être rangées ici.
Le sixième paradigme est un appel à l'hétéronomie pour les personnes vulnérables dont la généralisation de l'autonomie constitue une violence qu'il faut critiquer. La prise en charge nécessaire des personnes sans logement comme les orphelins, les femmes seules et les indigents cadre bien avec ce paradigme.

Le septième paradigme recoupe le deuxième pour l'améliorer. Il s'agit d'une revendication d'une allocation des ressources, mais pour des générations actuelles et futures. Il s'inscrit donc dans la logique du développement durable.

Ces sept paradigmes nous permettront de comprendre les différentes formes d'inégalités qui seront analysées dans cet ouvrage, en essayant de légitimer leur dénonciation.

Comme les inégalités sociales et économiques sont analysées par rapport à la construction de la Nation/État, il convient de passer au concept de nation et celui qui lui est connexe, à savoir le sentiment national, car la cohésion nationale suppose un sentiment collectif et individuel d'attachement à la nation.

Démarche méthodologique

Du point de vue politique

Pour mieux comprendre la portée de l'approche méthodologique choisie, il importe d'avoir présentes à l'esprit deux évidences.

La première concerne le caractère complexe, dynamique, cumulé et cumulatif des inégalités tel que cela ressort du document général du projet. L'aspect cumulatif des inégalités constitue l'antithèse même de l'unité et de la cohésion nationale. Par ailleurs, le sentiment d'appartenance à une communauté de destin, fondement de toute Nation, demeure quelque chose qui se construit et s'actualise au prisme, notamment, de la défense des besoins vitaux de la société, de l'appropriation et de la mise en valeur de toutes les ressources communes du pays, avec comme référentiel, l'intérêt général ou le bonheur du plus grand nombre.

La seconde pose que la réalité du champ politique ou étatique demeure quelque chose d'ambigu, à la fois visible et invisible, en tant qu'elle constitue un espace d'engendrement de toutes sortes de luttes et des contradictions fondamentales, au point qu'elle surdétermine tous les autres champs. Aussi entendons-nous articuler et combiner un certain nombre de principes d'analyse :

- celui d'une approche de type empirique ou externaliste, axée sur l'observation de l'État, moyennant l'ouverture de sa « boîte noire », en vue de découvrir et de mettre en relief, ses politiques et ses actions publiques, ses figures et ses acteurs, ses rapports de force, ses contradictions et ses paradoxes sans oublier les modes selon lesquels il négocie ses relations avec la société globale et vice-versa ;
- celui d'une analyse de type théorique ou internaliste, laquelle s'attache à convoquer certaines catégories à forte portée heuristique, comme par exemple, les concepts de gouvernance ou gouvernementalité, de rente, de néo-patrimonialisme, de contrat social, de politique publique, de post-colonie, etc.
  C'est ce qu'on appelle en langage bourdieusien, l'analyse d'objectivation objective du champ et d'objectivation subjective de l'habitus ;[14]

[14] Cf. Bourdieu P., *Sur l'État*, Paris, Éd. Seuil, 2013.

- celui d'une démarche dialectisante de la saisie des crises ou des conflits comme « unité d'analyse fondamentale », et que Foucault[15] appelle la « démarche anthropologique des incidents critiques » ;
- celui enfin de l'explication propre à la démarche du « political ecology » (écologie politique), qui focalise son attention sur les questions des ressources naturelles du sol et sous-sol, lesquelles sont, dans notre pays et au sein de notre État, au cœur des diverses conflictualités endogènes et exogènes, toujours récurrentes dont la population demeure la grande victime.

Une démarche méthodologique aussi totalisante présente l'avantage de ne pas chercher à imposer une vérité ou un sens au monde visible, à la réalité politique ou étatique, mais plutôt de les scruter et de les décoder au travers d'un processus réflexif de déconstruction et de dialectisation du politique, de l'idéologique ou du symbolique. En effet, la compréhension des inégalités cumulatives, dans leur rapport avec l'édification de la Nation/État nous impose d'interroger la nature de cet État à l'effet de découvrir si, dans le processus de sa formation historique, celui-ci s'identifie comme étant la résultante de la conscience identitaire nationale.

Tablant à la fois sur la synchronie et la diachronie, l'approche fait sienne la mise en perspective socio-historique en tenant compte du continuum colonisation/décolonisation/néo-colonisation. Il s'agit en même temps de faire interagir l'action des forces internes et externes dans le processus de destruction-construction de la Nation/État.

En définitive, la démarche considère le triptyque gouvernementalité,[16] conscience historique identitaire et cohésion ou unité nationale comme le principal facteur structurant du processus de l'édification nationale.

Du point de vue économique

Il est bon de noter que l'appréhension correcte de la problématique a des implications et exigences sur la démarche dans l'analyse des inégalités économiques.

---

[15] Cité par De Herdt T., *À la recherche de l'État en RDC*, Paris, L'Harmattan, 2011.

[16] Néologisme forgé par Michel Foucault, lequel fait référence à l'historicité, à la tendance lourde ou à *la ligne de force* de tout processus de gouvernement, de conduite ou de régulation des individus et des groupes au sein de l'État.

En premier lieu, il y a l'exigence d'élargissement de la perspective pour tenir compte des paramètres spécifiques de la situation socioéconomique de la RDC. Pour éviter à se limiter à une analyse de la « photo » des inégalités économiques, cet élargissement intègre d'abord la perspective de la dynamique et de l'accumulation de ces inégalités. Cette exigence méthodologique s'impose dans la mesure où l'analyse des inégalités économiques est envisagée dans la perspective de construction de la Nation/État congolaise dont il faut renforcer la cohésion, l'unité et la conscience de l'identité collective. Cela ne peut se concevoir avec une approche purement statique.

Deuxièmement, l'élargissement de la perspective exige qu'il faut aller au-delà de l'approche quantitative généralement au centre de l'analyse des inégalités économiques. Il est vrai que l'approche quantitative permet de mesurer facilement l'état des lieux des inégalités économiques. À ce titre elle se concentre sur la mesure des inégalités des revenus et des patrimoines principalement. La méthodologie suivie ici insiste aussi sur la dimension qualitative des inégalités économiques. C'est pourquoi au-delà de l'analyse des données statistiques sur les inégalités économiques, il est question de tenir compte de leur dimension qualitative, d'autant plus que cela s'impose aussi du fait de l'accumulation de leur dynamique.

En troisième lieu, l'élargissement de la perspective impose d'aller au-delà des inégalités économiques traditionnelles (revenus et patrimoines), pour intégrer d'autres composantes ou paramètres particuliers des inégalités économiques en RDC. Ces derniers portent notamment sur les inégalités dans l'accès aux fonctions et postes de gouvernance et de gestion des rouages stratégiques des ressources de l'État. Ils portent aussi sur l'accès inégal aux opportunités de corruption et de réseaux mafieux dans un système de gouvernance publique reconnue comme gangrénée par la corruption, la prédation des ressources et actifs financiers et du patrimoine (foncier, minier, environnemental), et la logique de l'économie de guerre.

Enfin, ces paramètres particuliers jouent aussi sur la dynamique cumulative de production et reproduction des inégalités économiques, sinon du système des inégalités lui-même.

Quatrièmement, l'élargissement de la perspective méthodologique intègre aussi bien la dimension verticale (sociale) des inégalités que leur dimension horizontale ou géographique. En effet, la mesure verticale focalise l'attention sur les inégalités économiques (revenus et patrimoines) entre classes et strates sociales.

Ce qui est une appréhension partielle de la réalité des inégalités, et de ce fait, de leur impact sur l'édification de la Nation/État RDC. Dans le cas du Congo, l'approche méthodologique exige que l'analyse tienne compte de la dimension géographique des inégalités économiques, aussi bien en termes de rapports entre le monde urbain et le monde rural, que surtout en termes d'inégalités entre les régions/provinces. Comme on le sait, ces dernières ont un impact historiquement prouvé sur les efforts comme sur les menaces de l'édification de la Nation/État congolaise.

En cinquième lieu et du fait de la nécessité de cerner les facteurs et mécanismes de production et de reproduction des inégalités économiques, l'élargissement de l'approche méthodologique va devoir examiner la dialectique intra inégalités économiques (dynamique cumulative interne), mais aussi la dialectique du système des inégalités, et donc des relations interactives entre les inégalités économiques et les autres catégories d'inégalités politiques et sociales en particulier (dynamique cumulative externe).

Du point de vue social

Les inégalités sociales sont celles qui s'établissent entre individus ou entre groupes sociaux. Pour des besoins d'analyse nous distinguerons parmi elles, les inégalités économiques, les inégalités politiques et les inégalités sociales en fonction du sous-système du système social où elles se produisent. Dans le sous-système socioculturel les axes d'analyse sont : l'éducation, la santé, l'emploi, l'accès à l'eau et à l'électricité, et l'accès au logement.

L'analyse des inégalités que nous réaliserons procédera d'abord par l'objectivation[17] de celles-ci. Il s'agira de comparer sur le plan factuel les inégalités entre groupes sociaux par une approche quantitative.
Cette approche facilite le mesurage des écarts dans la répartition des ressources ou des opportunités entre groupes sociaux. Nous allons essayer d'expliquer ces écarts par la structure sociale, le cadre institutionnel ou l'action publique.

Sur le plan spatial, il s'agira de comparer les inégalités entre les provinces ; sur le plan du genre, il sera question de mesurer l'indice de parité femmes/hommes ; du point de vue du niveau de vie, les inégalités entre riches et pauvres seront analysées ; et enfin, les inégalités entre personnes appartenant aux différentes tranches d'âges seront aussi analysées.

---

[17] Soulet M.-H., « Les jeux d'échelle des inégalités », in http//sociologies revues.org/3742, 2011.

En s'appuyant sur le modèle de mise en relation présenté par M-H Soulet, ces inégalités seront analysées sous trois dimensions :

- Les *inégalités verticales intergroupes,* révélées par la mesure de l'écart de condition (revenu, position, résultat…) entre différents groupes de différents statuts : riches et pauvres, jeunes et adultes ;
- Les *inégalités horizontales intragroupes* nées de la perception subjective d'une discrimination entre moi et mes semblables vécue sous la forme d'une injustice : entre hommes et femmes, ou entre provinces ;
- Les *inégalités asymétriques interpoles* émergent du traitement inéquitable d'une différence entre une minorité et une majorité.

Ces inégalités, que l'on pourrait appeler « écho-mobiles », adviennent à l'espace public par un jeu de réponse entre affirmation d'une identité minoritaire sur la base de la différence discriminée et reconnaissance de particularismes de cette même minorité par le groupe majoritaire. C'est le cas des inégalités entre la majorité et l'opposition dans l'accès aux médias ou à la justice ou qui marginalisent les minorités sociologiques.

Pour les différentes dimensions des inégalités sociales, il sera réalisé une sociographie, c'est-à-dire une description comparative et quantitative selon la dimension spatiale, la dimension genre, le niveau de vie et les catégories d'âge ; ensuite il sera dégagé les facteurs de leur production et leur reproduction. Enfin, les interactions entre ces différentes inégalités sociales seront également analysées.

Les inégalités sociales analysées seront dialectiquement articulées à la question de la construction nationale. Il s'agira de comprendre et d'expliquer les effets négatifs des inégalités dans l'éveil du sentiment national. Ensuite, il faudra démontrer que la construction nationale exige la réduction des inégalités afin d'éteindre le sentiment d'exclusion sociale qui en constitue un obstacle.

Paramètres de la construction de la Nation

Sur le plan politique et de la conscience nationale

Du point de vue de la gouvernance politique

Il s'agit ici de survoler les principaux paramètres qui fondent tout processus de construction d'une nation. Ils concernent respectivement :

- *L'existence de l'État :* toute entité étatique est constituée du pouvoir ou des institutions politiques, du territoire et de la population. L'inexistence ou la faiblesse de l'une ou l'autre de ces composantes peut constituer un facteur négatif pour la construction de la nation. De toutes ces composantes de l'État, c'est le pouvoir qui est l'élément essentiel. Par conséquent, un pouvoir affaibli par les inégalités politiques est un facteur d'affaiblissement de l'État, et donc quelque chose de défavorable à la construction de la Nation ;
- *Le leadership politique :* par leadership politique, il faut entendre le bloc ou le noyau politique qui a pour mission de piloter le projet de l'édification de la nation ;
- *La souveraineté de l'État* : elle s'apprécie, de l'intérieur comme de l'extérieur, relativement aux frontières qui déterminent les contours de l'espace ou du territoire national et dont la défense relève de la responsabilité de l'État ;
- *Une société démocratique :* celle-ci suppose que l'ensemble des populations vivent dans la liberté et participent en tant que citoyens à la gestion de la Cité, assumant ainsi leurs droits et leurs devoirs de citoyenneté ;
- *Le vouloir-vivre collectif :* il est un indicateur capital en tant que sentiment d'union et de vie collective ou cohésive.

Des défis ou facteurs de contrainte

Il ne suffit pas seulement d'identifier les paramètres de la construction de la nation, mais il faut aussi identifier les défis en tant que mécanismes susceptibles d'influer négativement sur le processus d'édification de la nation. Ces derniers relèvent entre autres de :

- *L'absence d'un projet précis de construction de la nation :* la construction de la nation n'est pas une entreprise qui se fait dans le vide ; au contraire, celle-ci doit être orientée par un ensemble d'objectifs ou des valeurs à atteindre : objectifs de puissance, de positionnement géopolitique ou géostratégique, de prospérité, d'émergence ou de développement.

En fait, tout revient à se demander : construire la nation autour de quoi et pourquoi ?

- *Crises et conflits socio-politiques* : un pays qui vit constamment dans des conflits et des crises, et qui est incapable de les surmonter ne peut valablement entreprendre efficacement l'œuvre de l'édification de la nation. En effet, là où règnent l'insécurité, le désordre et la division, rien de bon ne peut germer. La paix et la sécurité pour tout pays constituent des atouts pour sa construction, sa croissance et son développement.
- *L'inexistence d'une armée professionnelle, forte et nationale* : pour tout pays ou tout État, l'armée représente le symbole de la nation. Une armée qui ne serait constituée que des milices tribales, des mercenaires ou de tous autres éléments hétéroclites n'est pas qualifiée pour défendre la nation. Seule une armée professionnelle et républicaine est habilitée pour accompagner l'œuvre de la construction d'une nation.
- *La fragilité de l'État :* la fragilité d'un État peut provenir soit de son état de pauvreté, au regard de la hauteur de son budget, de sa dépendance, de son déficit démocratique ou de l'inefficacité de sa gouvernance politique, administrative ou diplomatique.

  Un autre critère d'appréciation de la fragilité de l'État, ou mieux du gouvernement, est celui relatif à la fréquence des remaniements ministériels.
- *L'instabilité institutionnelle ou constitutionnelle* : elle peut résulter à la fois de la modification de la Constitution ou d'une fréquence élevée des remaniements ministériels. À l'exemple de la fragilité de l'État, l'instabilité des institutions politiques est un facteur qui ne favorise pas la construction du leadership politique, en tant que l'un des atouts majeurs dans le processus de la construction de la nation.

Sur le plan des contraintes externes, figurent des facteurs tels que l'instrumentalisation politique des élites gouvernantes moyennant tout un dispositif de légitimation-délégitimation, le recours à l'aide, au don et à l'expertise étrangère, le contrôle et la surveillance des rouages administratifs et étatiques sans oublier diverses formes de violences directes ou indirectes.

État des lieux des facteurs et mécanismes politiques

Par rapport aux paramètres

L'existence de la RDC en tant qu'État a toujours été, depuis les années 1960, à la fois un enjeu et un défi relativement à ses trois dimensions qui viennent d'être rappelées, mais dont la plus importante reste la dimension institutionnelle ou politique.

En effet, lorsqu'on jette un regard rétrospectif sur la manière d'être des institutions de l'État d'abord, l'on remarque que celles-ci ont toujours revêtu un caractère de morbidité, de fragilité et d'instabilité. Parmi les indicateurs qui permettent de les démontrer, trois vont être retenus.

Le premier fait référence au taux de changement des équipes gouvernementales, lequel est resté assez élevé. Pour en avoir ne fût-ce qu'une idée approximative, il est à noter que :[18]

- De 1960 à 1965, le nombre des premiers ministres s'élève à cinq ;
- De 1965 à 1997, il y a eu en moyenne six remaniements par an, dont dix-neuf pour la seule période qui va de 1990 à 1997 et dix premiers ministres ;
- De 1997 à 2003, le pays a connu dix équipes gouvernementales.

Le deuxième concerne le déséquilibre constaté depuis la Deuxième République, entre les trois pouvoirs classiques (l'exécutif, le législatif et le judiciaire), lequel profite particulièrement à l'institution du président de la république.[19]

Le troisième est en rapport avec le mode de gouvernance qui révèle que l'ensemble des institutions politiques ont généralement souffert *« des déficits importants de capacités qui rendent difficile l'accomplissement de leurs fonctions »*.[20]

Pour apprécier la portée de la deuxième composante de l'État, en l'occurrence le territoire national, celui-ci a été, à plusieurs reprises, victime de l'atteinte à sa souveraineté, à cause précisément de la faiblesse de l'entité étatique. Une première fois en 1960, lors de la mutinerie des soldats congolais, quand la Belgique avait déployé les troupes métropolitaines à Léopoldville et à Matadi. La deuxième fois, ce fut à Élisabethville, suite à la proclamation de la sécession katangaise. La dernière a eu lieu à Stanleyville en 1964 à cause de l'éclatement de la rébellion.

---

[18] Cf. Kabuya Lumuna Sando C., *Données et analyses des dynamiques internes et externes de la gouvernance politique en RDC*, Document interne, Kinshasa, ENP, 2012.

[19] Mukoka Nsenda F., *État et gouvernementalité en RDC*, Kinshasa, Montréal, Washington, ICREDES, 2012, p.94.

[20] RDC. Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie, Rapport national de mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays moins avancés pour la décennie 2011 - 2020, p. 129.

Plusieurs années plus tard, l'espace territorial national va connaître encore divers assauts de ses frontières venus de l'extérieur, que ce soit sous forme de contestation, comme ce fut le cas avec l'Angola du côté du Territoire de Kahemba ou que ce soit, chose plus grave, lors de l'agression armée orchestrée par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi vers 1998.

Les armées des deux premiers pays cités se sont même permis de s'affronter au vu et au su de tous, en plein jour dans la ville de Kisangani dans le cadre des péripéties de cette agression. Entre également en ligne de compte ici, la présence des diverses forces négatives et mouvements rebelles étrangers, qui continuent à semer la mort dans la partie orientale du pays.

S'agissant de la troisième composante de l'État qui est la population congolaise, elle affiche un visage tout à fait composite, empreint à la fois d'union et de désunion, de cohésion et d'incohésion, d'identité aussi bien communautaire que nationale, élément caractéristique de toute proto-nation.* (Voir note à la page 32)

Le deuxième paramètre dont l'état des lieux mérite d'être dressé est celui de leadership. Sur ce point, le fait est que la lutte pour la décolonisation a vu émerger le leadership de l'indépendance composé entre autres de Lumumba, Kasa-Vubu, Bolikango, et dont l'idéal de liberté fut partagé et relayé par d'autres leaders du monde artistique ou même ecclésiastique à l'exemple de Kabasele Tshamala dit Grand Kalé ou encore du Cardinal Malula.

Dans les années 1960-1965, d'aucuns pouvaient penser que Mobutu allait devenir un grand leader sur l'échiquier national et international. C'était sans compter avec le contexte de la guerre froide, lequel avait donné l'occasion à l'administration américaine de l'instrumentaliser, cela depuis les années 1960.

Depuis lors, il n'est pas exagéré de dire que le Congo continue à souffrir, sinon du tarissement, du moins de la faiblesse de son leadership. Cette faiblesse peut être située à divers niveaux :

- Celui du manque de volonté, d'engagement et d'imagination dans le chef de la classe politique et gouvernante, composée des hommes politiques et non des hommes d'État ;
- Celui d'une démocratie représentative qui tend à s'ériger en une sorte de propriété privée de la classe politique au pouvoir, faisant de celle-ci quelque chose d'hégémonique ;

- Celui des partis politiques dont la principale tare réside dans leur imaginaire ethno-tribo-familial, incompatible avec la moindre idéologie politique qui soit valable ou crédible ;
- Celui de la haute administration de l'État, gangrenée par les antivaleurs de toute nature et dont la réforme continue à faire du surplace.

Relativement aux autres paramètres ou indicateurs évoqués plus haut, il convient de retenir simplement que, une société profondément désintégrée et déchirée par la misère, les injustices, le non-respect des droits humains, les antagonismes civils, communautaires ou politiques etc., est incapable d'exercer un rôle positif face à l'enjeu de la construction de la Nation.[21]

Par rapport aux défis ou facteurs de contrainte

Le processus de construction de la nation doit être tenu à l'abri de tous les autres facteurs de risque qui viennent d'être épinglés. En effet, il est illusoire de prétendre construire la nation sans en connaître ni le projet, ni l'itinéraire. À cet égard, la constitution actuelle se limite à mettre en exergue les idéaux de liberté, de fraternité, de solidarité, de justice, de paix et de travail. Elle fustige des antivaleurs tout en affirmant la sauvegarde et la consolidation de l'unité et de l'indépendance. Avec l'expérience, cependant, ces divers principes trouvent rarement leur mise en application, d'autant plus que ces valeurs et projets ont sensiblement varié d'une constitution à l'autre.

Par ailleurs, la RDC est l'un des rares pays en Afrique qui, depuis son indépendance en 1960, n'a fait que traverser des moments de crises et des conflits socio-politico-communautaires. Malgré diverses tentatives visant la concorde et la cohésion entre Congolais, concrétisées par des tables rondes, des conclaves, des conférences, des dialogues ou des concertations, on ne saurait affirmer aujourd'hui que les Congolais ont vraiment fait la paix entre eux. À tout le moins, le pays est en droit de se satisfaire de la sécurité et de la pacification enfin retrouvées à l'Est, mais qui restent évidemment à consolider une fois pour toutes, en raison de la volatilité persistante de la situation. La fragilité étatique inhérente à une gouvernance de dépendance et de vassalisation est une entrave de taille pour la construction harmonieuse d'une nation qui se veut jalouse de son indépendance et de son autonomie.

---

[21] *Nation* : entité collective caractérisée par un sentiment d'appartenance ; *Proto-Nation* : une nation en devenir ; *État* : pouvoir institutionnalisé et légitime qui crée l'ordre social ; *Nation/État* : pré-nation qui favorise l'existence étatique (lire Echaidemaison C.D., *Dictionnaire d'économie et des sciences sociales*, 2007, Éditions L'Harmattan, p. 203.

Enfin, la tendance à la modification de la Constitution est une source d'attisement et de réchauffement inutiles des querelles et des affrontements entre forces politiques et sociales, lesquels ne peuvent que contribuer au retardement et au blocage des meilleures opportunités en vue de l'édification de la nation.

Dynamique d'interaction et d'influence des paramètres et des facteurs et mécanismes politiques sur la construction de la nation

Il s'avère important, après avoir caractérisé les indicateurs et qualifié les mécanismes d'inhibition de la construction de la nation, d'en asseoir la dynamique d'impact sur le processus empirique de l'édification de la nation congolaise. Un tel effort d'analyse se fera au moyen d'un certain nombre de piliers de la gouvernance politique de construction de la nation, dont l'enjeu postule respectivement :

- *Une vision précise :* à ce sujet, il est à constater que la succession à partir des années 1960, de diverses crises sociales, institutionnelles et constitutionnelles n'ont pas permis, jusqu'à ce jour, l'élaboration d'une vision crédible d'édification du Congo en tant qu'une véritable nation.

  L'on sait, cependant, que lors de la tenue de la Conférence nationale souveraine, de 1991 à 1992, laquelle fut une grande arène politique de relecture de l'histoire nationale, il fut jeté les bases, à l'aune du projet de la Constitution fédérale, de la construction d'une nouvelle société nationale. Les espoirs de cette œuvre ont néanmoins été étouffés dans l'œuf. Dès lors, les idéaux de patriotisme ou de nationalisme, comme ceux de la recherche des rapports de confiance, de solidarité et d'intégration nationale, ne pouvaient être inscrits à l'agenda de la Construction de la nation.

- *Les acteurs de la construction :* qu'il s'agisse de la société dans son *ensemble ou de son leadership, il vient d'être dit que le pays continue à vivre dans les divisions et l'incohésion, en raison des séquelles des conflits et des guerres, mais aussi des inégalités politiques et juridiques, elles-mêmes favorisées par des phénomènes de prédation, de néo-patrimonialisme, de népotisme, de favoritisme et de clientélisme. En matière de leadership politique, on l'a vu, son émergence et sa faiblesse sont restées tributaires, notamment d'un système partisan dépourvu d'idéologies et empreint des clivages cotériques. Dans ces conditions, qui d'autre pouvait ou peut porter et réaliser l'idéal de construction d'une nation qui soit digne ?*

- *Les instruments de la construction de la nation : en interaction avec les éléments qui viennent d'être évoqués, s'ajoute le déficit d'engagement et de volonté politique clairement affirmés, dans le chef des décideurs étatiques, à tous les niveaux de responsabilité publique. Ceux-ci se complaisent dans des comportements qui frisent l'absence de responsabilité et d'appropriation politiques.*
- Voilà qui est à l'origine des actions et politiques publiques purement symboliques, sans la moindre efficacité ni le moindre bénéfice pour la majorité des membres de la société. Aussi beaucoup de réformes institutionnelles, généralement conçues à l'extérieur, échappent-elles à la conduite et au pilotage de l'État.

Sur le plan économique

Construire, c'est assembler des éléments divers et différents dans un agencement et une fonctionnalisation qui en crée une nouvelle unité. Il en va de la création matérielle comme de la création immatérielle. Et il en est ainsi de la construction d'une nation ou mieux d'une Nation/État. La construction de la Nation/État au Congo est ainsi un travail de longue haleine qui consiste à assembler ou plutôt rassembler les divers éléments politiques, économiques, sociaux et culturels, forgeant l'existence de la nouvelle entité nationale et la conscience de l'identité collective de la congolité, et de l'attachement identitaire à l'espace vital national, avec les institutions conséquentes de sa gouvernance. Les parties à rassembler ont une double dimension : à la fois sociale (verticalité de la construction de la nation), et géographique (horizontalité de la construction de la Nation/État). La Nation/État et la conscience collective de l'identité commune partagée qui la portent s'enracinent dans les différentes couches et classes sociales, ainsi que dans l'ensemble des parties et composantes géographiques (administratives et ou économiques) qui constituent l'autre dimension des « briques » de la nation.

L'assemblage en une nouvelle unité ou son renforcement ne consiste pas qu'à mettre ensemble et dans un agencement particulier des individus socialement et géographiquement identifiables. Car en plus de ces deux dimensions de la construction de la Nation/État en RDC, la construction de la nation est appelée à assembler et agencer aussi d'autres « briques » de la nation congolaise : les nationalités (ethniques) existantes et qui sont encore fonctionnelles à certains égards. Cette autre dimension de la construction de la nation va au-delà du géographique dans le sens du découpage administratif ou régional. Il s'agit, en effet, de construire une Nation/État plurinationale, de forger la conscience partagée de la nouvelle identité nationale trans-ethnique, de l'appartenance à cette dernière, et de sa suprématie sur les nationalités ethniques.

La construction de la nation se fait en particulier par la conscience de l'histoire partagée, la communauté des valeurs fondamentales, la consensualité et l'engagement dans l'idéal du devenir collectif, et sans doute aussi dans la force de la croyance dans l'efficacité et la légitimité des institutions de gouvernance de cette identité nationale.

Il est utile de rappeler l'importance cruciale de l'histoire partagée dans la forge de la conscience de l'identité collective de la nation. Comme dans une famille, vivre ensemble sous le même toit, partageant la vie et les valeurs familiales de base, sous les mêmes principes et règles guides de la vie en famille, et sous le même leadership porteur légitime de l'âme familiale, tout cela façonne la conscience de l'identité familiale autant sinon plus que la conscience de la consanguinité. Il en est de même de la nation, de sa construction et de la conscience identitaire qui en découle. Mais l'histoire ne joue ce rôle positif que si elle n'est pas faite d'inégalités injustes et illégitimes, de la négation de l'équité et du rejet des droits égalitaires des autres.

Comme déjà indiqué, la construction de la nation se fait avec des « briques politiques », des « briques sociales », des «briques culturelles » et sans doute aussi avec des « briques économiques ». C'est ici le lieu d'examiner les paramètres économiques de cette construction. L'économie à même de contribuer à l'assemblage et à l'agencement des parties de la Nation/État congolaise devra répondre aux exigences de l'union, de l'équilibre et de l'équité sur les plans sociaux, géographique, et de la plurinationalité. Elle nécessite particulièrement :

- Une croissance économique forte : c'est-à-dire supérieure à la croissance démographique, de manière à rendre disponible de quoi partager et unir, socialement ou géographiquement ;
- Une croissance inclusive : dans la mesure où elle est portée par les différentes couches de la population congolaise, et par les différentes régions économiques du pays, couches sociales et régions qui, en retour, bénéficient des dividendes de cette croissance ;
- Une croissance créatrice d'emplois : cette caractéristique est une autre composante de l'inclusivité de la croissance. Cela renforce le sentiment d'appartenir à une même entité économique vivante, à une même réalité économique comme substrat et infrastructure unifiant de la même Nation/État ;
- Une croissance structurante et intégratrice de l'espace économique. L'agencement des régions et zones économiques devra être fait de manière à créer et renforcer l'intégration de l'espace économique national dans la double dimension économique et physique :

- ✓ Sur le plan économique, il s'agit de promouvoir des relations d'échanges économiques au niveau des processus de production : les pôles des différentes régions et zones et ces dernières ont besoin l'une de l'autre et échangent des *inputs* (intrants ou contributions) dans leurs procès de production, et pas seulement des produits finis de consommation ;
- ✓ Sur le plan physique, le maillage de l'espace national par les réseaux de transports et communications devra renforcer l'intégration de l'espace économique, la fluidité du mouvement des marchandises, du capital et du travail dans l'espace national, ainsi que la gouvernance de celui-ci. Il en découle une géographie économique et des transports spécifique, comme cadre économique et physique intégré de construction de la Nation/État.

- Une gouvernance économique redistributive : l'efficacité et l'équité du système fiscal, le système de financement de l'économie pour en assurer une croissance forte et inclusive, pour amorcer des transformations structurantes et intégratrices, la politique des transferts sociaux pour redistribuer les dividendes de la croissance, sont là des faits de gouvernance économique à même de contribuer à la construction de la Nation/État, et de renforcer la foi et le sens élevé d'appartenance à celle-ci ;
- Une gouvernance économique d'intégration des segments sociaux, ethno-régionaux et de l'espace. La construction de la nation est un effort collectif de forger et/ou renforcer la réalité de l'unité en construction, à construire ou déjà construite. Elle relève d'une politique volontariste d'agencement des « briques » verticales et horizontales de la nation. Ce qui devrait se refléter et dans la configuration sociale, et dans la configuration et la structuration de l'espace géographique du territoire national.

  Ceci se traduit par le mode structurant et intégrateur de l'implantation des activités économiques, la nature et le dynamisme des échanges inter-régions ou interzones, et sans doute aussi par le mode d'implantation des institutions de gouvernance et de gestion du territoire, et leurs interactions ;

- Une gouvernance économique de mise en valeur et exploitation stratégiques des ressources du sol, du sous-sol et de l'écosystème environnemental au bénéfice des générations actuelles et des générations futures de la Nation/État.

Ces paramètres de dynamisme économique, de transformation des structures et de l'espace économique, de prospérité économique équitablement partagée, et d'efficacité de la gouvernance économique, constituent le socle économique de construction de la Nation/État congolaise.

La prospérité partagée de manière équitable est un facteur important de cette construction dans la mesure où elle renforce le sentiment d'appartenance et de fierté d'appartenir à une nation prospère dont les citoyens et les régions bénéficient, sentiment qui cimente la nation.

Sur le plan socioculturel

Les paramètres socioculturels de la construction nationale ont deux dimensions complémentaires. En fait, il y a une dimension objective qui se fonde sur des facteurs observables et une dimension subjective qui repose sur la conscience individuelle de chaque membre de la collectivité.

Dans la dimension objective, on retrouve les éléments comme la langue commune au sein d'une communauté, les mêmes croyances religieuses ou la même mythologie, la même histoire, les mêmes institutions et pratiques socioculturelles.

La langue est un élément fédérateur dans la mesure où elle est le vecteur de la culture. Parler une même langue c'est aussi partager la même culture. Ceux qui parlent une même langue sont attirés les uns par les autres ne fût-ce que par la nécessité de communication, que ce soit au niveau local ou international.

En tant qu'élément d'inclusion et d'exclusion, la langue est fondatrice d'une nation. Les mêmes croyances ou les mêmes mythes induisent le même habitus à tous ceux qui les partagent. L'uniformité de comportement qui résulte de l'habitus commun crée l'harmonie relationnelle qui est favorable à une cohésion sociale. Elle consolide une unité sociale qui peut être une nation.

Au sujet de l'histoire, Renan a dit : « L'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de création d'une nation, et c'est ainsi que le progrès des études historiques est souvent pour la nationalité un danger ».[22] Ces propos ne veulent pas dire que l'histoire ne fonde une nation que lorsqu'elle est falsifiée. Mais, il arrive qu'elle soit modifiée pour les besoins de la cause, dans les cas où sa vérité devient une menace à la cohésion d'une collectivité sociale.

Dans le schéma structuro-fonctionnaliste, la fonction d'intégration sociale est principalement remplie par les normes sociales. Le partage des mêmes institutions et des pratiques sociales engendre une cohésion sociale nécessaire à la construction nationale. Cependant, ces éléments objectifs ne suffisent pas pour construire de manière automatique une nation.

---

[22] Renan E., *Qu'est-ce qu'une nation* ? Paris, Calmann-Lévy, 1997, p. 26

Max Weber, cité par Jean-Philippe Lecomte,[23] affirmait que « le fait d'avoir en commun certaines qualités, une même situation ou un même comportement ne constitue pas nécessairement une communalisation». Des exemples abondent pour illustrer des fractures et des conflits au sein d'une communauté de langue (conflit entre Luba et Luluwa), d'une confession religieuse (conflit entre chiite et sunnite au sein de la communauté islamique).

Ainsi donc, à ces éléments objectifs et collectifs il faut ajouter un élément subjectif et individuel, le sentiment national qu'il faut éveiller chez chaque membre de la communauté. Il ne suffit pas d'appartenir à une communauté ; il faut encore avoir la conscience d'appartenance, et se sentir porteur de cette appartenance aussi bien individuellement que collectivement.

Bélanger et Lemieux[24] notent que : « Objectif et subjectif, ces deux modes d'identification sont souvent jumelés, sans être confondus pour autant. L'existence d'un quelconque sentiment d'appartenance doit s'appuyer sur des composantes tangibles de la langue, de la religion ou d'autres caractères culturels objectivement identifiables ».

Construire une nation implique donc une interaction entre les paramètres objectifs et subjectifs. Le sentiment national se fonde sur les éléments objectifs, certes, mais aussi sur les facteurs subjectifs, et ceux-ci sont consolidés et trouvent leur pertinence par l'existence de ce sentiment d'appartenance de chaque membre de la collectivité nationale. L'éveil de ce sentiment d'appartenance procède par des actions sociales comme la socialisation (à travers l'école, la famille, les médias, la musique, les églises…) par l'intériorisation des valeurs et normes sociales, la commémoration des grands événements historiques heureux ou malheureux et toutes les autres actions qui procèdent à l'inclusion et à l'exclusion sociales.

Des activités sociales qui opèrent l'inclusion et l'exclusion, comme le sport au niveau international, contribuent à éveiller la conscience d'appartenance à la collectivité nationale. Une équipe nationale par exemple qui réalise des exploits dans les compétitions internationales produit la fierté nationale nécessaire à ce sentiment d'appartenance.

---

[23] Lecomte J.-P., *Sociologie politique*, Paris, Giuliano éditeur, 2005, p. 139.

[24] Belanger et Lemieux, *Introduction à l'analyse politique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1996, p. 70.

Dialectique des inégalités et de la construction de la nation

Dans le domaine politique

Une fois définies les inégalités d'ordre politique et les paramètres de la construction de la nation, il reste d'en élargir et d'en approfondir la compréhension en mettant en exergue le caractère interactif par lequel celle-là influe négativement sur celle-ci.

À cet effet, il est bon de ne pas perdre de vue que c'est la gouvernance politique qui, en l'occurrence, exerce le rôle central. Comme cela vient d'être démontré, le mode de gouvernance politique génère une multiplicité d'inégalités qui ne peuvent qu'exercer leur effet boule de neige au point de bloquer le processus de la construction de la nation, en amont comme en aval. D'abord, pour construire la nation, l'on a besoin d'un minimum de conditionnement politique en termes de leadership, d'institutions politiques, qui fonctionnent valablement et d'une société qui communie à la fraternité et à la cohésion nationale. Cependant, au regard des éléments d'analyse précédente, il vient d'être établi que :

- L'ensemble de la superstructure étatique, qui est censée exercer la fonction de gouvernail dans la conduite du processus de construction de la nation, demeure minée par les inégalités de pouvoir ; elle n'est donc pas qualifiée pour exercer une telle responsabilité ;
- Conséquemment, il est difficile dans un tel contexte de parler de l'existence d'un leadership qui soit porteur du moindre projet de construction de la nation ;
- Au niveau de la société globale, les mêmes inégalités de pouvoir, dans leur action génératrice des inégalités de justice et des droits, contribuent à entretenir toutes sortes de divisions qui démobilisent et désorientent la population. Découragée ou démotivée, la société elle-même finit parfois par s'accoutumer et accepter de vivre dans les inégalités ;
- Il va également de soi que, dans un pays où la majorité de Congolais fait montre d'une conscience politique paroissiale et vit sans un degré élevé de cohésion ou d'identité nationale, un tel contexte ne peut que constituer un grave facteur de pesanteur.

Un contexte de gouvernance politique aussi contraignante et aussi déficitaire ne peut que donner lieu à :

- L'érosion du sentiment de vouloir vivre ensemble ;

- L'émergence des comportements et autres actes antipatriotiques contraires aux intérêts de la nation ;
- L'encouragement des ennemis extérieurs, proches ou lointains, à se livrer à divers mécanismes politiques ou économiques de domination, dans un mode d'internationalisation dictée par les intérêts égoïstes de toutes sortes.

En tout état de cause, dans leur globalité et accumulation, les inégalités politiques se révèlent comme étant d'un impact prégnant pour l'édification de la nation. Considéré en amont, on ne peut pas s'attendre dès lors à un quelconque résultat sur le chemin d'une construction de la nation qui soit prometteuse et fiable.

Dans le domaine économique

Comme déjà indiqué, les inégalités économiques sont le fondement de la stratification, sinon de la division de la nation congolaise en classes sociales, mais aussi en régions et zones déshéritées et en régions et zones nanties. Elles créent des déséquilibres et des fissures dans le tissu national.

Il faut rappeler que dans le cas du Congo, les inégalités de revenus et de patrimoine sont grandes. Elles sont renforcées par deux autres catégories d'inégalités économiques :

- Les inégalités d'accès aux fonctions économiques, et surtout de contrôle des rouages stratégiques de gestion économique et financière de l'État ;
- Les inégalités dans les opportunités de pillage, de prédation et de corruption dans une société de gouvernance prédatrice.

Ces deux dernières catégories d'inégalités économiques découlent d'un mode de gouvernance clientéliste, non fondé sur des bases objectives de mérite et d'égalité des chances dans la gouvernance et la gestion de la Nation/État. Il en découle une dynamique cumulative en termes d'inégalités économiques qui affectent différents segments constitutifs de la nation congolaise aussi bien verticalement qu'horizontalement. Ces effets cumulatifs créent et renforcent le sentiment de non appartenance à l'ensemble national, le sentiment de vivoter dans la terre-nation des autres, celle des segments et régions nantis.

Les segments sociaux et les régions qui se sentent victimes de ces inégalités économiques développent aussi le sentiment d'être pauvres parce qu'appauvris par les couches sociales et les régions géographiques et les nationalités ethniques bénéficiaires des inégalités économiques.

Et ce, d'autant plus que ces derniers ont tendance non pas seulement à parader le plaisir de bénéficiaires sinon de commanditaires des inégalités économiques, mais aussi à les défendre et les légitimer par leur mode de gouvernance économique, politique et sociale. Les segments sociaux et ethno-régionaux développent alors une frustration généralement enfouie, qui cherchera un jour à « faire sauter le couvercle de la casserole en ébullition », ou à prendre part à une telle action.

Lorsque les inégalités, et en particulier les inégalités économiques, sont perçues comme une injustice économique, privant les segments importants de la société nationale de leurs droits à une vie décente, ne leur offrant pas de perspectives certaines de croire en la réalité de leur nation, elles deviennent source de division, de rancunes enfouies ou exprimées, de résistance aux efforts de construction de la nation et parfois de révolte.

Étant donné le phénomène de reproduction sociale induite par l'accumulation des inégalités économiques, le sentiment des délaissés sociaux et géographiques et de victimes de ces inégalités s'enracine dans les générations actuelles, et se transmet aux générations descendantes. Il se développe chez elles une tension, une frustration ruminée, et une réceptivité aux forces de désunion.

Dans une société où les inégalités sont perçues et senties comme une injustice et une illégitimité institutionnalisées, et où elles deviennent le lot quotidien du vécu des citoyens, ce sentiment de frustration enfouie et ruminée finit par se traduire par une certaine résignation, mais il garde toujours son potentiel de détonation. Ce qui est dangereux pour les efforts de construction de la nation. Car la banalisation des inégalités, quand elles sont institutionnalisées dans une société, ne pousse pas qu'à la résignation. Elle s'exprime aussi en une agressivité notamment sur la place publique, dans les cas d'accidents de circulation, etc. dans lesquels les victimes des inégalités économiques pensent se faire justice en récupérant ce que les bénéficiaires leur ont volé.

Le « kosanola mopao » dans les pillages de rue ou autres formes d'action violente et de vol pour dépouiller les riches, est une expression vivante de la réaction des victimes envers les bénéficiaires des inégalités économiques. C'est un sentiment sournois de révolte, donc d'expression de la désunion dans les efforts de construction d'une Nation/État dans laquelle la majorité des couches sociales et géographiques ne se retrouvent pas. Le « kosanola mopao » qui évoque la connotation de dépouillement par « rasage » fait penser à la pratique de la *razzia* des victimes sur ceux qu'ils perçoivent comme leurs « bourreaux » économiques. Ce qui les démoralise, à défaut de les conditionner pour l'insurrection civile ou armée.

Les phénomènes sociaux de violence comme le *kulunisme,*[25] le *shéguisme,*[26] la taxe « parafiscale » pour handicapés qui la perçoivent eux-mêmes en petits groupes organisés, etc., tout cela relève du même ordre de revendications pour l'équité économique, et contre les injustes inégalités économiques. Ces victimes se sentent des rejetés d'une société injuste qu'ils ne vivent pas comme la leur.

Dans le même ordre d'idées, la reproduction sociale due notamment aux inégalités, dont surtout les inégalités économiques, qui fait que la position sociale des enfants est en grande partie déterminée par celle des parents, ou que les classes sociales se reproduisent du fait de ces inégalités, se traduit par l'absence de mobilité sociale ascendante. Les inégalités ferment les portes de l'espoir dans un futur heureux et porteur d'égalité de droits et de chances pour tous, parce qu'elles limitent les opportunités et les bénéfices économiques à une minorité qui tend à se reproduire socialement et économiquement. La société devient bloquée,[27] et les efforts de construction de la nation ne peuvent qu'en pâtir.

Et lorsque l'idéal du projet social est une nation démocratique, le primat de l'égalité est la règle et la valeur fondatrice de la démocratie.Les écarts par rapport à cette valeur fondatrice qui se traduisent notamment en inégalités économiques criantes, injustes et illégitimes relèvent d'une gouvernance économique contreproductive pour la construction de la nation congolaise. Un climat latent de violence n'est jamais un facteur de construction de la cohésion sociale et encore moins de construction de la nation.

Sur un autre plan, les inégalités économiques sont une menace pour la croissance économique.[28] En effet, elles agissent sur la structure de la demande nationale, orientent les investissements du point de vue de nature et de leur localisation, exercent de ce fait un effet de distorsion sur les secteurs piliers de la croissance et sur la structure de l'offre. Tout cela finit par contribuer au ralentissement de la croissance qui, en plus, va s'enfoncer dans la non-inclusivité, un autre facteur défavorable à la construction de la nation.

---

[25] Kulunisme : mouvement entretenu par les Kuluna, ces bandits et assassins qui volent, violent, tuent et terrorisent Kinshasa et d'autres villes de la RDC.

[26] Shéguisme : mouvement des shégués, apparentés aux Kuluna. Les actes des shégués sont répréhensibles.

[27] Fitoussi J. P., *Inégalités : l'horizon de la faible espérance*, in *Le Monde*, 28 novembre 2007.

[28] Africa Progress Panel, Afrique: les inégalités, une menace pour la croissance économique, cf. www.africaprogresspanel.org, 2012, Rapport 2012.

Dans le domaine socioculturel

La cohésion des segments d'une collectivité nationale exige des relations stables et durables entre les différentes composantes de celle-ci. La stabilité et la durabilité de ces relations ne sont pas acquises définitivement. Elles nécessitent un entretien permanent en évitant tous les facteurs perturbateurs. Parmi ces facteurs se trouvent les inégalités sociales. Les inégalités sociales agissent donc négativement sur la construction nationale. Elles constituent des goulots d'étranglement au maintien ou à la construction de la cohésion nationale. Cela ne veut pas dire qu'au sein de la nation les relations sont toujours égalitaires. Ce qui serait inexact d'autant plus que les inégalités sociales sont immanentes à toute société.

Dans chaque société il y a donc des inégalités justes et des inégalités injustes. Les inégalités justes sont celles qui sont acceptées ou tolérées par les membres d'un groupe social. Ce sont celles qui sont liées aux individus et donc ouvertes à la mobilité sociale verticale. Les inégalités injustes sont celles qui discriminent des groupes sociaux identitaires ou communautaires, et qui n'offrent pas les possibilités de mobilité sociale verticale. Ce sont celles-ci qui mettent en péril l'unité d'une collectivité nationale et qui constituent un obstacle à la construction nationale. De ce fait, la construction nationale requiert la réduction des inégalités sociales. Dans la dialectique entre inégalités sociales et construction nationale, celle-ci agit sur celles-là dans le sens de leur réduction.

Les inégalités dans l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à l'eau, à l'électricité et au logement engendrent des sentiments d'exclusion sociale qui sont défavorables à la construction nationale. L'accès inégal à l'éducation sur base des différences de classes reproduit les autres inégalités dans la mesure où il détermine l'accès à l'emploi et donc l'inégalité de revenu autour de laquelle viennent s'agglomérer les autres inégalités.

Pistes d'action pour la gouvernance

Du point de vue politique

Parmi les goulots d'étranglement du processus de la construction de la nation congolaise figurent, entre autres, les inégalités politiques, la crise sociale, la résurgence du tribalisme et de l'ethnicisation, la fragilité de l'État, le dévoiement de la démocratie, etc.

C'est dès les premières années de l'indépendance que quelqu'un comme Mabika Kalanda s'interrogeait sur la lame de fond qui alimente la désagrégation de la vie de la jeune nation et les souffrances immenses imposées aux Congolais ! Il identifie la crise congolaise en écrivant : *« …Le niveau de conscience nationale du Congolais est demeuré assez bas ». Les conséquences de cet état de choses sont multiples : la naissance des courants destructeurs qui déferlent sur les populations et qui les éprouvent dans leurs vies ; l'inconséquence générale dans les actes politiques comme dans ceux de la vie privée ; les souffrances morales de toute origine, le mépris flagrant de la vie humaine et des droits de l'être humain en général, autant de faits qui aident à définir le niveau de conscience d'un peuple ».*[29]

Une décennie plus tard, alors que les forces de la désintégration de la nation sont toujours à l'œuvre, Mudimbe décrit les causes de la crise que connaît le pays, à savoir : l'immoralité politique, les massacres, les violences et tueries aveugles et sadiques, la production des inégalités, la désinvolture des élites.

Le bilan des contraintes qui bloquent l'édification d'une vraie nation congolaise est peut-être donné par Ilunga Kabongo qui affirme que le mal zaïrois est moral et politique. Toutefois, le cœur du mal est moral. Le Zaïre souffre de la liquéfaction des valeurs morales et d'une profonde inversion des valeurs. Le pays est littéralement mort. La société est au stade ultime de la décomposition. Le Zaïre est désormais comparable à un vaste marécage boueux où la vie reste soumise à toutes sortes d'aléas.[30]

De nos jours, encore, l'on assiste à la perpétration des mêmes contraintes : impuissance de l'État qui tend à s'ériger en un *« État-Parent »,*[31] graves déficits en matière de gouvernance démocratique, de sorte que, *« l'histoire du Congo reste un éternel recommencement, une destinée sans mémoire, une société sous succession (…) ».*[32]

Pour Mumengi, l'une des voies à emprunter pour vaincre ces pesanteurs et construire un édifice national pétri d'un solide sentiment national passe par « une triple rupture :

---

[29] Mabika Kalanda, *La remise en question, base de la décolonisation mentale*, Bruxelles, Remarques africaines, 1965, p. 9.

[30] Cf. Ilunga Kabongo, *Le Zaïre des années 1990 ou l'État dans le marécage.* Texte ronéotypé, 2000.

[31] Mumengi D., *L'avenir à bras le corps*, Kinshasa, Éditions universitaires africaines, sd, p.56.

[32] *Ibidem*, p.63.

redéfinir la société en réaffirmant ses valeurs fondatrices séculaires, refaire sa dignité en rétablissant la souveraineté de l'État, transcender la forme institutionnelle du sentiment national ».[33]

Du point de vue économique

Le combat contre les inégalités économiques en elles-mêmes et dans leur interaction avec les autres inégalités constituant ainsi le combat contre le système des inégalités, devient un combat social pour la démocratie et la construction d'une société démocratique au Congo. Toute gouvernance engagée dans l'enracinement des valeurs démocratiques et la construction de la nation est donc appelée à être le porte flambeau de cette lutte. L'aspiration de la nation plurinationale congolaise à l'égalité et l'équité sociales, devient le leitmotiv de la gouvernance politique, économique, sociale et culturelle.

Sur le plan économique, la gouvernance se doit d'être celle de lutte contre l'injustice et l'illégitimité des inégalités. À ce titre, elle doit en particulier :

- Assurer l'équité des revenus en commençant par celle de la structure de distribution des salaires, et surveiller leur dynamique cumulative qui fait que les revenus salariaux des plus faibles qui sont majoritaires ont tendance à stagner, contrairement aux revenus salariaux des mieux nantis qui ont tendance à augmenter rapidement comme les décisions y relatives sont prises par ces derniers ;
- Promouvoir une politique de redistribution économique par le système fiscal et celui des transferts sociaux pour répondre à l'aspiration nationale à l'équité et à l'égalité sociales ;
- Supprimer les inégalités économiques injustes et illégitimes dans l'accès aux rouages de contrôle et de gestion économique et financière des ressources et biens de la Nation/État, et aux fonctions qui offrent des opportunités de corruption ;
- Lutter effectivement et de manière acharnée contre la gangrène de la corruption et contre l'impunité dans ce domaine ;
- Veiller aux mécanismes de surveillance des inégalités de patrimoine, à l'enrichissement illicite, au blanchiment d'argent des réseaux mafieux notamment à travers l'acquisition et la constitution des patrimoines immobiliers et financiers, inégalités de patrimoine qui renforcent celles des revenus dans une dynamique cumulative.

[33] *Ibidem*, p.88.

En rapport avec la gestion des inégalités en faveur de la construction de la nation, la gouvernance économique aura notamment à répondre aux exigences des paramètres économiques de cette construction comme indiqué ci-dessus. En particulier elle devra :

- Assurer l'effectivité d'une croissance forte, durable et inclusive de manière à dégager un surplus économique substantiel qui est le fondement de la redistribution ;
- Veiller au critère de créativité des emplois et de distribution de la richesse par la nature de la croissance ainsi impulsée ;
- Veiller à l'équité et l'équilibre sociaux et géographiques de cette croissance ;
- Promouvoir l'intégration économique de l'espace de par le mode d'implantation des activités et des échanges spatiaux (entre les différents lieux de leur implantation), ainsi que par la géographie des transports dans ledit espace national ;
- Mener une politique de transformation des structures économiques et d'aménagement de l'espace national en fonction des objectifs économiques de construction de la nation, et de la vision stratégique du devenir économique de cette dernière.

Ces éléments constituent des pistes théoriques, mais stratégiques, d'action pour la gouvernance des inégalités en vue de la construction de la nation congolaise. Le chapitre V examinera leur faisabilité concrète.

Pour s'engager avec chance d'efficacité sur cette voie, la gouvernance devra :

- Définir la stratégie de mise en œuvre pour réussir la réduction sinon l'élimination des inégalités injustes et illégitimes, tout en renforçant les facteurs de construction de la nation ;
- Identifier et mobiliser les acteurs et parties prenantes dans la mise en œuvre de ladite stratégie, et avec lesquels la gouvernance publique aura à construire des partenariats ;
- Mobiliser les instruments et moyens politiques, économiques, socioculturels, aussi bien au niveau individuel (ressources humaines) qu'institutionnel.

Du point de vue socioculturel

La réduction des inégalités sociales est un préalable à la construction nationale. Des politiques équitables en matière d'éducation, de santé, d'emploi et autres, qui sont susceptibles de créer les sentiments d'inclusion sociale, sont recommandées. L'égalité de chance doit être instaurée dans toute action publique. Celle-ci créerait un environnement social favorable à la cohésion nationale.

En effet, l'offre scolaire entre les différentes provinces doit être équilibrée et correspondre à la demande de chacune d'elles. Les filles et les garçons doivent accéder à l'éducation, à tous les niveaux et de manière égalitaire. Les enfants des pauvres ne doivent pas être privés d'accès à l'éducation à cause de leur origine sociale modeste.

Il en est de même des autres dimensions du progrès social. L'offre sanitaire doit être équitablement distribuée entre les provinces. L'accès à la santé doit être garanti aux ménages modestes. L'accès à l'emploi doit se réaliser en fonction de la méritocratie au lieu de dépendre des critères subjectifs comme les relations personnelles. Les grands déséquilibres entre les provinces dans l'accès à l'eau et à l'électricité doivent être corrigés. Une bonne planification urbaine peut réduire la question de l'accès inéquitable au logement de qualité.

Ces conditions réunies créeront un environnement social propice à l'édification d'une nation. Car la réduction des inégalités sociales crée un sentiment d'inclusion sociale ou d'appartenance de toutes les composantes de la collectivité nationale.

Ce sentiment national émergera grâce à une socialisation par laquelle les valeurs et normes sociales seront inculquées aux citoyens. Les grands événements historiques comme l'accession à l'indépendance doivent être commémorés pour garder en éveil ce sentiment national. Il faut plutôt éviter des célébrations discriminatoires des événements qui n'intéressent que le groupe au pouvoir et prennent fin avec l'effondrement des régimes politiques.

Par ailleurs, dans les domaines de la musique et du sport, des actions pour éveiller le sentiment d'appartenance à la collectivité nationale doivent être menées de manière méthodique et efficace.

Références bibliographiques

1. Inégalités (sociologie) in : www.fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Inégalité_(sociologie)&oldid=98057569
2. Bert, J-F et Lamy, J., *Michel Foucault. Un héritage critique*, Paris, CNRS Éditions, 2014.
3. Bihr*, A.* et Pfefferkorn, R.*, Déchiffrer les inégalités*, Paris, Syros, 1999.
4. Bihr*, A.* et Pfefferkorn, R.*, Le système des inégalités, Paris,* La Découverte*,* 2008.
5. Bonnewitz P., *Classes sociales et inégalité*, Bréal, 2004.
6. Touraine, A., *Vivre ensemble. Égaux mais différents*, Paris, Fayard, 2000.
7. Dumont, L., *Homoaequalis*, Paris, Gallimard, 1977.
8. Boudon, R., *Égalités et inégalités sociales*, in *Encyclopédie Universalis*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2005
9. Fitoussi, J.-P., *Inégalités : l'horizon de la faible espérance*, in *Le Monde*, 28 novembre 2007.
10. Gadrey, J., *En finir avec les inégalités*, Éditions Mango, 2006.
11. PNUD, *Rapport sur le développement humain,* différents numéros 1999-2012.
12. Africa Progress Panel, *Afrique : les inégalités, une menace pour la croissance économique*, Rapport 2012, cf. www.africaprogresspanel.org.
13. Picketty, T., *L'économie des inégalités*, Paris, La Découverte, 2007.
14. Coefficient de Gini dans le monde, www.statistiques-mondiales.com, octobre 2012.
15. Kankwenda, M.J., *L'Économie politique de la prédation au Congo*, Kinshasa, ICREDES 2005.
16. RDC, *Document de la Stratégie de réduction de la pauvreté* (DSRP 1), 2006 - 2010.
17. RDC, *Document de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté* (DSCRP 2), 2011-2015.
18. RDC, *Programme du gouvernement 2007-2011*, Kinshasa, février 2007.
19. RDC, *Programme d'action du gouvernement 2012-2016*, Kinshasa, mai 2012.
20. Ministère du Plan, UPPE-SRP, *Pauvreté, insécurité et exclusion en RDC*, Kinshasa, juin 2006.
21. BCC, *Rapports annuels 2000 à 2012*.

22. RDC, Gouvernement et PNUD, *Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement* 2010 et 2013.

23. PNUD, *Profil résumé de la pauvreté et des conditions de vie des ménages des provinces de la RDC,* Kinshasa, 2009.

24. PNUD, *Rapport national sur le développement humain 2008, (*Kinshasa 2009) et *2010 (*Kinshasa 2011).

25. Havril G., *Budget 2013 : Matata Ponyo promet de combattre les inégalités salariales, Le Potentiel 16 juillet 2014,*

26. Noël, A., *Combattre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale.* Rapport de la Conférence internationale, Montréal, automne 2011.

27. Marivoet, W., Decentralizing the challenges of poverty reduction in the DRC, in *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire* 2008-2009.

28. *Disparités sociales et politiques de croissance équitables*, in *Développeur d'avenirs,* in:www.afd.fr/home/projets_afd/education/pid/1375.

29. *Congo as a nation*, in www.everyculture.com/Bo-Co/Democratic-Republic-of-the-Congo.html#ixzz2g30lEtCl.

30. Kangamotema, B., (CP), *La CENCO évalue la contribution d'une économie sociale à la croissance, les inégalités et la pauvreté en RDC*, 14 novembre 2013.

31. Essolomwa, L., *Développement : le flux des investissements en RDC accentue les inégalités entre les provinces*, in *Les dépêches de Brazzaville,* Vendredi 14 décembre 2012.

32. Nsimirebalika, A., *Réflexion sur les inégalités de genre liées à l'accès à la terre et leurs conséquences sur les femmes rurales du Sud-Kivu*, sd.

33. Mobateli, A., *Inégalités salariales en RDC: le gouvernement promet sans jamais améliorer*, in *Le Potentiel* du mardi 6 novembre 2012.

34. Mazalto, M., *Ressources naturelles et inégalités en RDC. Nouvelles règlementations sur les ressources naturelles et inégalités en Afrique : l'expérience de la République Démocratique du Congo*. Papier présenté au Colloque du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM), Montréal, UQAM, le 23 novembre 2004.

35. *Le PNUD dénonce les inégalités croissantes en Afrique*, Nairobi, Xinhua, 31 Octobre 2013.

36. CRID, *La lutte contre la pauvreté et les inégalités passe par une gestion durable et équitable des ressources naturelles*, in www.crid.asso.fr

37. BIT, *Rapport mondial sur les salaires 2010-2011. Politiques salariales en temps de crise,* Genève, décembre 2010.

38. MATM, *Ressources naturelles et inégalités sociales*, Bulletin trimestriel N° 74 – Braine l'Alleud, Sept 2012.
39. Rosanvallon P., *La société des égaux*, Paris, Éd. Seuil, 2011.
40. De Tocqueville A., *De la démocratie en Amérique*, Paris, Vrin, 1990.
41. Rawls J., *Théorie de la justice*, Paris, Éd. Seuil, 1987.
42. Lemaitre F., *Demain la fin*, Paris, Éd. Grasset, 2009.
43. Tanguieff P.-A., *Résister au bougisme*. *Démocratie forte contre mondialisation techno-marchande*, Paris, Éd. Mille et Une Nuit, 2011.
44. Genard Jean-Louis, *Sociologie critique des inégalités,* Paris, Éd. Seuil, 2011
45. Bourdieu P., *Sur l'État*, Paris, Éd. Seuil, 2013.
46. Cité par De Herdt T., *À la recherche de l'État en RDC*, Paris, L'Harmattan, 2011.
47. Soulet, M.-H. « Les jeux d'échelle des inégalités », In http//sociologies revues.org/3742, 201.
48. Kabuya Lumuna Sando C., *Données et analyses des dynamiques internes et externes de la gouvernance politique en RDC*, Document interne, Kinshasa, ENP, 2012.
49. Mukoka Nsenda F., *État et gouvernementalité en RDC*, Kinshasa, Montréal, Washington, ICREDES, 2012.
50. RDC, Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la francophonie, Rapport national de mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, pour la décennie 2011 - 2020.
51. Africa Progress Panel, Afrique : les inégalités, une menace pour la croissance économique, cf. www.africaprogresspanel.org, 2012, Rapport 2012
52. Mumengi D., *L'avenir à bras le corps*, Kinshasa, Éditions universitaires africaines, sd.

Chapitre II

État des lieux des facteurs et mécanismes des inégalités politiques et leur dynamique de production et de reproduction

Comme l'indique son intitulé, ce chapitre a pour objet l'analyse de l'état des lieux des facteurs et mécanismes de génération et de reproduction des inégalités, à la fois dans leur rôle de forces causales, contaminatrices et/ou accélératrices des inégalités additionnelles.

Pour être aussi complète que possible, l'analyse concernera les trois domaines essentiels retenus : celui de la gouvernance politique et de la conscience nationale, celui de la gouvernance économique et celui de la gouvernance socio-culturelle. Dans chacun de ces trois champs empiriques, il est question, moyennant un exercice d'application, d'approfondir et d'élargir la connaissance des inégalités à l'œuvre au sein de la société congolaise, en les approchant à travers les divers paramètres dégagés dans le chapitre théorique précédent, que ce soit dans leur aspect vertical ou horizontal, quantitatif, qualitatif ou cumulatif. Le produit de l'analyse sera mis à contribution dans la suite de la recherche quand il sera question de saisir la dialectique entre les inégalités et la construction de la nation.

En définitive, l'intérêt de ce chapitre réside dans le fait qu'il concourt à découvrir les principaux éléments inégalitaires de la structuration et de la dynamique de la société congolaise dans son ensemble.

État des lieux des inégalités politiques et de la conscience nationale

Faire l'état des lieux des inégalités politiques, ainsi que de leurs facteurs et mécanismes d'engendrement commande de les appréhender empiriquement, afin de découvrir de quelle manière concrète celles-ci naissent ou apparaissent, se reproduisent ou se développent, jusqu'à contaminer par leur action d'influence les autres champs économique et social.

Facteurs et mécanismes relatifs aux inégalités de pouvoir

Les inégalités en matière d'exercice du pouvoir de participation, de partage ou de séparation de pouvoir au sein du processus politique ou institutionnel.

L'expérience congolaise dans ce domaine se caractérise par de nombreux déficits.[34] Il y a d'abord des modifications, sous forme de fraude à la Constitution, lesquelles se traduisent notamment par la réduction de l'indépendance du pouvoir judiciaire, facteur de restauration de la tutelle de l'Exécutif sur le Conseil de la magistrature. D'autres mécanismes législatifs et administratifs sont mis en œuvre pour limiter l'autonomie des institutions d'appui à la démocratie. La mise en place de la Cour constitutionnelle, appelée à jouer le rôle de juge du respect des libertés constitutionnelles et d'arbitrer les conflits des compétences qui opposeraient diverses institutions de l'État, semble ne pas être opérationnelle, en dépit de la nomination de ses membres.

Il en est de même des moyens utilisés pour contourner le défaut de mise en œuvre, dans les délais prévus, du processus de décentralisation et de création de nouvelles provinces, au grand risque de violer les dispositions intangibles de la Constitution. Sur le même registre de la révision constitutionnelle, il est important de dire un mot par rapport à la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision constitutionnelle des articles 71, 110, 126, 149, 197 et 198 et enfin l'article 218 et 226. Cette révision en chaîne porte à la fois sur le mode de scrutin pour l'élection présidentielle, la récupération du mandat parlementaire, l'ouverture des crédits provisoires, la sanction républicaine pour endiguer l'instabilité des institutions politiques provinciales, la désignation de l'organe chargé de convoquer le référendum pour le vote d'une révision constitutionnelle, le retrait au Parquet du statut de titulaire du pouvoir judiciaire et le transfert à la loi de la compétence de fixer les modalités d'installation de nouvelles provinces.

Le caractère antidémocratique de cette révision relève principalement de sa procédure cavalière dans la mesure où elle contribue au renforcement du pouvoir d'arbitrage de l'institution du Président de la République. Ce dernier est dorénavant habilité à dissoudre les Assemblées provinciales et à relever de leurs fonctions, des gouverneurs de provinces, en cas de crise et de persistance susceptible de menacer le fonctionnement régulier des institutions provinciales.

---

[34] Fondation OSISA, *RDC. Démocratie et participation à la vie politique*, Johannesburg, 2010, pp. 5 et ss.

On ne peut pas nier que cette révision tend à renforcer les inégalités de pouvoir du fait qu'elle va à l'encontre de toute idée fondamentale du constitutionnalisme, à savoir : la séparation des pouvoirs, l'existence d'une constitution qui limite les pouvoirs des gouvernants de façon à éviter l'autoritarisme en plus de la protection des droits de la personne humaine.[35]

De la même manière, on a souvent constaté depuis la première législature en 2006 jusqu'à présent, que le parlement, considéré pourtant à travers le monde comme le temple de la démocratie, faillit quelques fois à cette mission en recourant à des votes par des procédures de passage en force, en profitant de l'écrasante majorité reconnue à l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP).

Par ailleurs, il faut signaler la pratique qui consiste à privilégier l'examen des projets de loi en défaveur des propositions de loi, ce qui n'est pas toujours justifié. C'est ainsi que, pour l'exercice 2007-2008, sur 56 propositions, cinq seulement furent adoptées, contre 23 projets de lois adoptés sur 38 envoyés par le gouvernement. Il arrive que le gouvernement ne fasse pas part de ses observations sur les propositions de loi qui lui sont transmises par le parlement dans le délai normal, allant jusqu'à substituer une proposition de loi par son propre projet de loi, chose qui ne peut pas favoriser un travail parlementaire qualitatif[36].

Quant au contrôle politique ou parlementaire, même s'il est exercé, ses effets demeurent cependant limités du fait de la forte soumission de la majorité parlementaire aux injonctions de l'exécutif dont la politique n'est presque jamais sanctionnée. C'est ainsi que les actes de mauvaise gestion commis par les ministres et les mandataires publics, que ce soit au niveau national ou provincial, sont généralement couverts par les parlementaires, qui instrumentalisent le contrôle comme moyen d'intimidation ou de marchandage souvent dénoncé par les médias.

Pour ce qui est des institutions d'appui à la démocratie, elles ont eu à fonctionner déjà durant la période de transition.[37] La Constitution de 2006 n'en a retenu que deux sur les cinq, aux termes des articles 211 et 212.

---

[35] Cf. Kamukuny M.A, *La Constitution de la transition congolaise à l'épreuve du Constitutionalisme*, *pour l'épanouissement de la pensée juridique*, Bruxelles - Kinshasa, Bruylant - PUK, 2006.

[36] Fondation OSISA, *op, cit*., p. 15.

[37] Il s'agit des institutions suivantes : la Commission électorale indépendante (CEI), la Haute autorité des médias (HAM), la Commission vérité et réconciliation (CVR), l'Observatoire national des droits de l'homme (ONDH) et la Commission de l'éthique et de la lutte contre la corruption (CELC).

Comme appréciation du bilan de leur action, l'on notera que, pendant la transition, leur contribution à l'avancement de la démocratie est demeurée mitigée, en raison des difficultés de fonctionnement dues au manque d'allocation des ressources financières par le gouvernement. Durant la première et deuxième législature, l'évaluation que l'on peut faire de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) devrait tenir compte, non seulement du degré limité de son indépendance mais aussi de la crédibilité douteuse des résultats des divers scrutins déjà organisés.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC), quant à lui, ne cesse de s'attirer des critiques de la part des médias à cause de certaines de ses mesures arbitraires et discriminatoires.[38] La Commission de la vérité et de la réconciliation (CVR) congolaise, mise sur pieds avec l'appui de la communauté internationale, s'est trouvée brusquement sans ressources. En effet, voulant à tout prix la contrôler, la communauté internationale, par la voix du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT), a dû se désengager financièrement, considérant que la procédure de désignation des membres de la CVR ne garantissait pas son indépendance.

Les inégalités dans le domaine d'accès aux fonctions politiques et administratives

Évoquer les facteurs et mécanismes qui entretiennent l'accès inégalitaire aux fonctions d'ordre politique, revient à parler d'abord des inégalités en matière du processus électoral aussi bien avant, pendant qu'après les élections.
Parmi les quelques déficits majeurs qui continuent à marquer le processus électoral en tant que voie d'accès aux fonctions politiques figurent entre autres :

- Le manque de consensus politique renforcé en matière de composition, d'organisation, d'administration et de fonctionnement de la structure chargée des élections. Cela explique des querelles politiques permanentes en rapport avec des questions sensibles comme celles du fichier électoral ou du mode de scrutin ;
- Les inégalités entre partis politiques compte tenu de leur capacité financière dans un contexte d'inexistence du financement public ;
- Les taux élevés des cautions exigées aux candidats à divers postes électoraux;
- La corruption électoraliste institutionnalisée ;
- L'inégalité croissante dans la couverture des campagnes électorales compte tenu de leur coût ;

[38] Lire Hengelela Cihunda J. et Mvita Kalubi R., *CSAC-CENI : de l'appui à la démocratie à la consolidation des dérives dictatoriales. Une réflexion sur les causes de mutation des institutions citoyennes en RDC*. Document ronéotypé.

- Le non-respect du principe constitutionnel de la parité entre homme et femme ;[39]
- La vérité des urnes ou la crédibilité des résultats.

Les divers facteurs ainsi repris permettent clairement de déceler des signes d'inégalités politiques qui minent le processus d'accès aux fonctions politiques. Le tableau 2.1 décrit la dimension de genre et le nombre des femmes élues à l'Assemblée nationale et dans les assemblées provinciales. Quand on compare les résultats de 2011 à ceux de 2006, l'on constate que :

- La proportion des sièges occupés par les femmes à l'Assemblée nationale est passée de 8,4 % à 9,8 %, ce qui est encore loin de la cible fixée à 30 % et surtout de l'objectif de parité ;
- La comparaison par province indique que le Maniema est toujours dépourvu de femmes députées tandis que les taux enregistrés autrefois à Kinshasa, au Bas-Congo, au Nord-Kivu et au Kasaï-Occidental enregistrent une baisse.

Tableau 2.1 : Proportion des sièges occupés par les femmes dans l'Assemblée Nationale et dans les assemblées provinciales de 2006 à 2011 (en %)

Province	Députés nationaux		Députés provinciaux
	2006	2011	2006
Kinshasa	17,2	7,8	20,5
Bas-Congo	8,3	0,0	3,7
Bandundu	5,3	7,4	3,9
Équateur	5,2	13,1	1,0
Oriental	7,9	14,8	8,0
Nord-Kivu	8,3	7,5	2,6
Maniema	0,0	0,0	0,0
Sud-Kivu	3,1	6,3	6,1
Katanga	13	18,1	14
Kasaï-Oriental	5,1	7,3	3,3
Kasaï-Occidental	7,5	7,1	8,2
Ensemble	8,4	9,8	6,8

Sources : CEI (2006) et CENI (2011).

Au Sénat, sur 108 sièges de sénateur, cinq sièges seulement sont détenus par les femmes soit 4,6 %.

[39] Lors des élections de 2006 comme celles de 2011, la loi électorale s'est contentée d'une formulation évasive, utilisant tantôt le style du genre « s'il échet » et tantôt le terme de liste « zébré »…Cf. Akweykalea M, *Femmes et représentation*, in Elikia Mbokolo (dir.), *Élections démocratiques en RDC*, AGB, 2010, p. 315.

Pour ce qui est de l'accès aux fonctions administratives, les mécanismes d'inégalités sont tributaires à la fois de la politisation exercée par les partis politiques, du clientélisme, du favoritisme, de l'ethno-tribalisme et de la corruption, lesquels ont, dans les faits, supplanté ou tout au moins vont de pair avec les autres voies légales de recrutement, d'avancement en grade et de mise à la retraite.

Les inégalités dans l'accès à la protection et à la sécurité publiques.

Ce type d'inégalités relève de la responsabilité même des pouvoirs publics en raison de leur négligence coupable. Aussi est-on porté à croire que c'est l'État lui-même qui organise et régente l'insécurité et les violences, ne fût-ce qu'en laissant les agents de la police et les militaires déambuler, de nuit comme de jour, à travers les villes et les villages, le fusil en bandoulière. On note aussi la pratique d'une sécurité individuelle monnayée légalement comme cause d'inégalités.

Cependant, il convient de signaler que dans le cadre de la réforme de la Police nationale, la brigade de la garde personnelle monnayée vient d'être supprimée. Il faut également déplorer le nombre fréquent d'accident dans le secteur des transports aériens, fluviaux, maritimes, routiers ou ferroviaires. Rien qu'au cours des cinq premiers mois de l'année 2014, l'on a compté pas moins de 400 morts dans ce secteur. (Voir tableau 2.2).

L'on ne parlera pas outre mesure de l'absence de protection et de sécurité pour tous ceux qui ont été victimes de violences dans la province de l'Est, et sont restés sans assistance humanitaire significative ; sans oublier les victimes supplémentaires des catastrophes naturelles.

La problématique de la protection contre la criminalité devient préoccupante à travers tout le pays à cause du banditisme urbain (*kuluna*) et surtout de la généralisation des violences sexuelles qui ne se limitent plus à des zones de conflits. À tout cela s'ajoutent de fréquentes expulsions des Congolais des pays voisins comme l'Angola ou le Congo-Brazzaville, généralement dans des conditions de grande précarité et de violation des droits humains.

Il faut constater que les diverses politiques et interventions publiques engagées depuis les années 2000 se sont avérées incapables de satisfaire les besoins des populations, de sorte que la proportion des personnes couvertes demeure assez faible, malgré les initiatives prises dans les années 2008, 2009 et 2011, en faveur des groupes vulnérables.[40] Les causes tiennent au manque de moyens suffisants et à l'éparpillement des interventions.

---

[40] RDC, Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la francophonie, *Rapport national de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés 2011-2012*.

Tableau 2.2 : Analyse des données 2013 pour les crises liées aux conflits avec violences et catastrophes naturelles.

Provinces	Nombre de ménages affectés			Nombre de ménages dans le besoin			
	Conflit avec violence	catastrophes naturelles	Total	Conflit avec violence	catastrophes naturelles	Total	Total personnes
Nord-Kivu	194 392		194 392	145 794		145 794	728 970
Sud-Kivu	27 585	5 331	32 916	20 689	3 998	24 687	123 435
Orientale	58 648	8 200	66 848	43 986	6 150	50 136	250 680
Équateur	6 340	1 230	7 570	4 755	923	5 678	28 390
Maniema	57 734	1 055	58 789	43 301	791	44 092	220 460
Katanga	70 807		70 807	53 105		53 105	265 525
Kasaï-Occidental	2 683		2 683	2 012		2 012	10 060
Kasaï-Oriental	1 425		1 425	1 069		1 069	5 345
Bas-Congo	802		802	602		602	3 010
Bandundu	330		330	248		248	1 240
Total	420 746	15 816	436 562		11 862	327 422	1 637 110

Source : OCHA, *Bulletin humanitaire*, n° 5, 2013. p. 14.

Décentralisation et inégalités ou disparités spatiales

Ce point est l'occasion de rappeler les dégâts causés par ce qu'on a appelé jadis la « Territoriale des originaires ». Cette politique fut appliquée vers la fin des années 1980. Une vaste opération de manipulation politique fut orchestrée par le pouvoir et ses thuriféraires sous prétexte de rapprocher culturellement les administrés de leur administration, placée entre les mains des originaires. Elle consistait à s'en prendre aux non-originaires, supposés être des opposants à Mobutu.

La mise en œuvre de la décentralisation et du redécoupage est appelée à tirer ces leçons d'histoire. Lors des concertations nationales organisées en 2013, les membres du Groupe Décentralisation et Renforcement de l'autorité de l'État ont eu, s'agissant de la Décentralisation, à fustiger notamment :

- La non-tenue des élections urbaines, municipales et locales ;
- Le fait que la décentralisation devait être conçue avant tout comme un facteur de territorialisation du pouvoir et non de renforcement des déséquilibres ;
- Le manque d'une politique d'aménagement du territoire national, avec tous les risques que cela comporte en termes d'inégalités, de disparités ou d'insociabilités ;

- La persistance des dispersions assez prononcées de divers milieux de vie et d'habitation des communautés villageoises ;
- L'absence des mesures d'application du projet de la Caisse nationale de péréquation (exposé des motifs de la Constitution) ;
- La mise en œuvre partielle de la disposition de la rétrocession des 40 % (art. 175, al 2. de la Constitution) ;
- La tendance du pouvoir central à ne pas appliquer intégralement les prescrits de la Constitution en matière de décentralisation ;
- Le grave déficit du sens de la redevabilité dans le chef des responsables provinciaux vis-à-vis des usagers ;
- Le retard dans la mise en place des tribunaux de paix, retard qui ne favorise pas l'accessibilité ou le rapprochement entre la justice et les justiciables ;
- La prolifération des pratiques de la corruption tant au sein des institutions provinciales que des Entités territoriales décentralisées (ETD) moyennant toute une panoplie d'actes illégaux.

Selon un témoignage accablant d'un ancien gouverneur de province, non seulement la décentralisation est féodalisée, parce qu'exploitée par des politiciens pour des motifs de prédation et d'accumulation, mais elle est instrumentalisée à des fins de politique du ventre.

Aussi est-elle pervertie en un frein au développement, du fait de l'absorption d'énormes ressources mises au service de « la boulimique et affreuse manducation politique ».[41]

C'est ainsi que « la cupidité odieuse, la nature rentière des pseudo-élites nationales, les instincts clientélistes et ethniques, les intérêts des business-mafieux, les stratagèmes politico-militaires s'entrelacent, se combinent et minent la décentralisation ».[42]

La question des inégalités se pose au grand jour quand on compare la répartition de l'aide extérieure par province (Kinshasa reçoit 42,3 % contre le Kasaï-Occidental qui n'a que 0,07 %), ou le taux de pauvreté qui varie d'une province à l'autre (l'Équateur vient en tête avec 93,6 % suivi de Bandundu et du Sud-Kivu avec respectivement 89 % et 84 %). Tous ces faits ou méfaits n'ont pour conséquence que de faire retarder les avantages attendus de la décentralisation : participation politique à la base, meilleure allocation des services de base, imputabilité, bien-être socio-économique, esprit de citoyenneté et de démocratie de proximité, équilibre et meilleure sociabilité à travers le territoire national.

---

[41] Kabasu Babu Katulondi, *Gouverner une province en RDC*, Johannesburg, Ubuntu Publications, 2012, p.12.

[42] *Ibidem*, p 14.

Gouvernance diplomatique, mondialisation, diversités et inégalités

Il est tout à fait indiqué, après avoir passé en revue les facteurs et mécanismes d'engendrement des inégalités politiques d'ordre interne, de s'interroger sur les causes des inégalités politiques d'ordre externe, en scrutant l'expérience congolaise de la gouvernance politique externe, eu égard notamment au processus de la mondialisation politique.

En effet, de par son caractère complexe et ambivalent d'un phénomène de domination à la fois économique, marchand et politique, la mondialisation est porteuse de dangers et de défis politiques sous forme de menaces et d'inégalités. Elle porte atteinte à la démocratie, aux droits de l'homme et à la liberté des citoyens. Elle est aussi perçue comme un facteur de pérennisation des conflits en tant qu'instrument direct ou indirect d'appropriation ou d'exploitation des richesses naturelles par les multinationales.

Logiquement, la mondialisation ne peut que s'opposer au sens du service public et de l'État, dont elle est coupable de retarder le processus d'édification, étant entendu que la politique dans le contexte de la globalisation devient l'expression des attentes du marché et non celle des citoyens ou de la population. C'est au cœur des relations dominants-dominés, propres à la mondialisation, que résident ou naissent les exclusions et les inégalités politiques. Il existe donc une dimension internationale des facteurs et mécanismes des inégalités en RDC.

Et ce pour plusieurs raisons liées notamment au poids du capital étranger dans l'économie du pays, aux connexions économiques et politiques dans la distribution et la redistribution mondiale des dividendes de la croissance et de la mondialisation, et aux implications des inégalités politiques, économiques et sociales mondiales sur celles en RDC.

Les inégalités politiques analysées ci-dessus peuvent être illustrées par deux extraits. Le premier est rapporté par Mwabila : [43] *« … les sociétés multinationales ne se contentent plus aujourd'hui de dicter leurs lois aux gouvernements du monde, même aux puissants, ni de contrôler ces États. Elles nourrissent l'ambition, en procédant à la création de nouvelles entités étatiques qui seraient leur propre émanation…, les moyens militaires que ces groupes détiennent et manipulent leur permettent d'imposer leur volonté à des institutions nationales ainsi qu'à des gouvernements, de prendre possession d'un État, de l'acheter entièrement, mais également de l'anéantir, d'en démanteler les structures et d'ériger à la place une nouvelle entité étatique. (…) ».*

[43] Mwabila Malela, *Devoir de mémoire et conscience critique en RDC*, Kinshasa, Éditions universitaires africaines, 2011, pp.85-86.

À la lecture de cet extrait, l'on est en mesure de mieux saisir la logique d'exclusion qui anime les relations à travers l'insertion du processus de la mondialisation. Et s'il faut revenir à l'expérience congolaise, l'on remarque la tendance, dans le cas de la Banque mondiale particulièrement, au dédoublement des structures et services étatiques par voie d'agencification, en créant des agences autonomes d'exécution, entretenant ainsi tout un processus d'exclusion et de fragilisation généralisée de l'édifice et de la puissance étatique.[44]

Au sujet de l'ONUC – MONUC – MONUSCO, par exemple, la RDC demeure le seul pays ou État au monde qui ait accueilli, une année à peine après l'indépendance, des casques bleues, experts et techniciens des diverses nationalités sur son territoire.

Ce multiculturalisme « mal assimilé » a créé la cacophonie tant pour ce qui est de la qualité de leur information que de leur moralité. Chose qui n'a pas manqué de nous porter préjudice dans l'uniformisation « du code de conduite de l'élite congolaise ».[45]

Le second extrait est celui de Mabika Kalanda[46] qui dénonce entre autres :

- Les méthodes de l'impérialisme qui, par sa présence intéressée et vigilante partout où surgissent des conflits, met impitoyablement à contribution nos vies et nos faiblesses, les exploitants à son profit ;
- Son attrait est déterminé principalement par les richesses du sol et du sous-sol, mais aussi par la position stratégique du Congo au cœur de l'Afrique. Ces deux facteurs expliquent les multiples ingérences dans nos affaires depuis 1960 : les idéaux, les initiatives et les orientations dans les affaires publiques sans oublier toute sorte de tractations pour nous singulariser, nous diviser, nous opposer, et nous exclure les uns les autres.

---

[44]Ferguson J. qualifie ces pratiques de « machine anti-politique », Cf. *The Anti-Politics Machine : Development, Depolitization and Bureaucratic Power* in *Lesotho*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1994.

[45] Banyaku Luape E. *Lettre ouverte à Masire*, Kinshasa, Éd. Noraf, 2013, p.75.

[46] Mabika Kalanda, *La remise en question, base de la décolonisation mentale*, Bruxelles, Remarques africaines, 1965, p. 8.

Dans son dernier ouvrage,[47] Badie décrit le monde de la mondialisation comme celui qui contribue à produire diverses formes d'humiliations, dont celles par « déni d'égalité » ou par « relégation », lesquels demeurent fondés sur la diplomatie d'exclusion. L'un des paramètres essentiels à considérer sur le plan des rapports entre l'État congolais et les organismes bilatéraux et multilatéraux d'aides ou de coopération concerne les réformes, les projets et programmes pilotés par ces derniers, dont les caractéristiques sont :

- Des réformes pensées et légitimées au Nord sous l'enseigne idéologique de la mondialisation néolibérale et par conséquent imposées et non émergées ;
- Elles sont induites par le paradigme de la dépolitisation de l'État et du processus même du développement ;
- Les divers projets et programmes à l'œuvre sont réalisés dans l'incohérence des objectifs et des trajectoires ;
- Les agences d'exécution installées au sein de tous les ministères fonctionnent en circuit fermé, orientant et contrôlant l'ensemble des politiques publiques de l'État ;
- En tant que bureaucraties endo-exogènes, elles s'identifient comme étant des administrations d'enclaves ;
- Ce genre de réformes et de projets ou programmes, ont pour conséquences dommageables de favoriser l'atomisation et la fragilisation des mécanismes de pouvoir et de management public, jusqu'à renforcer l'hégémonisme externe, la dispersion des espaces de pouvoir et les clivages entre l'intérêt public et le diktat des puissants ;
- L'intensification de l'écart entre « pays légal » et « pays réel », entre pouvoir formel national et pouvoir informel étranger, entre les institutions officielles et les institutions parallèles.

La conclusion à en tirer est que l'État et tous les pouvoirs de l'État sont soumis à l'influence et aux dictats étrangers dans un contexte de domination, d'exclusion, de négation et donc d'inégalités des relations ou d'échanges.

Ce sont ces relations inégalitaires qui sont de nature à s'ériger en obstacle dans le processus de l'émergence et de l'édification nationale. Tout processus de gouvernance diplomatique est tenu d'en être conscient et d'en tirer des leçons qui s'imposent pour les corriger. Car, on ne peut pas parler d'émergence en l'absence des institutions publiques solides ni d'un État émergeant, capable de faire entendre sa voix et celle du peuple dans la mondialisation et le concert des Nations.

[47] Cf. Badie B., *Le temps des humiliés*, Paris, Éd. Odile Jacob, 2014.

Facteurs et mécanismes relatifs aux inégalités de justice et des droits

Dans la seconde catégorie des inégalités de justice ou des droits, l'accent va être mis respectivement sur les causes des inégalités liées à la corruption et la politisation de la justice, à l'accès à l'information, à l'injustice transitionnelle, à la nationalité et enfin aux pratiques dont sont victimes les peuples autochtones.

Les inégalités liées à la corruption et à la politisation de la justice

Malgré quelques mesures de réforme de la justice portant notamment sur la réorganisation du Conseil supérieur de la magistrature, la création de la Cour constitutionnelle, de la Cour de cassation et du Conseil d'État, sans oublier quelques textes légaux ou réglementaires introduisant de nouvelles dispositions en matière de corruption, l'on continue à déplorer la politisation et la corruption au sein de la magistrature. D'où l'instrumentalisation des décisions de justice, laquelle demeure inéquitable et partiale, devenant de ce fait un facteur d'inégalité de droit et de justice.

Les inégalités dans l'accès à l'information

Aussi bien la Constitution en son article 24 que la loi[48] sur la presse reconnaissent la liberté de presse, d'information tant pour les médias audiovisuels que pour la presse écrite. C'est dans l'application de ces dispositions constitutionnelles et légales que le gouvernement, à travers des mesures administratives tatillonnes, contrôle insidieusement les médias.
Il est souvent arrivé qu'à Kinshasa comme à l'intérieur du pays, de nombreux journalistes soient interpellés, emprisonnés et assassinés. L'union nationale de la presse congolaise a recensé neuf morts parmi les membres de la profession entre 2005 et 2009.[49]

Les médias publics, bien qu'étant théoriquement ouverts à tous les courants socio-politiques et idéologiques, sont en pratique néanmoins d'accès difficile parce que réservés quasi exclusivement au pouvoir. Les infractions et messages en provenance de l'opposition passent plutôt par les médias privés ou étrangers. L'une des lacunes graves c'est qu'il n'existe pas encore de loi garantissant et réglementant l'accès des citoyens aux informations publiques.

---

[48] Loi n° 96-002 du 22 juin 1996 fixant les modalités de la liberté de la presse.
[49] Fondation OSISA, *op.cit.*, pp.5 et ss.

S'il arrive parfois que des journalistes des médias privés soient accusés de délit de presse, cela a pour cause la rétention ou l'inaccessibilité à la source de l'information. Bien que la loi fasse obligation de déclarer ses biens avant toute entrée et toute sortie des fonctions politiques, ces déclarations demeurent tenues confidentielles, car aucun contribuable ni aucun journaliste ne peut y accéder. Il en est de même des matières sensibles telles que les émoluments et les avoirs des comptes bancaires de gouvernants.

Les inégalités liées à l'injustice transitionnelle

La RDC est l'un des pays en Afrique où près de 5,4 millions[50] de morts, victimes des guerres de l'Est du pays sont à classer au rang d'un génocide oublié. En 2010, les instances des Nations Unies ont remis officiellement aux autorités nationales, le Rapport du *Projet Mapping* concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire national, et notamment dans le Nord et le Sud-Kivu. D'après les rapports des ONG et organisations de la société civile, aucune réparation ne leur a été réservée en dehors de quelques jugements isolés et parfois symboliques.

Dans presque toutes les négociations, les accords et les discours officiels,[51] la question de la paix sociale et de la répartition des préjudices subis par les victimes des guerres d'agression par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi sont parfois évoqués sans que l'on ne voie ni des initiatives, ni des résultats palpables.

Répondant au Rapport *Mapping*, le Ministre de la Justice dans le second Gouvernement Muzito, annonçait la position du gouvernement en déclarant : « (…) Nous avons aussi saisi la Cour internationale de justice pour dénoncer les États qui ont provoqué de graves violations des droits de l'homme dans notre pays (…). Mais le Rwanda n'a jamais reconnu la compétence de la Cour internationale de Justice (CIJ). Quant à l'Ouganda, il a été enjoint à payer les dommages et intérêts de l'ordre de 21 milliards de dollars américains. Nous attendons le dénouement heureux de ce dossier (…) les tribunaux internationaux ad hoc n'ont jamais fait des poursuites qui aboutissent (…) Pour le Gouvernement congolais, le point de chute est l'institution des chambres spécialisées ».[52]

---

[50] Cf. International Rescue Committee, *Rapport spécial sur la RDC*, 2009.

[51] Voir discours de l'ancien Premier ministre Adolphe Muzito, *Les piliers du développement durable*, repris dans son article, *La gouvernance de l'État congolais : État des lieux et perspectives*, in *Congo-Afrique*, n° 447, 2010, p. 48.

[52] Le journal *L'Observateur* du 30 août 2010.

Encadré 1 : Égalité des citoyens en RDC

La question de savoir quels individus et groupes ethniques appartiennent ou pas à la nation congolaise est l'une des questions les plus contentieuses de l'histoire politique de la RDC. Les difficultés des gouvernements successifs à gérer la très grande diversité ethnique de la RDC ont négativement affecté la possibilité des groupes entiers et des individus membres de ces groupes à participer en tant que citoyens égaux aux affaires publiques tant au niveau national que local. Des raisons de convenance politique et parfois la volonté d'exclure des personnes et groupes de la vie politique ont dicté des réponses incomplètes et injustes à la question de la nationalité congolaise (…).

Des lois discriminatoires ont succédé à des lois scélérates et le cercle vicieux a transformé ce qui n'était longtemps qu'une question de difficile cohabitation interethnique localisée en une affaire nationale affectant directement les fondements de la nation et les principes de la démocratie participative. L'irruption de la nationalité comme l'une des questions importantes de gouvernance politique au niveau national a connu sa manifestation la plus douloureuse dans les conflits violents que la RDC a connus à partir de 1996. Quelques progrès notables ont été enregistrés avec l'adoption d'une loi en 2006 sur la nationalité congolaise qui contient des dispositions plus équitables que dans les lois précédentes. Ces dispositions demeurent néanmoins largement lettre morte en l'absence des mesures d'application. (…) La plupart des groupes composant la population congolaise sont des démembrements de groupes plus larges établis sur une aire géographique qui s'étend au-delà des frontières de la RDC.

La population comprend également une bonne partie des descendants des migrants de la période coloniale ainsi que des personnes issues de l'intégration ou du rapatriement pacifiques de centaines de milliers de réfugiés qui ont afflué des pays voisins depuis 1960 et appartenant parfois aux mêmes groupes ethniques existant en RDC. En grande partie à cause de ces complexités, la question de savoir quelles communautés ou personnes doivent être considérées comme ayant formé ce qui est devenu la nation congolaise constitue l'une des questions de gouvernance les plus débattues depuis l'indépendance. Les réponses hésitantes et partielles à cette question ont souvent menacé le fondement existentiel de la nation congolaise lorsqu'elles ont provoqué des réactions violentes avec des conséquences négatives pour la paix et la sécurité.

Source : OSISA, *RDC. Démocratie et participation à la vie politique,* Johannesburg, 2010, pp. 37-38.

Lors du dialogue inter-congolais de Sun City, la résolution n° V de sein de la Commission de la paix et de la réconciliation avait été prise en vue de la création du Tribunal pénal international pour la RDC.

À l'occasion de son discours prononcé le 24 septembre 2003, le chef de l'État avait exprimé la même demande, affirmant que dans le cadre des Nations Unies, nous avons foi dans la mise en place d'un Tribunal pénal international pour la RDC, en vue de juger les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité ainsi que la violation massive des droits de l'homme, intervenus à l'Est du pays.

Pour tout dire, il serait impensable et tout à fait injuste que tant de victimes de cet holocauste restent à jamais oubliées. À cet égard le moins que l'on puisse dire c'est que les inégalités dues à l'absence de la justice transitionnelle s'expliquent par le manque de volonté politique. Il aurait pourtant suffi que l'État congolais inscrive cette question à l'agenda d'une politique publique précise et pourvue d'un programme d'actions en interne et d'une série de stratégies et de plaidoyers en externe pour que la solution y soit trouvée. En l'absence d'un tel engagement, le génocide de l'Est restera à jamais l'inégalité juridique ou transitionnelle la plus inégale qui soit en Afrique et dans le monde.

Les inégalités nationalitaires

Les inégalités de type nationalitaire apparaissent comme quelque chose d'insolite ou d'inexpliqué, et donc difficile à comprendre, dans la mesure où le statut d'apatride n'est pas reconnu. Par ailleurs, les guerres récurrentes dans la région des Grands Lacs couplées à la porosité des frontières favorisent la transplantation de populations des pays voisins. Ces transplantés bénéficient de la complicité de leurs pairs devenus congolais à la faveur d'une ancienne loi octroyant la nationalité collective. Bien plus, comment concevoir que divers textes de lois existant, notamment sur la question Banyamulenge, se contredisent les uns les autres.

Les inégalités de discrimination ou d'exclusion des peuples autochtones

Il reste à aborder enfin le problème des inégalités dont sont victimes les peuples autochtones appelés vulgairement ou péjorativement « pygmées ».
Il s'agit de se demander dans quels termes se pose la question de leur statut juridique. Toujours est-il qu'ils sont victimes d'exclusion et de discriminations.

En matière de participation des pygmées aux institutions administratives et politiques, il est à noter que :[53]

[53] Cf. Banque mondiale, *RDC. Cadre stratégique pour la préparation d'un programme de développement des pygmées*, 2009.

- Les campements des pygmées ne sont pas reconnus comme des entités administratives ;
- Les pygmées, qui ne disposent pas de chefs héréditaires ni des droits fonciers, demeurent sous-représentés dans le système de gouvernance territoriale, sauf dans la province de l'Équateur où ils sont présents au sein de l'administration provinciale et exercent un certain leadership dans les ONG d'encadrement ;
- Ce sont les chefs de localités bantoues qui désignent des représentants dans les quartiers et villages pygmées ;
- Les pygmées ont massivement participé aux élections de 2006 et 2011, beaucoup plus comme électeurs que comme candidats.

Il existe des facteurs qui expliquent cette situation des laissés-pour-compte. La première série d'explications est d'ordre externe. Elle réside dans les rapports de domination qu'ils subissent de la part des peuples bantous. Ceux-ci adoptent des comportements de rejet et d'exploitation à leur égard. Ce qui reflète les séquelles de l'histoire, quand on sait que les pygmées, qui sont les premiers occupants en Afrique, ont été envahis et pourchassés par des hordes de Bantous.

La deuxième série des causes est d'ordre endogène du fait que les Batwa ont fini par manifester de la méfiance envers les Bantous en se repliant sur eux-mêmes, soucieux de conserver leur riche patrimoine culturel et leur cohésion communautaire séculaire et profondément ancrée. Cela les prédispose à vivre leur sédentarité dans la forêt.

Comme dernier facteur, il faut insister sur l'indifférence et la négligence dont fait montre l'État congolais face à la situation des Batwa. Eux qui, dans leur grande majorité, ne jouissent pas des libertés civiles ni de tous les autres droits élémentaires : accès à l'école, aux soins de santé, à l'habitat décent, bref au bien-être social.

Cependant il y a quelques années à peine, le ministère de l'Environnement a été chargé de la mission d'assurer le leadership ministériel, de manière à rechercher et à assurer l'intégration des pygmées grâce à certaines activités d'aménagement forestier. Dans le même ordre d'idées, il faut signaler quelques avancées enregistrées par des ONG et surtout des organismes internationaux, dont la Banque mondiale, qui dispose d'un cadre stratégique pour le programme de développement des peuples autochtones depuis 2009.

En fin de compte, l'État a le devoir d'élaborer de réelles politiques d'intégration et de promotion des communautés des peuples pygmées au lieu de donner l'impression de livrer à leur sort d'exclus, devenus de simples objets de curiosité à placer au musée de l'histoire.

Dynamique des inégalités politiques

Après avoir fait le diagnostic de l'état des lieux des facteurs et mécanismes des inégalités politiques, il reste à expliquer la portée de leur dynamique et de leur interaction. Pour cela, il existe un certain nombre d'éléments d'explication à prendre en compte.

Le premier, et de loin le plus important, est en référence au principe explicatif selon lequel le champ politique, particulièrement en Afrique, constitue le champ normatif privilégié qui sous-tend et surdétermine tous les autres champs, qu'ils soient économique, social, culturel, éducatif, religieux, etc. C'est dans ce sens que l'on dit vulgairement : *« Fais-moi de la bonne politique, je vous ferai de la bonne finance ».* Inversement donc, le fait de pratiquer de la mauvaise gouvernance ou de la mauvaise politique est source de mauvaises pratiques économiques et sociales.

D'un point de vue empirique, il est prouvé que dans beaucoup de pays sur le continent, le politique dispose d'une force d'influence ou d'impact qui va au-delà de l'espace politique.

Considéré dans l'expérience politique de la RDC, le pays a connu, au lendemain de son indépendance, durant plus de trente ans, un régime politique totalitaire, marqué par le néo-patrimonialisme caractérisé par :

- La concentration entre les mains d'une seule et même personne de tous les pouvoirs politique, économique, social et militaire. Ce qui lui permettait de tout régenter et de tout contrôler, même si la base d'appui et de légitimation de ce pouvoir résidait à l'extérieur ;
- Les ressources politiques que sont le pouvoir et la force ou la violence, physique ou symbolique, lui servaient de précieux moyen pour se procurer les ressources matérielles et financières, commerciales et même sociales, entretenant ainsi les inégalités et les fissures au sein de la société globale, en instrumentalisant à la fois d'autres formes d'exclusion et de négation socio-politique (tribalisme, clientélisme, censure, privilèges, prébendes, corruption etc.) ;

- la possession, à la fois, de tout le patrimoine public et même privé, chose qui facilite l'appropriation de l'ensemble des richesses de la nation au grand désavantage de la population, abandonnée à son sort et reléguée au rang de laissée pour compte.

La logique de fonctionnement d'un tel système de gouvernance ne pouvait que se traduire par le clivage entre le groupe privilégié des nantis et celui des pauvres.

Cela conduit au deuxième élément d'explication de la dynamique des inégalités politiques qui est à situer précisément dans l'incurie politique propre au pouvoir lors de la longue transition des années 1990-2006, qualifié tantôt de l'État *« marécageux »,*[54] tantôt de régime *« sans garde-fous institutionnels ».*[55]

Le dernier facteur qui a puissamment influé sur la dynamique des inégalités politiques tient au déclenchement de la guerre de l'Est, qui, elle-même, a occasionné une série d'autres conflictualités récurrentes, d'ordre civil et militaire, dont les effets néfastes n'ont pas épargné le reste du pays. Ce qui ne pouvait qu'exercer l'effet dévastateur et cumulatif sur les inégalités socio-économiques, entretenant en même temps l'aggravation généralisée des phénomènes de criminalisation de l'économie et/ou de l'État.

Aujourd'hui, malgré le retour de la croissance, on ne peut pas dire que les défis et les contraintes décrits ci-haut sont totalement éradiqués. Il va sans dire qu'un tel contexte de croissance non inclusive, ne peut qu'exercer son rôle d'interaction et d'amplification de la dynamique des inégalités.

[54] Ilunga Kabongo, *op. cit*., p. 57.
[55] Braeckman C., *L'enjeu congolais*, Paris, Éd. Fayard, 1999. p. 14.

Références bibliographiques

1. Muzito A., *La gouvernance de l'État congolais : État des lieux et perspectives*, in Congo-Afrique, n° 447, (2010).
2. Akweykalea M., *Femmes et représentation*, in Elikia Mbokolo (dir.), *Élections Démocratiques en RDC*, AGB, 2010.
3. Badie B., *Le temps des humiliés*, Paris, Éd. Odile Jacob, 2014.
4. Banque mondiale/RDC., *Cadre stratégique pour la préparation d'un programme de développement des pygmées*, 2009.
5. Banyaku Luape E. *Lettre ouverte à Masire*, Kinshasa, Ed. Noraf, 2013.
6. Braeckman C., *L'enjeu congolais*, Paris, Éd. Fayard, 1999.
7. Hengelela Cihunda J. et Mvita Kalubi R., *CSAC-CENI, de l'appui à la démocratie à la consolidation des dérives dictatoriales. Une réflexion sur les causes de mutation des institutions citoyennes en RDC,* Document ronéotypé.
8. Ilunga Kabongo, *Le Zaïre des années 90 ou l'État dans le marécage*, Texte ronéotypé, 2000.
9. International Rescue Committee, *Rapport spécial sur la RDC*, 2009.
10. Ferguson J., *The Anti-Politics Machine: Development, Depolitization and Bureaucratic Power*, in *Lesotho*, Minneapolis, University of Minnesota Press, (1994).
11. Kabasu Babu Katulondi, *Gouverner une province en RDC*, Johannesburg, Ubuntu Publications, 2012.
12. Kamukuny M.A., *La Constitution de la transition congolaise à l'épreuve du Constitutionalisme, pour l'épanouissement de la pensée juridique*, Bruxelles et Kinshasa, Bruylant et PVK, 2006.
13. *L'observateur* du 30 août 2010.
14. Mabika Kalanda, *La remise en question, base de la décolonisation mentale*, Bruxelles, Remarques Africaines, 1965.
15. Ministère des Affaires étrangères, de coopération internationale et de la ET francophonie/RDC, *Rapport National de la mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés 2011-2012*.
16. Mwabila Malela, *Devoir de mémoire et conscience critique en RDC*, Kinshasa, Éditions universitaires africaines, 2011.
17. OSISA/RDC, *Démocratie et participation à la vie politique*, Johannesburg, 2010.
18. Loi n° 96-002 du 22 juin 1996 fixant les modalités de la liberté de la presse.

Chapitre III

État des lieux des facteurs et mécanismes des inégalités économiques et leur dynamique de production et de reproduction

La contribution de la thématique économique au diagnostic de l'état des lieux des inégalités économiques, et de leurs facteurs et mécanismes de production et reproduction porte sur l'appréhension des inégalités économiques dans une approche classique : les inégalités des revenus et des patrimoines. Mais comme indiqué dans la note méthodologique et dans le cadre conceptuel du premier chapitre, cette approche est élargie et enrichie par la combinaison de paramètres verticaux et horizontaux, et par l'intégration de facteurs relatifs à l'accès inégal aux opportunités de gestion politique et surtout économique.

Ce n'est qu'après cette appréhension de l'état des lieux des inégalités économiques en ces différentes composantes sur les plans vertical et horizontal, que cette contribution aborde la question des facteurs proprement dits de production et de reproduction de ces inégalités, avant d'examiner la dynamique de leur accumulation dans un quatrième et dernier point.

Inégalités économiques verticales

Inégalités des revenus

Comme déjà indiqué dans le cadre conceptuel, l'appréhension des inégalités des revenus passe par celle des inégalités des revenus salariaux principalement, quand bien même les salaires officiels ne représentent pas forcément l'essentiel des revenus dans le contexte de la société et de l'économie congolaise. L'Etat étant le plus gros employeur individuel de travailleurs salariés, la structure des salaires dans le secteur public donne une illustration légitime des inégalités en matière de revenus. Au début des années 2000, la structure des salaires du personnel de carrière de l'État se résumait comme indiqué dans le tableau 3.1.

Il faut noter que le grade de directeur général n'existe pas dans la fonction publique proprement dite, mais plutôt dans d'autres structures de l'État comme l'Éducation entre autres. Par contre, il existe deux autres grades : agent de bureau 1 et agent de bureau 2, entre l'attaché de bureau 2 et l'agent auxiliaire 1.

Tableau 3.1 : Salaires du personnel de carrière de l'État (années 2000)

Grades	Salaires nominaux en unités de FC		Salaires nominaux en USD		
	Mon-tant	Ten-sion	Cours officiel 1 USD= 23,50 FC	Cours libre 1USD=75 FC fin aout 2000	Salaire au cours libre par rapport au minimum de 622 USD (622USD=100)
Secrétaire général	5320	1000	226,4	71	11,4
Directeur général	3460	650	147,1	46,1	7,4
Directeur	2600	489	110,6	34,6	5,6
Chef de division	2130	400	90,5	28,3	4,5
Chef de bureau	1390	262	59,2	18,5	3,0
Attaché de bureau 1	1140	215	48,6	15,2	2,4
Attaché de bureau 2	975	183	41,4	13,0	2,1
Agent auxiliaire 1	638	120	27,1	8,5	1,4
Agent auxiliaire 2	585	110	24,8	7,8	1,2
Huissier	532	100	22,6	7,0	1,1

Source : PNUD, *Rapport national sur le développement humain 2000*, Kinshasa, 2001.

Il y a donc au total onze grades statutaires dans l'administration publique, avec des équivalences dans les autres corps du personnel de l'État. Les onze grades statutaires sont regroupés en trois catégories de personnel de carrière de l'État. Ce sont :

- Le personnel de commandement qui comprend les quatre grades de secrétaire général, directeur, chef de division et chef de bureau ;
- Le personnel de collaboration qui comprend les trois grades d'Attaché de bureau de 1ère et de 2ème classe, ainsi que d'agent de bureau de 1ère classe ;
- Le personnel d'exécution qui comprend les quatre autres grades du bas de l'échelle : agent de bureau de 2ème classe, agent auxiliaire de 1ère et de 2ème classe et huissier.

La tension salariale est de 10 entre le grade le plus élevé et le grade le plus bas de l'échelle. Elle est de 1 à 4 entre les deux grades extrêmes de la catégorie de commandement (chef de bureau et secrétaire général), de 1 à 1,3 entre les deux grades extrêmes – le plus bas et le plus élevé – de la catégories de collaboration, et enfin de 1 à 1,7 entre l'huissier et l'agent de bureau de 2e classe.[56]

[56] Cf. PNUD, *Rapport national sur le développement humain 2000*.

La tension moyenne d'une catégorie à l'autre est ainsi de 1 à 1,7 entre le personnel d'exécution et celui de collaboration, de 1 à 5 entre le personnel d'exécution et celui de commandement, et de 1 à 3 entre le personnel de collaboration et celui de commandement. Il s'agit là d'une forte tension salariale, facteur et source d'inégalités de revenus dans la société. Ce barème a été revu l'année dernière, et cela a aussi affecté les écarts de salaires. (Voir tableaux 3.2 et 3.3) Avec la nouvelle grille, la tension salariale est tombée à moins de 1,5 entre le salaire du secrétaire général et celui de l'huissier au niveau de l'administration centrale de l'État. Ce qui est plus ou moins du même ordre pour l'administration provinciale entre le directeur général (grade le plus élevé en province) et l'huissier (grade le plus bas).

Tableau 3.2 : Barème de la Fonction publique (en CDF 2013)

N°	BASE	TRANSPORT	IPR	NET À PAYER	
1	Secrétaire général	83 923,0	15 000,0	2 500,0	96 423,0
2	Directeur général	82 200,0	15 000,0	2 500,0	94 700,0
3	Directeur	81 923,0	15 000,0	2 500,0	94 423,0
4	Chef de division	79 430,0	15 000,0	2 500,0	91 930,0
5	Chef de bureau	77 403,0	15 000,0	2 500,0	89 903,0
6	Attaché de bureau 1	73 564,0	15 000,0	1 500,0	87 064,0
7	Attaché de bureau 2	71 956,0	15 000,0	1 500,0	85 456,0
8	Agent de bureau 1	70 692,0	15 000,0	1500,0	84 192,0
9	Agent de bureau 2	69 894,0	15000,0	1500,0	83 394,0
10	Agent auxiliaire 1	69 256,0	15 000,0	1 500,0	82 756,0
11	Agent auxiliaire 2	62 638,0	15 000,0	1 500,0	76 138,0
12	Huissier	57 000,0	15 000,0	1 500,0	70 500,0

Source : Ministère du Budget, 2013.

Cependant, il faut rappeler que si ce nouveau barème officiel ne présente que la base du salaire, l'indemnité de transport et l'impôt personnel, il cache d'autres avantages substantiels comme les multiples primes de diplôme, de fonction, de responsabilité, de logement, de risque, etc. accordées aux cadres de la catégorie de commandement selon leurs grades respectifs. Généralement, le total des primes perçues peut aller jusqu'au quintuple ou même sextuple du revenu salarial proprement dit pour certains grades.

Dans d'autres cas (le haut de la pyramide de l'administration) et du fait des diverses primes payées, la véritable rémunération représente quinze à trente fois le salaire de base. En outre, ces primes varient d'un ministère à l'autre du point de vue de leur nature, comme du point de vue de leur montant numéraire. Il n'est pas toujours facile de les catégoriser par ministère ni en donner le détail chiffré.

Tableau 3.3 : Barème de la Fonction publique en province (en CDF 2013)

N°	GRADE		BASE	TRANS-PORT	IPR	NET À PAYER
1	Secrétaire général	110/01	82 200,0	0,0	2 500,0	79 700,0
2	Directeur général	120	81 923,0	0,0	2 500,0	79 423,0
3	Directeur	130	79 430,0	0,0	2 500,0	76 930,0
4	Chef de division	140	77 403,0	0,0	2 500,0	74 903,0
5	Chef de bureau	210	73 564,0	0,0	1 500,0	72 064,0
6	Attaché de bureau 1	220	71 956,0	0,0	1 500,0	70 456,0
7	Attaché de bureau 2	310	70 692,0	0,0	1 500,0	69 192,0
8	Agent de bureau 1	320	69 894,0	0,0	1 500,0	68 394,0
9	Agent de bureau 2	330	69 256,0	0,0	1 500,0	67 756,0
10	Agent auxiliaire 1	340	62 638,0	0,0	1 500,0	61 138,0
11	Agent auxiliaire 2	350	57 000,0	0,0	1 500,0	55 500,0

Source : Ministère du Budget, 2013.

Les inégalités de revenus décrites ici résultent non pas réellement de la tension au niveau des salaires de base, dont la tension en réalité n'est pas trop forte, mais beaucoup plus du différentiel des primes et autres avantages accordés aux fonctionnaires de rang supérieur. Cette situation affecte aussi la structure des salaires de la Fonction publique en provinces. L'absence d'un système de classification des emplois avec l'idéal de l'équité des rémunérations, qui tienne compte notamment des études, responsabilités, risques encourus, et environnement du travail contribue à cette situation d'inégalités verticales de revenus.

Et c'est au niveau de ces primes que les inégalités de revenus formellement supprimées ou ramenées au niveau de différences justifiables de revenus, sont plutôt renforcées. Aujourd'hui, alors que le salaire de base d'un professeur ordinaire d'université est censé correspondre à celui d'un secrétaire général de la Fonction publique (l'équivalent de moins de cent dollars américains), ces deux catégories de cadres bénéficient d'une série de primes qui leur donnent un niveau de revenus de loin plus élevé que leur salaire.

Ainsi, le professeur ordinaire a un revenu de l'ordre de 2 000 USD, tandis qu'un secrétaire général a d'office une prime dite « spécifique » de 1 000 USD en plus d'autres primes qui varient d'un ministère à l'autre. Les ministères de gestion financière comme ceux des Finances, du Budget, du Plan etc. accordent d'autres primes de fonction à leurs cadres de direction. Par ailleurs, certains grades de direction bénéficient en plus d'autres avantages en nature comme les véhicules de service, le carburant, etc.

On est donc devant une situation chaotique plutôt que devant un statut barémique cohérent, qu'il soit unique ou multiple. C'est dans cette situation d'une diversité de primes mal maîtrisée, que les inégalités économiques de revenus et de patrimoine se sont aggravées. Les primes sont sans doute justifiées par la médiocrité des salaires proprement dits dans la Fonction publique. Mais l'injustice et l'illégitimité de certaines primes sont actuellement le facteur de production et de reproduction de graves inégalités de revenus dans l'administration de l'État. C'est dire que toute politique de réduction des inégalités économiques dans la Fonction publique, devra examiner sérieusement l'équité dans l'attribution de ces primes. Et ceci n'est qu'une vue partielle des inégalités de revenus. En effet, les grades de direction sont ceux qui offrent le plus d'opportunités d'enrichissement par corruption, concussion, détournement et autres pratiques de mauvaise gestion dans un pays gangrené par l'institutionnalisation de la gouvernance de prédation ou « prédatocratie ».

Dans cette perspective, plus on est haut gradé, plus on a de larges opportunités de prédation et de corruption, et plus les revenus réels sont élevés en comparaison avec les revenus statutaires. C'est dire qu'avec cette tension salariale, le statut barémique en lui-même est un facteur important de production des inégalités de revenus. Mais ces inégalités salariales ne représentent pas la réalité des inégalités des revenus. Les cadres de direction vivent généralement au-dessus de leurs moyens du fait notamment de leur contrôle sur les rouages de gestion économique et financière, des opportunités de corruption et de prédation dont ils sont bénéficiaires, de fréquentes missions à l'étranger qui leur permettent d'épargner des sommes importantes en quelques jours ou semaines, etc. La tension salariale moyenne entre le personnel de collaboration et celui de direction étant élevée en comparaison avec les autres tensions salariales inter-catégories proches, combinée aux opportunités d'une gestion de corruption, de détournement et de gestion des rouages économiques et financiers qui élargissent les inégalités de revenus et de patrimoine, constituent de ce fait un attrait irrésistible pour les employés de l'État des catégories inférieures.

La course corruptive aux promotions vers les grades de la catégorie de direction est frénétique. L'éthique professionnelle y est sacrifiée. Cependant, signalons que les éléments qui sont pris en compte pour déterminer la tension salariale sont : le niveau d'études, l'ancienneté, l'expérience, le niveau des responsabilités et, enfin, les postes à risque. Les primes semblent donc être justifiées car sans elles, il n'y aurait pas de personnel de qualité dans les administrations. Les inégalités spatiales sont fonction des zones salariales établies par des enquêtes salariales.

Bien que les chiffres varient notamment entre les effectifs réels et les effectifs nominaux de l'État, la catégorie du personnel de commandement représente traditionnellement plus ou moins 35 % du personnel de l'État. Mais du fait de cette course effrénée vers les promotions aux grades de gestion des rouages stratégiques des ressources économiques et financières de l'État, il existe au Congo une pyramide singulière, quasiment inversée de l'administration publique avec un nombre disproportionnellement important dans la catégorie de direction par rapport aux deux autres catégories. Et ces pratiques sont encore plus accentuées avec le personnel politique pour plusieurs raisons.

En effet, dans un mode de gouvernance de prédation institutionnalisée, ce personnel se dit que « c'est son tour » de gouverner certes, mais surtout de s'enrichir. De ce fait, il adopte une stratégie d'affectation de ressources budgétaires qui favorise les gestionnaires politiques, tout comme il met en place un système de nomination et d'affectation clientéliste dans la gouvernance des rouages stratégiques de prédation économique et financière. Enfin, dans le climat d'instabilité institutionnelle qui règne au pays, il est convaincu qu'il est aux affaires pour une courte période de temps. Ce qui le pousse à approfondir les mécanismes de prédation pour un surplus de revenus et de patrimoine en vue de sécuriser ses lendemains. Il se développe ainsi une culture politique et finalement sociale de gouvernance prédatrice, base de production et de reproduction des inégalités économiques.

Dans un tel contexte, les inégalités de revenus salariaux et surtout de revenus réels, sont alors vécues comme des inégalités injustes et illégitimes. Les inégalités des revenus en RDC sont certes liées à la grille et au barème des salaires, mais aussi aux opportunités de gestion prédatrice et de corruption dans l'exercice de certaines fonctions ou dans certains postes et grades de gestion. D'un autre point de vue, les inégalités économiques de revenus et de patrimoine dépendent aussi de la nature de l'emploi exercé, indépendamment du grade et de la fonction.

En effet, outre la différence de revenus et d'opportunités entre les fonctions politiques et administratives dans le secteur public, il y a aussi des différences entre les secteurs public et privé, et entre sous-secteurs dans ces deux catégories, comme enfin entre ceux qui ont un emploi formel et le gros de la population qui vit de l'informel et/ou de « l'auto-emploi ».

Le tableau 3.4 suivant montre que les effectifs d'emploi dans l'administration publique représentent à peine 5 % des effectifs des travailleurs du secteur privé, formel et informel. Les niveaux de rémunération officiels sont relativement du même ordre entre les deux secteurs, à l'exception de certaines entreprises minières, financières ou des compagnies de téléphonie mobile.

Par rapport aux administrateurs, directeurs et hauts cadres de ces entreprises privées, les hauts gradés de la catégorie de direction dans l'administration publique n'ont presque rien à envier, vu les opportunités de prédation dont ils jouissent pour élever leurs revenus et garder leur niveau dans les inégalités économiques.

Cette situation est relativement confirmée par l'évolution des salaires nominaux et réels dans l'Administration publique et dans le secteur privé. (Voir tableau 3.5) Car si les inégalités économiques sont mesurées effectivement en termes nominaux, il est nécessaire de les appréhender aussi en termes de pouvoir d'achat et de son évolution sur une période donnée. De ce point de vue, l'évolution montre en effet que le salaire réel dans le secteur privé a baissé sur la période de la dernière décennie par rapport à l'indice de base en 2000, même s'il accuse une lente progression, tandis que celui du secteur public a tendance à augmenter, passant de l'indice 100 en 2000 à l'indice 286,5 en 2011. Ce qui est dû principalement à l'instauration de barèmes spécifiques pour certains corps d'agents de l'État (enseignants, travailleurs de la santé, ceux de la Justice, etc.), accompagnés de primes spéciales qui augmentent les revenus sans relever les salaires proprement dits.

Ces avantages bénéficient de manière significative aux cadres de la catégorie de commandement de ces secteurs d'activité de la Fonction publique, qui bénéficient déjà de l'inégalité dans l'échelle des salaires, agrandissent le fossé dans les inégalités des revenus, et rendent l'appréhension de celles-ci relativement complexe. Il est utile de rappeler ici que le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) actuel qui est de 3 dollars américain par jour de travail est entré en vigueur depuis 2001.

Par ailleurs, le tableau 3.5 montre aussi que l'évolution comparée des indices réels des salaires dans le public et le privé indique non seulement que le salaire moyen dans le secteur public est plus élevé que celui du secteur privé, mais qu'en plus, il a tendance à augmenter plus vite, allant jusqu'à représenter 2 à 4 fois celui du secteur privé.

Bien que le salaire réel moyen dans le secteur public n'autorise pas toujours une vie décente au fonctionnaire et à l'agent de l'État, ce qui est une des causes de la gangrène de la corruption dans le pays, il est surprenant de constater que l'État est un moins mauvais payeur que le privé en RDC. Ce dernier accumule plus de profits sur le dos des salariés qu'il exploite. Et tout cela fait le jeu des inégalités de revenus dans le pays.

En outre, étant donné qu'un pourcentage non négligeable de travailleurs, surtout dans le secteur privé, ont un niveau de revenu inférieur au salaire minimum légal, leur situation ainsi que celle de ceux qui sont alignés sur ce minimum légal a sérieusement empiré au cours des dix dernières années.

L'indice de salaire minimum légal nominal est resté plus ou moins stable sur la période tandis que l'indice réel du même salaire a sérieusement chuté, tombant jusqu'à 6,5 en fin de période considérée. Il en résulte, entre autres conclusions, que les pauvres se sont appauvris encore plus, et que les riches qui bénéficient déjà de l'inégale répartition des revenus dans la grille salariale, de l'inégal accès aux fonctions de gestion des ressources de l'État, et de l'inégal accès aux opportunités de prédation et de corruption, sont encore les plus avantagés avec l'évolution du pouvoir d'achat. Ce qui ne fait qu'aggraver les inégalités économiques dans le pays.

Dans le même ordre d'idées, l'appréhension correcte de la réalité des inégalités de revenus devrait tenir compte aussi de l'inégalité des impôts appliqués à ces revenus, ainsi que des avantages et autres primes accordés, en particulier aux hauts cadres de direction dans l'administration publique, et aux directeurs et cadres de direction dans le secteur privé. La politique des transferts et de répartition joue un rôle non négligeable dans l'appréhension des inégalités économiques de revenus. Malheureusement, il n'est pas facile dans l'état actuel des choses d'intégrer cette dimension à cette analyse, faute de données statistiques disponibles et fiables sur les montants effectivement transférés, les modes de ce transfert, et les destinataires réels qui en bénéficient.

Par ailleurs, les inégalités de revenus dépendent aussi de la rémunération différentielle entre secteurs d'activité, et du poids de ces derniers dans l'économie et la société congolaises, notamment en termes de contribution au PIB et surtout d'emplois.

Aux termes du rapport de cette enquête, «. (…) pour le secteur d'activité principale, c'est dans l'industrie qu'on a observé le revenu le plus élevé, soit en moyenne 19 482 CDF et celui le plus bas dans la branche 'agriculture,…'

avec 8 065 CDF ».[57] Vus sous cet angle, les secteurs industries (mines comprises), commerce, services et Bâtiment et travaux publics (BTP) sont parmi ceux qui paient des rémunérations moyennes élevées. Mais, ce sont aussi des secteurs où les inégalités de revenus sont fortes entre catégories de direction d'une part, et de l'autre, les autres catégories, en particulier celles d'exécution qui ont la plus grande masse de travailleurs (Voir tableau 3.4).

Ces secteurs sont concentrés notamment dans les provinces de Kinshasa, du Katanga, et du Maniema (pour les industries minières). Les autres secteurs – des services et du commerce en particulier– sont concentrés dans les provinces où la concentration des masses monétaires (revenus distribués) et la vitesse de leur circulation constituent un attrait suffisant pour leur implantation, sans négliger le secteur BTP. Cette situation accentue les inégalités économiques de revenus non pas seulement de manière verticale entre couches des populations mais aussi sur le plan horizontal, entre les provinces. Car le dynamisme des entreprises d'un secteur important de l'économie et leur impact social, ont des conséquences sur la distribution des revenus et le jeu de partage de ceux-ci. Ce qui appelle une stratégie corrective volontariste dans les deux dimensions verticale et horizontale, étant donné que cette recherche est entreprise en vue de la construction et du renforcement du tissu national.

Une autre dimension qui impacte sur les inégalités économiques du point de vue des revenus concerne le poids des travailleurs par rapport à la situation d'emploi, de sous-emploi et de chômage. Dans un pays où les principaux revenus sont ceux des emplois salariés ou auto-emplois, et que le gros des citoyens végètent dans le sous-emploi et dans le chômage comme en RDC, la distribution des revenus ne peut être qu'inégalitaire. Il s'ensuit l'aggravation des autres facteurs d'inégalités économiques déjà examinés ci-dessus renforçant ainsi leur dynamique cumulative. L'analyse du tableau 3.4 ci-dessus sur les effectifs des travailleurs du secteur public et privé montre aussi que le taux de chômage réel – non celui du BIT – est très élevé, allant de 45 % à plus de 60 % sur la période de la dernière décennie. Ce tableau illustre déjà le premier niveau d'inégalités économiques (revenu et patrimoine) entre ceux qui travaillent et donc perçoivent un revenu même irrégulier, et ceux qui n'ont pas de revenu d'emploi parce que chômeurs, auxquels il faut ajouter ceux qui vivotent dans le sous-emploi.

[57] INS, *Enquête 1-2-3*, 2005, Kinshasa, 2008, p.160.

Tableau 3.4 : Effectifs des travailleurs de l'administration publique et du secteur privé (en milliers d'unités)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010(p)	2011(e)
A. Travailleurs dans l'administration	490,3	640,9	703,8	708,3	818,3	858,0	915,3	972,6	1136,5	1180,0
- Personnel sous-statut[1]	316,3	398,6	433,4	435,8	525,1	556,4	602,3	648,1	699,4	720,4
- Pensionnés civils et militaires	31,2	50,5	60,3	58,3	79,0	84,6	94,0	103,3	114,2	123,9
- Enseignants[2]	142,9	191,8	210,0	214,2	214,2	217,0	219,1	221,2	322,9	335,8
B. Travailleurs dans le secteur privé	16 341,6	16 816,3	18 262,5	17 239,8	18 090,6	19 211,1	17 335,7	14 727,4	19 388,0	19 409,5
- Affiliés à l'INSS	181,4	190,5	260,2	268,6	305,0	341,4	269,7	342,7	353,0	326,1
- Non affiliés à l'INSS	16 160,2	16 625,8	18 002,3	16 971,2	17 785,6	18 869,7	17 066,0	14 384,7	19 035,0	19 083,4
C. Total des travailleurs (A+B)	16 831,9	17 457,2	18 966,3	107 948,1	18 908,9	20 069,1	18 251,0	15 700,	20 224,5	20 589,0
D. Nombre d'emplois créés	13 278,7	625,3	1 509,1	-1 018,2	960,9	1 160,2	-1 818,1	-2 551,1	4 824,6	65,0
E. Population active	33 068,6	33 897,5	34736,8	35 611,3	36 503,8	38 009,7	38 998,0	40 050,9	41 131,3	42 365,2
F. Nombre de chômeurs (E-C)	16 236,7	16 440,3	15 770,5	17 663,2	17 594,8	17 940,6	20 746,9	24 351,0	20 606,8	21 775,7
G. Taux de chômage	49,1	48,5	45,4	49,6	48,2	47,2	53,2	60,8	50,1	51,4

Sources : BCC, *Rapport annuel 2012*, d'après les données de : Ministère des Finances (Direction de la paie), Fonction publique et l'INSS, 2012.

Notes : (1) Exclusion faite des effectifs des militaires actifs ; (2) Ensemble du personnel de l'EPSP et de l'ESURS ; (3) Variation en pourcentage pour le taux de chômage.

Tableau 3.5 : Evolution du salaire réel dans le secteur privé et dans l'administration (base 2000 = 100), de 2002 à 2011.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010(p)	2011(e)
Indice général des prix moyens à la consommation établi par la BCC (base 100=2000)	573,2	646,7	672,5	817,6	924,6	1 078,7	1 272,5	1 859,2	2 295,5	2 652,2
SECTEUR PRIVÉ[1]										
Indice de salaire nominal	347,9	362,5	423,9	577,5	710,3	852,4	1 039,1	1 927,8	1 483,5	1 705,6
Indice de salaire réel	60,7	56,1	63,0	70,6	76,8	79,0	81,7	103,7	92,7	98,2
ADMINISTRATION PUBLIQUE										
Indice de salaire nominal	515,0	418,3	709,9	1363,1	2 068,3	2 855,1	4 534,5	4 893,9	4 714,2	4 804,1
Indice de salaire réel	89,8	64,7	105,6	166,7	223,7	264,7	356,3	263,2	309,8	286,5
SALAIRE MINIMUM LÉGAL										
Indice de salaire nominal	108,2	108,2	108,2	108,2	108,2	108,2	108,2	108,2	109,2	109,2
Indice de salaire réel	18,9	16,7	16,1	13,2	11,7	10,0	8,5	5,8	7,2	6,5
RAPPORT DES INDICES RÉELS										
Indice de salaire réel public/privé	1,48	1,15	1,67	2,36	2,91	3,35	4,36	2,54	3,17	2,81

Source : BCC, *Rapport annuel 2012*. Le rapport des indices réels entre les salaires dans l'administration publique et le secteur privé est calculé par l'auteur.

Notes : (1) Il s'agit du salaire du dernier ouvrier (au bas de l'échelle) ; (2) Il s'agit du salaire d'un huissier de la Fonction publique.

Tableau 3.6 : Revenu mensuel de l'emploi principal par quartile et rapport interquartile (en unités de CDF) en 2005

Quartiles des revenus mensuels	1er quartile	2ème quartile	3ème quartile	Revenu mensuel moyen	Rapport interquartile
Province					
Kinshasa	5 000	12 000	20 000	21 396	4,0
Bas-Congo	3 000	6 000	12 000	10 841	4,0
Bandundu	2 500	5000	8 000	7 888	3,2
Équateur	2 000	3 600	7 500	7 762	3,2
Province Orientale	2 000	3 000	7 500	7 991	3,75
Nord-Kivu	2 500	7 500	7 500	8 600	3,75
Maniema	2 500	2 500	10 000	11 246	4,0
Sud-Kivu	2 500	5 000	7 800	9 845	3,12
Katanga	1 100	5 550	12 500	12 791	11,36
Kasaï-Oriental	2 500	7 500	15 000	12 714	6,0
Kasaï-Occidental	2 400	7 500	15 000	14 205	6,25
Milieu de résidence					
Urbain	3 000	7 500	16 000	18 217	5,33
Rural	2 500	4 440	7 500	85 65	3,0
RDC	**2 500**	**5 500**	**10 000**	**11 274**	4,0

Source : INS, *Enquête 1-2-3, 2005*, Kinshasa, 2008.

Tableau 3.7 : Revenu moyen par secteur des activités principales et secondaires selon la province et le milieu de résidence (en CDF) en 2005.

Province / Milieu de résidence	Secteur d'activité principale						Secteur d'activité secondaire					
	ACSP (1)	BTP	Industrie	Com(2)	Service	Ensemble	ACSP (1)	BTP	Industrie	Com(2)	Service	Ensemble
Kinshasa	15 433	17 722	24 127	18 536	24 445	21 396	11 880	2 500	11 863	12 971	17 373	14 297
Bas-Congo	9 669	10 821	12 280	13 658	14 711	10 841	9 463	1 250	8 140	12 481	8 511	9 418
Bandundu	7 359	6 571	13 456	12 319	7 929	7 888	3 631	7 500	16 489	4 799	11 011	4 762
Équateur	7 191	15 298	6 162	15 646	6 767	7 762	8 103	5 000	3 829	3 832	7 127	7 499
Orientale	6 981	12 137	14 157	9 312	10 184	7 991	5 764	-	8 664	5 822	9 942	6 365
Nord-Kivu	6 863	15 563	8 075	14 370	13 820	8 600	8 026	-	6 542	4 777	6 557	7 326
Maniema	9 870	12 706	27 910	42 706	9 215	11 246	12 527	7 500	4 106	2 012	8 146	10 917
Sud-Kivu	77 89	16 087	8 324	14 789	14 562	9 845	12 327	-	3 405	3 944	6 477	7 736
Katanga	8 594	14 111	26 892	16 912	18 500	12 791	10 761	-	10 787	16 355	6 477	7 736
Kasaï-Oriental	8 295	17 719	19 242	15 472	14 877	12 714	7 978	-	7 303	7 044	8 560	7 918
Kasaï-Occidental	10 350	14 600	26 830	16 662	13 718	14 205	8 166	2 282	7 567	4 083	15 625	9 051
Ville	11 543	17 440	25 975	18 453	24 488	20 913	10 608	11 338	14 051	10 318	13 643	12 319
Cité	8 404	12 485	14 500	12 007	12 505	10 773	7 062	5 440	15 229	4 949	9 039	8 416
Secteur	7 924	10 601	15 904	12 581	6 607	8 565	7 678	1 000	5 799	6 838	8 276	7 544
Urbain	9 604	16 793	23 894	17 359	21 980	18 217	9 236	9 793	14 361	9 167	12 730	11 320
Rural	7 924	10 601	15 904	12 581	6 607	8 565	7 678	1 000	5 799	6 838	8 276	7 544
RDC	8 065	15 369	19 482	16 109	15 668	11 274	7 774	8 668	7 804	7 946	9 875	8 283

Source : INS, *Enquête 1-2-3*, Kinshasa, 2008.
Notes : (1) ACSP : Agriculture, chasse, sylviculture et pêche ; (2) : Commerce.

Tableau 3.8 : Inégalités dans les sources de revenus et conditions de vie en 2005.

Provinces	Revenu moyen de l'emploi en USD		Origine du revenu des ménages			Part de l'agriculture dans l'emploi	Taux de pauvreté	Part provinciale du revenu national en % (96-97)	Revenu par habitant en 2003 en PPA
	Par actif	Par ménage	Informel	Secteur public	Secteur privé formel				
Kinshasa	45	84	89,5	6,1	4,4	5,1	41,6	37,2	1949
Bas-Congo	23	37	93,6	4,0	2,4	76,0	69,8	9,1	893
Bandundu	16	25	*95,2*	*4,0*	0,8	85,6	89,1	3,9	213
Équateur	16	31	95,3	3,6	1,1	76,5	93,6	2,8	168
Orientale	17	25	95,9	2,9	1,3	84,2	75,5	3,9	214
Nord-Kivu	17	42	94,3	3,6	2,1	73,4	72,9	8,8	720
Maniema	24	37	95,9	3,5	0,6	87,3	58,5	2,0	465
Sud-Kivu	17	34	95,7	2,9	1,4	72,5	84,7	4,7	439
Katanga	27	49	94,2	3,6	2,3	71,4	69,1	19,8	872
Kasaï-Oriental	27	41	96,3	2,6	1,1	65,4	62,3	7,3	524
Kasaï-Occidental	30	54	97,0	2,1	0,9	77,9	55,8	6,3	552
Total RDC	22	42	94,6	3,6	1,8	77,9	71,3	100,0	634

Source : Établi par l'auteur sur base des données du PNUD, *Profil provincial de pauvreté et conditions de vie des ménages* (toutes les provinces de la RDC), Kinshasa, 2009. Ces résultats ont été produits à partir des données de l'*Enquête 1-2-3*, 2005.

Note : PPA : Parité de pouvoir d'achat

Tableau 3.9 : Inégalités de revenus et consommation des ménages en 2005.

Provinces	Dépenses par tête d'habitant par an (en USD)			Part des dépenses alimentaires (en %)			Part du quartile le plus pauvre (en %)	Part du quartile le plus riche (en %)	Coefficient de Gini
	Total	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres			
Kinshasa	*315*	*161*	*487*	*48,8*	*58,1*	*45,3*	*13,0*	*41,7*	*0,38*
Bas-Congo	174	117	274	64,6	66,6	63,1	18,4	33,8	0,30
Bandundu	*111*	*87*	261	*66,6*	*67,2*	650	10,7	45,8	0,38
Équateur	*96*	*80*	*277*	*65,0*	*65,6*	*63,0*	*16,7*	34,9	0,31
Orientale	*156*	*99*	*302*	*70,0*	*70,6*	*69,4*	*13,8*	38,1	0,34
Nord-Kivu	158	98	297	64,9	67,3	62,9	10,5	43,8	0,38
Maniema	189	111	292	69,1	67,8	69,7	17,5	34,3	0,29
Sud-Kivu	125	96	265	73,0	71,2	73,9	15,5	34,3	0,57
Katanga	*181*	*98*	*347*	*64,2*	*69,0*	*61,5*	11,6	*44,8*	0,38
Kasaï-Oriental	221	111	383	62,4	69,5	59,5	10,8	44,1	0,41
Kasaï-Occidental	219	105	337	67,5	65,9	68,0	11,8	43,4	0,39
Total RDC	175	102	347	62,9	67,2	60,0	11,0	46,3	0,40

Source : Établi par l'auteur sur base des données du PNUD, *Profil provincial de pauvreté et conditions de vie des ménages* (toutes les provinces de la RDC), Kinshasa, 2009. Ces résultats ont été produits à partir des données de l'*Enquête 1-2-3*, 2005.

Ce dernier est en effet très important en RDC entraînant que la source principale de revenus des actifs et des ménages soit plutôt l'activité informelle comme l'indique le tableau 3.8. La part de l'informel dans l'origine de revenus est de plus de 94 % en moyenne nationale, variant de plus de 89 % à Kinshasa à plus 97 % au Kasaï-Occidental.

Dans le même ordre d'idées, la faiblesse du secteur privé formel comme source de revenu est caractéristique non pas seulement de la capacité de création des emplois par ce secteur, mais aussi de sa faiblesse dans la distribution des revenus par rapport aux autres sources. Certes, l'informel nourrit son homme aussi, mais la recherche de la sécurité par l'emploi, la précarité de l'emploi informel comme source sécurisante de revenus et de survie, ont fini par développer socialement une posture mentale d'angoisse existentielle, qui se traduit notamment par un sentiment de révolte enfouie et ruminée face aux inégalités économiques.

Par ailleurs, l'agriculture qui est le secteur le moins payant, a un poids énorme dans l'emploi au niveau national et des provinces, à l'exception de Kinshasa, pour des raisons d'évidence. L'agriculture représente ainsi 78 % dans l'emploi total en RDC, avec un éventail allant de 5,1 % à Kinshasa à plus de 87 % au Maniema, tandis que de manière quasi parallèle, le taux national de pauvreté qui est 71,3 %, varie de 41,6 % à Kinshasa à 93,6 % dans la province de l'Équateur. Ces deux indices donnent un autre aperçu des inégalités économiques entre couches sociales.

Considérées du point de vue de la consommation des ménages, les inégalités des revenus montrent que les dépenses moyennes par tête d'habitant sont plus de trois fois supérieures chez le « non pauvre » que chez le pauvre, tandis que la part du quartile le plus riche s'élève à 4,2 fois plus que celle du quartile le plus pauvre. Bien que les données n'aient pas été actualisées, elles indiquent néanmoins une certaine mesure des inégalités économiques. Ces écarts, aussi bien dans les revenus que dans les dépenses, sont encore plus évidents en ce qui concerne les données provinciales. (Voir tableau 3.9)

Enfin, le coefficient de Gini montre aussi que la RDC est un pays à fortes inégalités économiques. En effet, bien que se situant entre 0,40 et 0,44 selon les dernières actualisations, ce coefficient reste quand même élevé, surtout quand on sait que ce pays compte des composantes non visibles du revenu. D'une part, il y a les primes et autres avantages en nature et/ou en espèces, ainsi que les opportunités de prédation et de corruption évoquées ci-dessus, et de l'autre, pour les classes populaires et moyennes en particulier, la source principale de revenus est le secteur informel ; et l'appréhension de ces revenus reste problématique.

Inégalités des patrimoines

Le patrimoine couvre la propriété des biens meubles de consommation durable certes, mais il est constitué surtout des actifs (biens) immobiliers, et des actifs financiers.

Il n'est pas facile de prendre la mesure des inégalités économiques de patrimoine au Congo. Une enquête approfondie à ce sujet n'aura pas forcément les résultats escomptés. La raison est relativement simple : les gens n'aiment pas que leur patrimoine, et de manière plus générale leur richesse, soient connus des autres. Donc, ils ne le déclarent pas. Les raisons peuvent être d'ordre culturel ou autre. Par ailleurs, il n'existe pas encore dans le pays un système efficace d'impôt sur le patrimoine, basé sur un recensement complet, effectif et transparent de ce dernier.

La mesure des inégalités de patrimoine devient ainsi difficile. Il nous a paru utile de recourir à une autre unité qui est le symbole du patrimoine : l'habitat. Nous estimons, en effet, que les caractéristiques de la maison où l'on habite sont, d'une certaine manière, le reflet de son patrimoine.

Cet indicateur ne représente pas fidèlement ledit patrimoine, car on n'est pas forcément le propriétaire de la maison où l'on habite, tout comme elle peut ne pas représenter le poids du reste du patrimoine immobilier et surtout financier dont on dispose. Mais quelle que soit la situation, les inégalités dans l'habitat sont le reflet des inégalités de patrimoine, car au-delà des biens meubles qui peuvent constituer le patrimoine personnel, c'est la maison qui est généralement le premier des investissements personnels de patrimoine. Et plus on a un patrimoine important, plus on veut vivre dans une maison qui répond à certaines caractéristiques particulières.

Pour avoir une idée des inégalités économiques dans ce domaine, nous avons utilisé en combinaison quatre caractéristiques de l'habitat personnel : le type de matériaux utilisés pour les murs de la maison, ceux utilisés pour la toiture, le type du recouvrement du sol, et le type d'énergie utilisée pour la cuisine. Chaque Congolais habite sans doute une maison, même s'il existe toujours une infime proportion de sans habitat fixe dans certaines grandes villes. Par rapport au premier critère des matériaux utilisés pour construire les murs de la maison, il est remarquable de noter que seuls 19,2 % de la population congolaise vit dans une maison construite avec des murs en matériaux durables, tandis que le reste, soit près de 81 % de la population, vit dans des maisons en matériaux non durables, dont 68,8 % avec des murs en pisé et/ou briques adobes, et plus de 12 % dans des maisons dont les murs sont faits de végétaux, planches et autres matériaux de fortune.

En réalité, ces moyennes nationales des inégalités de patrimoine appréhendées sur base de ce critère, sont encore plus grandes au niveau de chaque province. (Voir tableau 3.10)

Les quatre tableaux suivants sont ainsi consacrés à l'appréhension des inégalités économiques des patrimoines à travers le type d'habitat comme fenêtre illustrative. En ce qui concerne le deuxième critère, qui porte sur la nature des matériaux utilisés pour la toiture de l'habitat (voir tableau 3.11), les maisons à toiture en matériau durable représentent 29 %, comprenant les matériaux comme la dalle en béton (0,3), l'ardoise (0,3), la tôle en fibrociment appelée « éternité » (1,4 %), la tuile (1,3 %) et surtout la tôle galvanisée (25,7 %). Cette catégorie de toiture de maison peut être considérée comme faisant partie de vrai patrimoine immobilier ou de patrimoine immobilier de haut niveau. Elle se distingue de la catégorie basse du patrimoine immobilier, celle faite des maisons en toitures couvertes de chaume et paille (59,6 %), de la tôle de récupération (6,7 %), et autres couvertures précaires comme les feuilles et les écorces (4,6 %). Cette deuxième catégorie représente ainsi 74,3 % au niveau de l'ensemble du pays. Comme pour le premier critère (matériaux des murs des maisons), les inégalités de patrimoine mesurées par ce critère sont encore plus fortes dans les provinces.

Pour ce qui est du troisième critère, relatif à la nature des matériaux de recouvrement du sol de l'habitat (voir tableau 3.12), l'enquête révèle que 18,7 % des sols des maisons sont couverts d'un matériau dur, fait de bois (0,5 %), de carreaux (1,5 %) et de ciment (16,7 %). Le gros des habitations au Congo qui, de ce point de vue, représente environ 81 %, ont un sol fait de terre battue ou de paille. Ce pourcentage est élevé et même supérieur à celui de maisons de murs en matériau non durable (74,3 %) : briques adobes, pisé, bois et végétaux. Ce qui montre qu'au-delà des maisons couvertes de toiture précaire (chaume, feuilles et tôles de récupération), même certaines maisons en matériau durable ont un sol en terre battue.

Ce critère permet de relativiser le poids réel des deux critères précédents dans les inégalités de patrimoine (immobilier). Si pour la plupart des maisons en matériaux durables couvertes de tôles (galvanisées et en fibrociment), de tuile ou de béton, le sol est couvert au moins de ciment, la situation d'inégalités de patrimoine saisie par ces deux premiers critères différencie très peu les patrimoines dans les villes et centres urbains. Le critère de la nature de recouvrement du sol (pavement) introduit une différentiation qui permet de saisir une dimension de ces inégalités. Et c'est pourquoi nous le considérons comme un critère important à cet égard.

Enfin, par rapport au quatrième critère – l'énergie nécessaire à la cuisson –, les données de l'enquête montrent que : « La plupart des ménages de la RDC utilisent pour la cuisson des aliments, le bois de chauffe (72,7 %) et le charbon de bois (19,7 %), soit au total 92,4 % d'énergie de cuisson provenant de la forêt. (…) Si, en milieu urbain, c'est le charbon de bois qui est le plus utilisé (49,6) et particulièrement dans les villes (54,5 %), en milieu rural c'est le bois de chauffe qui l'est le plus. L'électricité n'est utilisée pour la cuisson des aliments que par 5,1 % des ménages dans l'ensemble, 17,5 % des ménages en milieu urbain et 24,1 % dans les villes en particulier. Elle est quasi-inexistante en milieu rural où elle n'est utilisée que par 0,1 % des ménages. Une forte proportion des ménages utilisant l'électricité pour cuire leurs aliments en ville se trouve à Kinshasa (41,9 %). En dehors de la capitale et hormis le Bas-Congo (5,5 %) et le Katanga (4,3 5), dans toutes les autres provinces, la proportion des ménages faisant leur cuisine avec l'électricité est quasiment nulle ».[58]

Comme le critère précédent - nature des matériaux de recouvrement du sol des maisons -, l'énergie de cuisson permet aussi de faire une différenciation significative en matière d'inégalités de patrimoine. L'éclairage électrique constitue sans doute un bon niveau de différentiation en termes d'inégalités de patrimoine, en complément des trois critères précédents. Mais ce critère ne suffit pas, compte tenu de la situation des villes où on peut trouver l'éclairage électrique, y compris dans des maisons et maisonnettes qui pèsent peu comme patrimoine immobilier. C'est à ce niveau que ce critère apporte un plus dans l'appréhension de ces inégalités. (Voir tableau 3.13)

La combinaison de ces quatre critères permet d'appréhender une dimension particulière des inégalités économiques de patrimoine. En effet, les ménages utilisant l'énergie électrique pour faire la cuisine sont sans aucun doute ceux qui ont une maison en dur du point de vue des matériaux des murs et de la toiture, et dont le plancher est également en dur : carreaux, bois ou parquet, et ciment. C'est donc par rapport à ces 5,1 % des ménages dans l'ensemble du pays qu'il faut prendre la mesure des inégalités de patrimoine, saisies partiellement au niveau élevé, et en réduisant progressivement l'influence des autres critères aux niveaux moyen et bas de la société. On peut également procéder à cette combinaison dans le cas des provinces. Il faut noter que les inégalités de patrimoine appréhendées par cette approche méthodologique sont élevées en particulier entre villes et campagnes d'une part et, au sein des villes, entre couches qui disposent d'un patrimoine digne de ce nom (haut standing) et d'autre part, celles qui travaillent dur juste pour se donner un toit.

[58] INS, *Enquête 1-2-3*, 2005, Kinshasa, 2008, p. 82.

Tableau 3.10 : Répartition (en %) des ménages par province et milieu de résidence selon le type des matériaux des murs des logements en 2005.

	Matériaux des murs								
	Béton armé	Bloc de ciment	Briques cuites	Briques adobes	Mur en pisé	Bois, planches	Végétaux nettes	Autres	Total
Provinces									
Kinshasa	1,2	83,1	6,5	5,4	0,9	2	0	1	100
Bas-Congo	0,4	13,5	29,6	47,3	4,8	4	0,3	0	100
Bandundu	0,1	1,4	0,5	15,3	54,8	2	23	2,9	100
Équateur	0,1	5,7	6,2	19,9	61,7	4,2	1,9	0,4	100
Orientale	0,2	0,5	2,9	3,5	69,7	20,2	3	0	100
Nord-Kivu	0	2,5	3,5	2	83,6	7,3	0,5	0,7	100
Maniema	0,4	0,4	2,7	19,4	64,2	12,2	0,4	0,2	100
Sud-Kivu	0,2	0,6	4,8	32,7	39,1	12,2	6,3	4,1	100
Katanga	0,9	0,8	23,3	70,8	2,2	0,9	0,8	0,2	100
Kasaï-Oriental	0,1	6,2	3,9	67,5	20,9	1,4	0	0	100
Kasaï-Occidental	0,4	2,3	3,2	33,7	43,8	11,9	4,2	0,6	100
Milieu de résidence									
Ville	1,4	44,3	21,9	21,3	5,2	4,3	0,3	1,3	100
Cité	0,5	4,5	11,5	43,1	34,1	1,2	0,7	4,4	100
Rural	0,1	1,4	4,5	31,2	48,5	7,9	6,1	0,4	100
Urbain	1,1	33,2	19	27,4	13,3	3,4	0,4	2,2	100
RDC	0,4	10,3	8,5	30,1	38,7	6,7	4,5	0,9	100

Source : INS, *Enquête 1-2-3, 2005*, Kinshasa, 2008.

Tableau 3.11 : Répartition (en %) des ménages selon la nature de matériau de toiture des logements par province et milieu de résidence en 2005.

	Nature de la toiture								
	Dalle en béton	Ardoise	Fibrocimen t	Tuile	Tôle galvanisée	Tôle de récupération	Chaume/ Paille	Autres	Total
Provinces									
Kinshasa	1,4	0,3	7,8	1,6	80	8,4	0,3	0,2	100
Bas-Congo	0	0,5	0,7	2,9	50,1	7,6	37,2	1	100
Bandundu	0	0,3	0,1	0,1	8,6	2,5	87,3	1,2	100
Équateur	0,1	0	2,4	0,4	8,8	2,3	85,7	0,3	100
Orientale	0	0,3	0,9	0,5	10,1	4,9	53,7	29,6	100
Nord-Kivu	0,4	0,1	0,1	1,5	32	11,9	52,8	1,7	100
Maniema	0,1	1,3	0	1,5	1,7	3,6	89,4	2,2	100
Sud-Kivu	0,3	0	0,2	0,4	35,4	8,2	54,9	0,9	100
Katanga	0,3	0,6	1,8	3,9	18,2	10,3	63,8	1	100
Kasaï-Oriental	-	0	0,2	0,2	30,9	9,3	58,9	0	100
Kasaï-Occidental	0,3	0	0	0,7	20,6	4,2	74	0,1	100
Milieu de résidence détaillé									
Ville	0,8	0,7	5,1	3	69,7	14,6	5,1	1	100
Cité	0,2	0,3	0,9	2,2	32,4	9,4	54,1	0,5	100
Rural	0,1	0,2	0,5	0,8	12,7	4,3	75,4	6,1	100
Urbain	0,6	0,6	3,9	2,7	59,3	13,1	18,8	0,9	100
RDC	0,3	0,3	1,4	1,3	25,7	6,7	59,6	4,6	100

Source : INS, *Enquête 1-2-3, 2005*, Kinshasa, 2008.

Tableau 3.12 : Répartition (en %) des ménages selon le type de recouvrement du sol des logements par province et milieu résidence en 2005.

	Nature de sol					
Provinces	Bois	carrelage	Blanche/ciment	Terre battue/paille	Autres	Total
Kinshasa	0,1	9,8	79,5	10,4	0,2	100
Bas-Congo	0,4	1,1	31,5	67	0,1	100
Bandundu	1,2	0,1	3,5	95,1	0	100
Équateur	0,3	0,3	6,9	92	0,5	100
Orientale	0,3	0,1	3,3	96,3	0,2	100
Nord-Kivu	0,1	0,6	8,7	90,2	0,4	100
Maniema	0,6	0,3	1,7	90,4	7	100
Sud-Kivu	1,7	1,1	10,1	85,3	1,7	100
Katanga	0,5	1,4	20,4	77,6	0,1	100
Kasaï-Oriental	0,1	0,6	10,7	88,4	0,2	100
Kasaï-Occidental	0,2	1,7	4	93,6	0,5	100
Milieu de résidence						
Ville	0,4	6,2	63	29,9	0,5	100
Cité	0,4	1,1	18,2	79,8	0,5	100
Urbain	0,4	4,7	50,5	43,9	0,5	100
Rural	0,6	0,3	3,6	95,1	0,5	100
RDC	0,5	1,5	16,7	80,8	0,5	100

Source : INS, *Enquête 1-2-3, 2005*, Kinshasa, 2008.

Tableau 3.13 : Répartition (en %) des ménages selon l'énergie de cuisson par province et milieu de résidence en 2005.

	Taux électrification	Energie cuisine							
		Electricité	Gaz	Pétrole	Charbon de bois	Bois de chauffe	Sciures de bois	Autres	Total
Provinces									
Kinshasa	59,5	41,9	0,5	1,6	42,5	12,1	1,1	0,2	100
Bas-Congo	15,6	5,5	0	1,3	14,3	78	0,9	0,1	100
Bandundu	0,8	0,2	0,1	1	7,4	90,3	0,7	0,3	100
Équateur	1,0	0	0	0,3	6,7	92,2	0,2	0,5	100
Orientale	1,1	0,1	0,4	0	6,9	90,6	0,9	1,1	100
Nord-Kivu	4,3	1	0	1,2	13,7	82,8	0,8	0,3	100
Maniema	1,8	0,3	0,5	0	1,6	96,9	0,7	0,1	100
Sud-Kivu	2,5	0,6	0	1,5	9,9	77,1	2	9	100
Katanga	17,7	4,3	0,1	0,9	40,4	52,5	1,7	0	100
Kasaï-Oriental	0,8	0,2	0,4	0	32,1	63,2	1,8	2,3	100
Kasaï-Occidental	0,0	0	0,2	0,6	13,1	85,6	0,4	0	100
Milieu de résidence									
Ville		24,1	0,5	1,9	54,5	17,7	0,9	0,4	100
Cité		1,7	0,1	1	37,2	58,4	1,4	0,2	100
Urbain		17,9	0,4	1,7	49,6	29,1	1,1	0,3	100
Rural		0,1	0,1	0,5	7,4	89,6	1	1,4	100
RDC	10,3								

Source : INS, *Enquête 1-2-3, 2005*, Kinshasa, 2008.

Inégalités économiques horizontales

Inégalités horizontales de revenus

Comme souligné dans la Note conceptuelle et l'approche méthodologique, les inégalités – économiques ici –, sont analysées aussi dans leur dimension horizontale. De ce point de vue, les inégalités économiques entre provinces comprennent notamment les inégalités de revenu (y compris la part dans le PIB/RN), d'accès à ou des opportunités d'emploi et de sources de revenus, des patrimoines, d'accès aux fonctions de gestion économiques et financières, des transferts et affectations des ressources, de densités des réseaux de développement, des investissements et de leurs financements, et même dans les affectations d'aide extérieure.

Les inégalités territoriales au niveau des provinces sont illustrées par les données des tableaux 3.2 et 3.3, et 3.6 à 3.9 en ce qui concerne les revenus et la part de la province dans le revenu national (RN), pour ce qui est des inégalités d'accès aux opportunités d'emploi et de sources de revenus, ainsi que des tableaux 3.10 à 3.13 pour les inégalités des patrimoines.

En ce qui concerne les inégalités de revenus entre l'administration centrale et celle des provinces, les différences, explicables notamment par l'envergure et la complexité des responsabilités à chaque grade, donnent aux fonctionnaires de l'administration centrale, un niveau de salaire, et sans doute aussi de prime, supérieur à celui des fonctionnaires des provinces. Mais quelle que soit leur justification, ces différences constituent en fait des inégalités de revenu au sein de l'administration, entre administrations centrale et provinciale. Il est en effet difficile de comprendre que l'État paie à un directeur général en province un revenu du même ordre que celui de l'agent auxiliaire de 2^{e}classe, soit l'avant dernier grade juste au-dessus de l'huissier. (Voir tableaux 3.2 et 3.3)

Ce qui conduit à des conséquences négatives, illustrées notamment par une mauvaise gestion. Les bons cadres de l'État rechigneront à se faire affecter en province, et s'ils acceptent, surtout pour ceux et celles de la catégorie du personnel de commandement, c'est parce qu'ils espèrent en profiter à travers les mécanismes de prédation et de corruption. Ceci conforte les inégalités dues à l'accès aux fonctions de gestion économique et financière, et à la mauvaise gestion des ressources de l'État.

Vues sous l'angle de la répartition interquartile des revenus, les inégalités apparaissent fortes et différenciées aussi entre provinces. Selon les résultats de l'enquête 1-2-3 (2008), elles sont très fortes au Katanga, dans les deux Kasaï, à Kinshasa, au Bas-Congo et au Maniema. (Voir tableau 3.6).

Au niveau national, en effet, « les vingt-cinq pourcent des actifs occupés les moins payés touchent en moyenne 2 500 CDF. Ce montant est également enregistré dans les provinces du Bandundu, Équateur, Nord-Kivu, Maniema, Sud-Kivu et Kasaï-Oriental. Les actifs occupés les moins payés de Kinshasa sont les mieux payés par rapport aux bas salariés du pays car ils gagnent le double de ce montant… ». À l'autre extrémité, « à l'exception de Kinshasa où les employés les mieux payés perçoivent en moyenne 20000 CDF par mois, ce montant varie du simple au double pour le reste du pays entre l'Équateur, la Province Orientale et le Nord-Kivu, où il est le plus faible (7500 CDF) et les deux Kasaï où il est le plus élevé (15000 CDF) ».[59]

Les autres données statistiques indiquent, cependant, que les inégalités économiques sont plus fortement marquées à Kinshasa que dans les provinces, et plus en ville qu'en milieu rural, ce qui s'explique sur le plan horizontal, étant donné que la majorité des provinces est peu urbanisée. De manière générale, les inégalités des revenus sont importantes entre milieu urbain et milieu rural dans l'ensemble du pays.[60]

Les taux de pauvreté ont sans doute évolué depuis l'enquête 1-2-3 dont les résultats ont été publiés en 2008, notamment du fait des guerres dans la région, et des créations d'emplois dans d'autres lieux. Et l'on prévoit que les résultats de l'enquête en voie d'achèvement cette année vont donner des chiffres plus actuels.

En attendant, il faut noter que les provinces où les secteurs public et privé formel constituent une source significative (5 % ou plus) du revenu des ménages comme Kinshasa, Bas-Congo, Nord-Kivu et Katanga, sont généralement celles qui ont une part importante dans le revenu national (RN), et parfois à un niveau non proportionnel (voir tableau 3.8). C'est dire que les provinces qui ont un faible niveau d'implantation de l'État et des activités formelles du secteur privé, et vivent donc principalement d'activités agricoles et informelles, sont celles parmi les plus pauvres, ayant peu d'effectifs employés et à revenu des ménages faible.

---

[59] INS, *Enquête 1-2-3, 2005*, Kinshasa, 2008, p. 162.
[60] *Idem*.

Bien que le revenu mensuel moyen et le rapport interquartile (voir tableau 3.6) montrent aussi qu'à côté de ces quatre premières provinces, les provinces du Maniema et des deux Kasaï ont également un niveau de revenus élevé, il faut cependant relativiser la situation de ces dernières pour des raisons évoquées ci-dessus. Tout ceci signifie que la croissance économique et la jouissance de ses fruits ne sont pas équilibrées et encore moins équitables sur le plan territorial.

De manière générale, et à l'exception du Bas-Congo où le niveau de vie moyen est plus élevé que dans d'autres provinces à l'exception de Kinshasa, le coefficient de Gini (voir tableau 3.9) est faible (donc inégalités moins fortes) dans les provinces les plus agricoles, sans développement significatif de l'industrie et du commerce comme le Maniema (0,29), le Bas-Congo même (0,30), l'Équateur (0,31) et la Province Orientale (0,34).

Inégalités horizontales de patrimoines

En ce qui concerne les inégalités horizontales de patrimoine, il y a lieu de considérer deux dimensions : les inégalités reflétées dans le type d'habitat, et celles reflétées dans les dotations infrastructurelles des provinces.

S'agissant de la première catégorie, les tableaux 3.10 à 3.13 illustrent qu'à part Kinshasa (près de 91 %) suivi de loin par le Bas-Congo (43,5 %) et le Katanga (25 %), toutes les autres provinces ont un habitat fait de murs en matériaux non durables avec prédominance des murs en pisé et en briques adobes.

Au sujet des toitures de ces maisons, ce sont encore une fois les provinces de Kinshasa, et du Bas-Congo auxquelles s'ajoutent cette fois celles du Nord et du Sud-Kivu qui ont des toitures en matériaux durables. Ces inégalités sont encore plus grandes en ce qui concerne les autres caractéristiques du patrimoine immobilier (habitat).

Pour ce qui est des dotations infrastructurelles des provinces en rapport avec les inégalités de patrimoine (voir tableau 3.14), le taux d'électrification est un premier indicateur des inégalités infrastructurelles entre provinces. Bien que le taux national soit déjà faible en lui-même (10,3 %), il n'y a que trois provinces qui sont au-dessus de ce taux : Kinshasa (59,5 %), Katanga (17,7 %) et Bas-Congo (15,6 %). Les autres huit provinces ont un taux d'électrification variant entre 0 % et 4,3 %.

Un autre indicateur considéré dans cette analyse est le taux de maillage routier. Ce dernier rapporte la longueur totale des routes d'intérêt national et celles d'intérêt provincial à la superficie de la province. Il a été décidé de ne pas tenir compte des routes urbaines qui sont pourtant importantes dans une ville province comme Kinshasa, mais qui risquent de fausser le taux réel de maillage à intérêt national et provincial. De même, les routes de desserte agricole ont été aussi exclues de ces calculs. Le taux national de maillage routier est très faible, à peine de 0,02 km (20 m) de route par km². C'est comme si le pays n'avait pas vraiment un réseau routier.

Vu par province, ce taux national révèle que seules les provinces de Kinshasa avec 0,04 Km, Bas-Congo avec 0,03 km et Nord-Kivu avec 0,07 km sont au-dessus de la moyenne nationale. Le Sud-Kivu et les deux provinces du Kasaï se situent au niveau du taux national de maillage routier : 0,02 Km de routes nationales et provinciales par km².

Les inégalités infrastructurelles sont des inégalités en termes de densités des réseaux de développement, et des opportunités qu'ils ouvrent aux différentes provinces du pays. Ce sont également des inégalités en termes de chances d'équilibre territorial du développement et des dividendes de la croissance. Mais tout dépend de leur état réel de praticabilité, dont il faut aussi tenir compte, et les données chiffrées sur cet état de choses manquent.

On pouvait s'attendre à ce que des politiques appropriées soient mises en place pour corriger ces inégalités. Mais cela ne semble pas être le cas. L'affectation des ressources budgétaires par province et celle des aides extérieures ne concourent pas à la correction des inégalités économiques horizontales. (Voir tableau 3.15) En effet, les rétrocessions budgétaires aux provinces ont tendance à se concentrer sur les provinces de Kinshasa-Ville, Katanga et Bas-Congo déjà avantagées sur le plan des dotations de patrimoine et infrastructurelles.

Par ailleurs, et du point de vue de l'exécution des rétrocessions, ces trois provinces sont avec celles du Bandundu, de l'Équateur et du Kasaï-Oriental, celles qui ont bénéficié, au moins pour une année, de rétrocessions réelles dépassant les prévisions budgétisées.

La ville-province de Kinshasa jouit presque régulièrement d'un taux d'exécution supérieur aux prévisions allant jusqu'à plus de six fois le niveau des dotations prévisionnelles, comme en 2007. Les autres provinces ont vu leurs dotations réelles diminuées par rapport aux prévisions, à l'exception du Nord-Kivu dont les rétrocessions en exécution ont pu égaler les prévisions en 2007.

Tableau 3.14 : Inégalités économiques infrastructurelles

Provinces	Population (en millions) en 2012	Superficie (en km²)	Densité au km² en 2012	Taux d'électrification (en %) en 2012	Routes nationales (en km)	Routes provinciales (en km)	Taux de maillage routier et Km de routes nationales et provinciales/km²
Kinshasa	9 397	9 965	943	59,5	362	74	0,04
Bas-Congo	5 028	53 920	93	15,6	1 472	303	0,03
Bandundu	8 722	295 658	30	0,8	2 134	2 037	0,01
Équateur	7 893	403 292	20	1,0	2 939	2 716	0,01
Orientale	8 479	503 239	17	1,1	3 658	3 615	0,01
Nord-Kivu	6 036	59 483	101	4,3	2 134	2 371	0,07
Maniema	2 165	132 250	16	1,8	945	1 093	0,01
Sud-Kivu	6 932	69 130	100	2,5	1 041	813	0,02
Katanga	11 662	469 877	25	17,7	4 637	679	0,01
Kasaï-Oriental	7 023	173 110	41	0,8	1 318	2 202	0,02
Kasaï-Occidental	6 459	154 741	42	0,0	1 977	1 147	0,02
Total RDC	79 796	2 345 000	34	10,3	22 611	17 050	0,02

Source : Construit par l'auteur d'après les données du PNUD, *Profil provincial de pauvreté*, Kinshasa, 2009. INS, *Enquête 1-2-3* (2012) et le calcul de l'auteur sur le maillage routier.

La distinction entre les affectations budgétaires exécutées en matière de fonctionnement et d'investissement dans les provinces est sans doute de nature à révéler d'autres disparités infrastructurelles et de patrimoine. Comme indiqué précédemment dans le tableau 3.4, le taux de chômage donné comme résultat de l'*Enquête 1-2-3, 2005*, passe aujourd'hui (*Enquête 1-2-3 de 2012*) à plus de 4 %, indiquant pratiquement une situation de plein emploi en RDC ne représente pas la réalité de la situation du chômage.

Tableau 3.15 : Pauvreté et inégalité dans l'allocation des ressources de l'État.

Province	Taux de pauvreté en % (2005)	Taux de chômage BIT en % (2005)	Rétrocessions budgétaires aux provinces (taux d'exécution en %)			
			2007	2008	2009	2010
Kinshasa	41,6	15,0	687,8	26,6	132,4	2 65,8
Bas-Congo	69,8	1,4	174,2	51,9	49,4	3 52,9
Bandundu	89,1	1,3	55,6	20,9	72,3	2 95,0
Équateur	93,6	1,4	76,1	35,5	77,3	1 59,9
Orientale	75,5	4,2	89,6	41,3	86,6	88,8
Nord-Kivu	72,9	6,1	100,0	46,3	92,3	58,6
Maniema	58,5	1,0	88,5	83,5	66,4	93,8
Sud-Kivu	84,7	9,9	72,0	37,5	83,9	35,1
Katanga	69,1	2,8	180,8	41,2	59,3	44,7
Kasaï-Oriental	62,3	3,0	65,1	37,9	71,7	170,5
Kasaï-Occidental	55,8	1,3	75,3	27,9	66,7	40,1
Total RDC	71,3	3,7	136,9	85,7	81,2	98,9

Source : Construit par l'auteur d'après les données de INS, *Enquête 1-2-3, 2005*, Kinshasa, 2008 ; du PNUD, dans le *Profil de pauvreté par province*, 2009, et de Mabi E. et Muya *C., Décentralisation, gestion des finances publiques et problématique de la fiscalité, p.157.*

L'atelier national sur le chômage et l'emploi en RDC organisé par l'INS (juin 2014) a remis en cause l'approche du BIT pour la contextualiser, et faire des suggestions conceptuelles et méthodologiques pour les futures enquêtes en vue d'avoir les données nouvelles reflétant correctement les réalités de la RDC. Pour le moment, les taux de la BCC sont les mieux indiqués dans ce domaine.

Quant aux aides extérieures aux provinces au cours de la période 2002-2005 (voir tableau 3.16), elles ont profité principalement aux provinces de Kinshasa avec 98,8 USD/habitant, du Katanga avec 2,1 USD/habitant, Orientale avec 1,9 USD/habitant et du Bas-Congo avec 1,7 USD/ habitant.

Les autres provinces ont bénéficié d'une aide extérieure inférieure à un dollar américain par tête d'habitant sur la période considérée. C'est dire qu'au cours des dernières années, les tendances de l'aide au développement n'ont pas réellement contribué au retournement de la situation des inégalités pour construire une société plus équitable. L'aide globale ou par habitant est allée encore une fois vers les provinces qui sont plus ou moins favorisées par les affectations budgétaires, renforçant les disparités dans la géographie de la pauvreté et de l'économie.

Le Congo est un pays où la gangrène de la corruption (classé dans les dix pays les plus corrompus en Afrique, Banque mondiale, Contrôle de corruption ou CC, 2013) et de la gouvernance de prédation dominent comme mode de gestion. Dans un tel climat de gouvernance, le contrôle politique des rouages stratégiques de gestion du pouvoir en général, et de ses créneaux économiques et financiers en particulier, est commercialisé sur base d'allégeances politiques et ethno-politiques, et les inégalités s'installent aussi dans l'accès à ces fonctions. Les règles et critères politiques et socio-économiques, non déclarés mais évidents, sont appliqués.

Tableau 3.16 : Aide extérieure pour la période 2002 – 2005 allouée aux provinces (millions de USD).

Province	Total (millions de USD)	USD/habitant	% aide totale à la RDC
Kinshasa	3 261,7	98,8	42,3
Bas-Congo	32,9	1,7	0,43
Bandundu	39,2	0	0,51
Équateur	23,4	0,7	0,30
Orientale	70,5	1,9	0,91
Nord-Kivu	58,1	0	0,75
Maniema	6,0	0,7	0,08
Sud-Kivu	25,0	0	0,32
Katanga	18,1	2,1	0,23
Kasaï-Oriental	15,3	0,6	0,20
Kasaï-Occidental	5,7	0,2	0,07
Total provinces	3 555,9	24,3	46,10

Source : Construit par l'auteur d'après les données de INS, *Enquête 1-2-3, 2005*, Kinshasa, 2008 ; du PNUD, dans le *Profil de pauvreté par province*, 2009.

Ils établissent des mécanismes de gouvernance prédatrice, qui favorisent la nomination des acteurs et gestionnaires de ces créneaux sur une base ethno-politique, clientéliste et corruptive.

Les postes sont attribués afin que ces « clients » aient aussi des opportunités de profiter de « leur tour » d'être au pouvoir et ou du pouvoir, et donc de s'enrichir.

Il est utile de noter l'évolution qui indique un différentiel dans les tendances de pauvreté entre les provinces. (Voir tableau 3.18) Cette évolution montre que l'incidence générale de la pauvreté a diminué, et que les efforts dans le domaine social sont en train de donner des résultats positifs.

L'incidence de la pauvreté dans le pays a ainsi baissé entre 2005 et 2012, indiquant ainsi des progrès en matière de développement social et en particulier de la lutte contre la pauvreté, tombant de 71,34 % à 63,41 %. Cette tendance générale se reflète aussi en termes de profondeur et de sévérité de la pauvreté.

Tableau 3.17 : Engagements, décaissements et effectifs et taux de décaissement de l'Aide publique au développement APD de 2010 à 2012 par province.

	Engagements		Décaissements		Taux de Décaissement des engagements en %
	en USD	en %	en USD	en %	
Administration centrale	52 068 080	0,56	30 686 534	0,78	59
Bandundu	271 773 196	2,93	52 952 401	3,89	56
Bas-Congo	436 096 520	4,71	258 599 075	6,57	59
Equateur	392 951 411	4,24	77 464 974	4,51	45
Kasaï-Occidental	968 729 221	10,45	158 207 457	4,02	16
Kasaï-Oriental	106 740 290	1,15	92 003 574	2,34	86
Katanga	361 568 125	3,90	210 879 948	5,36	58
Kinshasa	822 668 959	8,88	400 056 533	10,17	49
Maniema	167 478 637	1,81	183 075 596	4,65	109
Nord-Kivu	163 804 077	1,77	118 554 651	3,01	72
Orientale	220 027 377	2,37	207 621 447	5,28	94
Sud-Kivu	175 803 582	1,90	137 680 393	3,50	78
National	5 126 962	55,33	1 805 646 432	45,91	35
Total	9 266 672 245	100,00	3 933 429 016	100,00	42

Source : RDC, *Rapport national sur les OMD 2014*, sur base des données de la Plateforme de gestion de l'aide (PGAI).

Néanmoins, cette tendance générale positive cache des inégalités dans l'évolution et donc dans les progrès sociaux. Si la majorité des provinces semble avoir fait des progrès qui ont influencé la tendance générale à cet égard, la situation de pauvreté dans les provinces du Kasaï-Oriental, du Kasaï-Occidental et du Maniema a empiré au cours de la période considérée. L'incidence de la pauvreté a en effet grimpé dans ces trois provinces.

Comme souligné dans le *Rapport national 2012 sur les OMD en RDC*, « Les tendances observées au niveau de l'incidence de la pauvreté se manifestent aussi bien pour la profondeur que pour la sévérité de la pauvreté. Entre 2005 et 2012, elles sont passées de 32,2 % à 25,46 % pour le premier et de 32,23 % à 13,31 % pour le second ».[61] Cette évolution et les progrès dont elle fait état peuvent paraître douteux pour certains observateurs, mais ce sont les seules données statistiques disponibles.

Tableau 3.18 : Indicateurs de pauvreté par milieu de résidence en 2005 et 2012 (en %)

Zone géographique	Incidence de la pauvreté		Profondeur de la Pauvreté		Sévérité de la pauvreté	
	2005	2012	2005	2012	2005	2012
RDC	*71,34*	*63,41*	*32,2*	*25,46*	*32,23*	*13,31*
Milieu de résidence						
Villes		52,6		18,9		9,1
Cités		64,8		25,6		12,9
Urbain	61,49	54,6	32,23	20,0	14,10	9,7
Rural	75,72	69,1	34,9	29,0	19,76	15,7
Provinces						
Kinshasa	41,6	31,3	13,43	8,4	5,89	3,3
Bandundu	89,08	79,2	44,8	35,1	26,62	19,0
Bas-Congo	69,81	50,3	23,82	13,9	10,56	5,1
Katanga	69,12	64,9	32,54	26,4	18,42	14,3
Kasaï-Oriental	62,31	78,0	26,98	35,9	14,84	20,6
Kasaï-Occidental	55,83	76,6	21,51	35,6	10,73	20,5
Équateur	93,56	78,6	50,75	35,5	31,38	19,6
Nord-Kivu	72,88	54,0	32,23	18,3	18,37	8,4
Sud-Kivu	84,55	66,9	38,59	24,5	20,92	11,3
Maniema	58,52	67,5	20,38	26,5	9,80	13,1
Orientale	75,53	56,7	33,96	20,5	18,91	10,1

Source : INS, *Enquêtes 1-2-3 (2005 et 2012)*.

[61] RDC, *Rapport OMD 2012*, Kinshasa, p. 15.

Du point de vue des inégalités, « La part du cinquième quintile le plus pauvre de la population comparée avec celle du premier quintile traduit une grande inégalité sur la répartition des revenus dans la population. En effet, les 20 % les plus pauvres des Congolais ne représentaient que 7,8 % de la consommation nationale en 2005 contre 43 % pour le quintile le plus élevé, c'est-à-dire les 20 % les plus riches ».[62]

En termes nominaux réels, « la RDC compte un peu plus de 50 millions de pauvres dont près de 40 millions se retrouvent dans 7 provinces, à savoir :
le Katanga avec 7,48 millions ; le Bandundu avec 6,9 millions ; l'Équateur avec 5,76 millions ; le Kasaï-Oriental avec 5,32 millions ; le Kasaï-Occidental et la Province Orientale avec chacune 4,81 millions ; et le Sud-Kivu avec 4,64 millions (voir figure 3 ci-après). Selon le milieu de résidence, le milieu rural est celui où l'on retrouve 66,9 % de pauvres contre 33,1 % en milieu urbain dont 27,48 % dans les villes statutaires et 6,6 % dans les cités ».[63]

Dynamiques de production et de reproduction des inégalités économiques

Les facteurs et mécanismes de production et de reproduction des inégalités économiques sont multiples. Ils se combinent et se renforcent mutuellement dans un cycle cumulatif, que ce soit sur le plan vertical et/ou sur le plan horizontal. On peut mentionner en particulier :

- Le différentiel des primes variées accompagnant la grille et l'échelle barémique des rémunérations des fonctionnaires de l'État, en particulier pour certains grades de la catégorie de commandement ;
- La structure des salaires dans le secteur privé (dominé par l'informel) ;
- Les affectations budgétaires des ressources en prévisions et en exécution ;
- Le déséquilibre de l'implantation de l'administration ;
- Le déséquilibre spatial de l'implantation du secteur privé formel ;
- Le déséquilibre spatial de la croissance et de la distribution des revenus et des opportunités d'investissement de patrimoine ;
- La gouvernance de prédation et l'accès inégal aux fonctions de gestion économique et financière.

Comme déjà souligné, le barème statutaire de la Fonction publique instaure une tension salariale qui est en elle-même source ou facteur de production des inégalités de revenus.

---

[62] *Ibidem*.
[63] *Ibidem*, p. 16.

Du fait de leurs grands écarts, ces dernières vont au-delà des seules différences de salaires dues aux fonctions. Les inégalités verticales des salaires sont en plus renforcées par un triple jeu de primes et avantages accordés aux fonctionnaires des grades de la catégorie de commandement, d'opportunités de corruption et de prédation, et de missions à l'extérieur comme à l'intérieur du pays. De ce fait, le facteur de production des inégalités de revenus qu'est le barème statutaire se transforme en mécanisme de production et de reproduction des inégalités de revenus, du fait de son renforcement par le triple jeu ci-dessus évoqué. Par ailleurs, la grille et l'échelle barémique des rémunérations des fonctionnaires de l'État instaurent une autre différentiation qui est source d'une autre dimension des inégalités de revenus, notamment entre les deux niveaux, national et provincial, comme le montrent les tableaux 3.2 et 3.3.

Le secteur privé formel applique aussi une structure des salaires qui instaure des inégalités de revenus en particulier pour les entreprises dans les branches actives de l'industrie (surtout minière), des services marchands comme la téléphonie mobile, des institutions financières et bancaires, et du BTP renforçant ainsi les inégalités produites par les mécanismes de l'administration publique déjà décrits.

Ces inégalités se répercutent sur la structure de concentration des richesses et des patrimoines, notamment dans certaines villes comme la capitale nationale, siège des institutions politiques et administratives, et quelques grandes villes actives sur le plan des activités privées minières, industrielles et commerciales. Elles créent ou renforcent une autre dynamique cumulative car, comme les cadres qui bénéficient d'un niveau de revenus (pas forcément de salaire) peuvent couvrir leurs besoins de consommation, ils disposent généralement d'une épargne pour investir dans les actifs de patrimoine (immobiliers et ou financiers). Ces derniers leur rapportent des revenus locatifs ou autres, ce qui leur permet d'augmenter encore leur niveau de revenus, et d'élargir les inégalités économiques et sur le plan vertical, et sur le plan horizontal.

Les affectations budgétaires des ressources, à leur tour, ont tendance à créer ou renforcer les inégalités économiques des revenus et des patrimoines. En effet, en plus de ce qui vient d'être souligné sur les rétrocessions aux provinces des ressources du budget de l'État et les affectations provinciales des aides au développement par les partenaires extérieures, il y a aussi le mode original d'affectation des ressources entre catégories d'acteurs au-delà de la sphère des fonctionnaires de l'administration publique. (Voir tableau 3.19)

La répartition des affectations de ces ressources entre institutions politiques, ministères et « autres services » dont les rémunérations centralisées de la Fonction publique, révèle une autre source d'inégalités économiques. Les institutions politiques à elles seules consomment bon an mal an, 8 % à 15 % du budget de l'État. Or le personnel politique qui émarge au budget de l'État, y compris celui des provinces, ne compte pas plus de quatre mille personnes dans l'ensemble du pays. Quel que soit le mode de répartition entre ce personnel et entre les différentes institutions politiques, il y a là une source d'inégalités économiques aussi bien en termes de revenus que de patrimoines.

Les ministères constituent la deuxième catégorie de dépenses de l'État. Les dépenses pour cette catégorie sont restées légèrement supérieures à celles des institutions politiques, sauf au cours de la période 2003 – 2009. Cinq ministères émergent du tableau d'affectation de ressources : la défense nationale, les finances, le budget, l'administration du territoire et les affaires étrangères. Ce sont tous des ministères soit à connotation politique comme l'administration du territoire, les affaires étrangères, soit des ministères de gestion des rouages économiques et financiers comme les finances et le budget. De ce point de vue, le ministère de la Défense nationale joue un rôle combiné entre les deux. En tout état de cause, ces ministères consomment 80 % des ressources affectées à l'ensemble du gouvernement avec sa quarantaine de ministères, et leurs dépendances administratives qui émargent au budget de l'État congolais.

Ces deux premières rubriques de la répartition des ressources représentent en moyenne quelques 30 % du budget public, le reste étant affecté principalement aux rémunérations du personnel de la Fonction publique (tous les ministères confondus) et au remboursement de la dette publique.

Une autre source concerne le mode d'implantation déséquilibré des secteurs public et privé formel. Comme ailleurs, ces deux secteurs sont créateurs d'emplois, d'agglomérations humaines sous forme de villes ou cités, d'infrastructures et réseaux de développement, et par là de foyers d'attraction d'autres investissements. Leur implantation crée, de ce fait, des inégalités économiques ou contribue à les renforcer. En même temps, elle génère une dynamique et un mécanisme de reproduction élargie de ces inégalités. En effet, l'implantation du service public et d'un secteur privé dynamique est facteur de production des inégalités économiques verticales et horizontales, en termes de revenus distribués, et de patrimoine immobilier et infrastructurel construit, qui insufflent un mécanisme et une dynamique cumulative des inégalités économiques et donc aussi sociales. Cette conséquence relève de leur dynamique intrinsèque.

Et ces inégalités sont encore renforcées sur le plan géographique lorsque le mode d'implantation des secteurs public et privé formel est entaché lui-même de déséquilibres et d'inégalités d'ordre spatial. Il est aisé de le constater lorsque ces implantations sont rapportées à la population ou à la superficie de l'entité administrative concernée.

La croissance économique dans un pays est portée par quelques secteurs clefs qui en sont des piliers et des locomotives. Ces secteurs croissent à un rythme rapide avec des taux élevés. Il est attendu qu'ils soient créateurs d'emplois et générateurs des revenus. Il est attendu aussi qu'ils aient des effets d'entrainement sur les autres secteurs de l'économie, leur transmettant ainsi le dynamisme de leur croissance. Il est attendu enfin qu'ils soient producteurs de surplus économique transférable à d'autres secteurs, et donc qu'ils jouent un rôle important dans le financement du développement. Il faut souligner ici le rôle crucial que joue l'équilibre géographique de la croissance et de l'implantation industrielle dans la construction d'un espace économique intégré, donnant ainsi un fondement solide à la construction de la nation.

Ce processus se déroule par un mouvement d'équilibres-déséquilibres, et d'équités-iniquités. Dans un premier temps, il rompt les équilibres de la croissance et crée des inégalités économiques, et, dans un deuxième temps, il est appelé à réduire les inégalités et ramener l'équité aussi bien verticale qu'horizontale. Il ne le fait pas forcément par lui-même, mais plutôt par la mise en œuvre d'une stratégie économique et géographique volontariste, commandée par l'objectif de ne pas créer des inégalités économiques injustes sur les plans vertical et aussi horizontal. L'équilibre de la marche de l'espace dans son ensemble exige ainsi que le processus de croissance ne soit pas déséquilibré parce que porté par quelques secteurs mal répartis du point de vue sectoriel et géographique, et de ce fait, par quelques régions qui vont en être bénéficiaires au détriment des autres. Plus qu'un facteur et source d'inégalités économiques, le déséquilibre de la croissance est en lui-même une dynamique cumulative des inégalités. Les investissements d'infrastructures de la part de l'État comme les autres investissements du secteur privé ont tendance à bénéficier des facilités existantes, et donc à les renforcer, et finalement à s'agglutiner dans ces lieux de concentration.

Le secteur bancaire et financier suivant cette dynamique, a aussi tendance à développer des affaires avec les acteurs privés de ces lieux de concentration. Les mouvements de crédit à l'économie illustrent cette tendance cumulative des inégalités géographiques. En l'absence des données statistiques sur le financement du développement par province, on peut les considérer comme liées aux mouvements des dépôts à vue et à terme. (Voir tableaux 3.19 et 3.20)

Tableau. 3.19 : Affectation des ressources (en milliards de CDF) de 2002 à 2011.

Poste	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Institutions politiques	12,5	35,5	31,0	38,3	44,2	59,2	79,6	94,0	210,7	320,0
Ministères	13,2	55,2	71,0	87,4	101,5	230,0	270,5	186,0	258,0	340,5
Administration du territoire	1,5	6,6	2,3	2,9	3,0	28,0	30,5	16,6	21,7	38,4
Affaires étrangères	1,4	0,1	5,4	6,7	7,3	4,9	8,0	18,0	21,2	21,8
Défense nationale	4,3	23,8	28,0	34,5	30,5	67,8	93,7	47,6	105,1	116,4
Finances	1,5	12,4	18,0	22,2	30,3	76,0	77,6	54,0	33,0	49,8
Budget	0,1	0,1	1,8	2,2	4,5	7,1	11,6	6,0	15,1	34,0
Sports, loisirs et jeunesse	0,7	1,1	1,1	1,4	1,8	1,8	1,1	12,2	13,5	17,8
Autres services	99,6	127,6	212,4	371,8	525,2	537,4	776,7	1 299,4	1 074,0	1 959,1
Villes et provinces	5,6	7,0	7,5	18,2	36,0	48,5	66,8	137,7	101,5	348,5
Dette publique	25,2	20,8	67,1	109,8	95,2	34,4	59,1	224,8	111,4	244,0
Dépenses centralisées[(x)]	37,0	67,6	96,1	179,0	247,7	315,0	494,0	603,5	604,2	1 111,1
Total	125,4	218,4	314,5	497,6	671,0	826,6	1 127,0	1 579,4	1 542,7	2 619,2

Source : BCC, *Rapport annuel 2011.*
Note : [(x)] : Y compris les rémunérations de la Fonction publique.

Tableau 3.20 : Ventilation des dépôts à vue par province[1] (en millions de CDF) de 2002 à 2011.

Années / Provinces	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Kinshasa	35 678	50 300	85 310	120 044	183 379	279 508	465 799	756 884	798 588	1 192 347
Bas-Congo	1 723	2 708	3216	4 946	6 553	10 143	16 645	24 455	24 078	37 212
Bandundu	8	9	64	99	0	0	111	111	111	171
Équateur	1	10	59	98	0	0	91	91	91	140
Orientale	134	63	398	533	1 009	1 561	3 635	7 371	6 509	10 647
Kivu	1 216	2 147	5 411	8 479	18 290	28 309	42 622	71 821	58 798	100 217
Katanga	2 960	2 847	6 964	16 067	40 258	62 311	111 952	190 553	181 110	285 004
Kasaï-Oriental	423	830	1 481	1 242	2 201	3 406	4 576	5 055	3 785	6 784
Kasaï-Occidental	112	229	486	540	596	922	3 146	3 824	2 320	4 719
Total RDC	42 256	59 143	103 388	152 050	249 488	386 161	648 579	1 060 66	1 075 392	1 637 240

Source : BCC, *Rapport annuel 2011.*
Note : [1] : Y compris les dépôts en monnaies étrangères.

Tableau 3.21 : Ventilation des dépôts à terme[1] par province (en millions de CDF) de 2002 à 2011.

Années / Provinces	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Kinshasa	2 142	2 290	15 745	8 603	18 632	39 771	82 619	65 141	62 180	109 719
Bas-Congo	4	34	18	13	76	162	463	569	569	981
Bandundu		4	0	0	0	0	0	0	0	0
Équateur		5	0	0	0	0	0	0	0	0
Orientale		0	0	0	30	65	62	114	118	200
Kivu	38	58	185	4	346	738	536	2 799	2 827	4 849
Katanga	35	82	80	259	2 225	4 749	14 607	28 436	30 331	50 659
Kasaï-Oriental		13	5	0	0	0	183	668	526	1 028
Kasaï-Occidental		9	5	0	0	0	28	88	96	159
Province	2 219	2 495	16 038	8 880	21 308	45 485	98 499	97 816	96 646	167 595

Source : BCC, *Rapport annuel 2011.*
Note : [1] : Y compris les dépôts en monnaies étrangères.

Comme pour refléter et aussi renforcer l'état de concentration des services publics et de l'implantation du secteur privé formel, ce sont les mêmes provinces avantagées à cet égard qui témoignent d'une activité bancaire et financière significative. En effet, le montant le plus important des dépôts à vue dans les institutions bancaires et financières a lieu dans la ville province de Kinshasa (qui représente à elle seule une moyenne de 80 % des dépôts à vue dans l'ensemble du pays), suivi de loin par le Katanga, le Kivu (combinant les trois provinces de l'ancienne Kivu) et le Bas-Congo.

En ce qui concerne les dépôts à terme, ils signifient que les épargnants (entreprises ou individus) sont à même de tenir pour leur survie ou fonctionnement avec leurs revenus mensuels. Ce qui leur permet d'épargner et même d'investir dans le système bancaire et financier. Même de ce point de vue, ce sont encore une fois les provinces de Kinshasa et du Katanga qui connaissent des taux des dépôts à terme les plus élevés, représentant au total 95 % à 98 % de l'ensemble de dépôts à terme dans le pays, dont une moyenne annuelle de 65 % à 96 % des dépôts à terme pour la seule ville province de Kinshasa.

Il va de soi que les provinces bénéficiant d'un certain dynamisme bancaire sont aussi celles qui, dans le cadre de leurs activités, bénéficient de l'appui bancaire pour le financement de leurs affaires.

Dynamique cumulative des inégalités économiques

Dynamique cumulative intra-économique

Les rapports entre les inégalités de revenus et celles de patrimoine sont, comme déjà souligné, des rapports d'enrichissement mutuel, et donc de cycle cumulatif de reproduction des inégalités économiques. Pour les haut-placés dans le rapport d'inégalités économiques, outre le bénéfice de revenus salariaux élevés, ils bénéficient aussi d'opportunités de revenus additionnels en supplément à leurs revenus statutaires.

Les revenus tirés de ces pratiques sont généralement investis dans les actifs immobiliers et parfois financiers. La pratique qui fait qu'un haut cadre promu dans l'administration publique se fasse construire des propriétés en peu de temps d'exercice de sa fonction est entrée dans la culture et devenue banalisée. Cependant, la perception populaire est qu'il s'agit de biens acquis non pas grâce à la bonne gestion du revenu salarial, mais plutôt par la portion élevée de revenus détournés et de corruption.

Ces revenus élevés donnent à ces personnes haut-placées des moyens d'action pour saisir les opportunités d'investissements en actifs. Ces investissements produisent des revenus qui en ajoutent à leurs revenus salariaux réguliers et autres revenus extra salariaux. Ces cadres ont ainsi un pied dans l'investissement privé.

Ces investissements augmentent le bien-être de leurs propriétaires-réalisateurs hauts cadres de l'administration publique, ou surtout cadres politiques, et leur apportent aussi des revenus locatifs ou d'affaires qui augmentent leurs revenus réels et élargissent le fossé des inégalités économiques.

Le fait qu'ils vivent généralement en milieux urbains qui sont dotés d'infrastructures économiques modernes, exacerbe leur pression qu'ils exercent sur l'État en vue l'amélioration de ces infrastructures. Et comme ils sont proches des décideurs politiques, ils n'ont pas de mal pas à obtenir des faveurs, ce qui contribue finalement à l'aggravation des inégalités économiques.

C'est dire que les inégalités de revenus offrent des opportunités et possibilités d'inégalités de patrimoine qui, à leur tour, renforcent les inégalités des revenus dans un cycle cumulatif de reproduction tant que la source première de prédation n'a pas tari ou continue à fonctionner.

Une dynamique cumulative a tendance à s'instaurer sur le double plan horizontal et vertical. Car les inégalités infrastructurelles combinées avec une existence significative du secteur public et du secteur privé formel ont tendance à attirer les investissements et leurs financements, sauf dans des cas particuliers d'exploitation de gisements et autres ressources naturelles. Cette dynamique renforce les inégalités horizontales d'infrastructures, et se répercute sur les inégalités de revenus et de patrimoine en vertical comme en horizontal, et dans un cercle cumulatif de production et reproduction des inégalités économiques. Ce qui renforce les inégalités économiques existantes sur le plan géographique, et ouvre des opportunités de leur élargissement, en ajoutant ainsi à la dynamique cumulative de ces inégalités.

Il en est de même sur le plan vertical. Ce sont les catégories sociales élevées dans les inégalités économiques qui peuvent disposer d'une épargne dans les banques, offrir des garanties requises par les institutions financières, et bénéficier ainsi d'un financement de leurs investissements de patrimoine sous forme de crédit.

Dynamique cumulative extra-économique

Comme indiqué au chapitre premier, les inégalités constituent un système, combinant les inégalités économiques, politiques et sociales. Même si les inégalités économiques se nourrissent mutuellement en un cycle cumulatif, elles ne peuvent être analysées en elles-mêmes ni isolément, ni comme un système fermé sur lui. Les inégalités économiques ont d'abord une dimension politique.

En effet, un des facteurs de production et de reproduction des inégalités économiques tient au mode de gouvernance politique qui établit les règles du jeu dans la gestion des ressources de l'État, leur affectation, et le système de transferts. Les règles de gouvernance politique sont donc à la fois le facteur crucial de production et de reproduction des inégalités, mais aussi au centre du jeu de la dynamique cumulative des inégalités économiques.

Elles déterminent les critères de nomination et d'affectation des responsables à certaines fonctions de gestion et aux grades voulus. Elles déterminent la durée de ces affectations, et même le mode d'utilisation des avantages ainsi distribués, y compris en termes d'acquisition de patrimoine. Il est arrivé d'ailleurs que l'acquisition d'un certain niveau de patrimoine grâce aux revenus ainsi distribués de manière inégale, soit autorisée ou restreinte pour certains cadres sur base d'un critérium politique non officiellement déclaré.

En cela, les inégalités économiques ont une relation évidente avec les inégalités politiques. En retour, les inégalités économiques donnent et renforcent la base et les moyens d'action des inégalités politiques, et peuvent contribuer ainsi à la facilitation de leur légitimation.

Les inégalités économiques entretiennent aussi une relation réciproque nourrie avec les inégalités socioculturelles. Des avantages en termes d'inégalités économiques sont accordés ou refusés aussi par le biais de décisions politiques à base socioculturelle, ethno-politique ou ethnoculturelle, ainsi que sur la base d'autres affinités sociales qui ne tiennent pas forcément compte des critères objectifs de mérite, par exemple.

Par ailleurs, les inégalités économiques déterminent aussi la division de la société en classes et couches sociales ou socioculturelles, et dans beaucoup de cas, le système de reproduction sociale. À ce titre, elles influencent la structure de la société et les inégalités sociales, ainsi que les chances et opportunités d'ascension sociale, tout comme les freins à cette ascension.

En outre, les facteurs non économiques d'ascension sociale et même politique ouvrent des opportunités d'inégalités économiques, qui à leur tour peuvent renforcer ces dernières. C'est dans ce cadre que les inégalités socioculturelles ont et peuvent avoir un impact sur les inégalités économiques et inversement.

À tous ces titres, les inégalités économiques font partie d'un système, le « système des inégalités » qui, dans une situation comme celle de la RDC, se renforcement mutuellement. En tant que composante d'un système, les inégalités économiques tiennent à un même fondement : le mode de gouvernance du pays, avec ses différentes composantes politique, économique et socioculturelle.

En tant que système, il relève du voulu et du non voulu car il est devenu partie intégrante d'une dynamique sociale. Le cycle cumulatif de cette dernière ne peut être rompu que par des stratégies et politiques volontaristes. Ces dernières exigent d'avoir une perspective globale sur les inégalités en tant que système, une appréhension claire des enjeux, une identification conséquente des acteurs et des moyens d'une telle politique, une capacité sans faille de mobilisation de ces acteurs et de ces moyens, ainsi qu'un engagement déterminé pour réduire les inégalités injustes et illégitimes.

Références bibliographiques

1. RDC-Gouvernement, *Budgets de l'État 2000 à 2014*.
2. RDC, *Document de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté* (DSCRP 2) 2011-2015.
3. RDC, *Programme du gouvernement 2007-2011*, Kinshasa, Février 2007.
4. RDC, *Programme d'action du gouvernement 2012-2016*, Kinshasa, mai 2012.
5. Ministère du Plan, UPPE-SRP, *Pauvreté, insécurité et exclusion en RDC*, Kinshasa, juin 2006.
6. BCC, *Rapport annuel 2000 à 2012*.
7. RDC- Gouvernement et PNUD, *Rapport National sur les OMD* 2010.
8. RDC- Gouvernement et PNUD, *Rapport National sur les OMD* 2014.
9. PNUD, *Rapport national sur le développement Humain 2000*, Kinshasa, 2001.
10. PNUD, *Rapport national sur le développement Humain 2008,* Kinshasa, 2009.
11. PNUD, *Rapport national sur le développement Humain 2010,* Kinshasa, 2011.
12. PNUD, *Profil résumé de la pauvreté et des conditions de des ménages des provinces (Kinshasa, 2009).*
13. Coefficient de Gini dans le monde, www.statistiques-mondiales.com octobre 2012
14. Kabambi Ntanda, J.V., et Badoabisyabo, *Pour ou contre le barème unique ?* In *Cahiers congolais de recherche en sciences humaines*, numéro spécial, CRESH, Kinshasa avril (1999).
15. Kangamotema, B., (CP), L*a CENCO évalue la contribution d'une économie sociale à la croissance, les inégalités et la pauvreté en RDC*, 14 novembre 2013.
16. RDC et UNICEF, *Pauvreté des enfants et disparités en RDC*, Rapport UNICEF, Kinshasa, décembre 2008.
17. Essolomwa L., *Développement : le flux des investissements en RDC accentue les inégalités entre les provinces*, in *Les dépêches de Brazzaville,* Le vendredi, 14 décembre (2012).
18. *Axes de la politique sociale du Gouvernement de la RDC*, document ronéotypé, Kinshasa, sd.
19. Herderschee, J., Mukoko Samba, D., Tshimenga Tshibangu, M., (éditeurs), *Résilience d'un Géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en RDC*, 3 Volumes, Kinshasa, Banque mondiale, 2012.

20. Kankwenda Mbaya, J., *L'économie politique de la prédation au Congo Kinshasa*, ICREDES, 2005.

21. Mabi Mulumba E., et Muya C., *Décentralisation, gestion des finances publiques et problématique de la fiscalité*, in Omasombo J. et Bouvier P. (dir.), *Décentralisation et espaces de pouvoir*, Africa, Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, (2014).

22. Nsimire Balika, A., *Réflexion sur les inégalités de genre liées à l'accès à la terre et leurs conséquences sur les femmes rurales du Sud-Kivu*, sd.

23. Mobateli, A., *Inégalités salariales en RDC : le gouvernement promet sans jamais améliorer*, in *Le Potentiel* du mardi 6 novembre 2012.

24. *Inégalités* (sociologie). Dans : www.frwikipediaorg/w/indexphp?title=Inégalité_(sociologie)&oldid=98057569.

25. BAD et OCDE, *Perspectives économiques en Afrique : la République démocratique du Congo*, 2008.

26. Mazalito, M., *Ressources naturelles et inégalités en RDC Nouvelles règlementations sur les ressources naturelles et inégalités en Afrique : l'expérience de la République démocratique du Congo*, article présenté au Colloque du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM), Montréal, UQAM, le 23 novembre 2004.

27. Noël, A., *Combattre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale*, rapport de la Conférence internationale, Montréal, automne 2011.

28. Marivoet, W., *Decentralizing the challenges of poverty reduction in the DRC*, in *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire,* (2008-2009).

29. *Disparités sociales et politiques de croissance équitables*, in *Développeur d'avenirs*, www.afdfr/home/projets_afd/education/pid/1375.

30. Africa Progress Panel, *Afrique : les inégalités, une menace pour la croissance économique*, Rapport 2012. Cf. www.africaprogresspanelorg.

31. Africa Progress Panel, *Équité et industries extractives en Afrique. Pour une gestion au service de tous*, Rapport 2013.

32. *Le PNUD dénonce les inégalités croissantes en Afrique*, Nairobi, Xinhua, 31 0ctobre 2013.

33. BIT, *Rapport mondial sur les salaires 2010-2011. Politiques salariales en temps de crise,* Genève, décembre 2010.

34. MATM, *Ressources naturelles et inégalités sociales*, Bulletin trimestriel # 74 – Braine l'Alleud, Sept 2012.

35. INS, *Enquête 1-2-3, 2005*, Kinshasa, 2008.

Chapitre IV

État des lieux des facteurs et mécanismes des inégalités sociales et leur dynamique de production et de reproduction

Les inégalités sociales et leur dynamique en RDC sont approchées en termes de différences d'accès à des services sociaux de base. En effet, en fonction de leur situation de classe,[64] les Congolais n'ont pas le même accès aux ressources, aux biens et services de base.

Par-delà leur inhérence à toute société humaine, les inégalités dérivent des contingences sociohistoriques spécifiques qui en déterminent la configuration, le contenu et la signification. Dans le contexte congolais, elles résultent d'une complexité des facteurs, notamment la désarticulation de l'économie nationale et la décrépitude de l'État faisant suite entre autres aux multiples conflits armés qui ont secoué le pays au cours des deux dernières décennies. Protéiformes dans leurs manifestations et leurs substances, ces inégalités, au fil de la crise, se sont soit aggravées, soit étendues à des catégories sociales qui en étaient jusque-là épargnées.

Inégalités dans l'accès à l'éducation

Expression des inégalités scolaires

Les inégalités scolaires peuvent effectivement s'exprimer en termes des performances scolaires, de l'accès à certaines filières d'enseignement, à certains établissements d'enseignement ou à l'enseignement tout court.

Ici, les inégalités seront entendues dans le sens des disparités dans l'accès à l'enseignement. Ce point de vue est déterminé par le fait qu'il s'articule mieux avec la question de la cohésion nationale.

[64] D'après Max Weber, la situation de classe désigne la chance caractéristique pour un individu d'accéder aux biens. Les individus, du fait de leur famille, de leur profession, des capitaux qu'ils possèdent, de la région où ils habitent, ou de toute autre cause déterminante, ont des chances (au sens de possibilité) inégales, différentes, d'accéder aux biens. Ces différences définissent des situations de classes différentes, in Cazeneuve, op.cit., p.206.

En fonction des données disponibles, les disparités scolaires seront principalement analysées en rapport avec les provinces. Elles seront aussi analysées au regard des différents niveaux de vie distribués en cinq quintiles. Enfin, les disparités scolaires seront également articulées au genre et aux catégories d'âge.

Si les inégalités sociales se reflètent dans les inégalités scolaires, il y a donc symétrie entre la structure sociale et le système scolaire. D'où, avant d'analyser les disparités scolaires il faut s'arrêter sur le système éducatif pour y décrypter les mécanismes générateurs de ces inégalités scolaires. Il existe des dispositions légales[65] et politiques qui expriment une volonté d'instaurer une égalité de chance à tous pour accéder à l'enseignement. La suppression des frais scolaires dans le primaire devrait par exemple avoir une incidence positive sur l'accès et la rétention des élèves au niveau primaire.

Si le système éducatif actuel n'est pas discriminatoire dans son essence, l'histoire nous apprend l'existence ancienne d'inégalités scolaires instituées. En effet, à l'époque coloniale, il existait des écoles pour Blancs et des écoles pour Noirs. Cette politique discriminatoire ne s'était pas éteinte avec l'instauration des écoles laïques par Buisser et comme le fait remarquer Isidore Ndaywel[66] qui a affirmé que : « L'action de Buisser avait ses limites (…). Il fallait montrer aux Noirs que l'on combattait le racisme, tout en ménageant la susceptibilité des Blancs. Cela se concrétisa par la création de deux types d'écoles coexistant dans chaque ville où l'enseignement laïc était implanté : l'athénée royal et l'athénée interracial (…) ; le premier réservé aux européens seuls et le second aux européens et aux non-européens. ». Plus tard, à l'issue du premier Congrès du Mouvement populaire de la révolution (MPR) en 1970, il fut instauré un système dit de *quota régional*.

Ce système fut conçu et appliqué exclusivement pour le recrutement dans l'enseignement supérieur. Il visait à réduire certaines disparités régionales (provinciales) dans l'accès à ce niveau d'enseignement. Selon Senda Lusamba, c'était pour éradiquer les inégalités héritées de la colonisation, notamment dans la façon de gérer les ressources humaines, particulièrement pour ce qui est de l'éducation, que le bureau politique du MPR va instaurer le système de *quota régional* permettant d'accéder à l'enseignement supérieur et universitaire dans le but à long terme d'aboutir à un certain équilibre.[67]

---

[65] Constitution de la RDC, article 45.

[66] *Histoire du Zaïre*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, p. 498.

[67] Lusamba Senda J., *La politisation de la gestion des ressources humaines dans l'enseignement supérieur et universitaire : cas du système de quota régional en République démocratique du Congo*, in *Revue de l'enseignement supérieur en Afrique*, Volume 2, n°2, (2005), p. 85.

Les décisions d'État n°09/CC/81 du 08 juin 1981 sur l'Enseignement supérieur et universitaire et 023/CC/82 du 22 mars 1982 relative à l'Enseignement supérieur et universitaire ont confirmé le principe de quota en ces termes : « La table ronde propose (…) à court terme, l'inscription sur base du classement des résultats aux examens d'État en tenant compte de la capacité d'accueil et *de la répartition régionale*. »[68]

Le recours au système de quota régional dans l'admission à l'enseignement supérieur et universitaire aura été la première dimension de la recherche de l'équilibre régional entre les provinces. Le deuxième axe de cette politique a consisté en l'augmentation du nombre d'écoles ou établissements scolaires au profit de provinces jugées peu scolarisées.[69] Ainsi, chaque région (province) avait un quota de candidats admissibles dans les établissements d'enseignement supérieur. À performance égale aux examens d'État, deux candidats n'avaient plus la même chance d'être admis, surtout dans les filières les plus demandées. En cherchant à réduire les disparités provinciales, on en a créé au niveau individuel, selon l'origine provinciale.

En se basant sur les études de M'vudiet de Nkoy' a Nzola, Lusamba[70] démontre que le système de quota n'a pas réduit les disparités régionales comme on s'y attendait. Il les a tout simplement déplacées.

Pour chaque année, la première colonne indique les proportions en pourcentage du nombre d'écoles par province par rapport au nombre d'écoles de l'ensemble du pays. La deuxième colonne reprend les proportions de la taille de la population par province par rapport à la population totale du pays. La troisième colonne présente les rapports écoles sur population par province.

Si le nombre d'écoles correspond à la taille de la population, le rapport entre ces deux termes doit donner 1. Or, en lisant le tableau 4.1, il y a des provinces qui ont un indice supérieur à 1 tandis que d'autres ont un indice inférieur à 1. Les premières sont donc privilégiées par rapport aux secondes. En 1971, à l'instauration du système de quota régional, c'est la ville de Kinshasa, le Bas-Congo, le Bandundu, le Katanga et le Kasaï-Oriental qui étaient les provinces favorisées par rapport à d'autres : Équateur, Oriental, Kivu et Kasaï-Occidental.

---

[68] Tshibangu Tshishiku T. (Mgr.), *L'Université congolaise. Étapes historiques, situation actuelle et défis à relever*, Kinshasa, Éditions universitaires africaines, 2006, p. 130.

[69] Lusamba Senda J., *op. cit.*,p. 90.

[70] Lusamba Senda J., *op. cit.*, p. 28

Tableau 4.1 : Proportion entre écoles et population par province (en %).

Provinces	1971/72			1978/79			1986/87		
	Écoles	Pop.	Prop.	Écoles	Pop.	Prop.	Écoles	Pop.	Prop.
Kinshasa	15,95	7,10	2,25	6,87	8,77	0,78	8,09	9,66	0,84
Bas-Congo	13,80	6,91	2,00	9,47	6,76	1,40	9,44	6,55	1,44
Bandundu	13,33	11,92	1,12	16,89	13,30	1,27	15,42	12,31	1,25
Équateur	7,22	11,08	0,65	12,83	11,26	1,14	16,34	11,27	1,44
Oriental	9,14	15,09	0,61	8,03	14,82	0,54	8,63	13,97	0,61
Kivu	7,45	15,80	0,48	10,14	17,02	0,60	11,79	17,91	0,66
Katanga	12,98	12,73	1,02	9,62	13,33	0,72	10,49	13,04	0,72
Kasaï-Oriental	12,34	8,49	1,45	14,59	6,67	2,22	10,84	7,96	1,36
Kasaï-Occidental	7,80	11,19	0,70	11,56	8,07	1,43	9,96	7,32	1,36
RDC	100	100		100	100		100	100	

Source : Nkoy'Anzola, *op. cit*., p. 45.

Seize ans plus tard en 1987, la situation favorable ou défavorable a changé pour les uns mais pas pour les autres. La Ville de Kinshasa et le Katanga ont perdu l'avantage, tandis que l'Équateur et le Kasaï-Occidental l'ont gagné. Le Bas-Congo, le Bandundu et le Kasaï-Oriental ont maintenu leur avantage, tandis que la province Orientale et le Kivu sont restés défavorisés. Par ailleurs, le système de quota a affecté différemment les différentes provinces au regard du nombre des lauréats aux examens d'État. On a noté que le système a engendré des disparités se manifestant par l'écart entre la proportion du quota par province et la proportion de la population.

Les provinces qui ont un indice négatif ont été défavorisées dans la mesure où elles n'ont pas eu le quota proportionnel à leur poids démographique. C'est le cas de Kinshasa, de l'Équateur, du Kivu et du Kasaï-Occidental. Il n'y avait donc pas d'équité dans le système de *quota régional.* Aussi la Conférence nationale souveraine (1992) et les États généraux de l'Éducation en 1996 se sont-ils prononcés contre ce système de *quota régional*. Seul le mérite est le critère valable d'accès à l'enseignement supérieur.

Avec la prolifération des établissements d'enseignements supérieurs publics et privés dans les provinces, la question du quota se ne pose plus. Toutefois, les inégalités scolaires demeurent à tous les niveaux d'enseignement comme nous allons le voir dans les lignes qui suivent.

En définissant les inégalités scolaires en termes des disparités dans l'accès à l'éducation, l'indicateur central de mesure de ces disparités est le taux de scolarisation. Il s'agit aussi bien du taux brut que du taux net de scolarisation. D'une manière générale, le taux de scolarisation est tributaire aussi bien de l'offre que de la demande scolaire. Ce sont donc ces deux facteurs qui déterminent la dynamique positive ou négative de la scolarisation en fonction des différents contextes politiques, économiques et culturels.

Si la demande scolaire se mesure par le nombre d'enfants scolarisables, l'offre scolaire peut se décliner en nombre d'écoles, de classes et d'enseignants disponibles pour répondre à cette demande. Ainsi, l'analyse des inégalités scolaires observables à travers les disparités des taux de scolarisation par province s'étendra aux différents aspects de l'offre et de la demande scolaires. Cette analyse concernera les disparités scolaires spatiales entre provinces, les indices de parité en genre entre élèves et entre les enseignants, ainsi que les inégalités scolaires de « *classe* » selon le niveau de vie.

Disparités scolaires spatiales

En lisant le tableau 3.2, on peut se rendre compte que le taux brut de scolarisation au primaire est en très forte hausse de 2001 à 2012, malgré une légère inflexion négative en 2007. Cette hausse globale ne doit pourtant pas occulter des disparités scolaires entre provinces.

En 2001, alors que la ville de Kinshasa enregistrait le score le plus élevé de 76,3 % d'enfants scolarisés, les provinces de l'Équateur et du Nord-Kivu avaient les plus faibles scores de 37,2 % et 34,1 %. Ces faibles taux s'expliquent vraisemblablement par la situation de guerre qui avait prévalu dans ces deux provinces.

La situation de ces deux provinces s'améliorera en 2005, mais le Nord-Kivu gardera le plus faible taux de scolarisation du pays avec 80,7 % d'enfants scolarisés. En 2007, alors que le Kasaï-Oriental s'est placé en tête avec 101,4 % d'enfants scolarisés, le Katanga prendra le dernier rang avec 64,3 %. De 2008 à 2012, il n'y a pas eu de fortes disparités entre les provinces quand bien même le Katanga, peut-être, suite au boom minier, conservera le plus faible taux de scolarisation du pays.

Au niveau de l'enseignement secondaire, en 2005, de fortes disparités scolaires sont observables. Alors que la ville de Kinshasa enregistre un score de 93,2 % d'enfants scolarisés, % celui du Sud-Kivu est de 43,2 %, et celui de la % Province Orientale est de et 40,9 %.

Tableau 4.2 : Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire et au secondaire de 2001 à 2012.

Années / Provinces	2001	2005		2007		2008		2009		2010	2011		2012
	Prim.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Prim.	Sec.	Prim.
Kinshasa	76,3	112,6	93,2	83,9	53,3	94,5	61,4	89,8	58,8	88,8	88,6	61,4	84,7
Bandundu	57,3	77,7	77,0	77,5	61,8	93,6	71,8	91,5	55,2	95,1	92,2	71,8	115,6
Bas-Congo	60,6	107,6	57,7	84,4	37,3	91,3	39,6	88,0	37,2	86,8	93,4	39,6	101,7
Équateur	37,2	98,7	46,3	79,7	29,2	90,1	36,1	89,5	33,9	91,6	104,6	36,1	102,4
Kasaï-Occidental	52,2	90,9	49,8	93,8	46,9	87,2	33,4	99,9	37,5	93,9	107,9	33,4	111,7
Kasaï-Oriental	64,0	81,9	55,7	101,4	48,6	99,4	41,8	95,0	38,9	100,1	105,4	41,8	112,9
Katanga	47,2	85,1	48,1	64,3	29,1	76,8	30,3	76,8	32,8	75,5	76,8	30,3	83,0
Maniema	49,5	114,4	47,5	76,4	28,7	81,5	31,4	84,2	20,4	85,5	83,8	31,4	98,0
Orientale	49,5	91,3	40,9	90,6	30,2	93,0	33,3	96,5	33,8	96,9	99,3	33,3	97,6
Nord-Kivu	34,1	80,7	51,7	91,6	32,9	99,7	37,8	97,9	36,4	101,9	85,5	37,8	94,0
Sud-Kivu	41,1	88,0	43,2	88,4	34,0	94,8	40,0	90,0	38,4	88,1	86,6	40,0	89,9
Ensemble	51,7	90,9	56,4	83,4	39,3	90,7	41,9	90,3	40,0	90,8	92,7	41,9	98,4

Sources : *Annuaires statistiques EPSP (2007, 2008, 2009, 2010, 2011,2012), Enquête 1-2-3(2005), MICS1(2001*).

En 2007, pendant que la scolarisation sur l'ensemble du pays est en baisse (de 56,4 % à 39,3 %), les disparités demeurent importantes : le Bandundu qui a le plus fort taux est à 61,4 % ; l'Équateur, le Katanga et le Maniema ont respectivement 29,2 %, 29,1 % et 28,7 % d'enfants qui fréquentent l'école secondaire.

En 2011, l'écart entre les extrêmes qui se situait à 32,7 % va atteindre 41,5 % et sépare le Bandundu du Katanga. Bien d'autres provinces ont de faibles taux qui se situent en dessous de la moyenne nationale : le Maniema, l'Équateur, la Province Orientale et le Kasaï-Occidental.

Pour ce qui est du taux net de scolarisation qui concerne les enfants ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau d'études, les disparités provinciales qui étaient observées en 2001 se sont très progressivement et sensiblement réduites, au point de s'estomper en 2012 (Tableau 4.3).

Tableau 4.3 : Taux net de scolarisation (TNS) au primaire (%) par province de 2001 à 2012.

Années	2001	2005	2007	2010	2012
Provinces					
Kinshasa	76,3	74,8	82,3	90,0	88,4
Bandundu	57,3	49,6	52,2	80,0	93,7
Bas-Congo	60,9	64,7	65,2	79,0	91,8
Équateur	37,2	48,7	52,8	68,0	91,4
Kasaï-Occidental	64,0	53,3	54,8	67,0	89,5
Kasaï-Oriental	52,2	52,2	65,7	78,0	88,2
Katanga	47,2	54,2	64,5	66,0	87,7
Maniema	49,5	58,3	66,9	79,0	97,9
Orientale	49,5	53,0	55,5	76,0	92,0
Nord-Kivu	34,1	53,2	54,5	72,0	91,5
Sud-Kivu	41,1	53,3	59,4	73,0	90,9
Milieu de résidence					
Urbain	71,6	70,3	74,3	86,0	90,2
Rural	43,3	48,8	51,4	70,0	90,7
Ensemble	51,7	55,0	61,0	75,0	90,5

Sources : *MICS 2001, Enquête 1-2-3 (2005), EDS(2007), MICS 2010, Enquête 1-2-3 (2012*).

Il en est de même des inégalités entre le milieu urbain et le milieu rural. En 2012, l'*Enquête 1-2-3* indique même une infime avance du milieu rural sur le milieu urbain (90,7 % contre 90,2 %), alors que l'écart était de 28,3 % en faveur de ce dernier en 2001.

L'analyse des disparités des taux bruts de scolarisation aux niveaux primaire et secondaire montre que le Katanga est une province désavantagée en matière de scolarisation. Elle l'est également en ce qui concerne le taux net de scolarisation. La scolarisation trouve sa pertinence dans l'achèvement des cycles primaire et secondaire par les enfants scolarisés. Les inégalités peuvent être également analysées au sujet du taux d'achèvement. Il ne suffit pas d'achever le cycle primaire, il faut encore poursuivre la scolarisation au cycle secondaire. Il conviendra, dès lors, de comparer le taux de transition entre les deux cycles.

De 2007 à 2012, les écarts des taux d'achèvement à l'école primaire entre les provinces sont restés presque constants, même s'il y a une baisse de 35 % en 2007 à 31,5 en 2012. Si la ville de Kinshasa est toujours parmi les provinces ayant le plus faible taux de déperdition scolaire, suivi par le Kasaï-Oriental, le Kasaï-Occidental ou le Bandundu ; le taux de déperdition scolaire le plus élevée pour toute cette période, soit 47,7 %, est enregistré au Katanga. Cette province qui avait déjà le plus faible taux de scolarisation accumule une autre inégalité concernant l'achèvement du cycle primaire.

Le taux d'achèvement dans l'enseignement secondaire au niveau national est très bas : plus de 7 élèves sur 10 inscrits n'arrivent pas à terminer leurs études. Les écarts entre les provinces sont plus importants que ceux qui ont été observés au niveau primaire. Il est apparu une tendance à la hausse entre 2007 et 2011, de 33,3 % à 45,7 %. Tout en restant parmi les provinces ayant les faibles taux d'achèvement, le Katanga a parfois cédé la dernière place à la Province Orientale qui a atteint un seuil critique de 8,2 % d'élèves seulement qui ont achevé leurs études secondaires en 2009.

Le taux de passage de l'école primaire à l'école secondaire a connu une faible amélioration entre 2007 et 2011. Il est passé de 71,3 % à 74,7 %. Les écarts entre les provinces extrêmes, que sont, d'une part, Bandundu et le Sud-Kivu et, d'autre part, le Maniema et le Katanga, s'est légèrement accru en passant de 24,2 % à 27,4 %. La proportion d'enfants scolarisables par école et/ou classe est une dimension de l'offre scolaire qui est un déterminant du taux de scolarisation.

Il a été souhaitable d'abandonner la proportion par école au profit de celle par classe, car les écoles n'ont pas la même dimension standard pouvant permettre des comparaisons. En fait, plus les enfants scolarisables sont nombreux par classe, plus l'offre est insuffisante et cela peut conduire à un faible taux de scolarisation, parce qu'il manque des places disponibles pour satisfaire la demande scolaire. La proportion d'enfants scolarisables par classe par province est aussi une expression des disparités géographiques de l'offre scolaire.

Tableau 4.4 : Nombre d'établissements publics d'enseignement supérieur et universitaire en 2006.

Provinces / Établissements	Kin.	Band.	Bas-C.	Équ.	K. Oc.	K. Or.	Kat.	Man.	Ori.	N.-Ki.	S.-Ki.	ENS.
UNIV	2	1		1	1	2	1	1	2			11
IFAC	1				1				1			3
CU		1				1	4		1	2	1	10
ISP	1	9	3	4	3	3	5	3	5	3	1	39
ISPT	1						1			1		3
ISC	1	1	1		2		1	1	2	2		11
IBTP	1								1	1		3
ISTA	1			1			1	1		1		6
ISAM	1		1			1				1	1	5
ISS	1						1					2
ISES							1					1
INA	1											1
ABA	1											1
ISTM	1	6	3	3	3	3	2	4	3	2	1	31
ISEA		2	1	1	2	1	1			1		
ISEAV							1		1	1	1	4
INSP			1									1
ISDR		2	2	2	1		1	2		1	3	14
IST										1		1
ISIB				1								1
ERAIFT	1											1
TOTAUX	14	22	12	13	13	11	20	12	16	17	8	161

Source : Tshibangu Tshishiku T. (Mgr.), *L'Université congolaise. Étapes historiques, situation actuelle et défis à relever*, Kinshasa, Éditions universitaires africaines, 2006.

Sur l'ensemble du pays,[71] la moyenne d'élèves par classe entre 2007 et 2011 a varié de 45,56 à 41,66 élèves. Cette moyenne favorable cache les disparités provinciales. En 2007, alors que le Bandundu enregistrait 35,97 enfants scolarisables par classe, le Katanga en comptait 63,78. L'offre scolaire était donc plus favorable au Bandundu qu'au Katanga. Cette inégalité entre les deux provinces extrêmes a persisté au cours de cette période, mais avec une faible amélioration de l'offre scolaire au Katanga. Pendant ce temps, l'offre scolaire baisse au Nord-Kivu où la guerre a sûrement détruit de nombreuses infrastructures scolaires.

La proportion d'élèves par enseignants est un autre instrument de mesure de l'offre scolaire. De ce point de vue, ce ratio est plus favorable au Bandundu par rapport à d'autres provinces comme le Katanga, le Kasaï-Oriental, le Nord et le Sud-Kivu. Il y a donc une inégale répartition des enseignants sur le territoire national. La disparité géographique de l'offre scolaire qui s'observe aux niveaux primaire et secondaire de l'enseignement apparaît également au niveau supérieur et universitaire, comme on peut le voir dans le tableau 4.4.

Tableau 4.5 : Distribution des établissements d'enseignement supérieur et universitaire par province et par secteur en 2012.

Provinces	Secteur				Total	%
	Public	%	Privé	%		
Kinshasa	17	4,5	44	11,9	61	8,1
Bas-Congo	23	6,0	21	5,7	44	5,9
Bandundu	50	13,1	21	5,7	71	9,4
Équateur	38	10,0	16	4,3	54	7,2
Orientale	35	9,2	24	6,5	59	7,8
Nord-Kivu	61	16,0	92	24,8	153	20,3
Sud-Kivu	28	7,3	33	8,9	61	8,1
Maniema	22	5,8	8	2,2	30	4,0
Kasaï-Oriental	20	5,2	29	7,8	49	6,5
Kasaï-Occidental	38	10,0	23	6,2	61	8,1
Katanga	49	12,9	60	16,2	109	14,5
Total	381	100	371	100	752	100
%	50,7		49,3		100	

Sources : Annuaires statistiques du MINESU (2012).

[71] Annuaires statistiques 2007-2012.

Ainsi, alors que la province de Bandundu compte 22 établissements d'enseignement supérieur et universitaire, on en dénombre seulement 8 dans le Sud-Kivu. Même la province du Maniema qui est la moins peuplée du Congo, compte 12 établissements. Par ailleurs, en termes de diversités de filières, c'est la province du Nord-Kivu qui en organise le plus grand nombre, soit 12 domaines, alors que la province voisine du Sud-Kivu en compte quatre seulement. D'ailleurs, en 2012 (Tableau 4.5), le Nord-Kivu a eu 16,0 % d'établissements d'enseignement supérieur publics alors que la Ville de Kinshasa n'en avait que 4,5 %.

Et pourtant, le Nord-Kivu ne compte que 8 % des étudiants du Congo alors que Kinshasa en compte 32 %et le Katanga 31 %, comme le montre le graphique 4.1. Le Katanga, qui compte 31 % des étudiants du Congo, n'a que 14 % d'établissements. Il existe donc de véritables disparités au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire, favorisées par une politique discriminatoire.

Graphique 4.1 : Répartition des étudiants par provinces.

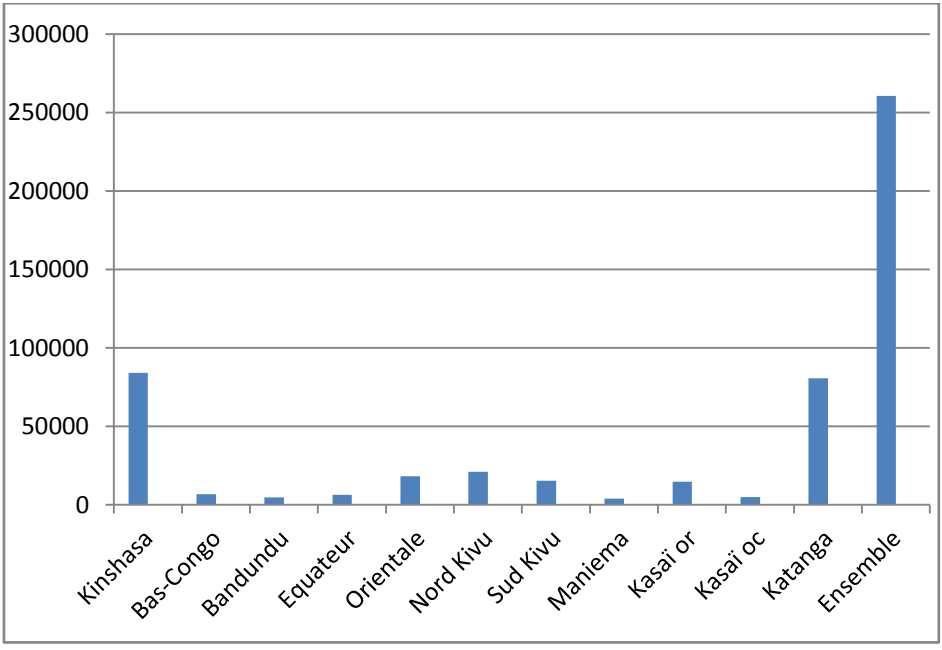

Source : Élaboré sur base des données des Annuaires statistiques du MINESU (2012).

Disparités scolaires au niveau du genre

S'il y a un domaine où la lutte pour l'égalité sociale de sexes a connu quelques succès ces dernières années, c'est celui de l'éducation. En effet, l'indice de parité filles/garçons s'est amélioré à l'avantage des filles, qui ont vu leur nombre se rapprocher et même dépasser, par endroit, celui des garçons.

Déjà en 2005, à Kinshasa et au Nord-Kivu, l'indice de parité filles/garçons (avec 1,02 dans les deux provinces) est favorable aux filles, qui sont plus nombreuses que les garçons à l'école primaire. L'indice le plus faible est enregistré à l'Équateur et se situe à 0,78. Au cours de la même année, la situation n'est pas identique au niveau secondaire où l'indice le plus élevé de 0,99 est enregistré à Kinshasa alors que le plus faible, de 0,35, se situe au Kasaï-Occidental. Dans cette dernière province, sur 100 élèves du secondaire, il y a 35 filles contre 65 garçons. Cette faible scolarisation féminine au secondaire s'explique par le plus fort taux de mariage précoce du pays (15,8 % selon l'EDS 2007) enregistré dans cette province.

Aux deux niveaux d'enseignement, l'indice a baissé en 2008 avant une remontée en 2009, et la tendance ira crescendo jusqu'en 2012 pour le primaire. Au secondaire, l'indice évolue au détriment des filles, avec comme point critique le Kasaï-Occidental, où l'indice est de 0,36 au cours de cette dernière année.

En définitive, il y a lieu de constater que l'indice de parité filles/garçons baisse lorsqu'on passe du primaire au secondaire avec de profonds écarts entre les deux niveaux d'enseignement, comme on peut les observer en 2012 au Maniema (0,90 contre 0,43), au Kasaï-Occidental (0,80 contre 03,6) et à l'Équateur (0,80 contre 0,41). Dans les provinces, les filles terminent leurs études secondaires en petit nombre par rapport aux garçons qui, eux aussi, enregistrent des taux faibles d'achèvement. La province de Bandundu, qui enregistre les taux les plus élevés, présente aussi les plus fortes disparités entre garçons et filles. Les inégalités scolaires de genre, qui s'amplifient quand on passe du primaire au secondaire, s'aggravent encore dans l'enseignement supérieur et universitaire. (Tableau 4.6) En effet, quand il y a 100 étudiants en 2012, il n'y a que 48 étudiantes ; alors que la même année, elles sont 86 au primaire et 59 au secondaire.

Ce faible indice est resté quasi statique depuis 2010, après avoir connu une légère baisse à 0,45 en 2011. La province du Kasaï-Occidental a enregistré l'indice le plus bas du pays de 2010 à 2012. Le seuil critique de 0,18 a été atteint en 2010. La ville de Kinshasa et la province du Bas-Congo, en revanche, ont enregistré des indices élevés, mais toujours défavorables aux filles.

À Kinshasa, l'indice était de 0,67 et, au Bas-Congo, de 0,63. À part la province du Kasaï-Occidental, on peut ajouter d'autres provinces où les disparités de genre sont importantes. Ce sont les provinces du Maniema, de l'Équateur et du Kasaï-Oriental. Cette dernière province avait égalé celle du Kasaï-Occidental en 2012 avec le même indice de 0,29.

Tableau 4.6 : Indice de parité filles/garçons dans l'enseignement supérieur et universitaire de 2010 à 2012.

Années	2010	2011	2012	Années	2010	2011	2012
Ensemble	0,48	0,45	0,48	Ensemble	0,48	0,45	0,48
Provinces				Provinces			
Kinshasa	0,70	0,58	0,67	Katanga	0,44	0,45	0,42
Bandundu	0,38	0,36	0,38	Maniema	0,20	0,24	0,45
Bas-Congo	0,50	0,58	0,63	Orientale	0,35	0,35	0,43
Équateur	0,28	0,28	0,30	Nord-Kivu	0,43	0,43	0,42
Kasaï-Occidental	0,18	0,22	0,29	Sud-Kivu	0,38	0,41	0,42
Kasaï-Oriental	0,26	0,30	0,29				

Sources : *Annuaires statistiques MINESU (2010, 2011 et 2012).*

Disparités scolaires de « classes »

Les disparités scolaires entre quintiles extrêmes des riches et des pauvres sont très importantes. Elles s'aggravent quand on passe du niveau primaire au niveau secondaire et du sexe masculin au sexe féminin. Toutefois, les écarts entre des taux de scolarisation globaux au primaire des quintiles extrêmes ont baissé sensiblement de 41,5 % à 26,5 % entre 2001 et 2010. Pendant la même période et pour les mêmes catégories sociales, les écarts entre garçons ont baissé de 39,5 % à 22,6 % ; alors que, ceux entre les filles ont baissé de 45,3 % à 30,7 % (Tableau 4.7).

Ainsi, les écarts des taux nets de scolarisation entre filles des deux niveaux de vie extrême sont plus profonds que ceux qui séparent les garçons des deux niveaux considérés. Les écarts entre garçons et filles s'approfondissent quand on passe du quintile le plus riche au quintile le plus pauvre. En 2001, ils étaient respectivement de 1,2 % et 7,0 % tandis qu'en 2010, ils étaient respectivement de -0,3 % et 8,1 %. On constate que les inégalités du genre ont diminué et basculé en faveur des filles pour le quintile le plus riche, alors qu'elles se sont aggravées au détriment des filles du quintile le plus pauvre.

Au niveau secondaire, en 2010, l'écart entre les taux de scolarisation globaux entre les quintiles le plus riche et le plus pauvre est 45,9 %. C'est dire que, quand il y a 10 enfants des riches qui fréquentent l'école, il y a moins de 3 enfants des ménages les plus pauvres.

Par ailleurs, les disparités entre garçons et entre filles des deux quintiles extrêmes sont 45,2 % et 47,0 %. Ici, les inégalités scolaires entre riches et pauvres ne sont presque pas liées à l'appartenance du genre.

Au sein d'un même quintile, les inégalités de genre sont défavorables aux filles quel que soit le niveau de vie. Dans le quintile le plus riche, l'écart des taux de scolarisation entre filles et garçons est de 7,1 %, alors que, dans le quintile le plus pauvre, il est de 8,9 %. Ainsi, les inégalités scolaires de genre au secondaire ne sont pas liées au niveau de vie car les deux écarts ne sont pas éloignés l'un de l'autre.

Tableau 4.7 : Taux net de scolarisation (TNS) au primaire et secondaire (%) par sexe et par niveau de pauvreté en 2001 et 2010.

Niveau de pauvreté	2001			2010					
	Primaire			Primaire			Secondaire		
	G	F	GF	G	F	GF	G	F	GF
Plus pauvres	42,2	35,2	39,2	69,1	61,0	65,1	20,7	11,8	16,4
Pauvres	42,2	35,5	38,7	71,9	65,0	68,4	22,2	15,9	19,1
Moyens	49,8	39,3	44,5	77,1	69,6	73,3	26,2	17,8	22,3
Riches	58,7	55,1	56,9	79,2	73,4	76,3	36,2	28,4	32,4
Plus riches	81,7	80,5	81,0	91,4	91,7	91,6	65,9	58,8	62,3

Sources : *MICS1(2001), MICS 4 (2010)*.

Inégalités dans l'enseignement spécialisé et l'enseignement informel

En marge des disparités dans l'enseignement formel décrites ci-haut, il faut aussi souligner l'existence des inégalités par rapport à l'enseignement spécialisé destiné aux enfants vivant avec différentes formes de handicaps. Ceux-ci ont peu accès à l'éducation par le fait que peu d'écoles organisent un enseignement adapté à leur état physique.

Selon l'*Enquête 1-2-3* de 2012, le taux d'alphabétisation au niveau national se situe à 80,1 % pour les jeunes de 15-24 ans. Cependant, il existe des disparités entre les différentes provinces. Les deux positions extrêmes sont occupées par la ville de Kinshasa qui affiche un taux d'alphabétisation de 95 %, alors que celui du Katanga est de 72,7 %. Les autres provinces se situent dans cet intervalle, par ordre décroissant, comme suit : Maniema (84 %), Bandundu (82,4 %), Sud-Kivu (81,2 %), Kasaï-Occidental (80,4 %), Kasaï-Oriental (78,2 %), Equateur (78,2 %), Bas-Congo (76,3 %), Province Orientale (74,4 %), Nord-Kivu (73,4 %).

En ce qui concerne les inégalités de genre en 2012, pour la même catégorie d'âges sur l'ensemble du pays, il y avait 88,2 % d'hommes contre 72,0 % de femmes qui étaient alphabétisés. L'écart entre les deux sexes est près de 16 %. Entre 2005 et 2012, le taux d'alphabétisation de jeunes femmes a progressé trois fois plus que celui des hommes, soit respectivement 30 % contre 20 %. Progressivement, l'écart observé peut s'estomper.

À travers les provinces, les écarts sont variables. Les plus élevés sont observés dans les provinces du Kasaï-Occidental (22,3 %), de l'Équateur (21,7 %), du Nord-Kivu (20,5 %) et du Katanga (20,6 %), en revanche, la Ville Province de Kinshasa connaît l'écart le plus faible (0,2 %). Dans les autres provinces les écarts sont les suivants : Maniema (4,2 %), Sud-Kivu (6,8 %), Bas-Congo (7,8 %), Kasaï-Oriental (8,8 %), au Katanga (20 %), au Nord-Kivu (19,8 %) et dans la Province Orientale (18,4 %).

Facteurs et mécanismes des inégalités scolaires

Sur le plan économique, la disparité des revenus opère une sélection entre ceux qui accèdent à l'éducation et ceux qui en sont exclus.

L'apparition des écoles privées dans le système éducatif aussi bien au niveau primaire qu'au niveau secondaire, est venue, dans une large mesure, tracer une ligne de démarcation entre les écoles des riches et les écoles des pauvres. En raison du coût prohibitif des frais d'études qu'elles exigent certaines écoles publiques conventionnées fonctionnent comme des écoles privées.

Il y a une corrélation entre le coût, le salaire de l'enseignant et de la qualité de l'enseignement, comme l'attestent souvent les résultats aux examens d'État à la fin des études secondaires. Les meilleurs élèves et les meilleurs résultats sont enregistrés dans les écoles où les études sont plus chères.

Un autre facteur d'inégalité scolaire est relatif à l'offre scolaire. En RDC, l'offre scolaire est un déterminant des inégalités scolaires dans la mesure où elle est inégalement répartie sur l'étendue du pays. Le nombre de classes disponibles et celui des enseignants dans les différentes provinces ne tient pas compte de la demande scolaire, c'est-à-dire du nombre d'enfants scolarisables.

Cette distribution inéquitable résulte d'une action publique partiale qui engendre ces inégalités scolaires. Pour des raisons de propagande politique, des écoles sont construites sans tenir compte de la taille de la demande scolaire. Ainsi, il a été construit des établissements d'enseignement dans certaines provinces pour des raisons électoralistes.

Les inégalités scolaires de genre sont plutôt liées au rôle que la société a culturellement assigné à la femme. Dans les cultures congolaises, le statut social de la femme est essentiellement perçu par rapport à sa fonction reproductrice de l'espèce humaine. On peut même affectueusement appeler une petite fille « maman » pour souligner son destin maternel. Dans certains milieux, la fille qui est à l'école est considérée comme étant en attente d'une union matrimoniale. Dès que l'opportunité se présente, la scolarité est interrompue. C'est pour cette raison que la transition entre les niveaux d'enseignement primaire et secondaire, ou entre celui-ci et l'enseignement supérieur montre une forte déperdition scolaire des filles.

Inégalités d'accès aux services de santé

Dans le domaine de la santé, les inégalités font référence à toute relation entre la santé et l'appartenance à une catégorie sociale. Elles renvoient aux écarts entre hommes et femmes, entre groupes socio-économiques et entre territoires, qui ont un impact sur de nombreux aspects de la santé des populations. Ces inégalités s'observent par des différences quantitatives et qualitatives au regard d'un indicateur spécifique de santé entre des groupes dans une population de telle sorte que les classes moins favorisées ont les scores les plus défavorables. Ainsi, on peut établir un lien entre la position sociale des individus et leur situation sanitaire. Plus on descend dans l'échelle sociale, plus la condition sanitaire des individus se détériore et l'espérance de vie diminue.

Globalement, le secteur de la santé souffre de six principaux goulots d'étranglement qui entravent l'atteinte des performances dans le système : la faible disponibilité des médicaments y compris les contraceptifs et les intrants essentiels spécifiques, la problématique de la chaine d'approvisionnement et de gestion des médicaments essentiels ; l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et équitablement réparties ; la faible qualité des soins et autres prestations médicales ; la faible capacité de gestion des zones de santé; la faible accessibilité géographique et financière de la population aux services de santé de qualité.

Dans ce point, ces inégalités sociales en santé sont saisies à travers quelques indicateurs qui peuvent les expliciter, notamment les infrastructures sanitaires, la répartition des services, la répartition du personnel médical, l'assistance et le lieu d'accouchement et la mortalité infanto-juvénile.

Implantation déséquilibrée des infrastructures médicales

Comme nous le soulignions dans les lignes précédentes, la plupart des problèmes rencontrés en RDC dans le domaine de la santé sont relatifs aux contraintes infrastructurelles. Non seulement la RDC ne dispose pas d'infrastructures sanitaires en nombre suffisant par rapport à sa population, mais aussi elles sont, dans la majorité des cas, dans un état de délabrement et sont dépourvues d'équipements et de médicaments.

Bien plus, les quelques infrastructures disponibles sont ne sont pas équitablement implantées sur le territoire national au point que certaines contrées du pays sont moins dotées que d'autres en infrastructures sanitaires. Cette disparité a accompagné la politique gouvernementale d'extension et de réhabilitation des infrastructures sanitaires amorcée depuis une décennie. Ce qui explique en grande partie les faibles performances du secteur de la santé en termes de l'offre des services et soins de santé de qualité.

Les données fournies par le secrétariat général à la Santé sur les formations hospitalières en RDC permettent de percevoir ce déséquilibre dans l'implantation des infrastructures sanitaires dans les onze provinces que compte le pays.

Il ressort du tableau 4.8 que la RDC ne compte que 260 formations hospitalières publiques pour une population estimée à plus de 60 millions d'habitants. La comparaison entre provinces montre que la Province orientale (42) l'Équateur (40), la ville de Kinshasa (33), le Bandundu (30) et le Katanga (28) disposent de plus de formations hospitalières publiques que le Bas-Congo (23), le Kasaï-Oriental (31) le Nord-Kivu (17) et le Kasaï-Occidental (13). Le Sud-Kivu (7) et le Maniema (6) viennent en queue du peloton. Au sein de chaque province, il y a lieu de noter que ces formations hospitalières publiques se retrouvent plus dans les centres urbains que dans les milieux ruraux.

Pour remédier à cette carence infrastructurelle, le Gouvernement congolais, dans le cadre de la Stratégie de renforcement du système de santé (SRSS) adoptée en 2006, et révisée en 2010, et de la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (PNDS 2011-2015), a entrepris la réhabilitation et la construction des infrastructures sanitaires afin de s'aligner sur les OMD et d'autres objectifs nationaux dans le secteur de la santé.

Cependant, les investissements dans ce pilier sont restés très faibles (Félix Kabange Numbi, 2012) et ont abouti à la réhabilitation et à la construction des structures sanitaires ci -après:

- 504 CS réhabilités et équipés ;
- 410 CS équipés et construits ;
- 149 HGR réhabilités et équipés ;
- 36 HGR construits et équipés dont cinq avec tous les services traditionnels.

Tableau 4.8 : Formations hospitalières publiques en RDC.

Provinces	Nombre
Kinshasa	33
Bas-Congo	23
Bandundu	30
Équateur	40
Kasaï-Oriental	21
Kasaï-Occidental	13
Katanga	28
Province Orientale	42
Nord-Kivu	17
Sud-Kivu	7
Maniema	6
Ensemble	260

Source : Secrétariat général à la Santé*, Répertoire des établissements* des soins de la RDC, Tome 3, Direction des services des hôpitaux, Kinshasa, 2013.

Réparties entre les provinces, ces réalisations gouvernementales (réhabilitation et de reconstruction des infrastructures sanitaires) font apparaître les disparités indiquées au tableau 4.9.

Il ressort du tableau 4.9 que c'est dans les provinces du Maniema (29,4 %), du Nord-Kivu (26,0 %), du Bandundu (16,3 %), de l'Équateur (14,8 %) de Kinshasa (13,7 %), du Katanga (10,9 %), dans la Province Orientale (10,7 %) et du Bas-Congo (10,3) que les HGR ont été plus réhabilités que dans les provinces du Kasaï-Occidental (7,1 %), du Sud-Kivu (6,8 %) et du Kasaï-Oriental (6,1 %). Quant aux centres de santé construits ou réhabilités, les provinces les mieux desservies sont celles du Kasaï-Occidental (20,2 %), du Bas-Congo (9,8 %) et du Katanga (7,5 %). Le Nord-Kivu (4,8 %), l'Équateur (4 %), le Bandundu (3,7 %), Kinshasa (3,2 %) et la Province Orientale (2,9 %) viennent en deuxième position. Et presque rien n'a été réalisé dans les provinces de Maniema (1,1 %), du Sud-Kivu (0,7 %) et du Kasaï-Oriental (0,3 %).

Tableau 4.9 : Instituts techniques médicaux construits ou réhabilités fin 2012.

Provinces	HGR réhabilités	%	CS construits /réhabilités	%	ITM réhabilités	%
Kinshasa	4/29	13,7	29 /860	3,2	3 /34	8,8
Katanga	6 /55	10,9	74 /982	7,5	1 /36	2,7
Bandundu	8 /49	16,3	35 /942	3,7	3 /50	6
Kasaï-Oriental	3 /49	6,1	3 /844	0,3	1 /38	2,6
Kasaï-Occidental	3 /42	7,1	141 /697	20,2	4 /27	14,8
Bas-Congo	3 /29	10,3	34 /344	9,8	1 /48	2,0
Orientale	7 /65	10,7	27 /930	2,9	0 /48	0
Nord-Kivu	6 /23	26,0	20 /409	4,8	1/25	4
Sud-Kivu	2 /29	6,8	4 /542	0,7	1 /30	3,3
Équateur	8 /54	14,8	29 /725	4	0 /31	0
Maniema	5 /17	29,4	20 /177	1,1	0 /13	0
Total	58/441	13,1	416/7455	5,5	15/380	3,9

Source: Ministère de la Santé, Rapport annuel, 2013, p. 9.

Au plan national, 23,8 % des hôpitaux généraux de référence et 7,9 % des centres de santé ont été équipés. Ce qui est encore insuffisant vu le niveau de délabrement des structures sanitaires du pays. À propos des hôpitaux généraux de référence, ce sont les hôpitaux des provinces du Nord-Kivu (39,1 %), du Kasaï-Oriental (36,9 %), du Sud-Kivu (31,1) du Katanga (29,0 %), du Bandundu (28,5 %) et de Kinshasa (20,6 %) qui ont été les plus équipés. Ils sont suivis par les hôpitaux généraux des provinces du Kasaï-Occidental (19,0 %), du Maniema (11,7 %) et de la Province Orientale (10,7 %). Les hôpitaux de la province du Bas-Congo viennent en dernière position.

Quant aux centres de santé, ceux des provinces du Nord-Kivu (13,6 %), du Kasaï-Oriental (13,0 %), du Katanga (12,6 %) et du Maniema (11,2 %) sont plus équipés que ceux des provinces du Kasaï-Occidental (9,6 %), de l'Équateur (8,8 %), du Sud-Kivu (8,3 %) du Bas-Congo (7,8 %), du Bandundu (3,1 % et de Kinshasa (1,5 %).

Répartition inégale des effectifs des personnels de santé

Dans ce pays, le ratio personnel soignant/population est des plus faibles en Afrique subsaharienne. Pour une population estimée à 60 millions d'habitants, la RDC ne compte que 5832 médecins, et donc un ratio de 1 médecin pour 102 890 habitants alors que l'OMS le fixe à 1 médecin pour 10 000 habitants.

Ce qui signifie que beaucoup de Congolais, même s'ils en avaient les moyens, auraient peu de chance d'avoir accès par un médecin. (Voir tableau 4.10) Les données du tableau 4.10 sont révélatrices de l'inégale répartition du personnel soignant sur l'ensemble du territoire de la RDC. Dans l'ensemble, ce sont les provinces de Bandundu, de Bas-Congo, du Katanga, du Kasaï-Oriental, la Province Orientale et la ville province de Kinshasa qui concentrent l'essentiel de personnel médical dans tous les domaines.

Les provinces de l'Équateur et du Maniema sont au bas du classement, tandis que le Kasaï-Occidental, le Nord et le Sud-Kivu sont en situation intermédiaire. S'agissant des spécialités, les provinces de Kinshasa (22) et du Bas-Congo (10) ont plus de chirurgiens-dentistes que toutes les autres provinces du pays réunies. Les provinces du Katanga (0) et du Sud-Kivu (0) en sont totalement dépourvues.

Les kinésithérapeutes sont plus nombreux à Kinshasa (140), au Bas-Congo (49) et au Nord-Kivu (30), et moyennement présents dans les provinces de Bandundu (13) et du Katanga (11) tandis qu'ils sont quasi-absents dans la Province Orientale (8), au Kasaï-Oriental (6), à l'Équateur (5), au Sud-Kivu (4), au Kasaï-Occidental (2) et au Maniema (2).

Les provinces de Kinshasa (518), de Bandundu (369), du Nord-Kivu (259), du Bas-Congo (242) et du Kasaï-Oriental (206) comptent le plus de techniciens de laboratoire. Elles sont suivies par le Katanga (158) et la Province Orientale (124). Le Kasaï-Occidental (58), l'Équateur (37), le Sud-Kivu (36) et le Maniema (14) sont en situation défavorable.

En ce qui concerne les techniciens de radiologie, la ville de Kinshasa, le Katanga, le Bas-Congo et le Bandundu viennent en tête avec respectivement 156, 34, 34 et 22 techniciens ; les provinces du Nord-Kivu, du Kasaï-Occidental et de l'Équateur suivent en deuxième position avec respectivement cinq, six et neuf techniciens, tandis que les provinces du Kasaï-Oriental, le Sud-Kivu, la Province Orientale et le Maniema ferment la marche avec respectivement 4, 3, 3 et 0 techniciens.

En outre, Kinshasa (76), le Nord-Kivu (95), le Sud-Kivu (104) et le Katanga (148) comptent plus de nutritionnistes que les provinces du Kasaï-Oriental (32), du Bas-Congo (31), de Bandundu (28) et la province Orientale (22). Ils se comptent sur les doigts des deux mains dans les provinces de l'Équateur (10), de Maniema (8) et du Kasaï-Occidental (3).

Tableau 4.10 : Répartition des effectifs des personnels de santé par catégorie et par province.

Catégories	Effectifs par catégorie et par province 2013												Total	%
	BC	BDD	EQ	KOC	KOR	KAT	KIN	MA	NK	PO	SK	SG		
Médecins	418	534	146	228	347	661	1 394	184	425	490	580	425	5 832	4,5
Chirurgiens-dentistes	10	4	1	1	2	0	22	1	2	1	0	1	45	0,03
Administrateurs gestionnaires	180	541	67	104	121	177	313	149	150	127	26	224	2 179	1,7
Pharmaciens	18	4	3	4	0	100	49	3	13	4	5	80	283	0,22
Infirmiers	5 477	12 049	3 589	5 325	6 809	6 145	3 823	2 142	4 473	6 282	3 246	453	59 813	46,8
Sages-femmes	23	1 046	ND	ND	392	0	0	ND	36	33	25	0	1 555	1,66
Kinésithérapeutes	49	13	5	2	6	11	140	2	30	8	4	32	302	0,23
Laborantins	242	369	37	58	206	158	518	14	259	124	36	105	2 126	1,6
Techniciens de radiologie	34	22	5	6	4	34	156	0	9	3	3	11	287	0,22
Nutritionnistes	31	28	10	3	32	148	76	8	95	22	104	25	582	0,45
Licenciés en médecine physique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants en pharmacie	29	6	2	5	2	20	62	0	38	16	14	18	212	0,16
Techniciens d'assainissement	6	12	4	1	3	68	45	0	16	30	2	20	207	0,16
Techniciens odontologistes	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0,001
Autres personnels de santé	3	37	0	63	12	17	1 054	0	32	3 918	0	44	5 180	4,05
Total professionnels de santé	6 520	14 665	3 869	5 802	7 936	7 539	7 652	2 503	5 578	11 058	4 045	1 438	78 605	62
Administratifs (toutes professions)	2 389	6 611	3 590	2 818	5 909	3 773	6 413	2 253	5 338	3 862	4 684	1 471	49 111	38,4
Total	8 909	21 276	7 459	8 620	13 845	11 312	14 065	4 756	10 916	14 920	8 729	2 909	127 716	100

Source: Secrétariat général à la Santé, *Annuaire des ressources humaines de la santé*, Première direction, Kinshasa, 2013.

La distribution géographique de toutes les spécialités médicales montre que dans l'ensemble, les provinces de Kinshasa, du Katanga, du Bas-Congo et du Bandundu sont les plus privilégiées tandis que les provinces de l'Équateur, du Kasaï-Occidental et du Maniema sont les plus défavorisées. Les provinces du Kasaï-Oriental, du Nord et du Sud-Kivu ainsi que la Province Orientale sont en situation intermédiaire. Il en résulte que les populations de certaines provinces n'ont pas accès à des traitements spécialisés non du fait de la pauvreté, mais surtout du fait de l'absence des ressources humaines qualifiées pour les leur assurer.

Au total, « la couverture de l'ensemble du pays par les structures offrant les soins et services de santé de qualité reste faible. En effet, environ 134 sur 8628 centres de santé et 74 sur 421 hôpitaux généraux des références offrent respectivement le paquet minimum d'activités (PMA) et le paquet complémentaire d'activités (PCA) répondant aux normes nationales. Et pourtant, l'objectif du pays en 2015 est qu'environ 30 % de la population soient couverts par des centres de santé qui offrent ce PMA comprenant toutes ces activités (PMA complet répondant aux normes nationales) ».[72]

Couverture vaccinale inégale

Le faible niveau de l'espérance de vie en RDC (45 ans) est dû en grande partie à la forte mortalité infanto-juvénile. En RDC, beaucoup d'enfants meurent avant leur cinquième anniversaire pour diverses causes. Outre la précarité des conditions de vie qui la favorise, cette fragilité des enfants est fortement liée à l'environnement malsain propice au développement des agents pathogènes qui mettent en péril leur vie.

La couverture vaccinale est en effet un dispositif important de protection des enfants contre toutes les affections pouvant mettre en danger leur vie. « Selon les directives de l'UNICED, de l'OMS et du ministère de la Santé, un enfant devrait recevoir avant son premier anniversaire : la vaccination du BCG, à la naissance, pour le protéger contre la tuberculose ; trois doses de la DTC-HepB, à 6-10-14 semaines, pour le protéger contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos néonatal et l'hépatite virale B ; une dose de contact de VPO, à la naissance, et trois doses de vaccin contre la poliomyélite à 6, 10 et 14 semaines ; une vaccination contre la fièvre jaune au bras droit, à 9 mois, et une vaccination contre la rougeole au bras gauche à l'âge de 9 mois ».[73]

---

[72] Ministère de la Santé, Rapport annuel, 2013, p. 4.
[73] *Rapport de l'enquête MICS (2010)*, 2011, p. 59.

Bien que des progrès énormes aient été réalisés dans ce domaine depuis 2008,[74] ces ambitions sont loin d'être atteintes. Un pourcentage important des enfants congolais n'ont pas été systématiquement vaccinés, tandis que d'autres n'ont reçu aucun vaccin. L'analyse des données relatives à la couverture vaccinale contre certaines maladies de l'enfance relève les inégalités entre les provinces, le milieu de résidence, le niveau d'instruction de la mère, le statut socioéconomique du ménage et la religion du chef de ménage.

Du point de vue du genre, quand bien même les différences ne sont pas significatives, il ressort néanmoins des résultats des enquêtes MICS 2010[75] que les garçons (49,3 %) sont plus vaccinés que les filles (47,4 %), d'une part, et, d'autre part, que le nombre des filles n'ayant reçu aucun vaccin (10,4 %) est légèrement supérieur à celui de garçons (10,0 %).

Les disparités sociogéographiques apparaissent lorsqu'on met en comparaison toutes les provinces du pays et les milieux de résidence. À ce sujet, les données de MICS 2010[76] montrent qu'en matière de couverture vaccinale, les provinces de Bandundu (81,8 %), du Nord-Kivu (64,7 %), de Kinshasa (62,3 %) et du Bas-Congo (58,9) ont bénéficié d'une plus large couverture vaccinale que les autres provinces du pays. Elles sont suivies par les provinces du Katanga (46 %) et du Sud-Kivu (40,3 %). Le Kasaï-Occidental (39,0 %), la Province Orientale (37,7 %), l'Équateur (33,1 %), le Kasaï-Oriental (27,7 %) et le Maniema (18,2 %) jouissent d'une faible couverture vaccinale. C'est ainsi que dans ces quatre provinces, beaucoup d'enfants n'ont reçu aucun vaccin jusqu'à leur premier anniversaire.

Dans la province de l'Équateur, par exemple, 24,5 % d'enfants âgés de moins d'un an n'ont reçu aucun vaccin, dans le Maniema la part des enfants non vaccinés représente 23,6 %, tandis que dans le Kasaï-Occidental, elle est de 21,9 %.

Du point de vue du milieu de résidence, seuls 46,7 % des enfants ruraux ont reçu tous les vaccins alors que dans les milieux urbains, la proportion des enfants ayant été vaccinés est de 53,1 %. D'autre part, 12,1 % des enfants ruraux n'ont reçu aucun vaccin tandis que la proportion de leurs homologues citadins se trouvant dans la même situation est de 4,9 %.

---

[74] Selon le rapport MICS-2010, le pourcentage d'enfants qui ont reçu toutes les vaccinations avant leur premier anniversaire est passé de 23% à 42 %, tandis que celui des enfants qui n'ont reçu aucune des vaccinations recommandées par le PEV a baissé de 19 % à 10 % entre 2001 et 2010.

[75] *Rapport de l'enquête MICS (2010)*, 2011, p. 63.

[76] *Ibidem*.

De plus, le taux de couverture vaccinale croît avec le niveau d'instruction de la mère : plus une mère est scolarisée, plus l'enfant a des chances d'être vacciné. En effet, les mères sans instruction n'ont fait vacciner leurs enfants qu'à hauteur de 41,9 %, celles ayant atteint le niveau d'études primaires ont fait vacciner leurs enfants à 46,0 % et celles ayant atteint le niveau secondaire ou plus ont fait vacciner leurs enfants à 56,0 %. Inversement, les enfants n'ayant reçu aucun vaccin se trouvent dans les ménages où les mères sont les moins instruites. En effet, 16,0 % des enfants non vaccinés viennent de familles où les mères n'ont pas été à l'école, 11,1 % dans les de familles où les mères ont été à l'école primaire et 5,0 % des familles où les mères ont atteint au moins le niveau d'études secondaires.

En prenant en considération le statut socioéconomique des ménages, on constate que, plus on monte dans la hiérarchie sociale, plus les enfants sont vaccinés. On constate que 38,2 % des enfants des ménages les plus pauvres ont été vaccinés, tandis que, dans les ménages les plus riches, la proportion est à 57,9 %. De plus, les ménages les plus pauvres comptent plus d'enfants non vaccinés (18,0 %), alors que, dans les ménages les plus riches, cette proportion est très faible (1,8 %).

Accès inégal à un lieu d'accouchement sécurisé

Dans le domaine de la santé reproductive, la sécurité de la mère et de l'enfant est tributaire entre autres des structures où intervient l'accouchement. L'accès à ces structures constitue une garantie pour la santé aussi bien de la mère que de l'enfant.
Il préserve de la mortalité maternelle et infantile qui survient à la suite de complications post-partum mal traitées parce qu'intervenues dans la plupart des cas en des lieux non sécurisés. Cette situation préoccupante atteste des difficultés qu'éprouvent beaucoup de femmes à accéder aux structures appropriées pour la maternité.

Qu'on pense à ces nombreuses femmes prises en otage dans les formations médicales kinoises pour non solvabilité de frais de maternité et qui, parfois, sont libérées grâce aux interventions des politiciens ou des hommes et femmes de bonne volonté. C'est ainsi que « l'augmentation de la proportion des naissances qui surviennent dans les structures de santé est un facteur important dans la réduction des risques de santé tant pour la mère que pour le bébé.

Une attention médicale appropriée et des conditions hygiéniques pendant l'accouchement peuvent réduire les risques de complications et d'infection qui peuvent causer la morbidité et la mortalité de la mère ou du bébé ».[77]

Actuellement, bien que de plus en plus d'accouchements ont lieu dans les structures médicales, un nombre important des femmes congolaises accouchent encore en des lieux non sécurisés. Certaines accouchent à domicile, augmentant ainsi le risque de morbidité et de mortalité maternelle et infantile.

La tendance générale qui se dégage des résultats de MICS-2010[78] est que dans toutes les provinces, la plupart des femmes accouchent dans une structure de santé (qu'elle soit publique, privée ou confessionnelle). En cette matière, la ville de Kinshasa (98,1 %), le Bas-Congo (95,0 %), le Nord-Kivu (89,7), le Bandundu (88,7 %) et le Sud-Kivu (81,7 %) sont hautement positionnés par rapport à la Province Orientale (73,8 %), au Kasaï-Oriental (73,8 %), au Kasaï-Occidental (69,9 %), au Katanga (66,5 %) et au Maniema (60,1 %). La province de l'Équateur fait exception dans la mesure où il a moins de femmes de cette province (39,7 %) qui accouchent dans une structure de santé. La majorité d'entre elles (58,1 %) accouchent à domicile.

Relativement au milieu de résidence, la quasi-totalité des femmes citadines (93,0 %) accouchent dans une structure de santé, tandis que dans les milieux ruraux la proportion est de (68,7 %). Il en résulte qu'une frange importante des femmes rurales (28,6 %) accouche à domicile comparativement à leurs homologues urbaines (5,0 %).

Du point de vue socioéconomique, les femmes pauvres (59,9 %) fréquentent moins les structures de santé pour l'accouchement que celles considérées comme les plus riches (96,6 %). Autrement dit, un nombre plus important des femmes pauvres (37,9 %) accouchent à domicile que celles qui sont riches (1,8 %).

En outre, les femmes considérées comme plus aisées (96,2 %) bénéficient d'une assistance de meilleure qualité lors de l'accouchement que celles considérées comme pauvres (59,8 %). En effet, 20,8 % des femmes venant de milieux aisés sont assistées par un médecin lors de l'accouchement contre 1,9 % des femmes pauvres. Dans la première catégorie, 50,1 % des femmes sont assistées par un infirmier contre 27,1 % des femmes de la seconde catégorie.

---

[77] *Rapport de l'enquête MICS (2010)*, 2011, p. 132.
[78] *Rapport de l'enquête MICS (2010)*, 2011, p. 133.

Inversement, les femmes pauvres (21,3 %) sont nombreuses à accoucher avec l'assistance des accoucheuses traditionnelles (21,3 %), d'un parent ou amie (5,4 %) ou sans assistance (2,5 %) tandis que les femmes venant de milieux aisés en sont presque totalement épargnées.

Dans tous les cas, l'assistance de qualité lors de l'accouchement croît avec le niveau d'instruction d'une manière telle que les femmes plus instruites sont assistées par un personnel plus qualifié que les femmes non ou moins instruites.

Le taux d'assistance qualifiée des femmes sans instruction est de 59,9 %, celui des femmes ayant été à l'école primaire est de 71,5 % tandis qu'il est de 88,1 % pour les femmes ayant atteint le niveau d'études secondaires. En revanche, les femmes sans instruction ont une plus grande propension à se faire assister par des sages-femmes traditionnelles (21,4 %) que les femmes ayant été à l'école primaire (12,9 %) ou celles qui ont atteint le niveau d'études secondaires (4,4 %).

Facteurs et mécanismes des inégalités de santé

Les inégalités d'accès aux soins de santé sont d'abord déterminées par les inégalités de revenu. Ceux qui ont un revenu faible accèdent plus difficilement aux soins de santé que ceux qui ont un revenu élevé. L'offre de services médicaux par la distribution géographique déséquilibrée des infrastructures hospitalières et du personnel de santé est un autre facteur qui produit les inégalités d'accès aux soins de santé.

Accès inégal à un emploi décent

Aux termes de la Constitution (article 36), l'État garantit « *le droit au travail, la protection contre le chômage et une rémunération équitable et satisfaisante …».* Mais la réalité sur le terrain témoigne au contraire de l'existence d'inégalités criantes dans ce domaine aussi. Le taux de chômage est la proportion de ceux qui cherchent l'emploi par rapport à la population active. Cet indicateur donne la vraie mesure de ceux qui sont en âge de travailler, qui sont effectivement à la recherche de l'emploi et qui sont disposés à occuper un poste de travail.

Le taux de chômage est donc l'indicateur idoine pour mesurer les inégalités face à l'emploi. Ainsi, les inégalités d'accès à l'emploi seront mesurées par le taux de chômage dans différentes provinces, par rapport au genre et entre les catégories d'âges.

Les provinces sont des cadres identitaires à partir desquels peut se construire ou se déconstruire la cohésion nationale. Il est donc impérieux que les inégalités entre elles retiennent l'attention de toute étude sur cette dernière.

D'après l'*Enquête 1-2-3* (2005), la structure du marché de l'emploi au Congo est dominée par le secteur informel qui occupe 90,6 % des actifs. Il est suivi par l'Administration publique avec 4,5 % ; les entreprises publiques et les entreprises privées formelles ont la même proportion de 1,8 % ; et enfin les entreprises associatives avec 1,4 %.

Selon ces données, le salariat occupe moins de 10 % des emplois, et l'État est le plus grand employeur formel. Les effectifs de la Fonction publique ne sont pas encore maitrisés afin que l'on puisse lire leur répartition géographique pour qu'on les confronte à la taille de la population de chaque province, dans le but d'évaluer l'équité de la répartition. Les employés des entreprises publiques sont répartis dans les secteurs d'activité de la manière suivante : 71,4 % pour les services, 19,1 % pour l'industrie, 6,3 % pour l'agriculture, 1,7 % pour le commerce et 1,6 % pour les bâtiments et travaux publics.

En ce qui concerne les entreprises privées, leur localisation est souvent déterminée par l'opportunité des affaires ; c'est-à-dire tout ce qui peut favoriser un profit pour l'entrepreneur. La localisation de ces entreprises dans différents milieux engendre une offre des emplois.

Selon l'Annuaire 2012 de la Fédération des entreprises du Congo, la ville de Kinshasa et les provinces du Nord-Kivu et du Katanga ont les plus grands nombres d'entreprises privées formelles. Les provinces les moins pourvues en entreprises privées sont l'Équateur, les deux provinces du Kasaï et le Maniema.

Les entreprises privées ont plus investi dans le commerce et les services. Ce sont les télécommunications et l'énergie qui comptent le moins d'entreprises privées en raison de la taille de capitaux qu'elles exigent. À titre indicatif, voir le tableau 4.11 qui donne une indication du nombre d'entreprises par province et qui peut servir d'approximation du taux d'emploi dans les différentes provinces.

Tableau 4.11 : Répartition des entreprises privées formelles par branche d'activités par province en 2012.

	Agriculture	Commerce	Construction	Énergie	Finance et banque	Hydrocarbures	Industrie et bois	Mines	Services	Télécommunications	Transports	Autres	Total
Provinces													
Kinshasa	12	100	23	0	25	15	52	9	76	10	23	13	223
Bandundu	0	3	0	0	0	0	1	0	0	0	1	53	58
Bas-Congo	14	59	5	0	1	1	8	0	36	0	5	28	157
Équateur	6	30	0		0	0	0	0	0	0	0	13	49
Kasaï-Occidental	0	49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49
Kasaï-Oriental	0	29				1	3	3	5		20		61
Katanga	4	83	13	1	1	14	25	25	27	0	4	95	292
Maniema	0	47	0	0	1	0	2	0	11	0	0	0	61
Orientale	1	28	4	0	2	0	3	1	6	1	4	59	109
Nord-Kivu	35	235	0	0	8	16	13	13	19	1	10	39	389
Sud-Kivu	17	67	0	0	4	0	0	4	13	0	5	17	127
Ensemble	89	730	45	1	42	47	107	55	193	12	72	317	1710

Source : Élaboré grâce à l'Annuaire *2012* de la Fédération des entreprises du Congo.

Disparités spatiales d'accès à l'emploi décent

Le taux de chômage sert d'indicateur des inégalités d'accès à l'emploi car il est le problème à résoudre sur un marché déséquilibré en situation de sous-emploi. Il faut donc question de comparer le taux de chômage entre les provinces, entre les hommes et les femmes, et entre les demandeurs de différentes catégories d'âges. Selon l'*Enquête 1-2-3* (2005), les relations personnelles sont le moyen principal pour trouver un emploi en RDC. Elles sont déterminantes entre 45,1 % en Province Orientale et 90,0 % au Nord-Kivu. L'ONEM qui est chargé de placement a fait embaucher moins de 1 % de demandeurs d'emploi.

Graphique 4.2 : Taux de chômage selon le BIT par province en 2005 et 2012.

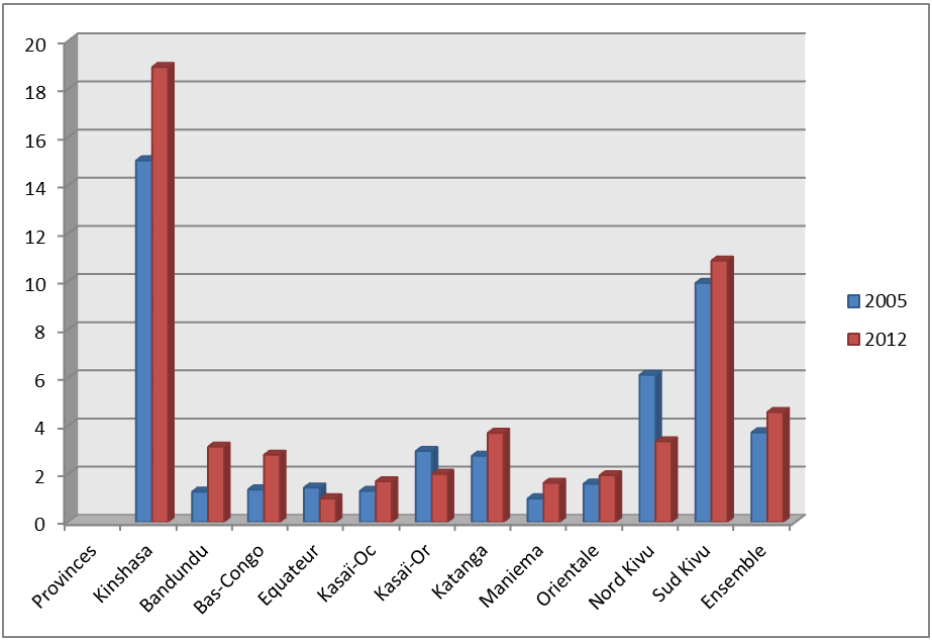

Source : *Enquête 1-2-3 (2005) / Enquête 1-2-3 (2012).*

Le taux de chômage BIT est passé de 3,72 % à 4,57 % entre 2005 et 2012 sur l'ensemble du pays. Cette hausse est observable dans toutes les provinces sauf à l'Équateur, au Kasaï-Oriental et au Nord-Kivu. Si au Nord-Kivu la baisse peut s'expliquer par l'augmentation de l'offre d'emplois à travers la création des entreprises, comme on l'a vu plus haut, à l'Équateur et au Kasaï-Oriental cette baisse est liée à la mobilité des demandeurs d'emploi qui ont émigré dans d'autres provinces (Kinshasa et Katanga).

En 2005, les taux de chômage les plus élevés étaient enregistrés à Kinshasa et dans les deux Kivu, alors que les taux les plus bas étaient situés au Maniema, au Bas-Congo, au Bandundu, au Kasaï-Occidental et dans la Province Orientale. En 2012, c'est encore la ville de Kinshasa qui a le taux de chômage le plus élevé, alors que c'est à l'Équateur que l'on enregistre le taux le plus bas.

Ces différents taux de chômage traduisent moins les inégalités d'accès à l'emploi que les disparités géographiques du développement économique. Certaines provinces, qui ont des taux de chômage parmi les plus faibles, sont plutôt moins dotées d'unités économiques.

D'où l'émigration d'une partie de leurs populations actives qui vont gonfler le taux de chômage dans les provinces plus dotées économiquement, comme la ville de Kinshasa et le Katanga.

Inégalités de genre face à l'emploi décent

Le chômage est un phénomène masculin. Il touche plus les hommes que les femmes sur l'ensemble du pays, sauf au Katanga en 2005 (Tableau 4.12). Le faible taux de chômage des femmes s'explique par le fait que les femmes sont moins demandeuses d'emploi que les hommes. Faute de qualifications requises, elles sont confinées au foyer et donc considérées comme inactives. C'est dans les entreprises informelles qu'elles sont majoritaires.

Tableau 4.12 : Taux de chômage par sexe par province entre 2005 et 2012.

	2005		2012	
Provinces	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Kinshasa	17,32	12,02	20,56	16,68
Bandundu	1,61	0,95	4,03	2,29
Bas-Congo	1,68	1,09	3,03	2,56
Équateur	1,81	1,08	1,29	0,66
Kasaï-Occidental	1,85	0,73	1,87	1,51
Kasaï-Oriental	3,57	2,25	2,08	1,93
Katanga	2,59	2,90	3,80	3,58
Maniema	1,15	0,83	2,42	0,83
Orientale	2,11	1,07	2,30	1,52
Nord-Kivu	6,69	5,54	4,16	2,56
Sud-Kivu	11,21	8,62	13,97	7,66
Ensemble	**4,49**	**2,97**		

Sources : *Enquêtes 1-2-3 (2005 et 2012).*

Elles y représentent 54,2 % des actifs occupés, alors que leur présence la plus faible se situe à 14,4 % dans l'Administration publique. Elles représentent moins de ¼ de travailleurs dans les entreprises publiques et privées formelles ainsi que dans les entreprises associatives.

C'est donc à ce niveau qu'apparaissent les inégalités d'accès à l'emploi formel au détriment de la femme. Il y a lieu de noter que le taux de chômage indiqué ici est celui de l'INS, calculé sur base du concept et de la méthodologie du BIT, taux que l'INS, à travers l'atelier national, a considéré comme ne reflétant pas la réalité du pays. Il est donc différent de celui plus proche de la réalité qui provient des calculs de la Banque centrale du Congo (BCC).

Graphique 4.3 : Proportion des femmes par rapport aux hommes par secteur institutionnel.

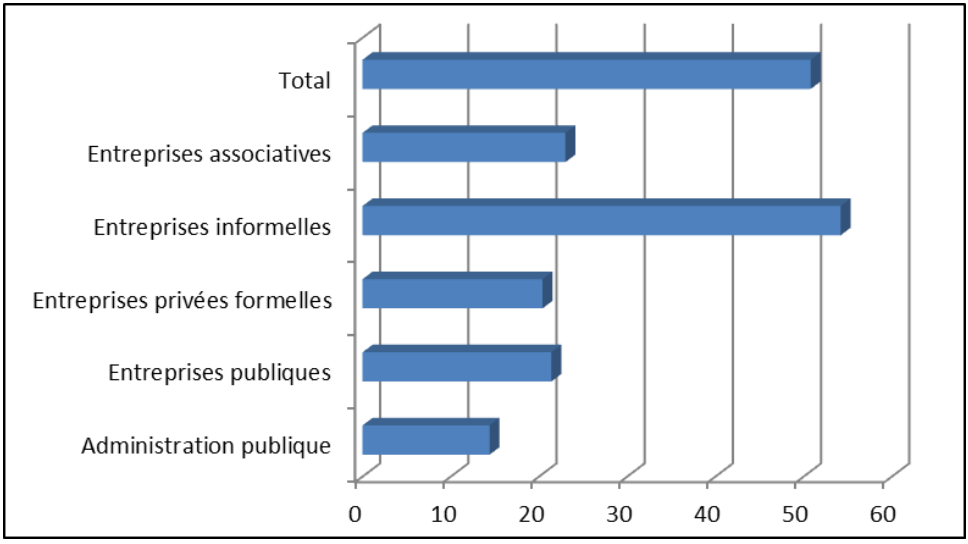

Source : *Enquêtes 1-2-3 (2005 et 2012).*

Disparités face à l'emploi entre les tranches d'âges

Dans tous les secteurs institutionnels de l'emploi, les plus jeunes sont plus représentés que les plus âgés. Dans l'ensemble, les plus jeunes de 10 à 39 ans occupent 60,4 % des emplois, les jeunes qui ont entre 39 à 49 ans, 20,8 %, tandis que les plus âgés (50 ans et plus), seulement 18,8 %. Cette situation reflète la tendance naturelle et même la pyramide d'âges. Les plus jeunes sont plus occupés dans les entreprises informelles et dans les entreprises associatives ; les jeunes dans les entreprises publiques et les plus âgés sont plus présents dans l'administration publique et dans les entreprises publiques.

Tableau 4.13 : Répartition de la population employée par tranche d'âge selon le secteur institutionnel en 2005.

	10-39	39-49	50 et plus	Total
Administration publique	46,2	27,2	26,6	100
Entreprises publiques	42,3	31,2	26,5	100
Entreprises privées formelles	57,2	24,2	18,6	100
Entreprises informelles	61,5	20,2	18,3	100
Entreprises associatives	61,5	24,2	14,6	100
Total	60,4	20,8	18,8	100

Source : *Enquête 1-2-3 (2005).*

Facteurs et mécanismes des inégalités face à l'emploi

Les inégalités d'accès à l'emploi sont produites par le mécanisme principal du recrutement. On a indiqué plus haut que les relations personnelles constituent le moyen principal pour accéder à un poste de travail. Ceux qui n'ont pas un capital social susceptible de les aider à trouver un emploi sont souvent les pauvres et ceux qui n'ont pas des relations avec les détenteurs du capital économique et/ou du capital politique. Un autre facteur est à trouver dans l'origine sociale de certains demandeurs d'emploi, qui devient l'obstacle pour accéder à l'emploi. En effet, le capital social qui vient d'être évoqué se construit d'abord dans les cadres communautaires. La différence de qualification requise est aussi un obstacle à l'accès à l'emploi. Quand les critères de recrutement sont plus objectifs, l'inégal accès à l'emploi est causé par la compétence des uns et l'incompétence des autres.

En ce qui concerne les inégalités de genre face à l'emploi, elles sont engendrées par d'autres inégalités dans le domaine de l'éducation et de la santé. Le faible taux de scolarisation des filles au niveau secondaire et supérieur produit une faible présence des femmes sur le marché concurrentiel de l'emploi. Leur incapacité à être maîtresse de leur santé génésique est aussi un handicap sur le marché de l'emploi.

À ces deux facteurs, il faut ajouter les inégalités liées aux contraintes conjugales qui sont déterminantes sur la vie professionnelle de la femme. L'absence des investissements dans un environnement économique peu rentable faute des ressources naturelles et/ou humaines peut faire que certains milieux connaissent un taux de chômage plus élevé que d'autres.

Inégalités d'accès à l'eau, à l'électricité et au logement

En cette matière, la RDC accuse des déficits remarquables. D'après le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE),[79] en 2011, seulement 26 % des Congolais avaient accès à l'eau potable salubre,[80] une estimation bien en dessous des 60 % de la moyenne pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne et qui éloigne les prévisions pour l'atteinte des OMD en 2015.

---

[79] PNUE, Rapport, 2011, p. 1.

[80] D'après Musibono, la qualité d'une eau potable exige que celle-ci soit exempte de micro-organismes et de substances chimiques toxiques. Elle doit être sans turbidité, sans couleur, sans goût, sans odeur et sans micro-organismes visibles (vers, insectes aquatiques, larves, etc.), de manière à ne pas créer le doute chez le consommateur. L'eau de boisson doit avoir la teneur basse en fer, en manganèse, en calcium et en magnésium (2011, p. 1).

Inégal accès à l'eau potable

En RDC, le déficit en eau potable a comme corolaire des problèmes d'accessibilité. En dépit du potentiel hydraulique dont la RDC dispose, l'eau potable est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire national, ce qui se manifeste par l'inégal accès qui s'exprime soit en termes de fourniture, soit de distance à parcourir pour accéder à l'eau potable, soit encore en termes de quantité consommée. Il découle des données des enquêtes MICS que la majorité des Congolais (53,5 %) consomment l'eau issue d'une source non améliorée. Cette situation est alarmante du point de vue sanitaire, surtout lorsque l'on considère que 96 % des ménages n'utilisent aucune méthode de traitement de l'eau de boisson,[81] ce qui est à la base de graves problèmes de santé publique en RDC, particulièrement dans les milieux ruraux et périurbains où les équipements d'assainissement d'eau font cruellement défaut.

Des inégalités socio-spatiales apparaissent ainsi en ce qui concerne l'accès à une source d'eau améliorée. Elles s'étendent selon que l'on va de la capitale Kinshasa vers les provinces et des milieux urbains vers les milieux ruraux. La répartition par province montre que les provinces de Kinshasa, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Bas-Congo occupent une position privilégiée en matière de sources améliorées avec respectivement 88,8 %, 77,3 % , 60,9 % et 53,7, tandis que le Bandundu, le Kasaï-Occidental, l'Équateur sont défavorisées avec respectivement 19,3 %, 12,4 %, et 12,1 %. Les provinces du Katanga, la Province Orientale, du Maniema et du Kasaï-Oriental se positionnent entre les deux extrêmes avec 47,9 %, 43,0 % et 39,5 %.

D'autres disparités apparaissent lorsqu'on prend en considération le milieu de résidence. À ce sujet, il est important de noter qu'il existe une véritable disparité au profit des centres urbains. En effet, les milieux ruraux sont les plus défavorisés (avec 30,7 % seulement d'accès à une source améliorée) par rapport aux milieux urbains dont le taux d'accès à une source d'eau améliorée est évalué à 82,9 %. De même, alors que la moyenne nationale du taux de couverture avoisine les 26 %, l'accès à l'eau est une réalité pour 38 % de la population dans les centres urbains contre 17 % dans les zones rurales. En d'autres termes, plus d'un habitant urbain sur trois a accès à l'eau potable, alors que cette proportion en zones rurales n'est que d'un sur six. En réalité, à en croire le rapport de PNUE,[82] même ces chiffres ne reflètent pas l'ampleur de la disparité géographique de l'accès à l'eau potable, cette dernière pouvant être inférieure à 5 % dans plusieurs zones.

---

[81] *Rapport de l'enquête MICS (2010)*, p. 101.
[82] PNUE, *Rapport*, 2011, p. 28.

À propos des milieux urbains, le rapport du PNUE[83] montre que la couverture urbaine d'accès à l'eau potable est contrastée, elle est concentrée dans quelques zones. En effet, la plupart des raccordements d'eau (+ de 58 %) se trouvent dans les villes de quatre provinces: Kinshasa, Bas-Congo, Katanga et Sud-Kivu. Les trois centres les plus importants de la Régideso-Kinshasa, Lubumbashi et Matadi - comptent pour 62 % de la capacité de production du service, 72 % de ses revenus et 79 % de sa clientèle active. À l'inverse, les villes de trois provinces - Équateur, Kasaï-Occidental et Maniema - ont une faible couverture urbaine en eau : moins de 5 % de la population à Mbandaka et à Mbuji-Mayi, chefs-lieux respectifs de l'Équateur et du Kasaï-Oriental ; 3 % dans la zone de santé de Banalia, dans la Province Orientale et environ 1 % à Tshikapa au Kasaï-Occidental.

Au sein d'une même ville, la couverture varie selon que l'on est à la périphérie ou au centre. L'accès à l'eau potable dans les zones périurbaines est très limité non seulement à cause de la carence des infrastructures adéquates, mais aussi du fait de coûts élevés. C'est ainsi que dans les communes périurbaines de Kinshasa, du fait de sa rareté, l'eau coûte cher et se consomme avec parcimonie. Eu égard à l'irrégularité de la fourniture de l'eau par la Régideso ou à l'absence des infrastructures, les populations habitant ces communes recourent à de multiples stratégies pour parer à cette rareté et cette cherté. « Des ménages ayant de l'eau courante de la Régideso entretiennent encore des puits dans leurs parcelles pour faire face aux nombreuses coupures d'eau et diminuer leur facture de consommation d'eau ».[84]

Un autre indicateur des difficultés d'accès à l'eau potable est le temps du trajet pour atteindre une source d'eau de boisson. Sur la base de ce critère, des inégalités existent entre les provinces, d'une part, et, d'autre part, entre les milieux urbains et les milieux ruraux. Selon les résultats de MICS-2010, à Kinshasa où 6,7 % des ménages disposent d'un robinet dans le logement, 79,3 % des ménages s'approvisionnent sur place en eau de boisson alors que dans les milieux ruraux, du fait qu'aucun ménage ne dispose d'un robinet dans le logement, 99,0 % de ménages s'approvisionnent en eau de boisson en dehors de leur logement.

Entre les provinces, des disparités sont perceptibles tant en ce qui concerne la possibilité d'avoir l'eau sur place, que le temps mis par les consommateurs pour atteindre une source d'eau potable en dehors de leurs résidences.

---

[83] *Ibidem*, p. 31.

[84] Sinzidi Kabuki, *Eau et pauvreté dans la ville province de Kinshasa*. Cas de la commune de Selembao, 2007, p. 19.

À ce sujet, seule la ville province de Kinshasa sort du lot avec 73,9 % des ménages ayant de l'eau à domicile.

Dans le reste des provinces, la majorité absolue des ménages ne disposent pas de l'eau de boisson sur place, le Kasaï-Occidental étant au pic de la pyramide avec 99,0 %. Ces proportions des ménages sans eau à domicile varient également en fonction du milieu de résidence, les milieux ruraux étant plus défavorisés (99,0 %) que les milieux urbains (44,2 %).

Ces données sont révélatrices des difficultés d'accès à l'eau potable, lesquelles difficultés sont mesurées par le temps de trajet pour atteindre une source d'eau potable. Selon les standards internationaux, « on considère qu'une personne a un accès facile à une eau de qualité lorsqu'elle dispose de cette eau sur place ou lorsqu'elle peut en disposer dans les 15 minutes ou à moins de 100 mètres de l'habitation. Il convient de retenir ici le seuil de 30 minutes à 1 heure pour caractériser un accès difficile à l'eau de boisson de qualité ».[85] De ce point de vue, les populations villageoises et périurbaines ont plus de difficultés d'accès à l'eau potable que celles citadines. Il ressort des enquêtes MICS que 56,5 % des ruraux mettent 30 minutes ou plus pour atteindre une source d'eau améliorée ou non, tandis que dans les milieux urbains, cette proportion est de 25,3 %. Les habitants de la ville de Kinshasa sont en position privilégiée par rapport à ceux des autres provinces.

Toutes ces difficultés d'accès à l'eau de boisson en RDC induisent les inégalités de genre à plusieurs égards. Comme nous le savons, dans toutes les provinces, peu importe le milieu de résidence, le statut socioéconomique et le niveau d'instruction du chef de ménage, étant donné la division du travail par sexe, c'est la femme adulte comme la jeune fille qui portent sur elles la charge d'approvisionner le ménage en eau de boisson plutôt que l'homme adulte et le jeune garçon.

Dans tous les cas, le statut socioéconomique des ménages est un facteur déterminant. Il influe considérablement sur l'accès à l'eau potable et la quantité de l'eau consommée. À cet effet, des écarts considérables séparent les ménages les plus pauvres de ceux considérés comme les plus riches, quels que soient la province et le lieu de résidence considérés. Les premiers n'accèdent qu'à 10,0 % à l'eau potable, tandis que les seconds atteignent le taux de 92,4 %. De plus, 76,6 % des ménages considérés comme riches disposent de l'eau à domicile contre 99,3 % des ménages plus pauvres qui n'en disposent pas.

---

[85] Sinzidi Kabuki, *op. cit.*, p. 91.

Par ailleurs, étant donné que la vérité des coûts est qu'ils sont bas pour les consommateurs installés près de ressources de qualité, et très élevés pour ceux qui en sont éloignés[86], les ménages à faibles revenus habitant la périphérie urbaine où les infrastructures sont quasi-inexistantes, achètent l'eau à un coût plus élevé (3 à 5 fois plus) que les ménages aisés du centre reliés à la Régideso.[87] Les mêmes enquêtes du PNUE établissent que les prix pour les récipients de 25 litres vendus aux bornes fontaines variaient généralement entre 50 et 75 FC.

Paradoxalement, c'est dans ces milieux pauvres que les investissements publics sont les plus faibles. Visiblement, la Régideso, qui dessert les milieux urbains, ne semble pas se préoccuper d'étendre son réseau dans ces agglomérations. Ces politiques ségrégatives visant à n'approvisionner et à n'assainir que les quartiers riches, mettent à l'écart les populations pauvres et les excluent de la ville.[88]

Accès inégal à l'électricité

En RDC, la ressource énergétique renouvelable la plus disponible est l'hydroélectricité. L'enjeu principal est d'analyser et de comprendre la distribution géographique inégale de l'énergie hydroélectrique entre les provinces.

Répartition géographique des infrastructures hydroélectriques

La capacité hydroélectrique exploitable en RDC est de plus 100 000 MW, dont 44 % par le barrage Inga. On note que 2,6 % seulement sont exploités. L'important réseau hydrographique de la RDC lui donne un potentiel hydroélectrique gigantesque. Cependant, les sources hydroélectriques sont plus concentrées dans certaines provinces, alors que dans d'autres, il y a une véritable carence d'infrastructures, comme l'indique le Tableau 4.14.

La répartition géographique des centrales hydroélectriques ne traduit pas fidèlement les inégalités d'accès à l'électricité, surtout en ce qui concerne le Bas-Congo qui, avec le nombre de ses centrales, devrait être la province la mieux desservie en électricité. En revanche, la ville de Kinshasa, qui n'a pas de centrale, est la mieux desservie de toutes les provinces. Cependant, pour les autres provinces, on peut lire dans cette répartition un indicateur des disparités provinciales de l'accès à l'électricité. Par ailleurs, la vétusté et le manque d'entretien de certaines centrales ont réduit leurs capacités énergétiques.

---

[86] *Ibidem*, p. 49.
[87] PNUE, *Rapport*, 2011, p. 37.
[88] Sinzidi Kabuki, *op. cit.*, p. 27.

Tableau 4.14 : Les barrages hydroélectriques par province.

Provinces	Barrages	Date de Construction	Nombre de turbines	Capacité en MW
Kinshasa				
Bandundu				
Bas-Congo	Inga 1	1 972	6	351
	Inga 2	1 982	8	1 424
	Zongo	1 965	5	75
	Mpozo	1 934	2	2,2
	Sanga	1 949	6	11,5
Équateur	Mobayi-Mbongo	1 987	3	11
Kasaï-Occidental	Lungudi (Tshikapa)	1 949	2	1,56
Kasaï-Oriental	Tshiala			
Katanga	Nseke	1 957	4	248
	Nzilo	1 954	4	108
	Koni	1 950	3	42
	Mwadingusha	1 954	6	68
	Kilubi (Kamina)	1 954	3	9,90
	Kyimbi (Kalemie)	1 959	2	17
Maniema				
Orientale	Tshopo (Kisangani)	1 974	3	18
Nord-Kivu				
Sud-Kivu	Ruzizi 1	1 972	4	29
	Ruzizi 2	1 989	2	29
Ensemble			63	2 445,16

Source : *Congo mon beau pays* (2008).

Disparités d'accès à l'électricité

Le taux moyen d'accès à l'électricité, sur l'ensemble du pays, a progressé de 4,7 % entre 2005 et 2012 (Tableau 4.15) ; autrement dit, il est passé de 10,3 % à 15,0 % au cours de cette période. Les disparités d'accès à l'électricité sont profondes entre le milieu urbain et le milieu rural. D'ailleurs, à la campagne, le taux est en baisse de 0,7 % entre 2005 et 2012, alors qu'il est en hausse de 7,1 % en ville au cours de la même période.

Les disparités provinciales d'accès à l'électricité sont énormes, comme l'indique le tableau 4.15. Alors qu'à Kinshasa, 74 % de ménages ont accès à l'électricité, au Kasaï-Occidental et au Kasaï-Oriental, les taux sont respectivement à 0,4 % et 0,5 %. En d'autres termes, sur 1000 ménages, 4 à 5 seulement ont accès à l'électricité dans ces deux provinces.

Tableau 4.15 : Taux d'accès à l'électricité par province.

Provinces \ Années	2005	2012
Kinshasa	59,5	74,0
Bandundu	0,8	2,2
Bas-Congo	15,6	16,1
Équateur	1,0	7,0
Kasaï-Occidental	0,0	0,4
Kasaï-Oriental	0,8	0,5
Katanga	17,7	13,0
Maniema	1,8	8,8
Orientale	1,1	9,0
Nord-Kivu	4,3	5,2
Sud-Kivu	2,5	10,8
Milieu de résidence		
Urbain	33,0	40,1
Rural	1,5	0,8
Ensemble	10,3	15,0

Sources : *Enquêtes 1-2-3 (2005 et 2012)*.

Au cours de la période considérée, le Kasaï-Occidental a enregistré une très infime hausse de 0,4 % alors qu'au Kasaï-Oriental le taux a baissé de 0,3 %. En fait, la dynamique du taux d'accès à l'électricité dans les différentes provinces n'a pas été homogène. Toutes les provinces ont connu un taux en hausse, hormis le Kasaï-Oriental et le Katanga. Les disparités d'accès à l'électricité s'expliquent avant tout par une politique incohérente et même discriminatoire, comme cela est apparu avec le Plan national d'électrification du Zaïre (RDC). Les pouvoirs publics ont utilisé l'accès à l'électricité comme instrument de manipulation politique à leur profit.

L'absence d'une planification de l'urbanisation conjuguée à un exode rural incontrôlé contribue aussi à ces disparités. C'est surtout le cas de la ville de Kinshasa et de la province du Katanga.

Inégalités sociales dans le logement

État des lieux

La RDC fait face à une grave pénurie des logements décents (estimés à 3 millions d'unités). La croissance démographique, soutenue depuis une trentaine d'années, et l'évolution socio-économique du pays ont conduit à un développement rapide des villes et entraîné une forte demande par rapport à l'offre.

D'où les déficits globaux en logement évalués à 3 000 000. Rien que pour la ville de Kinshasa les besoins sont estimés à 54,4 % du déficit global. Ce déficit est essentiellement consécutif à l'absence d'une politique nationale en matière de production de logements, mais aussi à l'explosion démographique, particulièrement dans les milieux urbains. L'État s'étant retiré de ce secteur d'activités, dans l'ensemble, la construction de logements relève de l'initiative individuelle qui ne s'aligne pas toujours sur les normes urbanistiques, ou tout simplement les normes de construction. C'est ainsi que dans les milieux urbains, on assiste à l'émergence des bidonvilles, insalubres et précaires. La proportion des ménages vivant dans la promiscuité est de 76 % pour l'ensemble du pays. Cette promiscuité se traduit dans les communautés de base par les pratiques qualifiées de « Salomon » et de « Sentinelle[89] ».[90]

Types d'habitat

Pour bien comprendre les inégalités dans le domaine de logement, nous avons analysé l'habitat en le comparant entre les provinces et les milieux de résidence. À ce sujet, nous avons considéré le type d'habitat, la nature des matériaux des murs, du pavement, de la toiture, le statut d'occupation, le nombre de pièces et le nombre des chambres à coucher.

Les Congolais sont surtout dans des concessions (83,2 %). Quelques ménages vivent dans des pièces sans dépendances (7,1 %). En milieu urbain, on trouve 6,7 % des ménages dans des maisons en bandes, 2,7 % dans des appartements (3,4 % et pour Kinshasa et 2,6 % pour le Kasaï-Oriental). Même s'il y a très peu de ménages vivant dans des villas (0,5 %), on en trouve quand même 3,7 % à Kinshasa.

Comme indiqué à la section précédente, un nombre important des ménages ont des maisons dont les murs sont en pisé (36,7 %) ou en briques adobes (30,1 %). Les maisons dont les murs sont en matériaux durables ne représentent que 19,2 %.

Répartis entre provinces, il se dégage que les ménages des provinces de Kinshasa, du Bas-Congo et du Kasaï-Oriental, ont proportionnellement plus de maisons en matériaux durables que les ménages des autres provinces, où un nombre important de ménages ont des maisons en pisé, en bois ou en matériaux précaires.

---

[89] Ces deux expressions populaires désignent ironiquement, pour la première, la personne qui passe la nuit au salon, et, pour la seconde, celle qui passe la nuit à la belle étoile.

[90] RDC, *Document de la Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)*, 2006, p. 41.

Comparativement au milieu de résidence, 44,3 % des maisons en bloc ciment se trouvent en milieu urbain contre 1,4 % en milieu rural. Dans ce dernier milieu, la majorité des ménages ont des maisons en matériaux précaires, c'est-à-dire en briques adobes (31,2 %), en pisé (48,5 %), en bois (7,1 %) ou en nattes (6,1 %). Lorsque l'on considère la nature du revêtement du sol dans les maisons des ménages enquêtés en 2008 lors de l'enquête 1-2-3, il se dégage que la majorité des maisons ont le pavement en terre battue. La distribution entre provinces laisse apparaître des inégalités en faveur de Kinshasa qui compte 9,8 % des ménages avec des maisons carrelées, 79,5 % des maisons pavées avec du ciment. Dans les autres provinces, la quasi-totalité des maisons ont des pavés en terre battue. Par rapport au milieu de résidence, presque toutes les maisons du monde rural (95,1 %) sont pavées en terre battue contre 43,9 % en milieu urbain.

Les Congolais vivent surtout dans des maisons couvertes de chaume (59,6 %) et plus particulièrement en milieu rural (75,4 %) qu'en milieu urbain (18,8 %), mais aussi dans les cités (54,1 %) alors que dans les villes, il n'y a que 5,1 % des logements couverts par ce matériau. À part Kinshasa (0,3 %) et un peu le Bas Congo (37,2 %), dans toutes les provinces, ce matériau couvre la majorité des logements. Le deuxième matériau de recouvrement des toits des logements est la tôle galvanisée (25,7 %) mais surtout pour les ménages urbains (59,3 %) et particulièrement ceux des villes (69,7 % contre 32,4 % dans les cités). La tôle galvanisée est surtout utilisée dans les provinces de Kinshasa (80 %), du Bas-Congo (51,1 %), du Sud-Kivu (35,4 %) et du Kasaï-Oriental (30,9 %). Les maisons couvertes par une toiture de bonne qualité (dalle, ardoise fibrociment, tuile et tôle galvanisée) représentent 29 % des logements.

Le ménage congolais est surtout propriétaire de son logement (75,5 %), et ce surtout en milieu rural (85,6 %) et même en milieu urbain (49,4 %), tant dans les cités (60,9 %) que dans les villes (44,9 %). Si la proportion des locataires est assez faible (12,3 %), cette proportion est influencée par sa faiblesse en milieu rural (3,5 %) alors qu'elle est de 35,2 % pour les ménages urbains (mais 39,4 % dans les villes contre 24,3 % dans les cités).

Facteurs et mécanismes des inégalités d'accès à l'eau, à l'électricité et au logement

Les inégalités d'accès aux ressources comme l'eau, l'électricité et le logement sont déterminés par les inégalités de revenu, mais aussi par des actions politiques inéquitables. Les investissements publics dans le secteur de l'eau ne sont pas équitablement répartis sur l'ensemble du territoire national.

Si nous considérons les engagements financiers pour la période 2010-2015, nous constatons de graves déséquilibres dans l'attribution des quotas entre les provinces, d'une part, et entre les milieux urbains et les milieux ruraux, d'autre part.

Au niveau régional, la plupart des engagements financiers pour la période 2010-2015 ciblent Kinshasa, qui, avec 141 millions de dollars, recueille 40 % des engagements financiers destinés aux villes ou aux provinces. Les deux Kasaï, le Bas-Congo et le Katanga comptent pour 7-10 % du total des dépenses planifiées, alors que les autres provinces comptent pour moins de 5 %.

Il se dégage du tableau 4.16 d'énormes déséquilibres dans les engagements financiers de l'État et des bailleurs internationaux. À voir la répartition des quotas par province, la ville-province de Kinshasa bénéficie de près de 30 % du total des engagements financiers. Les autres provinces du pays sont à moins de 10 %. En outre, les provinces de l'Est du pays (Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu et la Province Orientale), sont les moins ciblées, certainement à cause de l'insécurité liée aux conflits armés qui y ont prévalu. Aussi, on peut constater que les procédures administratives au niveau central absorbent près d'un tiers des engagements (28,6 %) qui pourraient être affectés à l'amélioration de la desserte dans les provinces défavorisées.

Tableau 4.16 : Engagements financiers par provinces pour le secteur de l'eau en milieux rural et urbain (2010-2015).

Classement Provincial	Provinces	Millions de USD	Pourcentage
1	Kinshasa	1 414	28,5
2	Kasaï-Occidental	491	9,9
3	Bas-Congo	425	8,6
4	Katanga	387	7,8
5	Kasaï-Oriental	319	6,2
6	Équateur	278	5,56
7	Bandundu	207	4,16
8	Nord-Kivu	45	0,9
9	Sud-Kivu	11	0,2
10	Maniema	08	0,02
11	Orientale	014	0,03
	Secteur national de l'eau (réforme, développement institutionnel et équipement)	1419	28,6
	Total	5005	100

Source : *CNAEA/PEA (2010), cité par PNUE,* 2011, p.29.

Par ailleurs, les investissements financiers étatiques se concentrent dans les milieux urbains tandis que les milieux ruraux sont délaissés au profit des ONG et d'autres organismes internationaux qui viennent en aide aux populations vivant dans ces milieux. Ainsi, les disparités entre zones urbaines et périurbaines ne se limitent pas seulement au taux de couverture d'accès à l'eau, elles existent aussi en termes d'investissements, puisque 85 % des allocations totales sont destinés aux centres urbains. Dans le PAP II (2009-2010), 413 millions de dollars étaient destinés à l'amélioration de la distribution de l'eau. Sur cette somme, 353 millions de dollars ont été attribués aux centres urbains contre 60 millions pour les zones rurales.

Enfin, il faut souligner que si les inégalités existent déjà au niveau des engagements financiers qui sont des prévisions, elles sont généralement plus graves quand il s'agit des investissements effectivement réalisés, quand on sait les distorsions que les pressions et autres considérations politiques exercent sur ces engagements prévisionnels. Ces déséquilibres des investissements publics justifient en grande partie les inégalités d'accès à l'eau potable en RDC.

Dynamique des inégalités sociales

La dynamique des inégalités sociales est fondée sur les inégalités politiques et économiques. En fait, les inégalités politiques donnent l'accès à l'accumulation de la richesse de manière inégale, au point que ceux qui exercent le pouvoir politique ont un revenu et un patrimoine supérieurs à ceux qui sont en marge de cet exercice. Les inégalités économiques engendrent à leur tour les inégalités politiques et même les inégalités sociales. Ces dernières produisent aussi les inégalités politiques et les inégalités économiques. Il se crée ainsi une confusion entre la classe politique et la classe dominante. De cette domination découle des inégalités sociales. Bref, les bénéficiaires des inégalités politiques sont les mêmes qui profitent des inégalités économiques et des inégalités sociales.

Au sein de chaque catégorie d'inégalités, il existe des interactions entre les différentes disparités, comme indiqué dans le schéma ci-dessous. Entre les différentes catégories, il apparaît que l'accès inégal au pouvoir produit les inégalités de revenu. Celles-ci donnent lieu à l'accès inégal au pouvoir, aux inégalités de protection et de représentation.

Les mêmes inégalités de revenu produisent les inégalités scolaires et à l'accès aux ressources de base comme l'eau, l'électricité et le logement. Les inégalités scolaires engendrent les inégalités d'accès au pouvoir, alors que les inégalités face à l'emploi produisent les inégalités de revenu.

Graphique 4.4 : Système des inégalités politiques, économiques et sociales.

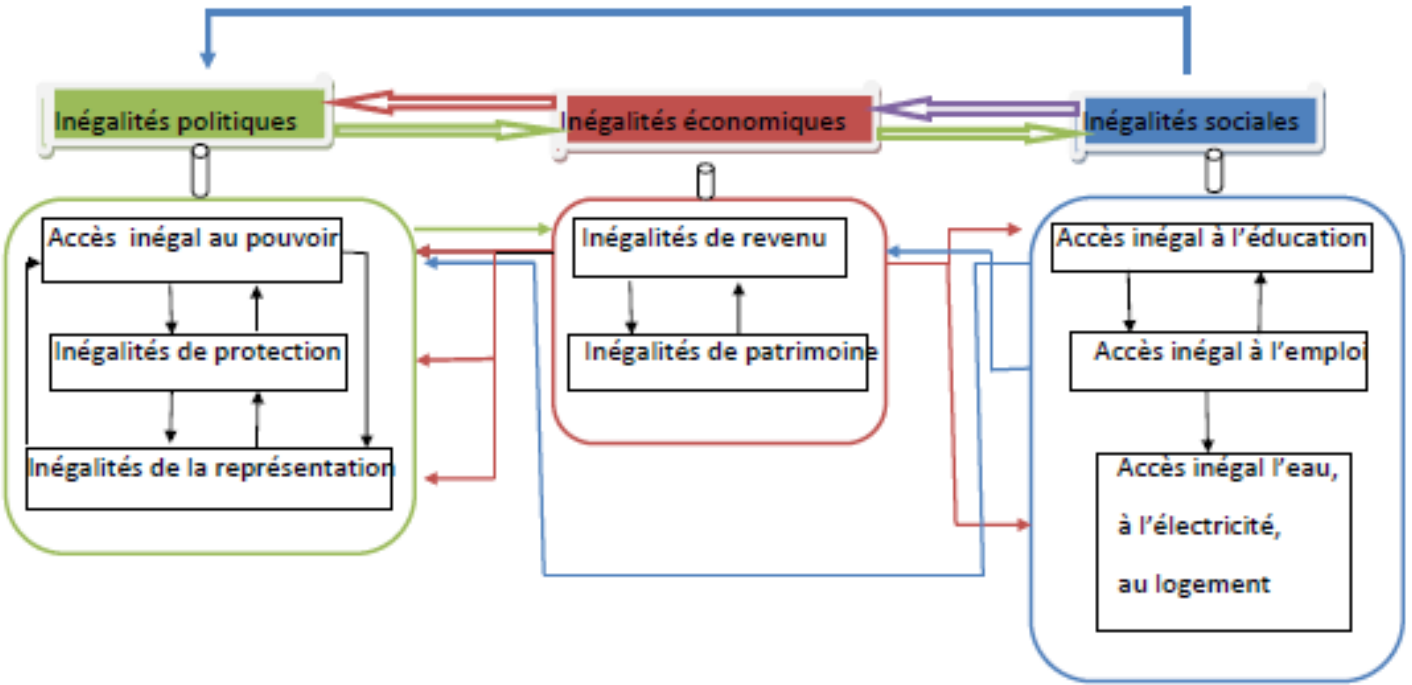

Références bibliographiques

Articles et ouvrages

1. Lusambasenda J., *La politisation de la gestion des ressources humaines dans l'enseignement supérieur et universitaire : cas du système de quota régional en République démocratique du Congo*, *in Revue de l'enseignement supérieur en Afrique*, Volume 2, N°2, (2005), pp. 82-101.
2. Ndaywell è Nziem I., *Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997.
3. Nkoyo' A Nzola, *Disparités régionales et développement de l'enseignement secondaire au Zaïre (1969/70-1986/87)*, Mémoire de licence en démographie, Université de Kinshasa, 1990.
4. Tshibangu Tshishiku T (Mgr), *L'université congolaise. Étapes historiques, situation actuelle et défis à relever*, Kinshasa, Éditions universitaires africaines, 2006.

Annuaires et Rapports

5. Annuaires statistiques de 2001 à 2012 du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel.
6. Annuaire statistique 2012 du ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire.
7. Annuaire des ressources humaines de la santé du ministère de la Santé, Kinshasa, 2013.
8. Annuaire de la Fédération des entreprises du Congo, 2013.
9. Rapport de l'enquête 1-2-3 (2005).
10. Rapport de l'enquête 1-2-3 (2012).
11. Rapport de l'enquête MICS1 (2001).
12. Rapport de l'enquête MICS4 (2010).
13. RDC, Document intérimaire des Stratégies de réduction de la pauvreté, Kinshasa, mars 2002.
14. RDC, Document de la Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), 2006 – 2010 et DSCRP 2, 2011-2015.
15. RDC, Programme du gouvernement 2007-2011, Kinshasa, février 2007.
16. RDC, Programme d'action du gouvernement 2012-2016, Kinshasa, mai 2012.

17. Ministère du Plan, UPPE-SRP, Pauvreté, insécurité et exclusion en RDC, Kinshasa, juin 2006.
18. Gouvernement de la RDC et PNUD, Rapport national sur les OMD 2010 et 2014.
19. PNUD, Profil résumé de la pauvreté et des conditions de vie des ménages des provinces de la RDC, Kinshasa, 2009.
20. PNUD, RNDH 2008 et 2010.
21. Congo as a nation. In www.everyculturecom/Bo-Co/Democratic-Republic-of-theCongohtml#ixzz2g30lEtClxx.
22. Axes de la politique sociale du Gouvernement de la RDC, texte ronéotypé, Kinshasa, sd.
23. Herderschee, J., Mukoko Samba, D., Tshimenga Tshibangu, M., (éditeurs), Résilience d'un géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en RDC, 3 Volumes, Kinshasa, Banque mondiale, 2012.
24. Bussa, J.L., Question orale réquisitoire contre le Gouvernement, conclusion des débats à l'Assemblée Nationale, Kinshasa, le 28 avril 2010.
25. Essolomwa, L., Développement : le flux des investissements en RDC accentue les inégalités entre les provinces, in *Les dépêches de Brazzaville*, Le vendredi, 14 décembre 2012.
26. Kankwenda, M.J., L'Économie politique de la prédation au Congo Kinshasa, ICREDES 2005 ; et du même auteur, Croissance, compétitivité et attractivité de l'économie congolaise : étude pré-diagnostique prospective, document préparé dans le cadre de l'Étude Nationale Prospective (ENP), ministère du Plan, Kinshasa, mai 2013
27. Kangamotema, B., (CP), La CENCO évalue la contribution d'une économie sociale à la croissance, les inégalités et la pauvreté en RDC, 14 novembre 2013.
28. Mobateli, A., Inégalités salariales en RDC : le gouvernement promet sans jamais améliorer, in *Le Potentiel* du mardi 6 novembre 2012.
29. Mazalto, M., Ressources naturelles et inégalités en RDC. Nouvelles règlementations sur les ressources naturelles et inégalités en Afrique : l'expérience de la République démocratique du Congo, papier présenté au Colloque du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM), Montréal, UQAM, le 23 novembre 2004.
30. Africa Progress Panel, Afrique : les inégalités, une menace pour la croissance économique, Rapport 2012.
31. CRID, La lutte contre la pauvreté et les inégalités passe par une gestion durable et équitable des ressources naturelles. www.crid.asso.fr

32. Search For Common Ground (SFCG), RDC : Comprendre les différences ; agir sur les points communs, sd.
33. Marivoet, W., Decentralizing the challenges of poverty reduction in the DRC, in L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire (2008-2009).
34. Disparités sociales et politiques de croissance équitables, in Développeur d'avenirs in.
35. Touraine, A., Vivre ensemble. Egaux mais différents, Paris Fayard, 2000.
36. Fitoussi, J.-P., Inégalités : l'horizon de la faible espérance, in Le Monde, 28 novembre 2007.
37. Bihr, A. et Pfefferkorn, R., Le système des inégalités, Paris, La Découverte, 2008.
38. Bonnewitz, P., Classes sociales et inégalité, Bréal, 2004.
39. Boudon, R., Égalités et inégalités sociales, in Encyclopédie Universalis, Paris, Editions L'Harmattan, 2008.
40. Gadrey, J., En finir avec les inégalités, Éditions Mango, 2006.
41. Picketty, T., L'économie des inégalités, Paris, La Découverte, 2007.
42. Noël, A., Combattre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale, rapport de la Conférence internationale, Montréal, Automne 2011.
43. RDC, Ministère du Plan, Rapport 2013.
44. Ministère de la Santé , Rapport annuel 2013.
45. Programme des Nations Unies pour l'environnement, Rapport annuel 2011.
46. Sinzidi Kabuki, Eau et pauvreté dans la ville province de Kinshasa. Cas de la commune de Selembao, 2007.

Chapitre V

État des lieux des facteurs et mécanismes de construction de la nation

Le processus d'édification de la nation *(nation building*) est un défi que tous les États issus de la décolonisation devaient relever avant d'envisager les perspectives de leur développement. L'État ayant constitué un centre politique bâti sur des communautés disparates, il a fallu intégrer les différentes populations dans une unité sociale soumise au nouveau pouvoir mis en place après le départ de la puissance coloniale.

En RDC, la tâche fut d'autant plus délicate que la crise politique qui a éclaté dès le lendemain de l'indépendance était caractérisée par l'émergence des forces politiques centrifuges qui ont remis en question la légitimité du nouveau pouvoir nationaliste. Cette crise politique a atteint son paroxysme avec la chute de ce pouvoir et la fragmentation territoriale, et donc l'aggravation de la fracture communautaire au sein de la collectivité nationale en construction.

La recomposition de la fragile unité nationale a été recherchée à travers les concertations politiques, la formation des gouvernements d'union nationale et la mise en œuvre d'un nouveau cadre constitutionnel jusqu'à l'irruption des signes d'une nouvelle crise politique, qui engendre le putsch de novembre 1965. Le délabrement du tissu national, suite à ces différentes crises politiques, était tel que la question de l'unité nationale est redevenue le leitmotiv du nouveau régime érigé par Mobutu qui s'est installé au pouvoir à l'occasion de ce putsch. La doctrine du *nationalisme zaïrois authentique,* comme pensée mobilisatrice pour parvenir à la construction nationale, traduit toute l'importance de la question.

C'est encore sous l'enseigne du *nationalisme* que Laurent-Désiré Kabila, le tombeur de Mobutu, plaça son régime ou fut considéré comme nationaliste. L'accession de Kabila au pouvoir fut considérée comme le retour des nationalistes, peut-être les vrais, évincés lors de la crise qui emporta le Premier ministre Lumumba, figure emblématique du nationalisme congolais.

Au-delà de la permanence de l'idéologie nationaliste, avec ses variantes, la préoccupation essentielle est celle de savoir comment construire la nation congolaise. Avec quels paramètres économiques, politiques et socioculturels bâtir cette nation? Quels sont les atouts et les freins à cette construction nationale?

L'objectif est de faire correspondre à cet État congolais, issu de la décolonisation belge, une nation. Il s'agit de bâtir une Nation/État, c'est-à-dire « l'unité sociale réalisée sous la coupe d'une autorité souveraine ».[91] La Nation/État veut aussi dire que c'est l'État existant déjà qui construit la nation. C'est le cas de tous les pays africains, alors que dans certains pays européens c'est la nation qui a précédé l'État au nom du principe de nationalité qui veut que chaque peuple qui se sent être une nation a droit à une organisation politique autonome. Le dernier cas en date est le Kosovo.

Somme toute, de quelle manière peut se construire la nation congolaise selon les trois dimensions ci-haut ? Répondre à cette question est la préoccupation de ce chapitre.

Gouvernance politique et conscience nationale

Gouvernance politique

Rappel des paramètres politiques de la construction de la nation

Il s'agit ici de survoler les principaux paramètres qui fondent tout processus de construction d'une nation. Ceux-ci concernent respectivement :

- *L'existence de l'État :* toute entité étatique est constituée du pouvoir ou des institutions politiques, du territoire et de la population. L'inexistence ou la faiblesse de l'une ou l'autre de ces composantes peut constituer un facteur négatif pour la construction de la nation. De toutes ces composantes de l'État, c'est le pouvoir qui est l'élément essentiel.

  Par conséquent, un pouvoir affaibli par les inégalités politiques est un facteur d'affaiblissement de l'État, et donc quelque chose de défavorable à la construction de la Nation. Pour être complet, il faut ajouter que l'État est aussi un champ de luttes et de compétitions politiques. Cependant, celles-ci sont réputées démocratiques et loyales et non hégémoniques ou déloyales. À partir du moment où les luttes et compétitions politiques deviennent illégitimes et déloyales, elles produisent des inégalités politiques qui, à leur tour, reproduisent d'autres inégalités socio-économiques ;
- *Le leadership politique :* par leadership politique, il faut entendre le bloc ou le noyau politique qui a pour mission de piloter le projet de l'édification de la nation ;

[91] Belanger et Lemieux, *op. cit.*, p. 69.

- *La souveraineté de l'État :* elle s'apprécie, de l'intérieur comme de l'extérieur, relativement aux frontières qui déterminent les contours de l'espace ou du territoire national et dont la défense relève de la responsabilité de l'État ;
- *Une société démocratique :* celle-ci suppose que l'ensemble des populations vivent dans la liberté et participent en tant que citoyens à la gestion de la Cité, assumant ainsi leurs droits et leurs devoirs de citoyenneté ;
- *Le vouloir-vivre collectif :* il est un indicateur capital en tant que sentiment d'union et de vie collective ou cohésive.

Des défis ou facteurs de contrainte

Il ne suffit pas seulement d'identifier les paramètres de la construction de la nation, mais aussi de relever les défis en tant que mécanismes susceptibles d'influer négativement sur le processus d'édification de la nation. Ces derniers ressortissent entre autres de :

- ***L'absence d'un projet précis de construction de la nation*** *:* la construction de la nation n'est pas une entreprise qui se fait dans le vide ; celle-ci doit être orientée plutôt par un ensemble d'objectifs ou de valeurs à atteindre : objectifs de puissance, de positionnement géopolitique ou géostratégique, de prospérité, d'émergence ou de développement. En fait, tout revient à se demander : construire la nation autour de quoi et pourquoi ?
- ***Les crises et les conflits socio-politiques*** *:* un pays qui vit constamment dans des conflits et des crises, et qui est incapable de les surmonter, ne peut valablement entreprendre efficacement l'œuvre de l'édification de la nation. En effet, là où règnent l'insécurité, le désordre et la division, rien de bon ne peut germer. La paix et la sécurité pour tout pays constituent des atouts pour sa construction, sa croissance et son développement ;
- ***La fragilité de l'État***. Celle-ci peut découler de *:*
  - ✓ *l'inexistence d'une armée et d'une police professionnelles, modernes, crédibles, apolitiques et nationales :* pour tout pays ou tout État, l'armée représente le symbole de la nation. Une armée qui ne serait constituée que des milices tribales, des mercenaires ou de tous autres éléments hétéroclites n'est pas qualifiée pour défendre la nation. Seule une armée professionnelle et républicaine est habilitée à accompagner l'œuvre de construction d'une nation ;

- ✓ *l'instabilité institutionnelle ou constitutionnelle* : elle peut résulter à la fois de la modification de la Constitution ou d'une fréquence élevée des remaniements ministériels. À l'exemple de la fragilité de l'État, l'instabilité des institutions politiques est un facteur qui ne favorise pas la construction du leadership politique, en tant que l'un des atouts majeurs dans le processus de la construction de la nation. De même, une police hétéroclite, non professionnelle et qui n'est pas proche de la population, ne peut assurer la sécurité des personnes et des biens.
- ✓ *son état de pauvreté*, au regard de la hauteur de son budget, de sa dépendance, de son déficit démocratique ou de l'inefficacité de sa gouvernance politique, administrative ou diplomatique.

Sur le plan des contraintes externes figurent des facteurs tels que l'instrumentalisation politique des élites gouvernantes moyennant tout un dispositif de légitimation-délégitimation, le recours à l'aide, au don et à l'expertise étrangère, le contrôle et la surveillance des rouages administratifs et étatiques sans oublier diverses formes de violences directes ou indirectes fomentées de l'extérieur.

État des lieux des facteurs et mécanismes politiques

L'analyse des paramètres et des défis ou facteurs de contrainte, de même que celle de la dynamique d'interaction et d'influence des paramètres et des facteurs et mécanismes politiques sur la construction de la nation, ont été réalisées plus haut, aux pages 29-32. Le lecteur est dès lors invité à se référer à ces pages.

Indices du déficit de cohésion, unité et conscience nationales

- *Le renoncement au génie national*

Beaucoup d'auteurs, comme Mumengi, soutiennent que les premiers indices qui montrent la désagrégation profonde de la cohésion nationale sont repérables, fondamentalement, au renoncement au génie national dans toutes les dimensions de la vie nationale, c'est-à-dire que « *tout semble être fait pour forger l'inhibition de la pensée autonome, la paralysie de l'action souveraine, la perte de l'aptitude nationale à agir … Ce qui tend à annihiler les fonctions sociales élémentaires telles que la simple attention envers l'autre, l'amour de la patrie, l'entraide mutuelle, la solidarité, la coopération citoyenne, l'initiative commune, etc. La sinistrose, le stress, les blocages et toute la pléthore de maux sociaux qui en découlent entravent le développement des intelligences nationales et produit des régressions morales en chaine entrainant une dégénérescence collective* ».

Encadré 5.1 : *La RDC brisée dans ses ressorts vitaux*

L'effondrement du système de nos ressorts vitaux et de leur énergétique de sens en 7 points :

1. *La désorientation :* une situation de perte de grands repères vitaux qui structurent l'existence d'un peuple et éclairent son destin.
2. *L'appauvrissement anthropologique* : il s'agit d'une espèce de dévalorisation globale des richesses de notre être et de notre historicité : une démonétisation vitale de nos cultures, de nos civilisations et de nos arts de vivre, comme si tout d'un coup rien en nous ne représentait plus quelque valeur que ce soit dans le concert des richesses des peuples.
3. *L'impuissancisation de notre être :* on entend par ce concept, la neutralisation des énergies de créativité par lesquelles se construisent non seulement l'idée et la vision qu'un peuple a de lui-même comme grand destin dans l'histoire, mais aussi les institutions et structures sociales qu'incarnent cette idée et cette vision.
4. *La zombification des personnes et de la société* : la *zombification* désigne l'état de perte de la personnalité et de l'énergie créatrice. C'est quand l'impuissance atteint le stade où l'on perd jusqu'à sa propre âme, c'est-à-dire sa propre conscience vitale, pour errer dans un vertige sans fin. C'est la déréliction.
5. *L'imbécilisation de la société* :c'est la déroute de l'intelligence sociale en tant principe d'organisation des ripostes raisonnées, des actions décisives et des batailles sans merci menées contre la désorientation infantilisante, la *zombification* mentale, l'*impuissancisation* chronique, l'appauvrissement anthropologique et tout ce qui brise l'élan créateur au sein d'un peuple.
6. *La démoralisation* : elle est perte du moral dans le sens où elle atteint le mental d'une population pour la plonger dans une léthargie profonde. Elle lui enlève la volonté et le besoin d'agir, afin qu'elle se laisse faire complètement par ceux qui la dominent de l'extérieur ou de l'intérieur. Elle est perte de la morale, dans le sens de perdre le sens même des liens sociaux, le tissu des solidarités fondatrices et régulatrices.
7. *La néantisation ou l'anéantissement de l'être :* la néantisation traduit la situation désespérante d'un peuple qu'on réduit à rien. Il faut prendre cette réduction à rien dans le sens le plus ample et le plus profond : plonger une population dans l'expérience du néant. L'impensable situation où l'on a tout perdu, où on se sent soi-même perdu. Et c'est de là qu'il est urgent de penser la renaissance congolaise, de remonter du néant vers l'être dans son ensemble, vers notre être dans ses puissances créatives.

Source : Ka Mana, *La mission de l'Église africaine. Pour une nouvelle éthique mondiale et une civilisation de l'espérance*, Yaoundé, CIPCRE-CEROS, 2002, pp. 35-39.

Sauf déni de réalité, le renoncement au génie national est manifeste : chômage, crise du logement, crise de l'encadrement socialisant, perte des repères, renversement des valeurs, antivaleurs sans bornes, mal-vivre, drogue et alcool, croissance effrénée de l'industrie du sexe et de la prostitution juvénile. La liste des symptômes sociaux décrit une vraie pathologie collective. Tout ce qui construit la noblesse de l'espèce humaine disparait en République démocratique du Congo, c'est-à-dire : la capacité de l'homme à réfléchir pour le bien commun, à s'interroger sur l'origine des problèmes qui endeuillent le pays, sur le devenir de la communauté nationale, sur la place du pays dans le monde, sur le sens de la vie… La République démocratique du Congo devient une société de l'inculture, de la cupidité et de la bêtise. Une société où l'insouciance tient lieu de civilisation, où l'obscurantisme est préféré à l'intelligence, la cuite plutôt que la liberté, la distraction plutôt que la responsabilité.

- *Les diffractions langagières*

Les diffractions des termes du langage interpersonnel offrent aussi une piste pour repérer la dégradation de la cohésion nationale. Ainsi, les expressions en lingala communément partagées et largement entendues et devenues de véritables consensus sociétaux pour dénigrer notre espace vital, témoignent non seulement de la désaffection d'un peuple à l'égard de la spatialité donatrice de l'identité, mais aussi par ce biais de la négation même de cette communauté identificatrice. Ainsi, les expressions comme *« Oyomboka te ! (la RDC n'est pas un pays !) », « Oyomboka na biso te (La RDC n'est pas notre pays) », « Totekambokaoyo (Vendons ce pays qu'est la RDC !) », « Yookosala nini ? (Tu crois que tu peux faire quoi pour ce pays-désastre ?) »* véhiculent l'idée d'un déni de l'État, de la nation et un fatalisme désastreux et est l'antithèse même du patriotisme comme l'amour de sa patrie au point d'être capable de mourir pour elle. C'est dire que l'État, la Nation et le territoire national comme spatialité pourvoyeuse de l'identité générique et juridique ne sont pas vécus consciemment comme la mère-patrie. C'est en raison de la dégradation de la relation intime entre la mère-patrie et ses enfants qu'on a pu constater le peu d'engouement de la part de la jeunesse congolaise à intégrer les rangs de l'Armée, le monnayage des buts par les joueurs de l'équipe nationale, etc. C'est la même désaffection qui explique la propension du Congolais à salir, par le rejet non contrôlé des déchets, son espace vital.

- *La désorientation collective*

L'autre repère du déficit de la cohésion nationale, de l'unité et de l'identité se situe, de la façon la plus évidente, dans la désorientation généralisée d'un peuple et dans son incapacité à identifier ses intérêts vitaux et à les défendre, sombrant en conséquence dans l'irrationalité collective.

Pour appréhender clairement les mécanismes profonds de la désorientation collective d'un peuple, il faut avoir en mémoire le conte « *le scorpion et la tortue* ».

En effet, au Colloque international sur la crise au Congo/Zaïre, tenu à Washington en novembre 1984, dans la présentation liminaire faite par le professeur André Rudolph Ilunga Kabongo, la crise que traversait la RDC était résumée par le conte du scorpion et de la tortue : *« Pour traverser le fleuve Congo de Kinshasa à Brazzaville, le scorpion avait demandé de monter sur le dos de la tortue. Avant de céder, celle-ci tenta de dissuader le scorpion, en lui montrant que sa demande était absurde, car il n'hésiterait pas à la mordre une fois qu'il sera au-dessus d'elle. Ce, à quoi le scorpion répliqua que cela n'avait aucun sens, car il était dans son intérêt de traverser le fleuve. Arrivé au milieu du fleuve durant la traversée, le scorpion passa à l'acte d'une façon aussi mécanique qu'effroyable. Quand la tortue lui posa la question de savoir pourquoi il a posé un acte si stupide et suicidaire, le scorpion répliqua : C'est le Zaïre/RDC, ne posez pas de question*».

Pour le chercheur congolais, le mal congolais avait atteint son paroxysme : la désorientation généralisée, caractéristique d'une cohésion nationale totalement laminée et aliénée. En effet, en l'absence d'une véritable cohésion nationale, un peuple n'a aucune communauté d'entendement sur ses problèmes ni sur le canevas solutionnaire. Il perd ainsi tout repère.

Quelques exemples significatifs peuvent asseoir ce qu'est l'absence d'entendement. Le Congo a été agressé par ses voisins de l'Est et ce fut un acte condamné par la justice internationale, les Nations Unies et les ONG internationales. Mais nombre de Congolais réfutent cette thèse pour ne parler que de rébellions internes. Difficile d'arracher un consensus sur une évidence ô combien bénéfique pour la nation. La résistance des Congolais lors de cette agression est un haut fait historique. Mais il n'y a dans la conscience populaire nulle trace de cette lecture des choses, qui peut valablement dynamiser le patriotisme congolais, susciter des vocations nationales et construire la fierté nationale.

La disqualification du positif fait toujours florès dans les mœurs populaires congolaises : on transforme une expérience neutre ou positive en expérience négative. Nous sommes là en plein dans une sorte d'alchimie inversée où l'on transforme de l'or en plomb. Ailleurs, cette date du 2 août 1998 aurait été une date de gloire, de célébration du patriotisme congolais, d'exaltation de la puissance nationaliste du peuple et de l'unité nationale, etc.

De nombreux Congolais continuent à soutenir qu'ils n'ont pas résisté, que le Congo n'a été sauvé que par l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie. À cet effet, Mumengi nous rappelle : « *Or, quand la France loue la Résistance française, elle célèbre le général de Gaulle, Jean Moulin et la vaillance populaire française, mais jamais sinon accessoirement Roosevelt, Eisenhower, Churchill, les braves soldats américains ou anglais qui ont été déterminants dans la libération de la France ».*[92]

Ainsi a-t-on pu remarquer, ces dernières décennies, alors que le pays était en butte aux multiples agressions extérieures, que les Congolais dans leur ensemble ont affiché une divergence des vues déplorables qui a constitué une faiblesse majeure face aux agresseurs. Les uns négociaient avec l'ennemi, les autres appelaient au secours l'ONU, les autres encore parcouraient l'Afrique pour se faire entendre alors que l'Armée, instrument de fierté nationale, était abandonnée à elle-même, sans moyens logistiques et sans financement.

Cette désorientation généralisée ouvrit la voie à la Communauté internationale pour prendre en mains le destin du peuple congolais en nous imposant des accords multiples qui sapent la souveraineté nationale et la dignité des Congolais comme peuple. C'est d'ailleurs dans l'Accord-cadre qu'il est fait une injonction expresse à l'État congolais, au Point 5, de *« Promouvoir les objectifs de réconciliation nationale, de tolérance et de démocratisation* ». Autant dire que quand la cohésion, l'unité et l'identité nationales sont fortement mutilées ou quand elles n'existent vraiment pas, la société est totalement déstructurée et fissurée dans ses fibres les plus intimes et désorientée dans ses ripostes face aux agressions extérieures. La société se présente alors comme un empire monté contre lui-même.

- *Les indices globaux*

Globalement, les indices qui caractérisent une société sans cohésion sont multiformes : la désorientation généralisée ; la perte de la communauté de sens ; la perte du sens du bien commun ; la dégradation de tous les espaces d'intériorisation de la grande conscience nationale que sont l'université, l'école, l'armée, la police, la famille, l'administration, les églises, la politique, la stérilisation de la créativité collective et individuelle ; le retour très remarqué à la violence gratuite (*kuluna*) ; la démobilisation généralisée exprimée dans les expressions lingala ci-après : « *Nzambeakosala, yo moto okobongisambokaoyo te, totekamboka oyo* » ; la destruction du tissu éthique et la perte de la morale collective ; l'acquisition insupportable des réflexes de la peur ; l'amour de la pauvreté ;

[92] Mumengi D., *op. cit.*, pp. 115-116.

la perte de confiance en soi et dans la société ; la perte de la dignité individuelle et collective ; la subordination facile à autrui ; la spectacularisation factice de la vie publique ; la séparation ontologique entre l'homme et son histoire ; la thanatologie ou le désir de la mort ; la subversion des instances culturelles, scientifiques et politiques ; l'autodestruction par la consommation de l'alcool frelaté (*supu na tolo*) ; l'incapacité organisationnelle ; l'absence d'idéologies mobilisatrices ; la pauvreté, l'inflation des structures de dépravation ; l'organisation de la solidarité institutionnelle délaissée par les pouvoirs publics et l'État qui se complaisent dans la mendicités ; la sauvagerie sociale et institutionnelle ; la prédominance de l'étranger ; la corruption généralisée, la zombification, la perte partielle de la souveraineté, la perte du sens de la responsabilité individuelle et collective ; la perte de la capacité de s'indigner collectivement ou individuellement ; la perte de l'autonomie du peuple comme en témoigne le recours systématique à des médiateurs extérieurs en tout et pour tout.

Tous ces phénomènes qui apparaissent, à des niveaux divers, dans la vie quotidienne du Congolais, montrent que ce dernier a perdu le levier fondateur de son identité en tant que peuple, c'est-à-dire sa cohésion nationale.

Celle-ci, on doit pouvoir le rappeler, a pour soubassements la conscience historique, la conscience nationale, l'identité collective dont elle n'est qu'une extériorisation majeure. L'érosion de la cohésion nationale telle qu'elle se donne à voir, est une véritable crise culturelle qui irradie toutes les réalisations de l'homme, les subvertissant : la politique, l'économie, les religions, etc. deviennent meurtrières.

Politique, économie et conscience nationale

Une mise au point s'avère nécessaire. En effet, au-delà de ses sources symboliques que sont l'histoire nationale et les langues nationales, la cohésion est construite, entretenue, vivifiée et actualisée au jour le jour à travers un double processus articulé autour de la politique nationale, organisée par des lois et des mécanismes de prise en charge des besoins vitaux de peuples dont elle a le destin historique en mains, les conditions d'appropriation et de mise en valeur de l'espace vital pour que tous les compatriotes puissent en vivre heureux.

Tandis que l'économie nationale crée les conditions optimales de disponibilisation de la richesse nationale pour le bonheur de tous. Toute politique est donc nationale quand elle a pour principe directeur l'intérêt général du peuple dont elle assume le destin historique. C'est sous cette unique condition que la politique nationale actualise la cohésion nationale et égalise de plus en plus les conditions de vie et les opportunités pour les citoyens.

Vues sous cet angle, la cohésion nationale, l'unité nationale, l'identité nationale ne sont pas données, elles sont construites par la valorisation de l'individu dans la société. De même, l'économie nationale n'est productrice de la cohésion nationale que comme espace non seulement de production des richesses mais aussi comme espace éclairé par la justice distributive et l'équité.

À voir la pauvreté immense qui frappe plus des neuf-dixièmes des Congolais, on est en droit de dire que notre politique et notre économie ne sont pas d'obédience vraiment nationale. Le caractère supranational de l'État congolais est un mécanisme puissant d'aliénation de la cohésion nationale : un tel État génère des violences de toutes sortes qui mettent en danger l'identité nationale. En effet, comme dit l'adage latin : « *Ubi securitas, Ibi Patria* », les peuples ne se sentent vraiment liés à leur patrie qu'en fonction de la sécurité qu'elle leur offre. Et la sécurité est polysémique : elle va de la sécurité alimentaire aux garanties scolaires en passant par l'*habeas corpus*. C'est dire que la politique d'accablement en vigueur dans notre pays menace la RDC dans son identité et celle de son peuple. L'État congolais privatif des allocations des services publics est responsable de la décohésion nationale. Il produit des frustrations. En conséquence, la mal-gouvernance politique et économique détruit irrémédiablement la cohésion nationale et affaiblit les répliques et ripostes nationales face aux agressions extérieures.

La pauvreté des connaissances congolaises sur le Congo et en sciences humaines est un puissant facteur de désagrégation de la cohésion nationale. En effet, cinquante ans après l'Indépendance, les sciences humaines congolaises sont encore prises en étau par les sciences coloniales belges, celles-là mêmes dont le paradigme fonctionnel était « *Divide et impera* ». Ce sont les prismes de l'ethnographie coloniale belge qui ont fait du Congo une mosaïque de 450 tribus, avec autant de langues et dialectes.

Les tribus sont ici élevées en des structures étatiques autonomes et infranchissables, inaptes à se mobiliser en vue d'une cohésion nationale. Et aujourd'hui encore, on entend nos universités proclamer fièrement que le Congo est une mosaïque tribale. En réalité, si on devait définir une ethnie en termes d'aire culturelle, on verrait bien qu'au Congo, il se forge de plus en plus quatre grandes aires culturelles avec leurs langues : les Luba, Kongo, Bangala et Swahili !

La construction de la cohésion nationale passe par là : critique et réfutation des ethnologies coloniales et construction des connaissances appropriées pour la compréhension profonde de notre société.

De même, dans beaucoup de pays africains et occidentaux, les législateurs ont mis en place des dispositions légales permettant l'usage des langues nationales dans les communications administratives et législatives pour asseoir une intimité entre la culture nationale et l'État, celui-ci devenant l'instrument de cohésion nationale par excellence. La pathologie étatique congolaise se refuse à ces connexions heureuses, faisant de l'État une excroissance cancéreuse.

En effet, le projet de nation est une construction et, en tant que telle, elle a ses espaces de prédilection que sont l'Université (lieu de production des savoirs qui remodèlent l'homme et son comportement), l'Armée (instrument de fierté nationale qui protège l'espace national procurateur de l'identité nationale), l'administration (qui porte la mémoire et exécute les objectifs nationaux de puissance), l'école (qui nous moule), les sciences (qui égalisent les conditions de vie), et les littératures (qui nous projettent dans l'avenir). Quand ces espaces sont en crise, la cohésion, l'unité et l'identité nationales entrent en crise profonde faute d'espaces de construction.

C'est dire qu'en sus d'une véritable révolution culturelle dans toutes ses scansions épistémologiques (apprendre l'histoire et la géographie nationale, usage des langues nationales, …), il faut, dans l'immédiat, un renversement spectaculaire des tenants et aboutissants de la politique et de l'économie congolaise : elles doivent prendre en charge l'homme congolais et ses coûts de la vie, elles doivent réduire drastiquement la pauvreté du peuple, la pauvreté et les inégalités étant le détergent le plus efficace de la cohésion nationale. En conséquence, la mal gouvernance politique et économique détruit irrémédiablement la cohésion nationale et affaiblit les répliques et ripostes nationales face aux agressions extérieures.

À titre d'éléments de conclusion de ces observations empiriques sur le processus de l'édification ou de la construction de la Nation, il convient de formuler quelques considérations :

- Quelles que soient les conditions qui ont entouré la conquête de l'indépendance nationale, il faut admettre que le *leadership* qui a conquis l'idéal de notre dignité et de notre liberté collective a posé un acte hautement noble et national de sauvetage du joug colonial ;
- Il revient à présent aux gouvernants et aux gouvernés, d'aujourd'hui et de demain, de reprendre courageusement le flambeau en vue de perpétuer l'œuvre édificatrice de la nation congolaise, à l'aide d'un processus concerté entre l'État, instance de régulation et de gestion des intérêts du plus grand nombre, et la société globale, comprise comme l'ensemble des communautés, unies par l'histoire, l'identité et la conscience collective ;

- De nombreuses hypothèques et facteurs de risques jonchent le chemin de l'édification de la Nation et de l'État, à savoir :
    - ✓ la faiblesse du multipartisme caractérisé par son manque d'impact réel sur la politique de la nation et ses clivages ethno-tribaux ;
    - ✓ les déficits en matière de représentation et de participation politiques des forces sociales faute d'un cadre permanent de concertation avec le pouvoir, alors que le Conseil économique et social tarde à voir le jour ;
    - ✓ les ratés dans la mise en œuvre de la politique décentralisatrice ;
    - ✓ le danger de désorientation que peuvent entretenir les changements successifs de l'emblème national, de l'hymne et de la dénomination du pays ;
    - ✓ le risque de ravalement de la nation et de l'État par les forces dominantes de la mondialisation demeure toujours réel et toujours préoccupant. Seuls la foi en nous-même, la communion et les idéaux de liberté devront en constituer nos armes.

Il y va de l'enjeu fondamental de la construction de la Nation/État.

Bases économiques de la construction de la nation : état des lieux et enjeux pour l'avenir

Rappel des bases économiques de construction de la nation

La nation construite ou en construction s'identifie non pas seulement à un espace territorial, à ses institutions politiques et socioculturelles, mais aussi à son socle économique. Toute nation devrait se reconnaître dans son infrastructure économique comme substrat sur lequel elle repose, et développe sa superstructure. Sans un tel substrat solide, la Nation/État manque du fondement qui lui permette de s'affirmer et de se positionner sur l'échiquier économique régional ou mondial des autres nations. Elle demeurera une économie dite nationale, mais au service des autres. La Nation/État doit donc avoir un fondement économique.

Comme définis précédemment, les paramètres économiques fondamentaux de construction de la nation sont de deux ordres: ceux liés à la structure et à la dynamique économiques, et ceux liés au mode de gouvernance économique qui les régente.

Structure et dynamique économiques

On peut rappeler en particulier les paramètres suivants:

- Une structure économique caractérisée par l'existence d'un tissu économique intégré, et fondé prioritairement sur la satisfaction des besoins nationaux présents et à venir, sans être fermée aux échanges internationaux, et sous le leadership d'une industrie nationale structurante ;
- Une dynamique de croissance économique forte : supérieure à la croissance démographique, de manière à dégager le surplus à partager et redistribuer pour unir, économiquement, socialement et géographiquement ;
- Une croissance inclusive : donc portée par les différentes couches de la population congolaise, et par les différentes régions économiques du pays, couches sociales et régions qui, en retour, bénéficient des dividendes de cette croissance ;
- Une croissance qui, du fait de cette exigence et caractéristique de l'inclusivité, est créatrice d'emplois. Ce qui contribue à renforcer le sentiment ou mieux, la conscience d'appartenance à une même entité économique vivante, et la fierté d'appartenir à une même réalité économique prospère, dont on partage les dividendes économiques et sociaux, comme substrat et infrastructure unifiant de la même nation ;
- Une dynamique de croissance qui, en plus de la construction d'un tissu économique intégré, participe aussi de la structuration et de l'intégration de l'espace économique. L'agencement des régions économiques devra contribuer à créer et renforcer l'intégration de l'espace économique national dans la double dimension économique et physique ;

  - ✓ sur le plan économique, cette restructuration est appelée à promouvoir des relations d'échanges économiques au niveau des processus de production des différentes régions. Les corridors et pôles de croissance de ces dernières devraient avoir besoin l'un de l'autre, et échanger des *inputs* dans leurs procès de production au niveau national, et pas seulement des produits finis de consommation ;
  - ✓ sur le plan physique, le maillage de l'espace national par des réseaux interconnectés de transports et communications devra renforcer l'intégration de l'espace économique, la fluidité du mouvement des marchandises, du capital et du travail dans l'espace national, ainsi que la gouvernance de celui-ci. Il en découle une géographie économique et des transports spécifique, comme cadre économique et physique intégré de construction de la nation;

- L'existence d'un espace monétaire uni avec la circulation de la seule devise nationale comme monnaie d'échanges unique et comme facteur d'intégration du substrat économique, et d'unité de la base économique de la Nation/État.

Mode de gouvernance économique

Il y a lieu de rappeler aussi les traits caractéristiques qui suivent :

- Une gouvernance économique volontariste, donc consciente et engagée dans l'utilisation des instruments économiques comme base de la stratégie de l'édification de la nation en RDC ;
- Une gouvernance économique qui maîtrise la dynamique de la croissance notamment par : la définition stratégique de la nature des transformations structurelles à opérer, des secteurs piliers porteurs et moteurs de ladite croissance, et enfin des modes de transferts et/ou d'échange du surplus économique produit ;
- Une gouvernance capable d'assurer la cohésion et l'unité nationales comme ferments de la construction de la nation, par la mise en place de mécanismes appropriés pour : redistribuer les dividendes de la croissance, veiller à l'efficacité et à l'équité du système fiscal, ainsi qu'à l'effectivité du système de financement de l'économie pour en assurer une croissance forte et inclusive ;
- Une gouvernance économique d'intégration des segments sociaux, ethno-régionaux et de l'espace. Comme déjà souligné, la construction de la nation relève d'une politique volontariste d'agencement des « briques » verticales et horizontales de la nation. Ce qui devrait se refléter non pas seulement dans la configuration sociale, mais aussi dans la configuration et la structuration du territoire national comme espace économique de la nation. De ce point de vue, la gouvernance économique doit veiller à promouvoir en particulier un mode structurant et intégrateur de l'implantation des activités économiques, des échanges intra et inter-régions ou interzones, et à l'implantation et l'interaction des institutions de gouvernance et de gestion du territoire ;
- Une gouvernance économique qui assure que la mise en valeur et l'exploitation stratégiques des ressources du sol, du sous-sol et de l'écosystème environnemental se réalisent au bénéfice des générations actuelles et des générations futures de la Nation/État ;
- Tout cela exige aussi comme condition et garantie de réussite, que le leadership de cette gouvernance économique ait les capacités d'engager la nation sur cette voie, et de gérer les changements qu'elle requiert.

Ce sont là des faits de gouvernance économique à même de contribuer à la construction de la Nation/État RDC, et de renforcer la foi et le sens élevé d'appartenance à celui-ci. Ces paramètres de dynamisme économique, de transformation des structures et de l'espace économiques, de prospérité économique équitablement partagée, et d'efficacité de la gouvernance économique, constituent le socle économique de construction de la Nation/État congolais.

La prospérité partagée de manière équitable est un facteur important de cette construction, dans la mesure où elle renforce le sentiment d'appartenance et de fierté d'appartenir à une nation prospère dont les citoyens et les régions bénéficient, et qui consolident leur conscience collective de l'identité et de l'unité nationales.

État des lieux des paramètres économiques de construction de la nation

C'est à la lumière de ces paramètres et bases économiques théoriques de construction de la nation qu'il faut maintenant faire la lecture de l'expérience en cours dans le pays.

Structure de l'économie et dynamique de sa croissance

L'analyse de l'état des lieux va porter sur l'état des paramètres économiques, base de la construction de la nation, et en particulier sur les sources, la structure verticale et horizontale, ainsi que sur l'évolution de la croissance économique en RDC.

D'entrée de jeu, il y a lieu de noter que la croissance économique est inégalement portée par quelques secteurs selon la conjoncture, et ce, en rapport avec les distorsions structurelles de l'économie congolaise. Cette dernière a gardé sa structure d'économie extravertie, dont les principaux piliers sont les secteurs d'exportation des matières premières. Alors que c'était principalement le secteur primaire dans son ensemble (agriculture et exploitation minière), qui constituait le pilier moteur de cette croissance, aujourd'hui, ce sont principalement l'industrie minière, suivie de loin par la construction, le commerce et les services marchands auxquels s'ajoute aussi la construction qui sont devenus les secteurs piliers de la croissance.[93]

Deux traits majeurs marquent cette structure : la faible place de l'industrie de transformation, le Congo étant devenu une économie de désert industriel ; et l'inégale répartition spatiale de la croissance, vu qu'elle est liée à l'exploitation des gisements miniers qui ne sont localisés qu'à quelques endroits dans le pays, et aux grands centres urbains comme Kinshasa. Ces derniers sont, en effet, caractérisés par la circulation des masses d'argent, les facilités de connivence avec les circuits financiers de l'État et peut-être de blanchiment, traits qui se conjuguent avec les changements des habitudes de consommation pour stimuler la construction et les investissements spéculatifs notamment.

[93] BCC, *Rapport annuel 2011*.

L'analyse montre que la croissance de l'économie congolaise est fonction de la conjoncture internationale des cours des matières premières minérales. Elle est aléatoire de ce fait, peu maîtrisée sur le plan national, et donc peu fonction des politiques nationales dans ce domaine. En outre, elle est aussi fonction du développement des secteurs spéculatifs, et peu portée par la création des richesses dans les secteurs réels, ceux qui peuvent produire un important surplus économique pour financer les programmes de construction de la nation.

Un modèle de croissance porté par les secteurs d'exportation et les services marchands et spéculatifs présente forcément un certain nombre de faiblesses pour jouer le rôle économique d'édification de la nation du fait notamment de la faible création d'emplois, de ses faibles effets d'entraînement, et du faible échange de surplus. Une croissance basée sur ce modèle ne peut être que peu participative, très faiblement distributrice de ses dividendes, et donc peu contributrice au développement de la demande nationale pour son impulsion.[94]

Ce constat de la nature et de la dynamique de croissance permet de questionner, sinon de douter sérieusement de sa durabilité, de son inclusivité, et de son équité spatiale dans l'état actuel des choses. La structure de l'économie et la dynamique de sa croissance ne sont donc pas de nature à construire un substrat infrastructurel à un projet économique intégrateur d'édification de la nation congolaise.

Sur le plan spatial, l'économie présente le spectre d'une mosaïque d'économies « régionales » ou provinciales peu connectées entre elles pour intégrer l'espace économique. Avec des régions à « économie de guerre », certaines zones du pays sont même plus connectées économiquement aux zones voisines des pays limitrophes qu'à l'économie de la RDC : échanges commerciaux, utilisation de la monnaie étrangère, liaison au réseau téléphonique du pays voisin, etc.

D'autres zones à économies d'exportation sont plus solidement connectées aux marchés extérieurs lointains qu'au reste de l'économie nationale. De plus, l'éclatement physique du fait de la grande faiblesse du maillage routier (voir chapitre précédent) et ferroviaire, et surtout de leur interconnexion, peut difficilement, sinon négativement, jouer le rôle d'intégrateur économique de l'espace, cette intégration de l'espace économique étant elle-même une pierre dans la construction de la nation.

[94] Kankwenda M., *op. cit.*, p. 82.

Ici se fait sentir aussi l'absence cruciale de l'industrie de transformation, comme moteur structurant et intégrateur du tissu économique et de l'espace de la nation, et donc de la nature et de la dynamique de croissance. Le sentiment d'appartenance à un même ensemble économique qui fait partie de la conscience de sa nationalité ne peut qu'être émoussé, et cela représente un déficit dans l'édification de la nation en RDC.

À cet état des lieux, il faut ajouter celui de l'éclatement du pays en plusieurs zones monétaires ou pluri-monétaires. En effet, le franc congolais et le dollar américain sont officiellement en circulation conjointe comme unité d'échange et d'épargne.
Les comptes bancaires peuvent être ouverts dans l'une ou l'autre devise. Dans certaines régions frontalières, le franc congolais circule ensemble avec l'une ou l'autre monnaie du pays voisin (franc CFA, kwanza, kwacha, shilling…), et, des fois, cette dernière « chasse » la monnaie congolaise sur son propre territoire, et devient la monnaie préférée dans les transactions.

Par ailleurs, l'importance des inégalités économiques verticales et horizontales constatées au chapitre précédent, la marginalisation ou l'exclusion de la majorité des bénéfices de la croissance, et l'éclatement de l'espace en régions non intégrées économiquement, monétairement et physiquement, font que l'état des lieux des paramètres économiques de la construction de la nation présente des faiblesses et déficits qui ne sont pas négligeables.

En outre, la croissance économique en RDC est portée principalement par les secteurs d'exportation et les secteurs spéculatifs marchands, qui sont majoritairement sous contrôle des acteurs et opérateurs économiques étrangers. Ces derniers ne se retrouvent pas forcément dans la logique de la construction de la nation. Ils ne se sentent pas concernés par les exigences économiques éventuelles de cette dernière à l'égard de la structure économique et de la dynamique de la croissance. C'est dire que leur rôle comme acteurs économiques de la construction de la nation est faible, quand bien même ils joueraient celui d'opérateurs économiques de la croissance.

Mais la croissance dont ils sont porteurs ne pagaie pas forcément dans le sens de l'édification de la nation congolaise. Et c'est pourquoi il n'est pas facile de poser avec les porteurs extérieurs de la croissance certaines questions importantes qui ont un impact sur la construction de la nation, comme la place de la demande nationale (intérieure), l'inclusivité et la durabilité de la croissance, sa spatialité, ainsi que l'équilibre et l'intégration de l'espace.

La construction de la nation dans sa dimension économique est et doit être portée par le capital national (grand, moyen et petit), sous la conduite de « champions » qui sont des entreprises leaders à capitaux congolais, qu'il soit privé ou surtout public.

Gouvernance économique de construction de la nation

Comme déjà souligné, le constat de l'état des lieux indique que la question n'est pas abordée en ces termes. Des politiques de croissance et de développement, notamment à travers les programmes présidentiels spéciaux (les cinq chantiers, la révolution de la modernité…), les DSCRP de première et de deuxième génération, et leurs traductions en politiques et programmes sectoriels, sont définies et mises en œuvre.

Mais la question spécifique de la construction de la nation n'est pas posée, ni encore moins abordée du point de vue de sa dimension économique. Au mieux, elle est implicitement considérée comme devant résulter de ces stratégies et politiques.

Pourtant, la réalité et l'expérience ont montré qu'il n'en est pas le cas. Des problèmes de cohésion nationale, traduisant la faible construction de la Nation/État RDC, ont, depuis l'indépendance, jalonné l'histoire du pays, y compris dans sa composante économique. Il n'existe donc pas à proprement parler une gouvernance économique d'édification de la nation. Il faut néanmoins examiner la gouvernance économique en place, en ce qu'elle affecte la construction de la nation.

Dans cette perspective, les politiques économiques peuvent être examinées en premier lieu, du point de vue de leurs résultats (modèle de croissance) sur les paramètres économiques de base pour la construction de la nation comme rappelés au point 1 ci-dessus. Elles peuvent l'être aussi en second lieu, du point de vue de leur définition en termes de ce qu'elles préconisent.

Les résultats de ces politiques montrent que le modèle de croissance et sa dynamique sont caractérisées en particulier par :

- Le rétrécissement de la base matérielle de l'économie ;
- Le retour renforcé au statut de l'économie coloniale d'exportation des matières premières minérales et forestières ;
- Le renforcement de la dépendance extérieure de l'économie congolaise, en particulier en termes de sources de moyens de paiements extérieurs et de moyens d'action de l'État, réduisant ainsi les marges de manœuvre de ce dernier comme constructeur de la nation ;

- La faiblesse de la maîtrise des modes de financement de l'économie, et de l'autonomie dans la formulation et l'appropriation des stratégies de croissance inclusive, et de développement durable ;
- La marginalisation de l'agriculture dans la croissance de l'économie, entraînant avec elle celle de ses opérateurs paysans comme acteurs dans la construction de la nation ;
- L'éclatement du tissu et de l'espace économiques du pays du fait principalement de l'absence d'un développement industriel intégrateur et structurant ;
- Une faible efficacité des infrastructures économiques et en particulier de celles de transports et communications, énergie et eau, contribuant ainsi au renforcement de la désarticulation économique et au sentiment morose dans l'édification et l'appartenance à la nation.

Les caractéristiques théoriques rappelées ci-dessus, qui sont autant de conditions de la gouvernance économique de construction de la nation, sont ainsi loin d'être remplies, au vu des résultats et de l'état des lieux en ce domaine.

Du point de vue des politiques préconisées et censées être en exécution, elles affirment viser la diversification de l'économie, l'accélération de la croissance et la création d'emplois. Elles identifient les secteurs suivants comme piliers de la croissance économique pour la RDC :

- La relance de l'agriculture vivrière et des secteurs d'appui ;
- La redynamisation des secteurs d'exportation minière, forestière, agricole et des hydrocarbures ;
- La promotion des industries portées vers la transformation des matières premières locales selon trois filières prioritaires : agro-alimentaire (manioc, huile de palme et fruits) ; matériaux de construction (minéraux et produits métalliques liés à la construction) et emballages.

Le modèle de croissance préconisé ici ne corrige pas les problèmes structurels et de gouvernance de l'économie congolaise. Il consiste essentiellement à en gérer les crises. Il peut difficilement jouer un rôle significatif comme levier instrumental dans la construction de la nation.

Les politiques agricoles préconisées insistent avec raison sur la priorité à donner à la sécurité alimentaire du pays, mais ce dernier est bien loin d'un tel objectif. Par ailleurs, et plus important encore, la question de la fonction centrale (place et rôle) de l'agriculture congolaise dans l'économie du pays, et par là dans la croissance durable, inclusive et spatialement partagée, manque ou n'est pas aussi clairement posée dans la vision des politiques et stratégies agricoles en cours.

Ainsi, malgré l'attention que lui portent de nombreux programmes de coopération, l'agriculture congolaise souffre des déficits de sa gouvernance. Elle est encore moins intégrée dans une dynamique de construction économique de la nation.

La redynamisation des secteurs d'exportation, qui dépend principalement des investissements étrangers, obéit plus à la logique de mise en valeur coloniale, de recherche des moyens de paiements extérieurs pour l'État (qui en devient de plus en plus dépendant), de pillage et d'économie de guerre, qu'à celle de promotion d'une croissance durable et inclusive pour la construction de la nation. La promotion des industries portées vers la transformation des matières premières locales selon quatre filières prioritaires agro-industries, (agro-alimentaires), matériaux de construction (cimenterie, céramique, verre à vitre, fonderie...), industries minières, industries d'emballage) est sans doute la bienvenue.
Mais elle ne répond pas à une vision d'ensemble, ni du devenir industriel de la RDC, ni de construction d'une ossature industrielle structurante et intégrante.

En revanche, une industrie congolaise qui serait programmée de cette manière serait un véritable pilier de construction d'un tissu et d'un espace économique intégrés, et un levier fondamental dans l'édification économique de la nation.

La croissance durable de l'économie congolaise devrait être portée par des piliers industriels, non pas seulement de transformation locale de certaines matières premières, mais surtout porteurs du futur, dans l'édification d'une économie congolaise portée vers l'avenir, comme cadre économique de construction de la nation et de son positionnement sur les échiquiers régional et mondial.

En l'absence d'un engagement déterminé à transformer les structures du modèle colonial d'accumulation qui marquent la nature et la dynamique de croissance en place, la gouvernance économique reste encore marquée dans son essence par le souci de gestion de la crise de ce modèle. Ceci est encore renforcé par l'enracinement de la gouvernance de prédation et de corruption, dans un climat caractérisé par le développement des mécanismes de l'économie de guerre.

En définitive, la gouvernance économique en cours a peu de chance de jouer au levier instrumental dans la construction de la nation. Elle n'est pas définie dans cette perspective, et elle ne s'en est pas donné les moyens pour répondre aux conditions et exigences d'une telle gouvernance.

Atouts et enjeux économiques de la construction de la nation en RDC

Dans sa composante économique comme dans ses autres dimensions, la construction « théorique » de la nation congolaise de demain passe par les étapes suivantes :

- L'appréhension correcte de la situation de départ en termes d'atouts ou opportunités, mais aussi d'enjeux et de défis, et de problèmes structurels et organisationnels à résoudre ;
- L'articulation de la vision de la nation de rêve à construire dans ses caractéristiques essentielles, faisant ainsi une projection de ladite nation dans le futur ;
- La définition conséquente des transformations structurelles que la mise en œuvre de cette vision implique ;
- La définition de la marche qui conduit de la situation actuelle dont on veut sortir, à la situation souhaitée que l'on veut bâtir (ou stratégie économique de construction de la nation, à intégrer avec les stratégies politique et socioculturelle), et la traduction de cette stratégie en politiques et programmes opérationnels d'édification/consolidation de la nation congolaise.

Cette démarche passe, d'une part, par un niveau élevé de maîtrise nationale des atouts économiques de construction de cette nation pour son développement, et d'autre part, par une prise en compte des enjeux et défis économiques de la construction de ladite nation. Ce qui permet d'aborder correctement les faiblesses actuelles dans ce domaine, et d'augmenter les chances de succès des efforts de la stratégie nationale d'édification d'un Congo nation unie, mais plurinationale. Ces éléments seront pris en compte au chapitre VII, dans la définition des pistes d'action à recommander pour une stratégie cohérente de construction de la nation, stratégie capable de combattre en même temps les injustices des inégalités et de leur dynamique cumulative.

Atouts économiques de la RDC pour la construction de la nation

On sait que le Congo dispose de grands atouts potentiels pour engager un processus de croissance inclusive et durable, compétitive, animée par des acteurs économiques diversifiés, et avec une participation nationale active et dynamique. Au-delà des atouts d'ordre physique et géographique, l'immense potentiel de développement de la RDC comprend en particulier les atouts agricoles, miniers, industriels, énergétiques, touristiques et humains.

C'est sur ce riche potentiel naturel (géographie physique), économique (naturel et acquis), institutionnel et humain, que toute politique de développement durable doit se bâtir, dans la perspective d'édification d'une nation prospère, et de renforcement d'une conscience identitaire collective dans les populations.

La capacité de maîtrise et d'utilisation nationales de ces immenses atouts au service de la construction de la nation dépend de l'engagement du leadership, de sa capacité de mobilisation des acteurs nationaux dans cette direction, et, par conséquent, des modes de gouvernance économique et de développement qu'il met en place.

Enjeux économiques de la construction de la nation

Construire une Nation/État forte et indépendante, avec une conscience collective de son identité, est, par essence, l'enjeu fondamental dans cette étude.
Cet enjeu de base se décline en quelques enjeux principaux qui portent sur la maîtrise de son destin comme nation, la nature du processus économique de construction de la nation, l'essence de son substrat économique, les acteurs et porteurs, ainsi que les moyens économiques de sa mise en œuvre.

Du point de vue de la maîtrise du destin dans la construction de la nation, ces enjeux sont :

- La maitrise de la définition et de la gestion de son destin en tant que nation, en particulier dans sa dimension économique ;
- La définition consensuelle d'une vision économique engageant la nation en construction, donc à la fois phare et mobilisatrice, et de ses implications pour sa mise en œuvre, y compris celles qui relèvent de l'insertion maîtrisée dans le processus de mondialisation ;
- L'autonomie dans la maîtrise nationale du processus de construction de la Nation/État, notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre du modèle du développement national voulu, ainsi que du modèle de croissance durable qui le soutient.

Du point de vue de la nature du processus, les principaux enjeux sont :

- La volonté de s'affirmer stratégiquement et contre vents et marées en s'auto-projetant dans l'avenir comme nation-sujet et partenaire, et non comme nation-objet des stratégies des autres nations ;

- La construction d'une Nation/État RDC plaque tournante de l'économie sous-régionale, et l'un des quatre ou cinq piliers économiques porteurs de l'intégration et du développement du continent africain.

Du point de vue de la nature de la croissance et de la dynamique du développement, il y a lieu de mentionner les enjeux suivants :

- La réalisation des transformations structurelles requises pour la mise en œuvre de la vision de la Nation/État ainsi définie ;
- La définition et la mise en œuvre autonomes d'un modèle d'accumulation et de croissance, porté par des secteurs piliers et moteurs internes, générateurs de surplus pour financer l'édification économique de la nation ;
- La construction d'un véritable tissu économique national intégré, porté par une ossature industrielle structurante ;
- La centralité de l'agriculture dans le processus de développement de la RDC, en tant que base d'une croissance à large potentiel participatif, et distributrice de ses dividendes ;
- La maîtrise progressive des ressources minérales et de leur industrialisation, comme pilier du financement de l'édification de la nation et de la construction de son substrat économique ;
- La place décisive de la demande nationale et de la création d'emplois dans l'orientation des activités des secteurs productifs, pour une croissance durable et à ressorts internes, parce que portée par une demande nationale substantielle ;
- La reconfiguration géographique du pays contre l'existence d'une géographie et d'un espace économiques éclatés et désarticulés, qui constituent un frein sinon un handicap au projet d'édification de la nation, et ce, en vue de :
    - ✓ corriger l'actuel déséquilibre spatial dans la géographie économique et humaine et des transports ;
    - ✓ et construire un espace économique intégré et équitable comme base de la croissance inclusive et de l'édification de la nation.

En ce qui concerne les acteurs et porteurs économiques de la dynamique de l'édification de la nation, il faut souligner avec force que ces acteurs sont essentiellement nationaux, quand bien même toutes les fractions des catégories des acteurs nationaux ne seraient pas forcément porteuses de l'âme de la nation dans sa construction économique. Ceci étant, les enjeux à cet égard consistent en :

- L'existence d'un leadership porteur de l'âme de la nation et du rêve de son devenir, et résolument déterminé à engager avec les capacités requises et dans un consensus national les nécessaires transformations structurelles de mise en œuvre économique de l'œuvre de construction de la nation ;
- La mobilisation des acteurs et opérateurs économiques privés nationaux, parmi lesquels les champions nationaux existants et/ou à promouvoir dans les secteurs clefs de la production (notamment du leadership industriel), des services, du commerce et des finances, en tant que porteurs de l'âme économique de la nation ;
- L'engagement des différents segments de la société civile ayant un rôle économique et/ou ayant la capacité de sensibilisation et de mobilisation des acteurs économiques dans la construction de la Nation/État ;
- La mise en place d'un dispositif dynamique de partenariat entre ces catégories d'acteurs dans la transformation des structures socioéconomiques, et la construction économique de la nation.

Enfin, en ce qui concerne les instruments et moyens économiques de construction de la nation qui sont à la fois politiques, techniques, humains et financiers, les enjeux consistent à :

- Mobiliser les institutions, les décideurs et les acteurs politiques dans la construction économique de la nation ;
- Définir la vision économique de la nation à construire, avec ses séquences techniques opérationnelles ;
- Maîtriser la gestion de la construction économique de la nation par le renforcement des capacités institutionnelles et humaines requises par cette œuvre, et leur mobilisation effective à cet effet ;
- Promouvoir le développement des capitaux financiers et bancaires congolais, en vue d'assurer le financement national autonome de la politique d'édification économique de la nation, et des autres paramètres économiques de cette dernière ;
- Maîtriser le surplus économique des secteurs d'exportation en vue de le mobiliser pour les tâches de construction économique de la nation.

La construction économique de la nation fait l'objet d'un certain nombre d'enjeux comme définis dans les cinq catégories ci-dessus. Ces enjeux ont une dimension de défi, et sont de ce fait des défis économiques à relever dans l'édification de la nation.

En guise de conclusion, l'analyse de l'état des lieux montre qu'il n'existe pas une politique de construction de la nation du point de vue de sa dimension économique.

L'examen des bases et paramètres économiques de cette construction montre ainsi que ces derniers ne sont pas intégrés à une quelconque politique conséquente dans ce domaine. Ni le modèle de croissance, ni la gouvernance économique n'ont mis la question de la construction de la nation au centre de leurs préoccupations.

La question de la construction de la nation n'étant pas posée en ces termes, il est tacitement admis que cette dernière se fera à travers les politiques de croissance en place. Or, il a été démontré que ces politiques, non seulement n'abordent pas cette question dans leur définition et leur mise en œuvre, mais qu'en plus, les résultats en présence sont une illustration du contraire.
Le modèle de croissance comme les autres paramètres économiques, de même que la gouvernance économique en place, s'ils ne vont pas à contrecourant de l'objectif de l'édification de la nation, en ralentissent le rythme, et enfoncent le clou dans les fissures de la nation.

Facteurs et mécanismes socio-culturels pour la construction de la nation congolaise

La société congolaise est une mosaïque socioculturelle. Elle forme un ensemble de groupements sociaux différents par leurs cultures respectives, c'est-à-dire leurs langues, leurs croyances et leurs pratiques sociales. Dans ce cas, rechercher les facteurs et mécanismes socioculturels pour la construction de la nation congolaise conduit à suivre le processus d'homogénéisation culturelle des populations congolaises. En d'autres termes, on privilégie la construction d'une communauté nationale au détriment d'une société nationale. Car, si celle-là est fondée sur les relations affectives et donc émotionnelles, la seconde se construit sur l'intérêt commun.

En effet, alors que les communautés doivent leur unité à un complexe plus ou moins complet des traits culturels possédés en commun par leurs membres, les sociétés doivent leur unité à un même bien poursuivi en commun par leurs membres, un bien utile répondant à l'un ou l'autre des besoins de l'homme, qui ne peuvent être efficacement satisfaits que par la division du travail et la collaboration.[95]

[95] Langlois S. et Leroux R., *Sociologie du Québec en mutation. Aux origines de la révolution tranquille*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2013, p. 261.

De ce fait, faire l'état des lieux des déterminants socioculturels de la construction de la nation au Congo consistera à apprécier de manière critique la pertinence de chacun de ces déterminants afin de parvenir à une option pour une communauté nationale ou pour une société nationale qui maintiendrait la diversité communautaire en dessous du bien commun.

En effet, « le bien commun n'exige pas la disparition des diverses communautés, car pour autant que celles-ci sont porteuses de valeurs humaines authentiques et qu'elles assurent à leurs membres la sécurité psychologique d'un milieu humain familier, elles servent la personne humaine et méritent d'être conservées, au nom même du bien commun ».[96]

Il est donc question de voir dans quelle mesure les déterminants socioculturels sur lesquels se construisent les nations peuvent ou ne peuvent pas constituer des fondements à la construction de la nation congolaise. En plus, il est pertinent que soient évoqués les facteurs qui inhibent l'édification du sentiment national.

Fondements socio-culturels de la construction de la nation

La langue

Le partage d'une langue, véhicule de la culture entendu comme un code des significations, permet de créer un sentiment d'appartenance à un groupe. En effet, « il s'avère que la langue est simultanément contexte d'échange et de cognition, lieu de l'individuel et du collectif, élément d'identification et composante de l'identité ».

Toujours au sujet de la langue commune, Laurent dit que « le ciment des nations, c'est une pensée commune. Des peuples ne peuvent adhérer entre eux s'ils n'ont une même langue dont les mots circulent comme la monnaie dans l'esprit de tous, possédée tour à tour par chacun».[97] Or, il se fait qu'au Congo, il existe quelques centaines de langues différentes. Ce n'est donc pas sur cette base que l'on peut construire une identité nationale, en dépit de l'institution de quatre langues dites nationales (kikongo, lingala, tshiluba et swahili) et d'une langue officielle. Ces langues nationales utilisées dans l'enseignement et dans les média contribuent plutôt à l'enfermement communautaire ; elles renforcent les divisions et servent comme instruments de replis identitaires.

---

[96] *Ibidem*.

[97] Laurent F., *Langue et nation*, in Actes du colloque *Victor Hugo et la langue*, Paris, Éd. Bréal, 2005, p. 75.

En revanche, les dispositions permettant l'apprentissage scolaire des quatre langues nationales permettrait une connaissance mutuelle susceptible de favoriser la cohésion nationale. L'uniformisation.., ou l'homogénéisation, ne peuvent conduire qu'à un appauvrissement de la diversité de cultures.

L'article 1 de la Constitution de 2006, en ses alinéas 8 et 9, stipule que « *ses langues nationales* [de l'État congolais] *sont le kikongo, le lingala le swahili et le tshiluba. L'État en assure la promotion sans discrimination. Les autres langues du pays font partie du patrimoine culturel congolais dont l'État assure la protection*». Au regard de ces dispositions constitutionnelles, il apparaît que la politique linguistique adoptée est le plurilinguisme. De ce fait, il est inconcevable que la nation congolaise se fonde sur une langue commune.
La langue étant le véhicule de la culture, on arrive à un multiculturalisme qui nous éloigne de la nation en tant que communauté. Ce n'est donc pas sur cette base que qu'on peut fonder le sentiment d'appartenance nationale.

Pour Jean-Charles Falardeau, cité par Langlois et Leroux,[98] « une vaste communauté ne peut grouper dans ces cadres les membres de communautés plus restreintes, que si l'ensemble de caractéristiques par lequel elle les unit tous ne comprend aucun des traits culturels spécifiques particuliers par lesquels ceux-ci se divisent en communautés moins étendues, s'excluant l'une l'autre». Le français, qui est la langue officielle, ne peut non plus constituer le creuset de l'identité nationale parce qu'étant une langue étrangère et élitiste.

Il y a lieu, cependant, de relever que le lingala, qui est la langue la plus répandue au Congo, peut bien constituer cette plateforme pour édifier le sentiment national. Cependant, il faudra arriver à faire accepter cette langue et effacer l'image négative qui accompagne ces locuteurs dans certaines provinces. L'argument linguistique ne suffit pas pour construire une nation. Il trouve ses limites dans un pays comme le Rwanda où Hutu et Tutsi n'arrivent pas à la cohésion nationale en dépit d'une unité linguistique.

La religion

Un autre élément culturel susceptible de constituer la base d'édification d'un sentiment national est le partage d'une religion commune. L'*Oumma*, qui est la communauté des croyants, est considéré comme une nation supra territoriale à laquelle tous les musulmans ont le sentiment d'appartenir. Le clivage communautaire au Canada entre Canadiens français et Canadiens anglais ne repose pas seulement sur la différence linguistique mais aussi sur l'appartenance confessionnelle, les premiers étant catholiques et les seconds protestants.

[98] Langlois S. et Leroux R., *op. cit*., p. 260.

Le Congo ne connaît pas les conflits de religion en dépit de quelques querelles sur l'exégèse de la doctrine chrétienne entre certains pasteurs. Somme toute, ce qui est important ici c'est de savoir si la confession religieuse peut subsumer la diversité socioculturelle pour constituer le socle baptismal d'une nation congolaise. Une question fondamentale se pose à ce niveau, celle de mesurer l'influence des confessions religieuses sur les opinions et comportements de leurs adeptes. L'identité confessionnelle, qui est plurielle par ailleurs, n'est-elle pas secondaire par rapport à l'identité ethnique par exemple. Le tribalisme a franchi le seuil de l'église, comme on l'a vu dans l'épuration ethnique des Kasaïens au Katanga et à travers le génocide au Rwanda.

La laïcité d'État soustrait les détenteurs du pouvoir politique de l'hégémonie confessionnelle et leur impose une neutralité par rapport à la diversité confessionnelle, sans pour autant se priver de rechercher le soutien de certaines d'entre elles. L'alignement partisan de ces dernières fait qu'elles ne peuvent pas constituer des cadres d'identification nationale.

Depuis l'accession de Laurent-Désiré Kabila au pouvoir de l'État, on assiste à l'élévation de la symbolique de la figure de Simon Kimbangu qui est classée parmi les meneurs de la lutte libératrice de l'homme noir et, par conséquent, du Congolais. Figure religieuse et même politique d'origine congolaise, il pouvait constituer l'épicentre autour duquel s'agglomérerait la nation congolaise à condition que son action fût connue de la majorité des Congolais et célébrée comme telle de manière officielle. En plus, les errements politiques de l'église kimbanguiste ont fini par atrophier les capacités de cette figure à devenir le référent de l'identité nationale. À toutes ces raisons s'ajouterait, en dépit de l'expansion internationale de l'église, son ancrage ethnique.

La musique

L'importance de la chanson dans l'édification nationale dans toutes les sociétés se traduit par le fait que chaque État dispose d'un hymne national qui est un chant de ralliement de chaque individu à l'ensemble national des citoyens.

Dans ce but, l'hymne national évoque l'histoire commune d'une population pour créer une unité sur base de certaines valeurs qui balisent les voies de son avenir tout aussi commun. C'est ainsi que l'apprentissage de l'hymne national, dès l'âge scolaire, est le premier mécanisme de socialisation civique qui attache l'individu à l'ensemble national.

L'hymne national congolais (« *Débout Congolais »*) commence par l'évocation de l'unité des peuples du Congo, mais c'est d'abord une unité (par le sort) qui ne résulte pas d'une action volontariste des populations congolaises et, ensuite, une unité pour la conquête de l'indépendance. Il n'y a donc pas un appel à une unité permanente et durable. L'unité nationale n'est pas considérée comme une valeur qui doit sous-tendre tout comportement civique de chaque Congolais. Même la *Zaïroise* (hymne national sous le régime Mobutu) faisait allusion à un peuple uni. Mais ici, l'unité est considérée comme un acquis résultant de l'action personnelle du Président Mobutu, qui était qualifié d'unificateur, entre autres.

Hormis cette musique officielle, il y a la musique non officielle où on peut classer la musique dite populaire. Celle-ci influe sur les comportements collectifs par deux axes. D'abord, par le contenu des chansons qui contribuent à façonner l'imaginaire collectif et, ensuite, par la personne des artistes musiciens quand ils deviennent les porte-paroles ou les idoles des populations qui les adulent. Ainsi, l'édification nationale peut procéder, d'une part, par la construction d'une imaginaire unité nationale à travers la symbolique charriée dans les chansons populaires, et d'autre part, par le leadership d'opinion que les artistes exercent sur les populations.

La musique ou le chant a parfois accompagné les luttes de libération des peuples, comme ce fut le cas de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, avec Myriam Makeba ou Johnny Clegg. Toujours en Afrique du Sud, on a entendu des chansons prônant l'unité d'un pays multiracial en célébrant l'égalité des races, avec Lucky Dube.

La musique est un vecteur de cohésion sociale dans la mesure où elle constitue aussi un lieu où les membres des sociétés mettent en œuvre des symboles et les véhiculent dans les signes communicationnels leur permettant de ressentir leur unité (en tant qu'individu) et de percevoir leurs intérêts communs, dans un attachement qui donne à leur société cohésion et stabilité.[99]

Dans sa réflexion sur la musique populaire et coproduction de l'imaginaire national en Côte d'Ivoire, Bahi a fait le constat suivant : « La musique populaire, en participant à la construction d'une identité culturelle, de l'utopie d'une Côte d'Ivoire nouvelle, celle du progrès économique et social, aide à la construction d'une communauté imaginée.

[99] Bahi, A., « Musique populaire moderne et coproduction de l'imaginaire national en Côte d'Ivoire », In Francis Akindes (sous la direction) *Côte d'Ivoire, la réinvention de soi dans la violence*, Dakar, CODESRIA, 2011, p. 136

En reproduisant et en produisant ces images de la Côte d'Ivoire, la musique populaire exprime en le modifiant l'imaginaire national ivoirien, avec ses contradictions, ses invariants et ses *bifurcations.* Elle concourt donc ainsi à la construction de référents identitaires nationaux, à la construction du sentiment national, de ce qui unit entre eux les personnes qui se sentent appartenir à la Côte d'Ivoire, à la construction de l'imaginaire national, à l'invention de la nation ivoirienne. »[100]

Au Congo, au cours des années 1950-1960, des artistes comme Adou Elenga, Joseph Kabasele ou Tabu Ley ont chanté pour l'unité nationale.

La chanson « *Indépendance chacha* » est non seulement une célébration de l'indépendance mais aussi un appel à l'unité nationale. Pour le moment, le champ musical est devenu le lieu d'expression des différences communautaires. Ce lieu de jouissance semble évoluer hors des problèmes réels de la société.

En dépit des conflits qui souvent divisent les artistes musiciens, la musique reste un vecteur de cohésion sociale. Tout dépend de la manière dont cet art est utilisé à des moments particuliers de l'histoire nationale.

La rivalité entre Werrason et J. B. Mpiana, ou celle qui a opposé Emeneya Kester et Papa Wemba, ont contribué à éveiller les fractures communautaires entre « autochtones » et « allogènes » dans la ville de Kinshasa, comme le souligne Léon Tsambu : « …Le conflit, qui a pris l'allure d'une confrontation personnelle entre J.B. Mpiana et Werrason, les deux superpuissants du groupe, est exacerbé par les fans respectifs des deux stars au point d'apparaitre sous les habits neufs d'une guerre civile interethnique, mettant ainsi aux prises les lubaphones (pro Mpiana) et les kongophones (pro Ngiama, alias Werrason) ».[101]

Sous le régime autoritaire de Mobutu (1965-1990), le chant populaire à la gloire du chef avait contribué au processus de construction de la nation mais autour de la personne du chef. Car, en chantant pour la gloire du chef, il arrivait que l'on chante la gloire et l'unité des populations congolaises, le régime autoritaire ayant pour principe l'unification de la société civile et donc la négation de la diversité.

---

[100] *Ibidem*, 158.

[101] Tsambu L., *Luttes symboliques et enjeu de domination sur l'espace de la musique populaire à Kinshasa*, Thèse de Doctorat en sociologie, Université de Kinshasa, 2012, p.238.

L'histoire et les valeurs socioculturelles

La nation n'est pas une donnée, mais plutôt un construit qui se réalise à travers un processus historique. « Les gens qui ont un passé commun ont toujours eu tendance à se considérer comme un groupe et à regarder les autres comme étrangers ».[102]

D'après E. Renan, la nation est un plébiscite de tous les jours qui s'appuie sur un passé qui l'anime. La nation s'alimente alors des expériences communes où le folklore, le mythe et les événements réels se confondent. Le passé, tantôt glorieux, tantôt tragique, sert à lui donner un sens, et, de ce fait, à consolider les liens affectifs qui tiennent les membres ensemble.[103]

Les populations congolaises, qui partagent la même histoire coloniale et postcoloniale, peuvent, par leur position commune passée de dominés, réussir à renforcer leur cohésion nationale. Celle-ci peut constituer un substrat pour édifier un sentiment d'appartenance à une communauté nationale. Dans ce passé, comme l'affirme Renan, l'oubli et même l'erreur historique sont essentiels au maintien du sentiment national, si bien que la rigueur de l'historien serait en la matière préjudiciable.[104]

En effet, l'important, c'est un passé accepté de manière consensuelle par les différents segments de la société, parce que, en dépit du passé commun des dominés, les différentes populations n'ont pas ressenti de la même façon la dureté du système colonial. C'est pour cette raison que le courant de la rupture radicale avec ce système n'a pas emporté l'opinion de tous les groupes politiques congolais lors de la décolonisation. Certains s'étaient prononcés en faveur de la continuité des liens entre la Belgique et le Congo.

L'idéologie recommanderait, aujourd'hui, que ce clivage fût minimisé ou complètement occulté car, dans la construction de la nation, la construction idéologique du passé vaut mieux que la rigueur de l'historien.

Une rigueur qu'il faut éloigner surtout quand il faut unifier les populations autour des personnages historiques que l'on veut faire accepter comme héros. Car il faut rappeler que, dans un passé héroïque des grands hommes, la gloire constitue un capital social sur lequel on assied une idée nationale.[105]

---

[102] Watkins F., *L'ère des idéologies. La pensée politique de 1750 à nos jours*, Paris, Nouveaux Horizons, 1966, p. 87.
[103] Belanger A. et Lemieux R., *op. cit.*, p. 70.
[104] Renan E., *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Calmann-Lévy, 1997, p. 13.
[105] *Ibidem*, p. 31.

Ce n'est pas le fait de l'existence de ces grands hommes qui crée la nation, mais plutôt la croyance en eux et moins la compréhension de leurs actions. Les journées de commémoration de la mémoire des héros nationaux (Patrice-Emery Lumumba et Laurent-Désiré Kabila) révèlent un accaparement partisan de leurs images et de la gloire qui couvrent leurs actions historiques. D'où il est difficile de fonder un sentiment national sur ces héros qui doivent faire partie du patrimoine historique communément partagé pour constituer des vecteurs du sentiment national.

L'histoire devient facteur de construction nationale quand elle est enseignée avec cet objectif précis. D'ailleurs, les milieux éducatifs comme les universités sont des lieux privilégiés pour la formation de la conscience nationale eu égard au fait que ce sont des carrefours de rencontre et d'échange de cultures. C'est à partir des leçons de l'histoire et surtout de la définition d'un projet d'avenir commun que découlent les valeurs socioculturelles communes autour desquelles s'édifie une nation.

Dans une société composite comme celle du Congo, il y a nécessité de l'invention de nouvelles valeurs socioculturelles. Des enquêtes socio-anthropologiques doivent être menées pour identifier ces valeurs en vue de les traduire en normes sociales auxquelles se conformeraient tous les Congolais. Il s'agira aussi d'identifier les valeurs contradictoires auxquelles se réfèrent les différentes communautés afin de parvenir à une synthèse qui servirait de fondements socioculturels de la cohésion nationale.

Le sport

Qu'il soit individuel ou collectif, le sport a toujours joué un grand rôle dans la construction de la nation. Il contribue à l'affirmation des valeurs nationales par rapport aux autres nations et unifie les communautés diverses autour des sportifs ou des équipes représentant des ensembles nationaux. Au nombre des actes fondateurs de la nation anglaise, on trouve aussi bien *God save the King*, adopté comme hymne de la monarchie vers 1750, que *le cricket* dont les règles sont fixées au même moment. Pour sa part, le football et son imaginaire ont apporté une contribution essentielle à la genèse de l'identité argentine à travers un style de jeu viril (la *grinta*).[106]

[106] Archambault F et Artiaga L, *Les significations et les dimensions sociales du sport. Sport et identité nationale*, in Sport et société, Cahiers français n°320, 2004, pp.38-42

Dans un contexte d'opposition culturelle (l'image que les États-Unis avaient d'eux-mêmes était celle d'un pays non européen, voire anti-européen), les sports d'outre-Atlantique naissent en se distinguant de leurs ancêtres anglais, en devenant des marqueurs de l'identité de la jeune nation. Ainsi, *le base-ball* fut systématiquement défini comme un *anti-cricket* : plus rapide, plus vivant, plus difficile, exigeant plus d'intelligence et d'initiative individuelle.[107]

En Afrique noire postcoloniale, l'union s'incarne également dans les équipes nationales, que ce soit dans le Ghana de Kwame Nkrumah avec les Black Stars ou la Guinée de Sékou Touré avec le Syli. Les célébrations des victoires de l'équipe nationale du Congo, à l'occasion des compétitions internationales, procèdent de la même logique de créer un imaginaire d'unité nationale des Congolais. En trouvant dans les équipes adverses l'ennemi commun des Congolais, on a une belle occasion d'unifier les différentes fractions de la société. L'expression « les Congolais » utilisée pour désigner les membres de l'équipe nationale, amène chaque Congolais à se sentir concerné par cette équipe et à s'identifier à elle sans distinction sexuelle, ethnique, provinciale ou professionnelle. Celle-ci devient alors le support émotionnel commun des Congolais qui sauteront de joie en cas de victoire et qui seront attristés en cas de défaite, et ce d'autant plus que le choix des membres des équipes nationales au Congo se fait plus par le critère méritocratique, par le talent, alors que ce n'est pas le cas dans le domaine politique, par exemple.

Avec Liotard,[108] on peut constater que l'unité sportive nationale est quelque chose d'éphémère qui dure le temps d'un match ou d'une compétition. Le premier problème qui se pose est celui de la pérennisation de cette unité dans le temps, à travers des générations, car l'enjeu identitaire national consiste à ce que les jeunes générations apprennent à se reconnaitre dans cette communauté qui les a précédés et dont ils doivent incorporer l'histoire.

Un autre problème est celui de la conversion de l'identité sportive nationale en identité politique nationale. En effet, après le sport, les identités communautaires, enfouies dans le subconscient, surgissent, l'espace d'une compétition sportive. Ces deux problèmes n'ont pas encore trouvé de solution au Congo où l'on a plutôt observé le glissement d'une rivalité communautaire vers le champ sportif. En fait, à Bukavu, dans la province du Sud-Kivu, la communauté Bashi et la communauté Rega ont créé deux équipes rivales de football, à savoir Bukavu Dawa et Muungano, traduisant leurs aversions réciproques.

---

[107] *Ibidem*.

[108] Liotard P, « Le sport, instrument de conscience nationale », in Éducation physique et imaginaire de décadence n°3-4 (Nationalismes sportifs), printemps 1997

Ne pouvaient jouer pour Bukavu Dawa que les originaires de la communauté Bashi et ne pouvaient jouer pour Muungano que les originaires de la communauté Rega. Au lieu d'unifier les communautés, le sport les a divisées.

Bogumil Jewsecki[109] reprend une anecdote récoltée en 1992 à Lubumbashi par Claude Mwilambwe dans le cadre des enquêtes sur le projet des Mémoires de Lubumbashi en ces termes : « Un jour, un joueur originaire du Kivu arrivé en retard au match s'adresse à l'arbitre en ces termes : Sur le terrain, il n'y a aucun joueur originaire du Kivu. Le terrain est plein de joueurs originaires du Kasaï. Il faut alors faire sortir un Kasaïen afin de me donner une place ».

La lecture critique de cette anecdote soulève plusieurs interrogations sur l'authenticité des faits rapportés. S'agit-il d'un match de la rue ou d'un match officiel ? De toutes les façons, ce n'est pas l'arbitre qui fait le classement des joueurs pour n'importe quel match. En plus, le nombre réduit des originaires du Kivu à Lubumbashi au cours de cette période où se déroulait l'épuration ethnique fait douter de l'adoption d'un tel comportement par un ressortissant du Kivu. Somme toute, qu'elle soit véridique ou pas, cette histoire traduit le fait que le sport, qui rassemble pour constituer un creuset de l'identité nationale, peut devenir un lieu où le talent peut moins valoir que l'origine communautaire.

Les unions matrimoniales intercommunautaires

Le sentiment national peut aussi naître à travers les unions matrimoniales intercommunautaires dans la mesure où, à travers elles, il s'effectue des échanges des pratiques culturelles entre membres des communautés différentes. D'une manière générale, les communautés congolaises ne sont pas des groupes fermés.

En dépit de quelques résistances négligeables, les unions intercommunautaires sont très courantes et peuvent être utilisées comme argument en faveur d'une volonté de vivre ensemble. Ces unions diminuent, tant soit peu, les relents tribalistes qui inhibent l'élan vers la cohésion nationale. Somme toute, il faudra évaluer leur fréquence pour voir si elles sont une voie possible pour parvenir à la création d'un sentiment national.

Lors des conflits entre Katangais et Kasaïens des années 1990, certaines de ces unions se sont dénouées alors que d'autres ont résisté à l'épreuve des affrontements intercommunautaires. Seule une étude empirique peut permettre d'expliquer l'une et l'autre situation.

---

[109] Jewsecki B., *Images, mémoires et savoirs. Une histoire en partage avec Bogumil Koss*, Paris, Karthala, 2014, p. 229.

Facteurs socioculturels inhibiteurs de la construction nationale

L'édification du sentiment bute sur certaines pratiques sociales qui se résument dans les discriminations communautaristes dont l'escalade est atteinte à travers les conflits intercommunautaires. S'il est difficile de construire la nation sur les fondements socioculturels classiques qui viennent d'être passés en revue, les efforts fournis dans ce sens trouvent leurs limites dans les pratiques discriminatoires dont les déterminants sont aussi bien économiques que politiques et culturels. Au fondement socioculturel de ces pratiques se trouvent les stéréotypes que l'on attribue aux membres de certaines communautés.

Le plus souvent, ces clichés décalés sont utilisés comme justification des attitudes discriminatoires à leur endroit.

Les discriminations communautaristes

Les discriminations communautaristes n'opposent pas invariablement, d'un côté, les auteurs et, de l'autre, leurs victimes. Ceux qui sont auteurs dans un cas peuvent devenir victimes dans l'autre. Elles se manifestent dans plusieurs domaines comme l'éducation, l'emploi, le logement, etc.

Dans le domaine de l'éducation

Dans le domaine de l'éducation ou, mieux, de l'enseignement, des passe-droits sont accordés à certains élèves ou étudiants par le simple fait qu'ils appartiennent à certaines communautés, sans pour autant être méritants. Par contre, d'autres sont busés à cause de leurs origines communautaires. L'enseignement est un champ de compétition, non seulement individuel en fonction des mérites, mais aussi intercommunautaire. Chaque communauté cherche à compter un plus grand nombre de diplômés que d'autres ; seule la quantité compte au détriment de la qualité.

Un cas est resté dans les mémoires de l'Université de Lubumbashi. Alors que les autorités académiques, au cours des années 1980, avaient instauré un système d'anonymat pour l'évaluation des étudiants, afin de juguler le favoritisme, un professeur donna la consigne à tous les étudiants de sa communauté pour marquer un signe sur leurs copies d'examen afin d'être identifiées et de contourner le mécanisme mis en place. Cette attitude se justifie par la volonté pour ce professeur de faire réussir indûment les étudiants de sa communauté. La désignation des directeurs ou promoteurs des thèses répond à la même logique, à savoir : se faire diriger par un professeur de sa communauté afin d'être mieux coté.

Dans le domaine de l'emploi

En parlant des inégalités face à l'emploi, il a été indiqué que, selon l'*Enquête 1-2-3* (2005), les relations personnelles sont le principal moyen pour accéder à l'emploi. Par relations personnelles, il faut entendre les appuis communautaires. C'est ce qui justifie le nombre de mutuelles communautaires qui pullulent dans les milieux universitaires.

Ces mutuelles sont en liaison avec des membres de la communauté qui occupent de hautes fonctions dans les instances politiques, dans les entreprises publiques ou privées et qui se chargent du placement des nouveaux diplômés à des postes de travail. Ainsi, il est courant que certaines administrations ou entreprises deviennent la chasse gardée de certaines provinces ou de certaines communautés.

Si les pratiques discriminatoires sont un mécanisme de recrutement, elles sont également mises en œuvre pour la promotion des agents et même dans l'application des mesures disciplinaires. On sanctionne facilement les agents des autres communautés alors que ceux de la communauté du décideur sont épargnés de certaines sanctions.

Dans le domaine du logement

L'un des grands problèmes causés par l'urbanisation désordonnée au Congo est celui qui concerne le logement. Il n'est pas aisé de se loger dans les villes congolaises à cause de la forte demande, à laquelle il faut ajouter la cupidité des bailleurs qui spéculent avec le loyer.

Par moment, cette spéculation du loyer est destinée à décourager les demandeurs de certaines communautés, à qui on ne voudrait pas accorder un logement. C'est ainsi que ce loyer peut varier en fonction de l'origine communautaire du demandeur du logement.

Les conflits intercommunautaires

Le conflit est immanent à toute société. Quand il s'agit d'une société construite avec des communautés, les conflits sont intercommunautaires. Même une rixe entre deux individus peut rapidement dégénérer dans un affrontement intercommunautaire. C'est le cas de la société congolaise, où éclatent des conflits intercommunautaires depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960. Parfois, les affrontements éclatent entre les fractions d'une communauté, comme le conflit interminable qui oppose les Bena Kapuya aux Bena Mwembia dans le territoire de Katanda au sein de la communauté Luba du Kasaï-Oriental.

Cependant, tous les conflits intercommunautaires ne menacent pas pour autant l'unité nationale. En effet, il existe des querelles qui naissent autour de portions des terres arables ou de cours d'eaux poissonneux qui ne menacent pas l'intégrité nationale. Ainsi donc, les conflits intercommunautaires qui inhibent la construction de la nation congolaise sont ceux qui se caractérisent par la xénophobie, c'est-à-dire par le rejet d'une communauté que l'on combat dans le but d'une épuration ethnique. Dans cette catégorie de conflits entrent, à titre d'exemple, le conflit Luba-Luluwa des années 1960, les deux conflits historiques entre Katangais et Kasaïens (1960 et 1992) ainsi que les conflits entre les populations rwandophones et les autres communautés du Kivu. Ces conflits mettent en péril l'unité nationale parce que certains Congolais voient leur citoyenneté remise en question dans la mesure où ils n'ont plus le droit de s'installer n'importe où sur le territoire national, où ils voient leurs droits civiques limités. Le rejet dont ils font l'objet les amène à se replier sur eux-mêmes et produit une perte du sens de l'unité nationale. Le Congo n'existe que parce que tout Congolais peut se déplacer et s'installer sans entrave sur le territoire national. Si chaque Congolais doit rester dans sa province, dans son territoire, dans son village, on se demanderait à quoi servirait l'unité nationale.

Conclusion

En cherchant les causes de ces conflits, on peut se rendre compte qu'ils ont des déterminants économiques et politiques qui les produisent. L'approfondissement de ces déterminants a été effectué dans les sections précédentes. La dimension socioculturelle est juste un alibi qui est utilisé, à travers les stéréotypes, afin de mobiliser les masses pour la cause de ces conflits. Somme toute, la construction de l'identité nationale congolaise peut se réaliser par les données culturelles comme la musique, le sport, l'histoire ou tout autre fondement classique.

La liberté confessionnelle consacrée exclut que la religion devienne cette base de construction de la nation congolaise, tandis que l'histoire doit être lue de manière assez sélective pour servir de ciment de la nation en RDC. Par ailleurs, les conflits intercommunautaires constituent un obstacle ou un instrument de démantèlement de la société nationale.

Toutefois, il demeure que les données politiques et économiques sont les déterminants les plus sûrs pour construire la nation congolaise autour d'un projet d'avenir commun ayant obtenu l'adhésion de la majorité des différentes communautés congolaises.

Références bibliographiques

1. RDC-Gouvernement, *Budgets de l'État 2000 à 2014*.
2. RDC, *Document intérimaire des Stratégies de réduction de la pauvreté*, Kinshasa, mars 2002.
3. RDC, *Document de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté* (DSCRP), juillet 2006.
4. RDC, *Document de la Stratégie de réduction de la pauvreté* (DSRP), 2006 - 2010.
5. RDC, *Document de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté* (DSCRP 2) 2011-2015.
6. RDC, *Programme du gouvernement 2007-2011*, Kinshasa, février 2007.
7. RDC, *Programme d'action du gouvernement 2012-2016*, Kinshasa, mai 2012.
8. Ministère du Plan, UPPE-SRP, *Pauvreté, insécurité et exclusion en RDC*, Kinshasa, juin 2006.
9. BCC, *Rapport annuel 2000 à 2012*.
10. RDC-Gouvernement et PNUD, *Rapport National sur les OMD* 2010 et 2014.
11. PNUD, *Profil résumé de la pauvreté et des conditions de vie des ménages des provinces de la RDC,* Kinshasa, 2009.
12. PNUD, *RNDH 2008 et* 2010.
13. BUSSA, J.L., *Question orale réquisitoire contre le gouvernement, conclusion des débats à l'Assemblée nationale*, Kinshasa, le 28 avril 2010.
14. Search For Common Ground (SFCG), *RDC : Comprendre les différences ; agir sur les points communs*, sd.
15. OXFAM, *Protecting communities in the DRC: Understanding gender dynamics and empowering women and men*, in G*ender equality in emergencies,* October (2012).
16. MARIVOET, W., *Decentralizing the challenges of poverty reduction in the DRC*, in *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire,* (2008-2009).
17. De de Saint Moulin, L., *Conscience nationale et identités ethniques. Contribution à une culture de la paix*, in *Congo-Afrique*, n° 372, (2003), pp 93-136.
18. *Disparités sociales et politiques de croissance équitables*, in *Développeur d'avenirs,* in wwwafdfr/home/projets_afd/education/pid/1375.
19. *Congo as a nation*, in wwweveryculturecom/Bo-Co/Democratic-Republic-of-the-Congohtml#ixzz2g30lEtClxx.
20. *Axes de la Politique sociale du Gouvernement de la RDC*, texte ronéotypé, Kinshasa, sd.
21. BAD et OCDE, *Perspectives économiques en Afrique : la République démocratique du Congo*, 2008.

22. Mazalto, M., *Ressources naturelles et inégalités en RDC. Nouvelles règlementations sur les ressources naturelles et inégalités en Afrique : l'expérience de la République démocratique du Congo*, article présenté au Colloque du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM), Montréal, UQAM, le 23 novembre 2004.
23. Herderschee, J., Mukoko Samba, D., Tshimenga Tshibangu, M., (éditeurs), *Résilience d'un Géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en RDC*, 3 Volumes, Kinshasa, Banque mondiale, 2012.
24. Essolomwa, L., *Développement : le flux des investissements en RDC accentue les inégalités entre les provinces*, in *Les dépêches de Brazzaville,* Le vendredi, 14 décembre (2012).
25. Institut néerlandais pour l'Afrique australe (NIZA), *L'État contre le peuple. La gouvernance, l'exploitation minière et le régime transitoire en République démocratique du Congo*, Amsterdam, Fatal Transactions, 2006.
26. Kankwenda, M.-J., *L'Économie politique de la prédation au Congo Kinshasa*, ICREDES 2005 ; et du même auteur, *Croissance, compétitivité et attractivité de l'économie congolaise : étude pré-diagnostique prospective,* document préparé dans le cadre de l'Étude nationale prospective (ENP), ministère du Plan, Kinshasa, mai 2013.
27. Africa Progress Panel, *Afrique : les inégalités, une menace pour la croissance économique*, Rapport 2012, cf. www.africaprogresspanel.org.
28. Africa Progress Panel, *Equité et Industries Extractives en Afrique. Pour une gestion au service de tous*, Rapport 2013.
29. CRID, *La lutte contre la pauvreté et les inégalités passe par une gestion durable et équitable des ressources naturelles*, in www.crid.asso.fr
30. MATM, *Ressources naturelles et inégalités sociales*, *Bulletin trimestriel # 74* – Braine l'Alleud, Sept 2012.
31. Touraine, A., *Vivre ensemble. Égaux mais différents*, Paris, Fayard, 2000.
32. Fitoussi, J.-P., Inégalités : l'horizon de la faible espérance, in *Le Monde*, 28 novembre (2007).
33. Bogumil Jewsecki. in Omasombo, J. et Bouvier, P., *Décentralisation et espaces de pouvoir*, Musée royal d'Afrique centrale, Tervuren, 2014.
34. Langlois S. et Leroux R., *Sociologie du Québec en mutation. Aux origines de la révolution tranquille*, Laval, PUL., 2013.
35. Laurent F., *Langue et nation*, in Actes du colloque *Victor Hugo et la langue,* Paris, Éd. Bréal., (2005).
36. Belanger A. et Lemieux V., *Introduction à l'analyse politique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1996.
37. Boudon R. et alii. *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Larousse, 2005.
38. Braud P., *Sociologie politique*, 9e édition, Paris, LGDJ, Lextenso éditions, 2008.

39. Dubet F., *Régimes d'inégalités et injustices sociales*, *in http// Sociologiesrevues.org*/3643, octobre (2011).
40. Gellner E., *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989.
41. Genard J.-L., *Sept programmes normatifs pour une sociologie critique des inégalités*, *in http// Sociologiesrevues.org*/3927, mai (2012).
42. Kriesi H., *Les démocraties occidentales*, Paris, Economica, 1994.
43. Lecomte J.-P., *Sociologie politique*, Paris, Giuliano éditeur, 2005.
44. Renan E., *Qu'est-ce que la nation ?*, Paris, Calmann-Lévy, 1997.
45. Shively P. et Venne J.-P., *Pouvoir et décision*, Montréal-Toronto, Chenelière/McGraw-Hill, 2003.
46. Watkins F., *L'ère des idéologies, La pensée politique de 1750 à nos jours*, Paris, Nouveaux Horizons, 1966.
47. Chebel M., La formation de l'identité politique, Paris, PUF, 1986.
48. Bahi, A., « Musique populaire moderne et coproduction de l'imaginaire national en Côte d'Ivoire », In Francis AKINDES (sous la direction) *Côte d'Ivoire, la réinvention de soi dans la violence*, Dakar, CODSERIA, 2011.
49. Tsambu L., *Luttes symboliques et enjeu de domination sur l'espace de la musique populaire à Kinshasa*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Kinshasa, 2012, p.238.
50. Archambault F. et Artiaga L., *Les significations et les dimensions sociales du sport. Sport et identité nationale,* in Sport et société, Cahiers français n°320, 2004.
51. Liotard P., « Le sport, instrument de conscience nationale », in Education physique et imaginaire de décadence n°3-4 (Nationalismes sportifs), printemps 1997.
52. Jewsecki B.*, Images, mémoires et savoirs. Une histoire en partage avec Bogumil Koss*, Paris, Karthala, 2014.

Chapitre VI

Dialectique entre les inégalités politiques, socioéconomiques et la construction de la Nation/État en RDC

Après la description et l'analyse sur les états de lieux des inégalités politiques, économiques et sociales en RDC et la description et l'analyse des états de lieux des facteurs et mécanismes de la construction de la nation en RDC, le présent chapitre consiste à confronter les analyses et conclusions des chapitres précédents en vue de proposer au septième chapitre des pistes de solution.

Concrètement, ce chapitre s'articule autour des inégalités politiques, économiques, sociales et leur incidence sur les facteurs et mécanismes de la construction de la Nation/État RDC.

La gouvernance politique et la gouvernance de la conscience nationale ouvrent ce point. Les inégalités politiques sont introduites par un des droits politiques fondamentaux reconnus à tout homme aussi bien par la Déclaration universelle des droits de l'homme que par la constitution de la RDC : le droit à la nationalité.

De 1960 à ce jour, les péripéties liées à la reconnaissance et à la contestation de la nationalité à certains groupes de Congolais ont ponctué les crises politiques, voire sécuritaires en RDC. Les inégalités politiques revêtent aussi les inégalités dans l'accès aux fonctions stratégiques dans l'appareil de l'État ou l'accès aux fonctions publiques. Les inégalités provoquées par la mise sous-tutelle de l'État à travers les institutions de Bretton Woods, sont examinées aussi dans ce chapitre.

En ce qui concerne la gouvernance de la conscience nationale, l'accent est porté ici sur les événements tragiques qui ont fissuré un des ciments les plus importants de la construction du tissu national, lors de la transition politique de 1990 à ce jour : les campagnes d'appel à la haine ethnique et les épurations ethniques dans plusieurs provinces de la RDC.

Quant à la dialectique des inégalités économiques et de la construction de la nation, le chapitre rappelle d'abord de façon théorique le rôle destructif des inégalités dans la construction de la nation avant de les illustrer dans le contexte congolais.

Un accent particulier est mis sur les inégalités économiques, à la fois comme source et facteur de production des fissures dans la société nationale ainsi que la dynamique cumulative des inégalités économiques comme facteur d'amplification des fissures dans le tissu national. De ce fait, les inégalités économiques fonctionnent comme des freins à la construction de la nation. L'édification de la nation et la lutte contre le cycle cumulatif des inégalités économiques clôturent ce volet. Mais cette reconnaissance du rôle et de la place des inégalités économiques dans la dynamique cumulative du système des inégalités ne perd pas de vue que le rouage stratégique pour lutter contre ces inégalités et faire sauter la cumulativité du système est d'ordre politique.

Le troisième sous-point de ce chapitre porte sur les inégalités socioculturelles cumulatives et la cohésion nationale. Trois facteurs sont épinglés comme causes des inégalités sociales : les inégalités de revenus, l'action publique inéquitable et les pratiques socioculturelles. Ce point visualise dans des tableaux le processus cumulatif des inégalités sociales selon les provinces, le genre et entre les riches et les pauvres. L'incidence des inégalités sociales sur la cohésion nationale, et donc sur l'objectif ultime de construction de la Nation/État RDC, clôt ce chapitre.

Gouvernance politique et conscience nationale

Gouvernance politique

Les inégalités politiques, qu'elles soient liées au pouvoir, aux droits ou à la justice, exercent une action d'inhibition certaine sur le processus de construction de la nation. Les inégalités de nationalité créent des frustrations qui influent sur le niveau d'engagement ou d'attachement à l'idéal nationalitaire.

D'autre part, selon la loi congolaise, les réfugiés étrangers et les immigrants demandeurs d'asile ne sont pas admis à briguer les fonctions politiques. De plus, les Congolais comme les étrangers ne bénéficient pas de la protection ou de l'attention susceptibles de favoriser leur intégration dans la société.[110]

En effet, depuis l'indépendance, la question de l'appartenance au Congo en tant que nation a connu des fortunes diverses. Déjà, la loi fondamentale, votée par les parlementaires belges, n'avait pas défini la nationalité congolaise d'origine.

[110] Open Society Foundation, *op cit.*, p. 50.

La toute première Constitution élaborée par les Congolais, appelée la Constitution de Luluabourg et promulguée le 1er août 1964, définit la nationalité d'origine par rapport à un ascendant censé être membre d'une tribu ou d'une fraction de tribu, installée sur le territoire de la colonie en 1908. La loi n° 72/002/ du 5 janvier 1972, va se référer à l'État indépendant du Congo (EIC) en 1885.

Le projet de Constitution de 1999, tout comme les Accords de Lusaka, maintiennent la nationalité par appartenance ethnique, moyennant la filiation par le sang et par le sol. Le cas spécifique des populations congolaises d'origine rwando-burundaise et établies au Congo au 30 juin 1960 a fait l'objet du décret-loi du 26 mars 1971 qui leur attribua la nationalité d'origine. Mais plus tard, l'échéance de résidence fut repoussée au 1er janvier 1950. De sorte que, entre 1971 et 1999, il a coexisté deux types de nationalité d'origine : l'une d'appartenance ethnique et l'autre par le critère de résidence. La loi n° 81/002 du 29 juin 1981, en son article 14, stipule que la nationalité congolaise est accordée sur demande individuelle. Une ordonnance d'application de cette loi, celle portant n° 82/061 du 15 mai 1982, déclare nuls et non avenus les certificats de nationalité accordés par la loi du 5 janvier 1972.

En vertu du décret – loi n° 197 du 29 janvier 1999, il y a eu uniformisation des deux statuts de nationalité comme libellé dans la Constitution de 1964. La Constitution de la Transition du 5/4/2003 stipule que les personnes appartenant aux groupes qui constituent ce qui est devenu le Congo à l'indépendance bénéficient de l'égalité de droit et sont protégées comme citoyens.

S'agissant de la loi n° 04/024 du 12 novembre 2004, non encore abrogée, elle n'apporte aucun élément nouveau, sauf à ne pas reconnaître la naturalisation et l'acquisition de la nationalité par voie de mariage, de naissance ou de résidence.[111] Sont également exclus de la nationalité congolaise les immigrés de longue date dont, notamment, des Angolais. L'on peut considérer qu'en la matière, c'est l'article 10 de la Constitution du 18 février 2006 qui règle cette question. Elle établit que : *« La nationalité congolaise est une et exclusive. Elle ne peut être détenue concurremment avec une autre. La nationalité congolaise est soit d'origine, soit d'acquisition individuelle. Est congolais d'origine, toute personne appartenant aux groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la RDC) à l'indépendance. Une loi organique détermine les conditions de reconnaissance, d'acquisition, de perte et de recouvrement de la nationalité congolaise ».*

[111] OSISA, *op. cit.*, p. 46.

En conclusion, il y a lieu d'avouer que cette valse-hésitation cache bien des problèmes et des enjeux politiques du droit congolais de la nationalité. Qu'il s'agisse des questions liées au principe de la non rétroactivité des lois, aux relations qui sont censées exister entre un individu et son ethnie d'appartenance, ou encore à celles qu'il entretient avec l'état national, ou même par rapport à ses biens (qui sont communs), ou enfin à la possibilité de prévoir une double nationalité face aux défis et enjeux de la mondialisation.

Les autres inégalités relatives à l'exercice du pouvoir, à la participation politique ou au partage des responsabilités au sein des principales branches ou institutions de l'État sont des sources des antagonismes, des frictions, bref de la surchauffe politique qui favorise la désunion au sein du leadership national. Il peut en être de même s'agissant des interférences du pouvoir central sur le fonctionnement des structures du pouvoir politique régional.

La construction de la nation ne peut être conduite à bonne fin à partir du moment où les membres de la société vivent dans des inégalités d'accès aux fonctions politiques ou publiques, ou quand ils se sentent oubliés par les pouvoirs publics dans leurs droits légitimes d'accès à la liberté politique, à la sécurité publique ou même parce qu'ils ne peuvent jouir des autres droits que leur reconnait tout État de droit.

À cet égard, le rappel rapide de quelques faits d'histoire politique du pays permet de comprendre que la gouvernance politique du pays invite à reconnaître qu'en matière de construction de la nation, le pays marche à reculons. Ces faits sont les suivants : multiplicité des textes constitutionnels, manque de passation démocratique des pouvoirs à l'occasion du passage d'un régime à l'autre, des dialogues sur dialogues sans qu'il en sorte toujours un résultat positif.

Pareille ingouvernance ne peut être mieux appréhendée en dehors des pesanteurs tributaires des inégalités politiques. En effet, ce sont ces pesanteurs qui bloquent l'élaboration d'un processus stratégique, global et concerté de l'édification de la nation congolaise.

Considérant, par exemple, le problème de la vision d'une politique de refondation de la Nation, il est aisé d'observer que les acteurs politiques et étatiques congolais privilégient des pratiques d'impolitique, dont les mécanismes mettent en scène des comportements anti-démocratiques, le parlementarisme de façade dépourvu de contrôle politique conséquent, le tripatouillage constitutionnel et électoral, lesquels ont, entre autres conséquences, d'atomiser la société.

À cela s'ajoutent les actes d'imposture politique ayant comme répertoire un langage ou un discours politique truffé de ruses, de formules spécieuses ou d'hypocrisie politique, sans compter des pratiques de néo-patrimonialisation et de prédation des biens dont on use et abuse sans gêne. Il est quasi impossible, dans un tel contexte de gestion suicidaire du politique, d'attendre que ceux qui sont aux commandes de l'État puissent se consacrer effectivement à l'idéal de la nation, aux stratégies et à la trajectoire démocratique de son édification.

Face à la corruption, ensuite, malgré quelques innovations de détails préconisées par la loi 005/006, combien de fois et combien de voix ne se sont-elles pas levées chaque jour qui passe pour dénoncer et fustiger cette gangrène? Combien de fois et combien de voix audibles, y ont répondu ou réagi réellement ? S'est-on déjà donné la peine de calculer l'énorme manque à gagner qu'enregistre le trésor public à la suite du coulage des recettes fiscales et douanières ?

L'appauvrissement continu de l'État que provoque cet assèchement quotidien des ressources publiques n'aurait-il pas pu servir à développer des actions et des programmes publics destinés à améliorer les conditions de vie des populations ?

Enfin, on ne peut passer sous silence les inégalités induites par diverses réformes institutionnelles imposées à l'État par les institutions de Bretton Woods depuis les années 1980 sous la bannière des Programmes d'ajustements structurels (PAS) suite à la crise économique internationale de l'époque.

Comme chacun le sait, ces réformes ont pour fondement une vision néolibérale articulée autour d'un ensemble de principes qui prônent entre autres : une économie marchande forte, la limitation de l'État au simple rôle normatif et régulateur, l'administration et les autres services et entreprises publics devenant de simples maillons de la chaîne de promotion des investissements privés et notamment étrangers.

La concrétisation des PAS s'est traduite en RDC par diverses privatisations des entreprises publiques, justifiées sous le prétexte que celles-ci constituent des canards boiteux et donc non rentables. Puisque l'État propriétaire n'est pas en mesure de les redresser, il faut les vendre aux entrepreneurs privés de manière à renflouer les caisses de l'État et à rembourser la dette.

Dans un document intitulé *Zaïre : Principes et conditions pour l'évolution des Réformes structurelles de septembre 1995*, la Banque mondiale écrit :

« Le Zaïre a besoin d'être moins mais mieux gouverné (…). Le principe directeur est celui de subsidiarité ; toutes les autres fonctions qui peuvent être assurées plus efficacement par le secteur privé, les administrations régionales et locales et les ONG devraient pouvoir leur être cédées » (…) « Même lorsque les fonctions souveraines demeurent la responsabilité de l'État, les activités de soutien peuvent être sous-traitées au secteur privé. En cas de doute, mieux vaut tarder à rétablir des fonctions publiques que trop engager l'État dans des domaines qui pourraient être laissés au secteur privé ou à des administrations locales » (…) « Comme on l'a déjà dit, les difficultés financières (…) et la nécessité de réduire la corruption et de s'assurer les services d'un personnel compétent et motivé contraindront l'administration centrale à limiter ses effectifs à 50 000 employés au maximum (forces armées comprises) contre 600 000 actuellement ».[112]

Ces décisions prises à l'extérieur par les principaux acteurs de la mondialisation vont déclencher des vagues successives de licenciement des agents, fonctionnaires et cadres des administrations et de privation des entreprises publiques, telles que la Banque du peuple (BDP), la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC), la Générale des carrières et des mines (GECAMINES), l'Office national des postes et télécommunications du Zaïre (ONPTZ) etc. Elles ont eu pour graves conséquences l'exclusion et donc l'aggravation des inégalités sociales à cause de la mise en chômage et/ou à la retraite de nombreux travailleurs, employés et cadres congolais.

Une société que l'on prive brusquement de tant de ressources humaines et/ou instruites est rendue incapable d'y remédier sans conséquences fâcheuses sur le processus de la construction de l'État et donc de la nation.

Gouvernance de la conscience nationale

Sous cette rubrique, nous allons montrer que les inégalités politiques ont un impact négatif sur les facteurs d'opportunité dans la construction de la nation et demeurent, en conséquence, des facteurs de risque. En effet, les inégalités politiques cumulées aux autres inégalités socio-économiques produisent des conflagrations socio-politiques de toutes sortes, lesquelles mettent à mal le processus de construction de la nation.

[112] Lire Kibanda Matungila, *Les ressources stratégiques comme fondement économique des guerres de balkanisation de la RDC*, in Kankwenda Mbaya J. et Mukoka Nsendaf. (dir.), *La RDC face au complot de balkanisation et d'implosion*, ICREDES, Kinshasa-Montréal-Washington, 2013, p.111.

Les conflagrations sociétales qui seront présentées sous cette rubrique, à savoir les épurations ethniques qui émaillent trop souvent la société congolaise et depuis trop longtemps, mettent en lumière toutes les désarticulations qu'interrogent les fondamentaux de la nation, à savoir la cohésion, l'unité et la conscience nationale. Parmi ces désarticulations sociétales, on trouve : des hommes politiques qui manipulent et instrumentalisent les sentiments tribaux pour leurs intérêts d'accès au pouvoir, les populations dont les sentiments d'appartenance à une même communauté de destin sont passablement faibles et laminés et, enfin, les inégalités socio-politiques de plus en plus fortes qui sont le détergent le plus efficace de la conscience nationale.

Pour ce qui est de la dimension politique des langues dans la construction de la nation, bien que la question soit abordée dans la composante socioculturelle des différents chapitres, nous nous limiterons à reconnaitre un fait : L'unité linguistique est sans doute un facteur de rapprochement qui est de nature à rassembler dans l'édification politique de la nation. Cela dépend bien sûr d'autres conditions et du contexte sociopolitique du pays. Ce qui est important, de ce point de vue, c'est de souligner que la gouvernance politique aura à affronter en toute transparence la question de l'édification de la nation, y compris dans sa composante linguistique au sein du pilier culturel. Il ne s'agit, certes, pas de décider de manière impérative ou contre-productive le choix d'une langue à imposer. Il s'agira plutôt de respecter la diversité linguistique et culturelle comme une importante richesse culturelle pour la nation, et de laisser la dynamique sociale et culturelle elle-même conduire au choix judicieux pour la nation en construction.

À titre d'enseignement, il faut constater que l'élaboration d'un processus stratégique, harmonieux et concerté de l'édification de la nation au Congo s'est jusqu'ici butée à cinq types de défis de taille liés aux inégalités politiques :

- L'inexistence d'une vision collective (non individuelle ou personnelle), porteuse des valeurs fondamentales de l'âme de la nation ;
- L'exclusion et la discrimination politiques, facteurs du clivage entre la société et l'État ;
- L'absence d'un cadre national cohésif, à qui incomberait la responsabilité historique d'élaboration de l'itinéraire et du pacte autour duquel se réalisera la construction nationale ;
- La crise de l'homme ou des antivaleurs, lesquelles participent de la substitution des valeurs humaines par des valeurs inhumaines, devenues des réceptacles privilégiés de sens ;
- Le plurilinguisme qui ne facilite pas toujours la cohésion nationale.

Dialectique des inégalités économiques et de la construction de la Nation/État en RDC

La construction de la Nation/État RDC est une œuvre volontariste, qui ne peut se faire que sous un leadership visionnaire et engagé à cet effet, maîtrisant les paramètres politiques, économiques et socioculturels de cette construction. Cette dernière ne peut réussir et devenir une réalité vivante simplement du fait de son imposition par la force des instruments étatiques. Autant, sinon plus, que le rôle de l'appareil d'État, la construction de la nation a surtout besoin de l'adhésion des différentes composantes de la nation.

Cette adhésion se forge par une stratégie d'intégration et de cimentation aussi bien des segments verticaux qu'horizontaux du projet de société de la nouvelle identité collective qu'est la nation. Une stratégie d'édification de la Nation/État est dans son essence, appelée à éliminer ou au moins réduire toute fissuration significative dans le tissu de cette dernière. Or, les inégalités économiques, en particulier quand elles sont ressenties et vécues comme injustes et illégitimes, font partie des lignes de fissuration.

De par leur existence et surtout de par leur dynamique cumulative, les inégalités économiques fragilisent les paramètres, bases économiques de la construction de la nation tels qu'analysés au chapitre précédent. En retour, la fragilisation de ces derniers renforce les inégalités économiques, dans un autre cycle cumulatif. Ce chapitre fait l'examen succinct de cette dialectique.

Rôle destructif des inégalités dans la construction de la nation : rappel théorique

Comme analysé dans le premier chapitre (cadre conceptuel), les inégalités économiques sont le fondement de la stratification sociale, donc de la division de la nation congolaise en classes sociales, ainsi qu'en régions et zones déshéritées, et en régions et zones nanties. Elles créent des déséquilibres et des fissures dans le tissu national.

Dans le cas du Congo, il a été souligné que les inégalités économiques (de revenus et de patrimoine) sont grandes, renforcées et par leur propre dynamique, et par le jeu de deux autres catégories spécifiques d'inégalités économiques :

- Les inégalités d'accès et de contrôle des rouages stratégiques de gestion économique et financière de l'État ;
- Les inégalités dans les opportunités de pillage, de prédation et de corruption dans une société de gouvernance prédatrice.

Les inégalités économiques dues ou renforcées par cette double catégorie, enracinent le sentiment de leur injustice et de leur illégitimité, et finissent par créer une frustration sociale, et des réactions négatives. En effet, ces inégalités affectent différents segments constitutifs de la nation congolaise, et leurs effets cumulatifs créent et renforcent le sentiment de non appartenance à l'ensemble national, le sentiment de vivoter sur la terre-nation des autres, celle des classes sociales et des régions nanties.

Les autres segments sociaux et les autres régions se sentent victimes de ces inégalités économiques, et développent aussi le sentiment d'être pauvres parce qu'appauvris par les classes sociales bénéficiaires des inégalités économiques, et leurs dépendances ethno-régionales. Les inégalités sont perçues comme le résultat d'un ensemble de mécanismes de la classe dirigeante pour voler ce qui appartient à la majorité de la population. Et ce, d'autant plus que les classes et « confréries » bénéficiaires, et même leurs groupes ethno-régionaux, ont tendance, non pas seulement à parader le plaisir de bénéficiaires sinon de commanditaires des inégalités économiques, mais aussi à les défendre et les légitimer par leur mode de gouvernance économique, politique et sociale.

Comme déjà souligné, lorsque les inégalités, et en particulier les inégalités économiques, sont perçues et ressenties comme de l'injustice économique, privant les segments importants de la société nationale de leurs droits à une vie décente, ne leur offrant pas de perspectives certaines de croire en la réalité de leur nation, elles deviennent source de division, de rancunes enfouies ou exprimées, de résistance aux efforts de construction de la nation et parfois de révolte.

En effet, les segments sociaux et ethno-régionaux victimes des inégalités économiques développent de manière inévitable le sentiment de frustration généralement enfouie qui, un jour, peut chercher à « faire sauter le couvercle de la casserole en ébullition », ou à participer à une telle action. Il faut néanmoins prendre en compte le fait que, dans une société où les inégalités sont ressenties comme une injustice et une illégitimité institutionnalisées, et où elles deviennent le lot quotidien du vécu des citoyens, ce sentiment de frustration enfouie et ruminée se traduit finalement par une certaine résignation des faibles. Mais il garde toujours son potentiel de détonation pour la nation. C'est dire que les inégalités économiques contribuent à l'affaiblissement de la conscience de l'identité collective d'une nation, et par là du sentiment d'adhésion aux efforts d'édification de la Nation/État, surtout si ces derniers sont conduits par la classe et la confrérie qui sont au centre de ces inégalités.

Compte tenu du mécanisme de reproduction sociale induit par l'accumulation des inégalités économiques, le sentiment de délaissés sociaux et régionaux, victimes de ces inégalités, s'enracine dans les générations actuelles, et se transmet aux générations descendantes. Il se développe chez elles une tension, une frustration ruminée, et une réceptivité aux forces de désunion de la nation. Ce qui est dangereux pour les efforts de construction de cette dernière. Car la banalisation des inégalités, quand celles-ci sont institutionnalisées dans une société, ne pousse pas qu'à la résignation. Elle s'exprime aussi, comme on vient de le voir, en une agressivité notamment sur la place publique, dans les cas d'accidents de circulation, etc. dans lesquels les victimes des inégalités économiques pensent se faire justice en récupérant ce que les bénéficiaires des inégalités leur ont volé.

La Nation/État en construction/renforcement est, d'une certaine manière, assise ainsi sur une sorte de bombe politico-sociale à retardement. En effet, le sentiment de désunion dans les efforts de construction d'une Nation/État dans laquelle la majorité des couches sociales et géographiques ne se reconnaissent pas, est aussi l'expression du désengagement vis-vis de ces efforts, s'il ne débouche pas sur une tension et une violence sociales, face au double état des lieux des inégalités économiques, et des paramètres bases de la construction économique de la Nation/État en RDC.

Le cadre conceptuel a montré comment les phénomènes sociaux de violence, comme le *kulunisme*, le *shéguisme*, la taxe « parafiscale » pour handicapés qui la perçoivent eux-mêmes en petits groupes organisés, et autres manifestations de cette violence, sont des actions individuelles ou collectives qui relèvent du même ordre de revendications pour l'équité économique, et contre les injustes inégalités économiques. Ces victimes se sentent comme des rejetés d'une société injuste qu'ils ne vivent pas comme la leur, et dans laquelle ils sont victimes d'une usurpation de leurs droits à une vie décente et digne. Il se développe un climat latent de violence, qui n'est jamais un facteur de construction de la cohésion sociale, et encore moins de l'édification de la nation.

Inégalités économiques et construction de la Nation/État RDC

Le chapitre sur le cadre conceptuel a montré que les inégalités créent des fissures dans le tissu national, que ces dernières soient sociales (verticales) ou géographiques (horizontales). À ce titre les inégalités économiques ont un impact sur la cohésion et l'unité de la nation. De ce fait, elles influencent, à des degrés divers, la conscience collective d'appartenance à une nation. Les efforts de construction de la Nation/État ne peuvent les ignorer, et doivent au contraire les intégrer dans toute politique conséquente à cet égard.

Pour bien saisir l'interaction entre d'une part, ces inégalités et le cycle cumulatif qui les caractérise, et de l'autre, la construction de la Nation/État RDC, qui fait l'objet de ce chapitre, il est utile de procéder en deux étapes : d'abord montrer la liaison entre inégalités économiques et production des fissures dans la Nation/État congolaise, et, ensuite, examiner la même relation entre la dynamique cumulative des inégalités économiques et l'amplification/reproduction de la fissuration du tissu de la nation.

Inégalités économiques comme source et facteur de production des fissures dans la société nationale

L'analyse des inégalités économiques a souligné un certain nombre de traits caractéristiques majeurs, et montré leur dynamique cumulative. Elle a montré que les principaux facteurs de production des inégalités économiques et les mécanismes de leur reproduction découlent notamment :

- Du différentiel qui caractérise certains éléments composants de la rémunération et des avantages sociaux qui produisent et renforcent aussi bien les inégalités de revenus que de patrimoines et ce, en verticale et en horizontale ;
- Le mode d'affectation des ressources budgétaires qui favorise le politique et la ruée vers le politique ;
- La continuation du déséquilibre colonial du mode d'implantation de la machine administrative ;
- Le déséquilibre spatial de la croissance et de la distribution des revenus, ainsi que des opportunités d'investissement, y compris d'investissements de patrimoine ;
- La gouvernance de prédation et l'accès inégal aux fonctions de gestion économique et financière.

Tous ces facteurs sont des sources de tensions. Ils produisent des fissures dans le tissu social et national, car ils secrètent des germes de division, de ressentiments récriminatoires, de conflits sociaux et même régionaux. Ces derniers peuvent prendre des formes variées d'expression et de revendications, y compris sur le plan politique, et parfois de manière violente.

Sur un autre plan, l'examen de l'état des lieux a aussi souligné certains traits caractéristiques des inégalités économiques. On peut, à ce titre, souligner en particulier les faits suivants :

- Le chômage réel est très élevé dans le pays, avec des taux de l'ordre de 45 à 60 %.[113]
- L'importance de l'activité informelle (94 %) comme source de moyens de survie de la majorité de la population dans un pays à l'indice de développement humain si faible, avec un taux national de pauvreté très élevé (71 %) ;
- La faiblesse des revenus dans un pays où 78 % de l'emploi total relève de l'agriculture, qui elle-même constitue le secteur le moins lucratif en termes de revenus ;
- Les inégalités de patrimoine sont encore plus fortes aussi bien verticalement qu'horizontalement, notamment entre milieux urbain et rural, ainsi qu'entre provinces ;
- Les inégalités en dotations infrastructurelles des provinces s'ajoutent aux inégalités de patrimoines et les renforcent ;
- Le rôle d'amplification des inégalités économiques spatiales joué par les politiques de rétrocessions budgétaires et d'affectations des aides étrangères ;
- La persistance d'un modèle de croissance non inclusif, sans distribution équitable de ses retombées, non équitable et non équilibré sur le plan géographique.

Ces traits caractéristiques soulignent d'autres dimensions des fissures dans le tissu social de la nation. Comme déjà souligné, les inégalités infrastructurelles ont une double portée sur le plan géographique : elles reflètent des inégalités en termes de densités des réseaux de développement, et des inégalités en termes d'opportunités que ces derniers ouvrent aux différentes provinces du pays et à leurs populations. Ce sont également des inégalités en termes de chances d'équilibre territorial du développement et des retombées de la croissance.

Comme ces inégalités se répercutent sur la structure de concentration des richesses et des patrimoines, notamment dans certaines villes actives sur le plan des activités minières, industrielles et commerciales, cela crée ou renforce une autre dynamique cumulative. Car, plus qu'un facteur et source d'inégalités économiques, le déséquilibre de la croissance est en lui-même une dynamique cumulative des inégalités. Les investissements d'infrastructures de la part de l'État comme les autres investissements du secteur privé ont tendance à bénéficier des facilités existantes, et donc à les renforcer, et finalement à s'agglutiner dans ces lieux de concentration.

[113] BCC, *Rapports annuels 2000-2012.*

Une telle dynamique produit et renforce non seulement des déséquilibres, mais aussi et surtout des inégalités, sur les plans social et géographique. Il faut rappeler à cet égard, le rôle crucial que joue l'équilibre géographique de la croissance et de l'implantation industrielle dans la construction d'un espace économique intégré, donnant ainsi un fondement solide à la construction de la nation, et à la conscience d'appartenance à ladite nation. Les inégalités économiques sont ainsi à la fois source et facteur de production des fissures verticales (sociales), d'une part, et de l'autre, des fissures horizontales (géographiques ethno-régionales) dans la société nationale.

Elles constituent de ce fait des freins à la construction de la Nation/État, en réduisant le sentiment et la conscience d'appartenance à une même nation. Elles réduisent aussi l'appropriation populaire des efforts d'édification de la Nation/État, et l'engagement citoyen ou patriotique dans ces efforts.

Dynamique cumulative des inégalités économiques comme facteur d'amplification des fissures dans le tissu national

Dans une autre perspective, celle de la dynamique cumulative des inégalités économiques, et du « système des inégalités » en général, l'analyse a mis en lumière les faits caractéristiques qui suivent :

- Les inégalités de revenu ouvrent des opportunités et possibilités d'inégalités de patrimoine qui, à leur tour, renforcent les inégalités des revenus dans un cycle cumulatif de production et reproduction, tant que la source première de prédation n'a pas tari ou continue à fonctionner ;
- Une dynamique cumulative s'instaure ainsi sur le double plan horizontal et vertical. Car les inégalités infrastructurelles, combinées avec une existence significative du secteur public et du secteur privé formel, ont tendance à attirer les investissements dans certaines agglomérations. Cette dynamique renforce les inégalités horizontales d'infrastructures, et se répercute sur les inégalités de revenus et de patrimoine en vertical comme en horizontal, et dans un cercle cumulatif de production et reproduction des inégalités économiques ;
- Le rôle capital de la gouvernance politique comme un des facteurs et mécanismes fondamentaux de production et de reproduction des inégalités économiques. Elle le fait en établissant les règles du jeu dans la gestion des ressources de l'État, leur affectation, le système de transferts, ainsi que l'orientation et l'incitation des investissements. Elle le fait aussi en déterminant les critères de nomination et d'affectation des responsables à certaines fonctions et à certains rouages stratégiques de gestion économique et financière.

Ce qui souligne l'interconnexion entre inégalités économiques et inégalités politiques dans leur dynamique cumulative ;

- Une relation d'interconnexion semblable existe aussi entre les inégalités économiques et les inégalités socioculturelles comme analysé précédemment ;
- Ce faisant, la gouvernance politique est au centre de la dynamique cumulative non pas seulement des inégalités économiques, mais aussi du « système des inégalités » dans son ensemble, étant donné que les trois catégories d'inégalités se renforcent mutuellement ;
- La cumulativité économique des inégalités s'exprime aussi à travers la dynamique de l'évolution économique. En effet, avec une croissance non inclusive, comme c'est le cas actuellement, c'est la base de la pyramide sociale qui est marginalisée et exclue des bénéfices de la croissance par le jeu des inégalités. D'un autre côté, lorsqu'arrive la période de récession et d'austérité, cette dernière n'inclut pas le sommet de la pyramide et c'est encore une fois le reste de la société qui en porte les charges des privations ;
- Avec un modèle de croissance à base restreinte du fait d'être porté par quelques secteurs seulement (mines, commerce, services marchands et construction), eux-mêmes localisés dans quelques coins du pays, cela contribue à accentuer les inégalités spatiales/géographiques entre provinces comme entre individus et les couches sociales.

Une autre fissure dans le tissu social et national provient du fait que les inégalités économiques sont les premiers déterminants de la division de la société en classes et couches sociales et, dans beaucoup de cas, du système de reproduction sociale. À ce titre, elles influencent non seulement la structure de la société, mais aussi la reproduction de cette structure sociale, et donc les chances et opportunités d'ascension sociale, tout comme les freins à cette ascension.

Cette situation s'annonce déjà en RDC, bien qu'encore timidement. En effet, renforcés par le cycle cumulatif du système des inégalités, les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en pauvres. Et cette différenciation en classes a tendance à poser des racines de la reproduction sociale. En ouvrant des portes à une dynamique de différenciation et de reproduction sociales, les inégalités économiques et, à travers elles, le « système des inégalités », réduisent sensiblement pour les moins nantis, les perspectives d'ascension sociale et d'ouverture d'opportunités : vie décente, éducation comme levier d'ascension, etc.

En même temps, le « système des inégalités » renforce pour les nantis bénéficiaires de ces inégalités, leurs positions dans la hiérarchie sociale, économique et politique, et dans l'accès aux fonctions de gouvernance, en faisant ainsi une sorte de confrérie politique, économique et financière, prête à légitimer sa position dans les inégalités.

Du fait de la reproduction sociale par laquelle les classes sociales se perpétuent sur base de ces inégalités, il y a tendance, dans la société congolaise, à limiter ou même exclure les chances de mobilité sociale ascendante. Les inégalités ferment les portes de l'espoir dans un futur heureux comme égalité de droits et de chances pour tous les citoyens, parce qu'elles limitent les opportunités et les perspectives de bénéfices économiques à une minorité qui tend à se reproduire socialement, économiquement et même politiquement. La société devient bloquée,[114] et les efforts de construction de la nation ne peuvent qu'en pâtir.

L'idéal constitutionnel du projet social est celui d'une nation démocratique qui, de ce fait, prône le primat de l'égalité comme règle et valeur fondatrice de la démocratie. Les écarts par rapport à cette valeur fondatrice qui se traduisent notamment en inégalités économiques criantes, injustes et illégitimes, relèvent d'une gouvernance économique contreproductive pour la construction de la nation congolaise. Ce qui renforce, avec plus de sensibilité encore, les autres fissures dans le tissu social et national, d'autant plus que ces inégalités sont vécues et senties comme injustes et illégitimes.

La croyance populaire dans les villes du Congo et à Kinshasa en particulier, est que les richesses monétaires, matérielles et de patrimoines qui sont exhibées au quotidien par les dirigeants politiques et leurs complices économiques et sociaux, sont des « biens mal acquis », qui ne proviennent pas d'un salaire mérité. Ce sont des richesses volées, détournées et acquises par corruption dans l'exercice des fonctions publiques, ou dans la connivence en affaires avec la gouvernance de la prédation. D'où une récrimination enfouie et ruminée, mais qui peut devenir violente à l'égard des bénéficiaires de ces inégalités.

À ce titre, la dynamique cumulative des inégalités est un facteur de division et de conflits, donc de destruction des efforts de construction de la Nation/État RDC. Si la gouvernance politique est au centre de cette dynamique, elle est aussi celle qui, dans d'autres conditions, peut engager une dynamique contraire, si elle veut réduire ou éliminer les inégalités économiques et le système des inégalités en général, comme levier instrumental dans sa stratégie de construction de la nation. Le cycle cumulatif des inégalités ne peut être rompu que par des stratégies et politiques volontaristes.

---

[114] Fitoussi J.-P., *op. cit.*, p. 185.

C'est dire que les inégalités constituent un jeu de facteurs destructifs de la cohésion et de l'unité de la nation, et fragilisent les efforts de construction de cette dernière, du fait de leur existence et de leur ampleur, mais aussi du fait de leur dynamique cumulative.

Inégalités et bases économiques de la construction de la nation

Comme analysé plus haut, la construction de la Nation/État au Congo est et doit être un effort volontariste continu, qui consiste à renforcer « l'assemblage » des divers éléments politiques, économiques, sociaux et culturels, et forger ainsi l'existence active de la nouvelle entité nationale, la conscience collective de cette identité, et l'attachement collectif à l'espace vital national. Cette conscience se traduit en communion avec les institutions porteuses de l'âme de cette construction, institutions qui, légalement et légitimement, sont en charge de sa gouvernance.

Il y a lieu de rappeler que les parties à rassembler ont une double dimension à la fois sociale (verticalité de la construction de la nation), et géographique (horizontalité de la construction de la Nation/État). C'est dire que la Nation/État elle-même, et la conscience partagée de l'identité commune qui la portent, s'enracinent dans les différentes couches et classes sociales, ainsi que dans l'ensemble des parties et composantes géographiques (administratives et économiques) qui constituent l'autre dimension des « briques » de la nation.

Rappel des bases économiques de construction de la nation

L'analyse des soubassements économiques de la construction de la nation a aussi montré que cette dernière s'identifie toujours à un espace territorial, à ses institutions politiques et socioculturelles, et aussi à son socle économique. L'infrastructure économique de la nation est son substrat sur lequel elle repose, et développe sa superstructure. Sans un tel substrat solide, la Nation/État manque de fondement qui lui permette de s'affirmer et de se positionner sur l'échiquier économique des autres nations.

Comme définis précédemment, les paramètres économiques fondamentaux de construction de la nation sont de deux ordres : ceux liés à la structure et à la dynamique économiques, et ceux liés au mode de gouvernance économique qui les régente. On peut appréhender la dialectique de l'interaction entre ces bases économiques de la construction de la nation et la dynamique des inégalités économiques. En effet, l'analyse de l'état des lieux des bases économiques de l'édification de la nation a montré que ces dernières sont caractérisées en particulier par :

- Une gouvernance économique caractérisée par des déficits de vision claire dans la construction de la nation, et notamment dans la consolidation des bases économiques de cette construction. Ceci est particulièrement évident en ce qui concerne la structure de la demande nationale qui est fonction du mode de distribution (équitable ou inégalitaire) du revenu national.

  Et c'est aussi particulièrement évident en ce qui concerne l'intégration du tissu économique et de l'espace comme substrat uni de l'édification de la superstructure de la nation. Cette dernière ne peut être entreprise et avoir des chances de succès avec une base économique marquée par de graves inégalités économiques sectorielles et géographiques ;

- L'existence d'un modèle de croissance non participative parce que non créatrice d'emplois ; non inclusive parce que productrice de laissés-pour-compte et de marginalisés ; non distributrice de ses retombées parce que non constructive d'un tissu et d'un espace économiques intégrés ; donc une croissance peu fonction de la demande nationale, et qui, finalement, renforce les inégalités et affaiblit les bases économiques d'édification de la Nation/État.

Édification de la nation et lutte contre le cycle cumulatif des inégalités économiques

L'état des lieux des paramètres bases de la construction de la nation indique que la gouvernance économique actuelle développe des mécanismes de production et de reproduction des inégalités. Les résultats de cette gouvernance illustrent cette conclusion. En effet, le modèle de croissance et sa dynamique sont caractérisés en particulier par :

- Le rétrécissement de la base matérielle de l'économie ;
- Le renforcement de la dépendance extérieure de l'économie congolaise ;
- La faiblesse de la maîtrise des modes de financement de l'économie, et de l'autonomie dans la formulation et l'appropriation des stratégies de croissance inclusive, et de développement durable ;
- La marginalisation des secteurs économiques à large base sociale pour une croissance inclusive et distributrice de ses retombées ;
- La désarticulation du tissu et de l'espace économiques du pays du fait principalement de l'absence d'un développement industriel intégrateur et structurant ;
- La désarticulation et la faible efficacité des infrastructures économiques.

Ce sont là des caractéristiques d'un modèle de croissance peu ou pas du tout intégrateur des classes sociales, des régions administratives, du tissu et de l'espace de la nation. Ce modèle de croissance et la gouvernance économique qui le gère et s'en nourrit, font partie de la dynamique de production et reproduction du système des inégalités, et pas seulement des inégalités économiques. Ils contribuent ainsi au renforcement non seulement de la désarticulation verticale et horizontale du tissu de la nation, mais aussi du sentiment morose dans l'édification et l'appartenance à la Nation/État RDC.

L'état des lieux des inégalités économiques et celui des paramètres bases économiques de l'édification de la nation se conjuguent donc, s'engendrent et se renforcent mutuellement dans un autre cycle cumulatif. C'est pourquoi en définitive, la gouvernance économique en cours a peu de chance de jouer au levier instrumental dans la construction de la nation, vu qu'elle renforce les inégalités économiques et le « système des inégalités » dont, d'ailleurs, elle se nourrit et qu'elle légitime d'une certaine manière.

Les inégalités économiques et leur dynamique cumulative telles que générées par le mode actuel de gouvernance économique, jouent ainsi un rôle de destruction des bases économiques idéales de construction de la nation. Elles ne peuvent jouer celui de consolidation des paramètres bases de cette construction. On a déjà souligné comment les inégalités affectent l'idée de croissance participative et inclusive.

En effet, les inégalités économiques sont une menace pour la croissance.[115] Elles agissent sur la structure de la demande nationale qui n'a plus une base productive nationale, orientent les investissements du point de vue de leur nature et de leur localisation, exercent de ce fait un effet de distorsion sur les secteurs piliers de la croissance et sur la structure de l'offre. Tout cela finit par contribuer au ralentissement de la croissance qui, en plus, va s'enfoncer dans l'absence d'inclusivité, qui est un autre facteur défavorable à la construction de la nation.

Dans cette perspective, il a été souligné que la construction économique de la nation fait l'objet d'un certain nombre d'enjeux qui sont autant de défis économiques à relever. De ce point de vue, les inégalités économiques constituent une des grandes catégories de défis dans toute stratégie d'édification de la Nation/État RDC. Ce qui consiste à rompre leur cycle cumulatif, et leur dialectique de renforcement mutuel actuel. L'édification de la Nation/État RDC passe donc en conclusion par l'élimination, ou du moins la réduction des inégalités économiques.

[115] Africa Progress Panel, *op. cit.*, p. 65.

Il est important de souligner ici que le processus en cours d'une croissance non inclusive, profite au sommet de la pyramide sociale, écrase la base et sème des germes de révoltes internes, individuelles et sociales. Et cela est d'autant plus vrai et plus révoltant que quand c'est l'austérité, c'est encore la base sociale qui est écrasée et en porte la charge, le sommet sachant toujours comment se mettre à l'abri et même profiter des périodes de vache maigre.

La dynamique cumulative des inégalités économiques est ainsi et par essence porteuse des fissures dans la cohésion de la nation, et constitue une contrainte majeure à l'édification de cette dernière. Ce qui pose la pertinente question de savoir : quelle gouvernance définir et mettre en œuvre pour maîtriser la dynamique cumulative des inégalités économiques ou même du système des inégalités, et réduire leurs effets négatifs pour construire la Nation/État ? Cette question fait l'objet du chapitre suivant.

Inégalités socioculturelles cumulatives et construction de la nation

En tant que causes des conflits sociaux, les inégalités sociales influent négativement sur la cohésion sociale et/ou nationale. Ces conflits qui sont l'expression d'un manque d'harmonie entre les différents segments de la société peuvent conduire à l'éclatement de celle-ci. C'est ainsi que le pouvoir devient une exigence fonctionnelle de toute société à travers sa fonction de régulation, qui fait que les conflits sociaux ne conduisent pas à la dislocation de la société.

Les inégalités sociales brisent la cohésion nationale quand on se situe au niveau de la société globale. Elles créent un sentiment d'exclusion des victimes qui se considèrent comme n'appartenant pas à une même unité sociale avec ceux qui sont favorisés par ces inégalités. Pour cela, il faut que ces inégalités soient perçues par les victimes comme des injustices sociales. C'est-à-dire comme des rapports produits par des actes discriminatoires volontaristes.

Dans quelle mesure les inégalités sociales analysées plus haut ainsi que leurs déterminants influent négativement sur la cohésion nationale ? Il s'agit des inégalités dans les six domaines choisis que sont : l'éducation, la santé, l'emploi, l'eau, l'électricité et le logement.

Par ailleurs, étant donné que ces inégalités sociales deviennent aussi les déterminants les unes des autres, il est aussi question de les aborder de manière cumulative. En d'autres termes, certaines inégalités produisent d'autres inégalités, et c'est ce qu'on appelle la reproduction des inégalités sociales.

Cette dimension cumulative fait que les victimes d'une inégalité deviennent victimes de toutes les autres inégalités. Les inégalités sociales forment alors tout un système sur lequel s'organise le fonctionnement de la société. Ces inégalités sociales cumulées influent négativement sur la cohésion nationale en distinguant alors les privilégiés d'un côté, et les défavorisés de l'autre. Cette analyse partira des facteurs des inégalités sociales évoqués au deuxième chapitre. Ensuite suivra l'analyse de la structure des inégalités sociales dans leurs interactions pour faire ressortir leur caractère cumulatif, et enfin, il sera question de mesurer l'incidence de ces inégalités cumulées sur la cohésion nationale.

Facteurs des inégalités sociales

Les facteurs principaux des inégalités sociales ont trois sources : la première est la disparité de revenu, la deuxième c'est l'action publique et la troisième est liée aux pratiques socioculturelles.

Inégalités des revenus

Sur le plan économique, la disparité des revenus opère une sélection entre ceux qui accèdent à l'éducation et ceux qui en sont exclus. Les enfants des pauvres ont un taux faible de scolarisation par rapport à ceux de ménages aisés. Cette sélection s'opère déjà au niveau de l'enseignement en école maternel. Largement détenu par les privés et donc avec un coût élevé, l'enseignement en école maternel est un privilège inaccessible aux enfants des ménages les plus pauvres. Ce niveau d'enseignement n'est pas obligatoire ; c'est-à-dire un enfant peut accéder au niveau primaire sans y passer nécessairement. Cependant, certaines écoles privées et même publiques imposent ce passage. D'où, les enfants issus des ménages pauvres ne peuvent pas accéder à ces écoles qui, souvent, dispensent un enseignement de qualité.

L'apparition des écoles privées aussi bien au niveau primaire que secondaire dans le système éducatif est venue, dans une large mesure, tracer une ligne de partage entre les écoles des riches et les écoles des pauvres. Certaines écoles publiques conventionnées, par le coût prohibitif des frais d'études qu'elles exigent, fonctionnent comme des écoles privées. Elles sélectionnent les meilleurs enseignants et les payent mieux que les autres, pour créer les conditions d'un enseignement de qualité accessible aux enfants issus des ménages riches.

À côté, il y a les écoles des pauvres où les frais sont bas et l'enseignement de mauvaise qualité. Les enseignants, peu compétents, sont mal payés et enclins à la corruption. Les conditions de travail difficiles dans ces écoles entrainent une forte déperdition scolaire.

Il y a une corrélation entre le coût de l'enseignement et sa qualité, comme l'attestent souvent les résultats aux examens d'État à la fin des études secondaires. Les meilleurs élèves et les meilleurs résultats sont enregistrés dans les écoles où les études sont plus chères.

Les inégalités des revenus sont aussi la cause des inégalités d'accès à la santé. Les ménages les plus pauvres ne parviennent pas à accéder aux soins de santé. Parfois, quand ils y parviennent, ces soins ne sont pas de qualité. Les plus riches ont la possibilité de sortir du pays pour accéder à la médecine de très haute qualité.

De même, un logement décent avec accès à l'électricité et à l'eau potable exige aussi un certain niveau de revenu. Les quartiers des pauvres et les milieux ruraux sont moins dotés de toutes ces commodités qui rendent une vie agréable.

Action publique inéquitable

Un deuxième facteur des inégalités sociales est la faible offre des services sociaux de base. Cette offre découle d'une action publique qui est menée par les détenteurs du pouvoir politique.

En analysant les inégalités scolaires, il est apparu que l'offre scolaire en était une des causes. F. Dubet[116] affirme que : « Même dans les pays les plus universalistes et les plus républicains, comme la France, l'offre scolaire est loin d'être homogène. Parce que les inégalités spatiales se transforment en inégalités scolaires, parce que les établissements des quartiers favorisés sont généralement de meilleure qualité – enseignants plus expérimentés, équipes pédagogiques plus stables – les élèves les plus favorisés se voient offrir des formations de meilleure qualité, ce qui accentue sensiblement les écarts initiaux ». En RDC, l'offre scolaire est aussi un déterminant des inégalités scolaires dans la mesure où elle est inégalement répartie sur l'étendue du pays.

Le nombre de classes disponibles et celui des enseignants dans les différentes provinces ne tient pas compte de la demande scolaire (nombre d'enfants scolarisables). Cette distribution inéquitable résulte d'une action publique partiale qui engendre ces inégalités scolaires. Pour des raisons de propagande politique, des écoles sont construites sans tenir compte de la taille de la demande scolaire.

---

[116] Dubet F., « Régimes d'inégalité et injustices sociales » sociologies, http//sociologies revues.org/3643, 2014

Dans le domaine de la santé, les injustices de l'action publique sont aussi observables. L'inégal accès à la santé a, entre autres, comme facteurs : la distribution géographique inéquitable des centres de santé et des hôpitaux généraux de référence, et la distribution géographique inéquitable du personnel de santé qualifié (médecins, infirmiers, aide-accoucheuses).

Quand on observe le taux des HGR (Hôpitaux généraux de référence) réhabilités ou équipés par province en 2012, on se rend compte des disparités créées par cette action publique. Certaines provinces sont privilégiées par rapport à d'autres. Il en est de même pour d'autres domaines, comme la distribution de l'électricité où les écarts sont très importants, suite à une action délibérée fondée sur des motifs politiciens. Ajoutons que l'absence d'infrastructures appropriées (sportives, etc.) pour les enfants et les personnes vivant avec un handicap consolide les inégalités.

Pratiques socioculturelles

Les inégalités scolaires de genre sont plutôt liées au rôle que la société a culturellement assigné à la femme. Dans les cultures congolaises, le statut social de la femme est essentiellement perçu par rapport à sa fonction reproductrice de l'espèce humaine. Même une petite fille peut être affectueusement appelée « maman », pour souligner son destin maternel. Dans certains milieux, la fille qui fréquente l'école est considérée comme étant en attente d'une union matrimoniale. Dès que l'opportunité se présente, la scolarité est interrompue. C'est pour cette raison que la transition entre les niveaux d'enseignement primaire et secondaire, ou entre celui-ci et l'enseignement supérieur montre une forte déperdition scolaire des filles.

Les pratiques socioculturelles sont également des facteurs des inégalités face à l'emploi. Les discriminations communautaires, sur base desquelles se construisent des réseaux sociaux, créent des inégalités dans la mesure où les membres de certaines communautés sont privés de l'accès à certains postes de travail.

Sur le plan de la santé, les croyances religieuses sont à la base de certaines inégalités. En effet certaines confessions religieuses s'opposent à certaines pratiques médicales, comme la vaccination des enfants, la transfusion sanguine, etc. Cette attitude accroit la vulnérabilité sanitaire des enfants privés de vaccination, d'où une inégalité de protection sanitaire.

Processus cumulatif des inégalités sociales

Le processus cumulatif des inégalités tient au fait que certaines inégalités en engendrent d'autres, de sorte que les victimes des unes sont également victimes des autres. Ainsi se crée un système d'inégalités qui forme la stratification de la société. Le système d'inégalités intègre les inégalités politiques, économiques et socioculturelles.

Les inégalités socioculturelles forment aussi à leur niveau un système, dans la mesure où elles interagissent les unes sur les autres. En prenant en compte différents éléments mis en relation, il est question de voir comment les inégalités socioculturelles entre les provinces, entre les hommes et les femmes, et entre les riches et les pauvres sont cumulatives. En d'autres termes, il s'agit de voir que les mêmes catégories d'analyse sont victimes de la somme des inégalités socioculturelles.

Inégalités cumulées entre provinces

La mesure des inégalités cumulées entre provinces est effectuée sur base des données présentées plus haut. En prenant en compte certains indicateurs dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau, de l'accès à l'électricité, on a classé les différentes provinces de la première à la onzième. La province ayant la plus faible somme est la plus privilégiée et vice-versa.

Le classement des provinces donné au tableau 6.1 est une synthèse des tableaux 3.6 à 3.36. Dans chacune des colonnes (de A à I) sont classées les 11 provinces d'après leur rang allant de 1 à 11. Ainsi, par exemple, dans la colonne A, le Maniema vient en tête (n°1) pour la scolarisation au primaire, tandis que le Katanga boucle la série (n°11). Dans la colonne H (source aménagée d'eau), c'est Kinshasa qui est le n°1 et l'Equateur le n°11, donc le dernier, etc. La colonne J représente alors la somme des rangs par province. La colonne K donne le classement général par ordre décroissant de la colonne J.

La lecture du tableau 6.1 indique que la ville de Kinshasa est classée première en ce qui concerne les accouchements dans une structure médicale, les accouchements assistés par un médecin, l'accès à l'eau et l'accès à l'électricité. La province de Bandundu est mieux classée dans l'offre scolaire : le nombre d'élèves par classe et le nombre d'élèves par enseignant. La province du Maniema occupe la première place en matière de scolarisation et des HGR réhabilités. Le Nord-Kivu est en première position pour les HGR équipés.

À l'autre extrémité, on trouve la Province de l'Équateur qui est en dernière position en ce qui concerne le nombre d'accouchements dans une structure de santé et au sujet de l'accès à l'eau potable.

Tableau 6.1 : Classement des provinces selon les inégalités cumulées.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
	Scolarisation au primaire	Élèves/classe	Élèves/Enseignant	HGR réhabilités	HGR équipés	Accouchements dans une structure de santé	Accouchements assistés par un médecin	Source aménagée d'eau	Électricité	Score total	Place moyenne
Kinshasa	9	7	2	5	7	1	1	1	1	34	1
Bandundu	2	1	1	3	5	4	9	9	9	43	2
Bas-Congo	4	6	4	8	11	2	4	4	2	45	4
Équateur	6	3	4	4	6	11	8	11	7	60	8
Kasaï-Occidental	8	2	4	9	8	8	10	10	11	70	10
Kasaï-Oriental	10	4	11	11	2	6	11	7	10	72	11
Katanga	11	11	9	6	4	9	5	5	3	63	9
Maniema	1	8	3	1	9	10	7	8	6	53	6
Oriental	3	5	7	7	10	6	6	6	5	55	7
Nord-Kivu	5	10	9	2	1	3	3	2	8	43	2
Sud-Kivu	7	9	7	10	3	5	2	3	4	50	5

Source : Élaboré sur base des données de certains tableaux publiés plus haut.

Le Kasaï-Occidental est dernier en accès à l'électricité. Le Kasaï-Oriental est la province la plus défavorisée en matière d'offre scolaire (ratio élèves/ enseignant), de réhabilitation des HGR et des accouchements assistés par un médecin. C'est la province qui est le plus de fois en dernière position. Le Katanga est en dernière position pour la scolarisation et pour l'offre scolaire (ratio élèves/classe).

Au regard des inégalités extrêmes entre la ville de Kinshasa et la province du Kasaï-Oriental, on peut regrouper les 11 provinces, en fonction des écarts de 10 points entre les scores totaux, en quatre catégories :

- Les provinces les plus favorisées où l'on peut ranger la ville de Kinshasa, la province du Bandundu et le Nord-Kivu ;
- Les provinces favorisées où se classent le Bas-Congo, le Maniema, la province Orientale et le Sud-Kivu ;
- Les provinces défavorisées parmi lesquelles se trouvent le Katanga et l'Équateur ;
- les provinces les plus défavorisées qui sont : le Kasaï-Occidental et le Kasaï-Oriental.

Inégalités cumulées entre hommes et femmes

Les inégalités sociales dont les femmes sont victimes sont également cumulatives. Elles sont essentiellement fondées sur le statut et le rôle culturellement assigné aux femmes. L'infériorité de leur statut et leur rôle reproducteur de l'espèce les rendent victimes des inégalités aussi bien politiques, économiques que sociales.
Le rôle reproducteur qui leur est assigné induit le faible niveau de leur scolarisation. Si, au niveau primaire, les inégalités ont été sensiblement réduites, il n'est pas de même aux niveaux secondaire et supérieur. En plus, elles sont moins alphabétisées que les hommes.

L'infériorité de leur statut fait qu'elles ne sont pas maitresses de leur santé. Qu'il s'agisse de la santé génésique ou de la protection contre les maladies transmissibles comme le VIH/sida. Cette maîtrise est aussi déterminée par le niveau d'instruction de la femme. Donc la scolarisation a un effet sur la santé des femmes. Leur faible niveau d'instruction a un effet sur l'accès aux médias. Selon le Rapport genre 2011 : 31,2 % de femmes contre 51,7 % d'hommes accèdent à la radio, 19,7 % de femmes contre 24,1 % d'hommes à la télévision, et 85 % de femmes contre 26,7 % d'hommes au journal.

Il est établit aujourd'hui que les obstacles à l'égalisation des rapports sociaux de sexes et à l'autonomisation de la femme sont essentiellement culturels. Le statut inférieur de la femme est un produit de la culture. En dépit des réformes juridiques et des fonds mobilisés, l'élévation du statut de la femme ne se réalise toujours pas.

Les inégalités cumulatives dont les femmes sont victimes ont donc un fondement culturel. Ce sont les inégalités socioculturelles qui produisent les inégalités politiques et les inégalités économiques.

L'infériorité de leur statut social les empêche d'accéder à un statut politique élevé. Ce statut inférieur les prive de la scolarisation et donc des emplois rémunérateurs, sources d'autonomie et d'égalité économique.

Inégalités sociales cumulées entre riches et pauvres

Les inégalités de scolarisation sont susceptibles de produire les inégalités face à l'emploi. Car, pour accéder à un emploi qualifié, il y a une exigence d'une formation. Ainsi, les inégalités de scolarisation se reproduisent en inégalités face à l'emploi.

Les catégories sociales à faible taux de scolarisation sont désavantagées sur le marché de l'emploi car elles ne peuvent être compétitives que lorsqu'elles sont dotées d'une formation requise. Ainsi donc, les victimes des inégalités scolaires sont également victimes d'inégalités face à l'emploi qualifié. Les inégalités d'emploi engendrent fatalement les inégalités de revenu. Les revenus ne seront pas les mêmes selon que l'on ait ou non un emploi, et selon le niveau de qualification de cet emploi. Ces inégalités de revenu produisent alors d'autres formes d'inégalités.

En premier lieu les inégalités de revenu produisent les inégalités scolaires qui, elles, avaient initialement produit les inégalités face à l'emploi. Il y a donc un cercle vicieux de reproduction de ces trois formes d'inégalités.

Par ailleurs, les inégalités de revenu produisent aussi les inégalités d'accès à la santé, au logement, à l'eau et à l'électricité. En effet, ceux dont le revenu est faible n'accèdent pas aux soins de santé de même qualité que ceux dont le revenu est élevé. Ils se rendent en effet dans les centres de santé les moins chers, où les soins sont dispensés par un personnel peu qualifié alors que les autres sont en mesure de payer les consultations des médecins spécialistes, et se déplacent même à l'étranger pour des soins de très hautes qualités. Les inégalités de revenu engendrent les inégalités d'accès aux soins de santé.

L'accès au logement est aussi tributaire du revenu. Ceux qui ont un revenu faible habitent les périphéries des centres urbains dans les maisons construites en matériaux peu durables, alors que les maisons en matériaux durables sont accessibles à ceux qui ont le choix de l'endroit et du matériel de construction de leurs maisons. Les autres, à défaut de construire, deviennent des locataires ballotés par les humeurs des bailleurs.

Le manque de plan d'urbanisation fait que les constructions anarchiques des personnes à faible revenu forment des quartiers périurbains souvent dépourvus d'aménagement d'eau courante et non électrifiés.

De ce qui précède, il apparaît que les inégalités de revenu constituent le lieu nodal autour duquel viennent s'articuler les autres formes d'inégalités sociales. Cela étant, il reste à analyser l'impact de ces inégalités cumulatives sur la cohésion nationale.

Graphique 6.1 : Système de cumulation des inégalités sociales et des revenus.

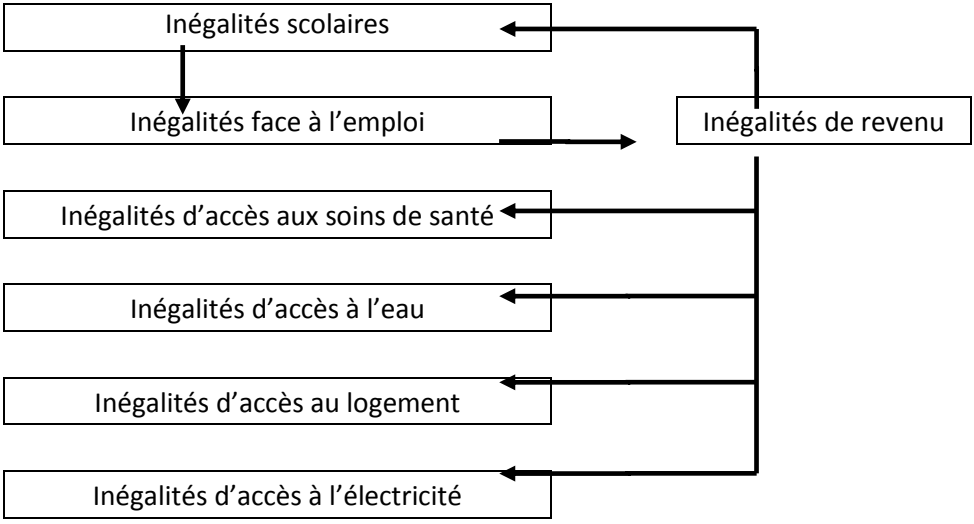

Incidence des inégalités sociales sur la cohésion nationale

L'action publique apparaît de plus en plus comme une contrepartie accordée à certains espaces sociaux pour récompenser et entretenir leur fidélité électorale. Les projets de développement, la construction des infrastructures scolaires, sanitaires ou autres sont orientés vers les espaces sociaux qui, en retour, offrent un soutien politique et électoral. Les espaces sociaux les moins favorables aux détenteurs du pouvoir deviennent ainsi des laissés-pour-compte. Cette façon de faire met en péril la cohésion nationale, car elle produit les inégalités sociales dont les victimes se sentent exclues de la collectivité nationale. Ce sentiment d'exclusion peut s'amplifier avec le processus de décentralisation qui est en cours.

Les discriminations inégalitaires sur le plan scolaire sont une des causes qui conduit, au niveau de l'enseignement supérieur, à la prolifération des établissements d'enseignement supérieur dans toutes les provinces.

Ceci a entraîné un affaissement de la qualité de l'enseignement et une sorte d'isolement académique. Quand bien même le passage des enseignants non originaires donnerait une petite caution nationale à ces établissements, il est difficile qu'ils constituent des lieux où peuvent s'édifier le sentiment national, comme les grandes universités du pays qui reçoivent les enseignants et les étudiants de toutes les provinces. Leurs contacts permanents et réguliers permettent de remettre en question des stéréotypes qui contribuent à susciter les pratiques discriminatoires.

En définitive, les inégalités scolaires, en provoquant le repli dans les universités dites communautaires, ont réduit les conditions de l'édification d'un sentiment national, par le fait que les étudiants de ces universités n'ont presque pas de contacts avec ceux des autres provinces qui leur sont étrangers, et avec qui ils ne peuvent pas avoir des échanges culturels indispensables à une intégration nationale.

Les inégalités face à l'emploi sont produites par des facteurs que nous avons énumérés au chapitre 2. Il y a, d'abord, le mécanisme principal de recrutement : les relations personnelles. Ces relations sont essentiellement communautaires. Ceux qui n'ont ni frère, ni cousin, ni connaissance capable de leur procurer un poste de travail se sentent exclus non seulement de manière individuelle mais aussi collective. Ils ont le sentiment que toute leur communauté est exclue de la collectivité nationale. Or, la construction nationale vise un sentiment d'appartenance et non un sentiment d'exclusion.

Le chômage est un phénomène urbain et se pose surtout dans la capitale Kinshasa et dans les villes du Katanga. Tous les diplômés d'État qui affluent vers ces villes pour la formation universitaire ne rentrent pas dans leurs milieux d'origine avec leurs diplômes universitaires. Car, ils n'y trouveront pas d'emplois. Même ceux qui sont formés dans les universités des différentes provinces ont tendance à migrer vers les centres économiques. L'étroitesse du marché de l'emploi provoque des pratiques discriminatoires qui sont une menace à l'unité nationale.

Il ne s'agit pas seulement de l'emploi qualifié, mais aussi des toutes sortes d'emploi qui attirent la population active vers les centres urbains. En prenant un recul historique, on se rendra compte que l'épuration ethnique des années 1990 au Katanga était justifiée par la présence massive des travailleurs d'origine kasaïenne dans les grandes entreprises du Katanga, au sein desquelles ils se seraient accaparés la majorité des postes de commandement.

En fait, lorsque l'élite politique du Katanga veut justifier l'existence des miliciens « *Bakata Katanga* » elle évoque la grande misère qui assaille la jeunesse katangaise à qui il faut donner du travail. Ce mouvement sociopolitique apparait donc comme un mécontentement face aux conditions d'existence précaires. De même, la manipulation politicienne n'est pas à écarter quand on réfléchit sur ce mouvement. Il constitue, tout de même, une preuve éloquente de la menace qui pèse sur la cohésion nationale lorsqu'il y a inégalité d'accès à l'emploi.

En juillet 2013, le président de l'Assemblée provinciale du Katanga, qui revenait d'une mission de pacification (sic) à l'intérieur de cette province, affirmait que le problème de *Bakata Katanga* sera résolu avec les postes d'emploi qu'il faudra accorder à cette jeunesse. Par conséquent, il s'est engagé à passer dans toutes les entreprises installées au Katanga pour vérifier l'origine provinciale des ouvriers et employés qui y travaillent. Eu égard à ce lien entre le chômage et la cohésion nationale, la question des inégalités d'accès à l'emploi trouve toute sa pertinence. Dans les pays en développement, comme la RDC, où le taux d'activité est plus élevé, le secteur informel et le sous-emploi sont devenus des déversoirs du chômage en expansion. De ce fait, l'analyse des inégalités dans l'accès à l'emploi ne couvre qu'une faible part du taux d'activité.

La répartition déséquilibrée de l'offre de santé à travers les deux premiers facteurs, produit un sentiment d'injustice auprès des populations privées des soins de santé. Ce sentiment n'est pas de nature à édifier la cohésion nationale. Ce même sentiment d'injustice est aussi produit par la disparité des revenus.

Quant aux pratiques culturelles et aux croyances religieuses de certains groupes sociaux, elles créent une sorte d'isolement entre ceux-ci et le reste de la société. Ces groupes ont tendance à se constituer en contre-sociétés. Celles-ci constituent un obstacle à la formation de toute forme d'unité sociale dont la cohésion sociale.

La construction nationale est une œuvre de tous les jours. Le sentiment national doit être entretenu par la socialisation permanente. Celle-ci suppose une communication entre gouvernants et gouvernés, et entre les différents segments de la société. Cela exige l'accès aux médias qui est facilité par l'accès à l'énergie électrique.

Ici aussi, ceux qui n'accèdent pas à l'électricité par une action publique inéquitable qui néglige certaines agglomérations du pays, perdent le sentiment d'appartenance à l'ensemble national. Signalons, enfin, et de façon générale, que l'absence d'une classe moyenne nombreuse et active en RDC contribue au renforcement des inégalités.

Conclusion

De l'analyse qui précède, il apparaît qu'au niveau des inégalités sociales, selon les six axes retenus, ce sont les inégalités face à l'emploi qui constituent le nœud autour duquel se construisent les autres inégalités. Ce sont elles qui produisent les autres inégalités et elles sont aussi, dans une certaine mesure, produites par les inégalités scolaires.

Les inégalités face à l'emploi sont données comme la cause des conflits intercommunautaires qui ont éclaté au Katanga au cours des années 1990, ainsi que des mouvements *Bakata Katanga* qui y sont observés jusqu'à ce jour. Les inégalités d'emploi ont comme source les inégalités scolaires. En effet, on peut constater que cette province occupe la dernière position dans le domaine de la scolarisation.

Les effets d'entrainement des autres inégalités produites par les inégalités d'accès à l'emploi produisent la misère et la contestation politique armée, qui met en péril la cohésion nationale.

Cette cohésion nationale est aussi minée par ces inégalités cumulées entre les provinces du pays. Elles sont engendrées par l'action publique inéquitable et discriminatoire à l'égard des différents segments de la collectivité nationale. Les victimes des inégalités spatiales à travers les provinces sont ainsi poussées à la migration, et aggravent les inégalités qui passent de la dimension spatiale à la dimension sociale et même politique.

Références bibliographiques

1. RDC, *Document intérimaire de stratégies de réduction de la pauvreté*, Kinshasa, mars 2002.
2. RDC, *Document de la Stratégie de réduction de la pauvreté* (DSRP), 2006 – 2010 et DSCRP 2, 2011-2015.
3. RDC, *Programme du gouvernement 2007-2011*, Kinshasa, février 2007.
4. RDC, *Programme d'action du gouvernement 2012-2016*, Kinshasa, mai 2012.
5. Ministère du Plan, UPPE-SRP, *Pauvreté, insécurité et exclusion en RDC*, Kinshasa, juin 2006.
6. RDC-GOUVERNEMENT et PNUD, *Rapport National sur les OMD* 2010 et 2014.
7. PNUD, *Profil résumé de la pauvreté et des conditions de vie des ménages des provinces de la RDC,* Kinshasa, 2009.
8. PNUD, *RNDH 2008 et* 2010.
9. *Congo as a nation*, in.
10. *Axes de la Politique sociale du Gouvernement de la RDC*, texte ronéotypé, Kinshasa, sd.
11. Herderschee, J., Mukoko Samba, D., Tshimenga Tshibangu, M., (éditeurs), *Résilience d'un Géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en RDC*, 3 Volumes, Kinshasa, Banque mondiale, 2012.
12. Bussa, J. L. *Question orale réquisitoire contre le Gouvernement, conclusion des débats à l'Assemblée Nationale*, Kinshasa, le 28 avril 2010.
13. Essolomwa, L., Développement : le flux des investissements en RDC accentue les inégalités entre les provinces, in *Les dépêches de Brazzaville,* Le vendredi, 14 décembre (2012).
14. Kankwenda, M. J., *L'Économie politique de la prédation au Congo Kinshasa*, ICREDES 2005 ; et du même auteur, Croissance, compétitivité et attractivité de l'économie congolaise : étude pré-diagnostique prospective, document préparé dans le cadre de l'Étude nationale prospective (ENP), Ministère du Plan, Kinshasa, mai 2013.
15. Kangamotema, B., (CP), *La CENCO évalue la contribution d'une économie sociale à la croissance, les inégalités et la pauvreté en RDC*, 14 novembre 2013.
16. Mobateli, A., *Inégalités salariales en RDC: le gouvernement promet sans jamais améliorer*, in *Le Potentiel* du mardi 6 novembre 2012.

17. Mazalto, M., *Ressources naturelles et inégalités en RDC. Nouvelles règlementations sur les ressources naturelles et inégalités en Afrique : l'expérience de la République démocratique du Congo*, papier présenté au Colloque du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM), Montréal, UQAM, le 23 novembre 2004.
18. Africa Progress Panel, *Afrique : les inégalités, une menace pour la croissance économique*, Rapport 2012. Cfr. www.africaprogresspanelorg.
19. CRID, *La lutte contre la pauvreté et les inégalités passe par une gestion durable et équitable des ressources naturelles.* In www.crid.asso.fr.
20. Search for Common Ground (SFCG), RDC : *Comprendre les différences ; agir sur les points communs*, sd.
21. Marivoet, W., *Decentralizing the challenges of poverty reduction in the DRC*, in *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire,* 2008-2009.
22. *Disparités sociales et politiques de croissance équitables*, in Développeur d'avenirs. In www.afdfr/home/projets_afd/education/pid/1375.
23. Touraine, A., *Vivre ensemble. Égaux mais différents*, Paris, Fayard, 2000.
24. Fitoussi, J.-P., Inégalités : l'horizon de la faible espérance, in *Le Monde*, 28 novembre 2007.
25. Bihr*, A. et* Pfefferkorn, R.*, Le système des inégalités, Paris,* La Découverte*,* 2008.
26. Bonnewitz, P., *Classes sociales et inégalité*, Bréal, 2004.
27. Boudon, R., *Égalités et inégalités sociales*, in *Encyclopédie Universalis*.
28. Gadrey, J., *En finir avec les inégalités*, Éditions Mango, 2006.
29. Picketty, T., *L'économie des inégalités*, Paris, La Découverte 2007.
30. Noël, A., *Combattre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale*, rapport de la Conférence internationale, Montréal, Automne 2011.

Chapitre VII

Regard vers l'avenir : Pistes d'action pour la gouvernance

Les chapitres précédents ont fait l'analyse de l'état conceptuel de la question, de l'état des lieux en ce qui concerne les inégalités en RDC, et même du système des inégalités et de leur dynamique cumulative, de celle de l'état des lieux en ce qui concerne la construction de la nation, et sa dialectique avec les inégalités économiques. Il faut maintenant regarder vers l'avenir, et répondre à la pertinente question dont la réponse va permettre d'esquisser des recommandations de politiques appropriées de gouvernance. Il s'agit de la question du « que faire face à ce double état des lieux et à sa dialectique dans la situation concrète de la RDC ». Plus exactement, il s'agit d'esquisser une réponse stratégique cohérente à la question de savoir : quelle gouvernance définir et mettre en œuvre pour maîtriser la dynamique cumulative des inégalités (politiques, économiques et sociales) et réduire leurs effets négatifs pour construire la Nation/État ?

C'est l'objet de ce chapitre. La réponse va être examinée en trois temps qui sont autant d'axes de la stratégie, et au sein desquels les pistes d'action vont être définies. Le premier consiste à argumenter et suggérer les pistes d'action de la gouvernance d'élimination, ou du moins de réduction des inégalités dans leurs trois dimensions, et de leur dynamique cumulative, comme mécanismes d'aggravation des fissures dans le tissu de la nation. Le deuxième propose des pistes d'action pour une gouvernance engagée dans l'édification de la nation, tandis que le troisième temps fait la synthèse des pistes les plus significatives pour construire la Nation/État congolaise en éliminant les inégalités politiques, économiques et socioculturelles, et bien plus, le système des inégalités dont la dynamique joue un rôle négatif dans cette construction.

Ce chapitre ne se limite pas à définir ces pistes d'action comme composantes d'une stratégie conséquente et cohérente, dans la réponse aux préoccupations qui relèvent de ce double domaine et de sa dialectique. Il veut aussi insister sur les conditions politiques et techniques qui donnent plus de chances de succès à une gouvernance qui s'engage dans cette direction.

Il est important de souligner que l'édification de la nation demande, comme première exigence et étape dans la démarche, de faire l'auto-projection (de la Nation/État) dans le futur. Cette auto-projection est à appréhender aussi bien dans sa dimension interne qu'externe, en termes de géopolitique et de géostratégie.

Ce chapitre ne se situe pas dans une perspective opérationnelle directe, mais plutôt dans une perspective stratégique. De ce fait, il n'est ni un programme d'action pour le Gouvernement, ni un chapelet de mesures concrètes ou de vœux qui risquent d'être simplement pieux. Il recommande des pistes d'action intégrables à articuler dans une stratégie de gouvernance pour lutter contre la dynamique cumulative des inégalités en vue de construire la nation congolaise.

Combattre les inégalités et leur dynamique cumulative

Dans le domaine de la gouvernance politique et de la conscience nationale

L'analyse qui vient d'être faite des inégalités politiques, de leur caractère dynamique et cumulatif, démontre clairement que celles-ci résultent d'un processus historique de gouvernance politique et administrative d'exclusion et d'insécurité politico-publique, lesquelles sont de nature à impacter fort négativement sur la marche de l'édification de la nation et de l'État. Pour y remédier, il faut engager une lutte énergique, approfondie et continue aussi bien en amont, ciblée sur les causes, qu'en aval, ciblée sur les conséquences. En ce qui concerne les pistes d'actions en direction des inégalités politiques, il y a lieu de distinguer les axes stratégiques d'action dont les pistes respectives d'action peuvent être présentées de la manière qui suit :

Prôner la refondation politique

Dans le cadre du respect du contrat social qui le lie à la société, l'État assume la responsabilité de réaliser la volonté du plus grand nombre, lui à qui est reconnu le monopole de la violence, de la force ou de la contrainte publique. Or, il vient d'être prouvé que c'est l'État lui-même qui, par divers mécanismes prédateurs, néo-patrimoniaux et non démocratiques, contribue à produire des inégalités.

La refondation politique vise l'émergence d'une nouvelle politique moyennant une triple piste d'action :

- *sur l'État lui-même :* elle suppose la récusation de tout mode d'accès au pouvoir qui ne soit pas fondé sur des bases légitimes ou démocratiques, et dont l'organisation obéit au critère de rapprochement avec les usagers ou les administrés, et ce, à tous les niveaux d'exercice du pouvoir d'État ;

- *sur la participation politique et citoyenne :* cette piste qui exige l'institutionnalisation effective des valeurs et normes démocratiques, et l'enracinement social de la participation politique des citoyens, pris individuellement et collectivement, à travers la régénération et l'émancipation des partis politiques moyennant quelques réformes des lois qui les régissent, ainsi que le renforcement de la conscience citoyenne ou de l'éducation à la nouvelle citoyenneté ;
- *sur les valeurs relatives à l'éthique de l'africanité et à la conscience nationale :* cette troisième piste requiert la « sanitarisation » de la vie politique, et la re-moralisation de la classe dirigeante ou politique moyennant l'éradication des antivaleurs qui ont envahi la société congolaise, rendue fortement morbide à cause du « mal congolais ».

Les valeurs de l'africanité sont celles de la solidarité, de la convivialité et de la recherche de la *phronesis* (quête du bonheur) qui valorise le bien, l'équitable et le raisonnable. La « réaxiologisation » collective impose à chaque Congolais de connaître son environnement, sa culture, moyennant notamment un nouveau type d'éducation, ainsi que l'instrumentalisation des médias en vue d'assurer l'inculturation du savoir et de favoriser la culture du devoir de mémoire.

Accélérer la décentralisation

La décentralisation administrative et territoriale apparaît de nos jours comme un des instruments de lutte contre les inégalités sociales. Elle impulse le développement à la base, d'autant plus qu'elle favorise les initiatives locales en fonction des véritables problèmes que rencontrent les communautés locales. Plutôt que d'attendre les solutions venant du pouvoir central, les organes locaux peuvent mobiliser les ressources financières pour répondre aux demandes sociales exprimées dans les six secteurs analysés.

C'est pourquoi, l'État congolais, pour ne pas être encombré par les demandes des communautés locales, a tout intérêt à accélérer la décentralisation afin que les entités locales se prennent en charge avec les ressources financières qu'elles génèrent. En respectant le principe de la retenue à la source des 40 % des recettes locales, l'État central aura doté les entités de base des ressources indispensables à l'érection des infrastructures de base, quitte à en assurer le contrôle pour garantir la satisfaction de l'intérêt collectif. Ainsi, chaque entité pourra affecter ses ressources en fonction des différentes contraintes qu'elle rencontre dans les six secteurs analysés.

Rompre avec le statut d'une néo-colonie

Rompre avec le statut d'une néo-colonie passe par la redéfinition de l'État à construire à travers ses missions fondamentales, afin qu'elle soit fondée et animée par une vision et une pensée nouvelles sur son devenir et son positionnement comme acteur et sujet partenaire sur l'échiquier mondial.
Il s'agit également de disposer des porteurs de l'âme de la nation, entendue comme valeurs égalitaires et démocratiques indispensables à tout processus de l'édification de la nation.

Dans le domaine de la gouvernance économique

Le cadre conceptuel a montré que toute gouvernance appelée à combattre les inégalités économiques ne peut le faire de manière isolée, par rapport aux autres catégories d'inégalités. Elle doit situer ce combat dans une perspective plus large, celle du système des inégalités, en tenant compte de leurs interaction et renforcement mutuel, et, bien sûr, de leur dynamique cumulative. De ce fait, la gouvernance de lutte contre les inégalités n'est pas appelée à « gérer » les inégalités, pour les laisser grandir, les justifier et les légitimer, avec le risque de voir les fissures de la nation s'aggraver et conduire à une explosion sociopolitique, mais plutôt à les combattre, les réduire sinon les éliminer dans la perspective de construire une nation qui rassemble et donne l'espoir à toutes ses composantes.

Considérée dans cette perspective, la question des pistes d'action pour la gouvernance de lutte contre les inégalités, s'appréhende en termes de gouvernance engagée dans la matérialisation de l'idéal de la démocratie, idéal qui est celui de l'égalité des chances et des droits :
la construction d'une nation congolaise plurinationale, basée sur ces valeurs d'équité et d'égalité qui fondent la démocratie.

L'enracinement des valeurs démocratiques en tant que processus de socialisation du développement, c'est-à-dire de démocratisation politique, économique et socioculturelle de plus en plus renforcée, constitue la raison d'être et le leitmotiv de la gouvernance dont il est question ici. C'est cela qui peut permettre à celle-ci de maîtriser la dynamique cumulative du système des inégalités, et consolider les bases économiques de construction de la Nation/État RDC.

En ce qui concerne la lutte contre l'injustice et l'illégitimité des inégalités économiques, les pistes théoriques d'action couvrent, comme indiqué au chapitre premier, les axes suivants :

- Réexaminer les facteurs et mécanismes de production des inégalités économiques et du système des inégalités en général, ainsi que leur dynamique cumulative (voir le chapitre II) pour se définir une stratégie cohérente et efficace de leur élimination ou au moins de leur réduction, en particulier de leurs injustices et illégitimités, et de la dynamique cumulative qu'elles engendrent au détriment de la cohésion et de l'unité nationales ;
- Formuler et mettre en œuvre une stratégie volontariste cohérente de suppression et/ou de réduction de ces facteurs et de leurs effets négatifs sur la production et la reproduction des inégalités ;
- Faire de cette stratégie une composante d'une stratégie plus large d'élimination du système des inégalités et de sa dynamique cumulative ;
- Enfin, réformer ou réviser notamment :
  - ✓ le système des primes, avantages sociaux et éléments de revenus alloués aux fonctionnaires de l'État de certains grades et fonctions en vue de réduire la tension salariale sur les plans vertical et horizontal ;
  - ✓ les affectations budgétaires des ressources en particulier entre les cadres politique et administratif, qui biaisent la distribution des revenus et contribuent à la production et surtout à la reproduction des inégalités économiques ;
  - ✓ le déséquilibre de l'implantation de la machine administrative, politique et sécuritaire de l'État ;
  - ✓ le déséquilibre spatial de l'implantation du secteur privé formel ;
  - ✓ le déséquilibre spatial de la croissance et de la distribution des revenus et des opportunités d'investissement ;
  - ✓ la configuration géoéconomique du territoire ;
  - ✓ la gouvernance de prédation et l'accès inégal aux fonctions de gestion économique et financière sur des bases clientélistes et ethno-régionales.

Dans le cadre de ce premier axe et de ces pistes d'action, la stratégie de la gouvernance d'élimination et/ou de réduction des inégalités économiques et du système des inégalités devra conduire à :

- Assurer l'équité des revenus en commençant par celle de la structure de distribution des revenus salariaux, et maîtriser leur dynamique cumulative qui accentue les injustices dans les inégalités ;
- Promouvoir une politique de redistribution économique par le système fiscal et celui des transferts sociaux pour répondre à l'aspiration démocratique nationale à l'équité et à l'égalité ;

- Supprimer le système de clientélisme et de népotisme à la base des inégalités injustes et illégitimes dans l'accès aux rouages de contrôle et de gestion économique et financière des ressources et biens de la Nation/État, et aux fonctions qui offrent des opportunités de corruption ;
- Engager une action vigoureuse de lutte acharnée contre la gangrène de la corruption et contre l'impunité dans ce domaine, notamment dans les secteurs de gestion où la gouvernance de l'État en est le plus marquée, et notamment dans la gestion des finances publiques, les régies financières, la gestion du patrimoine minier et forestier, la machine et l'institution judiciaires, les titres fonciers, la police et l'armée, et même dans le secteur de l'éducation, de manière générale dans les institutions politiques, et à l'occasion des passations des marchés publics, qui sont les principaux rouages de corruption et donc de reproduction des inégalités en RDC ; [117,118]
- Mettre en place un mécanisme vigilant et efficace de surveillance des inégalités de patrimoine, de l'enrichissement illicite, et du blanchiment d'argent par des réseaux mafieux. Ces derniers le font notamment à travers l'acquisition et la constitution des patrimoines immobiliers et financiers, produisant et ou renforçant les inégalités de patrimoine qui, comme déjà souligné, renforcent celles des revenus dans une dynamique cumulative ;
- Engager un processus de reconfiguration équitable de la géographie économique, administrative et de la croissance.

Dans le domaine de la gouvernance socioculturelle

L'analyse de l'offre publique des services sociaux de base réalisée au deuxième chapitre a révélé les inégalités sociales criantes dans les six secteurs considérés. Dans tous les cas analysés, la majeure partie de la population congolaise n'accède pas, ou insuffisamment, à ces services soit à cause de l'indisponibilité de ces derniers, soit à cause de la pauvreté.

En prenant en compte la distribution socio-spatiale de ces services, il est apparu que de fortes disparités existent entre les provinces, entre les villes des provinces, entre les villes et les campagnes, entre les classes sociales voire entre les hommes et les femmes.

---

[117] OSISA, *op. cit.*, p. 82.

[118] Muzong K., *Corruption et gouvernance en RDC durant la transition (2003 – 2006)*, Monographie 153, ISS, novembre 2008, p. 28.

Bien que ces inégalités soient sectorielles, leur accumulation finit par leur conférer un « caractère systémique tel qu'elles se déterminent, s'engendrent et s'aggravent réciproquement ».[119] De ce fait, les inégalités scolaires entrainent celles d'emploi qui engendrent à leur tour celles de revenus, et ces dernières conduisent à celles d'accès à l'eau, à l'électricité, à la santé, au logement et à l'éducation.

À cet effet, l'action publique pour éradiquer ou réduire les inégalités sociales mérite d'être circonscrite à deux niveaux: il s'agit en premier lieu d'amorcer des politiques publiques générales et, dans un second temps, d'engager des interventions sectorielles en tenant compte de la spécificité de chaque secteur analysé et de chaque province.

Politiques publiques globales de réduction des inégalités en RDC

Investissements équitables

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'une de principales causes des inégalités d'accès aux services sociaux de base est justement l'inexistence d'infrastructures dans la plupart des provinces, des villes et des milieux ruraux. Là où elles existent, elles sont, dans la majorité des cas, dans un état de délabrement très avancé limitant, par ce fait, les possibilités de jouissance par la population des services sociaux de base de qualité.

Les efforts du gouvernement de la République tendant à améliorer la desserte des services sociaux de base dans les différents secteurs n'ont cependant pas concouru à l'atténuation non seulement de l'indigence de la population, mais aussi des inégalités d'accès auxdits services. En effet, les actions publiques ont ciblé certaines entités plus que d'autres, élargissant ainsi les disparités qui existaient déjà entre elles. La ville de Kinshasa, les provinces du Bas-Congo et du Katanga, dans tous les cas de figure analysés, ont été les principales bénéficiaires desdites actions plutôt que le reste de provinces.

Il se trouve paradoxalement que c'est dans ces trois provinces déjà pourvues en infrastructures, certes non totalement adéquates, que les investissements sociaux publics ont davantage été orientés. La conséquence directe qui en résulte est l'élargissement du fossé entre les provinces d'une part, et d'autre part, entre les villes et les campagnes.

---

[119] Bihr A. et Pfefferkorn R., *Le système des inégalités*, Paris, La Découverte, 2008, p. 35.

Ce développement déséquilibré entre entités justifie en partie, les hésitations des acteurs politiques de consentir à l'érection en provinces des districts de l'ancienne organisation territoriale comme prévu dans la Constitution du 18 février 2006, au motif que ces entités ne sont pas viables.

Réduire les inégalités dans les différents secteurs, revient pour l'État congolais à prioriser les investissements dans les provinces, les villes et les cités, voire les milieux ruraux les plus démunis de sorte que les citoyens congolais de ces milieux puissent également y accéder. En accordant ainsi la priorité à ces zones qui semblent être abandonnées, l'État pourra recréer l'équilibre sans pour autant renoncer à investir également dans les espaces « nantis ». En construisant, par exemple, l'hôpital du cinquantenaire, l'État aurait dû en même temps ériger des structures sanitaires même de moindre importance dans les autres entités.

L'érection de ces infrastructures appelle des mesures d'accompagnent afin de faciliter l'accès des défavorisés à ces services. L'État peut, à travers divers mécanismes, subventionner les prestations dont les moindres coûts ou la gratuité favoriseraient un large accès aux usagers. C'est ainsi que les pouvoirs publics peuvent subventionner l'éducation, les soins médicaux et les logements de manière à en amoindrir les coûts afin que les paysans comme les populations citadines défavorisées puissent y trouver leur compte.

Promouvoir l'accès à l'emploi décent

La pauvreté est l'un des facteurs qui handicapent l'accès de la population aux services sociaux de base à travers le pays. Même dans les milieux où les infrastructures de base existent, le manque de ressources monétaires constitue le facteur limitant.

Dans les pays avancés économiquement, l'action publique vise à assurer la sécurité et la protection sociales par des mécanismes de redistribution à travers la fiscalité, permettant à l'État de prélever une partie des ressources des citoyens économiquement nantis pour couvrir les besoins des populations pauvres. Pareille option ne peut être viable en RDC d'autant plus que la majorité de la population vit soit dans le chômage, soit dans le secteur informel et donc ne crée pas des ressources susceptibles d'être prélevées par les pouvoirs publics à ces fins.

D'autre part, du fait du manque de traçabilité, il est difficile d'évaluer les revenus réels de certains citoyens sur lesquels seront effectués ces prélèvements. Enfin, tenant compte du fait que ces personnes supposées nanties représentent une infime minorité, les prélèvements sur leurs revenus ne sauront couvrir les dépenses de l'État en matière de protection sociale étant donné le nombre surélevé des nécessiteux.

Tenant compte de cette réalité, il revient à l'État de promouvoir une politique d'emploi pour fournir du travail à toute la population active. Une telle option a l'avantage non seulement de procurer un revenu stable à la population grâce auquel elle peut se procurer par ses propres moyens ces services sociaux de base, mais aussi de permettre à l'État de créer la richesse, d'en assurer une distribution équitable à travers une politique des salaires décents et d'investir dans l'érection des infrastructures de base.

Dans une telle perspective, étant donné que l'État ne peut à lui seul procurer du travail à toute la population active, il devra prendre appui sur les investissements privés. Par une politique incitative, notamment l'assouplissement de la fiscalité, la lutte contre les lourdeurs administratives, la construction des infrastructures, l'État favorisera les investissements privés susceptibles de créer l'emploi en faveur des Congolais.

À cet effet, il prendra soin de veiller à la répartition géographique de ces investissements pour éviter qu'ils soient une fois de plus concentrés dans les provinces et villes qui en sont déjà pourvues telles Kinshasa, Matadi et Lubumbashi et portera son attention sur les jeunes, les femmes et les personnes vivants avec handicap, qui sont souvent victimes des discriminations sur le marché d'emploi.

Par rapport au secteur informel, les pouvoirs enclenchent avec des chances de succès une politique déterminée de promotion de l'emploi dans ce secteur pour en faire une pépinière de germination des PME/PMI. Car, en tant que « maquis de survie » de la majorité, ce secteur constitue un gisement important d'emplois multisectoriels à valoriser et à promouvoir, plus pour les besoins du développement humain, de création d'emplois et de lutte contre les inégalités socioéconomiques, que pour ceux de la fiscalité.

Dans les milieux ruraux où domine l'agriculture, l'État pensera entre autres à l'octroi des crédits agricoles afin de permettre aux citoyens desdits milieux d'entreprendre des activités susceptibles de générer les ressources financières.

La lutte contre les inégalités face à l'emploi passe aussi par la mise en adéquation de la formation à la jeunesse en vue de lui fournir plus de chances sur le marché d'emploi et promouvoir de l'entreprenariat.

En effet, nombre des diplômés du secondaire comme d'université sont au chômage, notamment parce que les filières suivies ne trouvent pas des demandes sur le marché du travail. Une étude du marché du travail s'avère donc indispensable pour orienter les jeunes vers les filières les plus prisées.

Il importe également que, dans toutes les filières de formation organisées en RDC, un accent particulier soit mis sur l'esprit d'entreprenariat afin que les diplômés soient aussi capables de créer leurs propres emplois.

De manière spécifique, l'emploi de la femme doit être privilégié de telle sorte qu'à niveau de qualification égale ou à compétence égale entre l'homme et la femme, la femme soit favorisée pour lutter contre les inégalités de genre face à l'emploi.

Promouvoir une politique salariale en fonction du minimum vital

Au cours de la dernière décennie, la RDC a enregistré une croissance économique (évaluée aujourd'hui à 8 %), mais dont les résultats directs sur les conditions de vie de la population ne sont pas encore perceptibles. Une bonne politique salariale induirait des effets correctifs sur ce hiatus dans la mesure où elle étendrait équitablement les bénéfices de cette croissance économique à l'ensemble de la population et, par ce fait même, procurerait des revenus indispensables à l'accès aux services sociaux de base. De ce fait, tout en respectant le principe de libre contrat, l'État congolais s'obligera et obligera tous les employeurs opérant sur le territoire national à allouer des salaires susceptibles de garantir le minimum vital au dernier des travailleurs congolais.

Politiques sectorielles de réduction des inégalités sociales en RDC

Outre les politiques globales signalées plus haut, des politiques sectorielles s'avèrent indispensables pour lutter contre et réduire les inégalités dans les différents secteurs en RDC. Ces politiques sectorielles pourront concerner la santé, l'eau et l'électricité, l'emploi, le logement et l'éducation.

Politiques sectorielles de lutte contre les inégalités dans le secteur de la santé

En plus de l'érection et de l'équipement des infrastructures sanitaires et la subvention des prestations médicales indiquées ci-dessus, il est important que l'État congolais investisse dans la formation du personnel médical de haut niveau dans les différentes spécialités, afin de doter toutes les provinces, les villes et les milieux ruraux des ressources humaines de qualité dans tous les domaines de la santé.

Pour encourager le personnel médical ainsi formé à œuvrer dans les milieux ruraux qu'il redoute à cause de la précarité des conditions de travail et de vie, l'État congolais pourrait penser à leur allouer des primes conséquentes de risque et de campagne, comme ce fut le cas sous la colonisation.

Ainsi, chaque zone disposera des ressources humaines compétentes dans tous les domaines médicaux pouvant offrir les services médicaux de qualité à toute la population congolaise où qu'elle se trouve et quelle que soit sa condition.

Politiques sectorielles de lutte contre les inégalités dans le secteur de l'éducation

Lutter contre les inégalités dans le secteur de l'éducation implique l'extension de l'offre éducative de qualité afin que toutes les couches de la population y aient facilement accès. Pour ce faire, la construction de nouvelles écoles s'avèrent une nécessité, principalement dans les milieux défavorisés, notamment à la campagne et dans la périphérie urbaine. À cet effet, en plus des confessions religieuses et des privés qui investissent dans le secteur, les entreprises privées comme publiques peuvent être sollicitées pour organiser l'enseignement dans les milieux où elles sont implantées moyennant quelques exonérations. La promotion de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation des adultes peut aussi être mise à contribution pour élargir l'offre éducative en RDC.

Ces actions d'accroissement de l'offre éducative, pour être porteuses d'effets positifs, doivent être accompagnées de quelques mesures de nature à faciliter l'accès des enfants d'origine modeste. C'est pourquoi, en plus de la gratuité de l'éducation fondamentale appliquée depuis 2010 et qui doit être entourée des mesures d'accompagnement pour produire les effets attendus, l'État congolais peut encourager les acteurs privés du secteur éducatif en accordant des subsides (frais de fonctionnement notamment) aux écoles privées qui encadrent des grands effectifs. Cette mesure aura l'avantage non seulement d'élargir l'offre éducative mais aussi de réduire le taux des frais scolaires dont la hauteur élevée constitue le principal handicap pour des enfants des origines sociales modestes.

Dans cette même lancée, les enfants aux origines sociales modestes pourront bénéficier des crédits sous forme de bourses afin de financer leur scolarité, crédits dont le remboursement se fera plus tard sous mode de prélèvements sur leurs revenus professionnels. De même, la subvention des fournitures scolaires est une des possibilités d'allégement des charges des parents leur permettant de scolariser leurs enfants.

En outre, la lutte contre les inégalités de genre dans le secteur éducatif peut être menée en faveur des jeunes filles en leur faisant bénéficier de la réduction des frais scolaires par rapport aux jeunes garçons et combattant le mariage précoce, à la base de déperdition scolaire de la composante féminine constatée à partir du niveau secondaire.

Enfin, pour promouvoir un enseignement de qualité pour tous, il est important que les enseignants soient régulièrement recyclés et que les écoles soient dotées des manuels et des matériels didactiques adéquats.

Politiques sectorielles de lutte contre les inégalités dans le secteur de l'eau et de l'électricité

Il s'agit ici de deux ressources naturelles qui, du fait de leur abondance en RDC, sont réellement bon marché.

La piste générale d'action dans ce domaine consiste à faire bénéficier à toutes les fractions sociales et zones géographiques des bienfaits de l'abondance de cette manne par des programmes spéciaux d'eau potable pour tous, d'électrification rurale notamment à travers la promotion de l'énergie solaire pour tous.

Dans ce secteur de l'énergie (comprenant eau et électricité), la libéralisation du secteur en voie de matérialisation, est un des mécanismes de lutte contre les inégalités d'accès à ces services sociaux de base. La concurrence entre les opérateurs du secteur pourrait améliorer l'offre de ces services, à condition bien entendu que les pouvoirs réglementent ce marché afin que les prix soient à la hauteur des revenus de la population.

Du côté des pouvoirs publics, le renouvellement, la modernisation et l'extension des équipements du barrage d'Inga et de la Régideso afin qu'ils produisent à la hauteur de leur potentiel réel contribueraient à accroître la desserte de ces services. De même, d'autres sources d'énergie, notamment l'énergie solaire moins coûteuse et moins polluante, peuvent être exploitées pour faciliter l'accès des populations démunies à l'électricité, particulièrement en milieu rural.

Pour que ces investissements contribuent à l'amélioration des conditions de vie de la population, il importe d'assouplir les mesures de raccordement qui constituent aujourd'hui un handicap pour beaucoup des ménages et les obligent soit à se raccorder frauduleusement, soit à consommer fortement le bois avec toutes les conséquences environnementales que cela implique.

Enfin, l'État peut mettre à contribution les entreprises privées pour fournir l'électricité et l'eau potable aux populations habitant dans les milieux où elles sont implantées.

Politiques sectorielles de lutte contre les inégalités dans le secteur du logement

Les inégalités de logement sont tributaires des difficultés pour certaines populations d'accéder à un logement décent dans un environnement sécurisant. Dans ce secteur, pour lutter contre les inégalités, les pouvoirs publics sont appelés à relancer des programmes de logements sociaux, soit par leurs interventions, soit par l'intervention des privés. Dans cet ordre d'idées, ils peuvent également encourager ou mettre en place une politique et des instruments appropriés de crédits maisons comme ce fut le cas avec l'Office national du logement (ONL) et les Fonds d'avance.

L'exonération des matériaux de construction peut contribuer à faciliter l'accès au logement décent, particulièrement dans les milieux ruraux, dans certaines cités et villes où ils coûtent extrêmement chers. Dans la même perspective, la valorisation des matériaux locaux (bois, brique cuite, etc.) est susceptible d'améliorer la qualité de logement et d'en réduire les coûts.

Dans les milieux urbains où la majorité des habitants sont des locataires, il importe de réglementer le bail de manière à protéger aussi bien les propriétaires que les locataires et éviter ainsi les conflits qui empoisonnent les rapports entre les deux parties.
Par ailleurs, les entreprises doivent être astreintes soit à construire les logements pour leurs travailleurs, soit de leur accorder des allocations de logement. La distribution des terres elle-même devrait aussi veiller à une distribution équitable du patrimoine foncier, pour prévenir ou du moins réduire la dynamique cumulative des inégalités de patrimoine.

Enfin, les lotissements doivent être systématiquement surveillés de manière à éviter que les maisons ne soient construites sur les sites à risque.

Construire les paramètres de base de la nation

Dans le domaine de la gouvernance politique et de la conscience nationale

De ce point de vue, on peut distinguer deux axes stratégiques avec chacun ses pistes d'action pour la gouvernance.

Combler le fossé État-Société

La gouvernance politique est appelée à définir la direction de la construction de la nation de manière consensuelle, en mobilisant toutes les forces vives de la nation, en réservant une large place à la jeunesse.

Faire émerger un leadership national

L'enjeu de la construction de la nation a surtout besoin d'une nouvelle élite ou d'un nouveau leadership national, visionnaire, mobilisateur et porteur de l'âme de la Nation/État, et ce à tous les niveaux. Un tel leadership manque cruellement, parce que celui en place est dépourvu de cohésion et de vision engagée sur le devenir de la nation, les enjeux de son édification, et sur les principaux choix socio-politico-économiques qui en découlent.

La piste d'action consiste à promouvoir l'émergence d'un tel leadership, à formater les circuits, mécanismes et conditions de cette émergence et surtout de l'exercice des fonctions de leadership en particulier à des postes stratégiques de gouvernance politique, administrative, économique, judiciaire, sécuritaire, diplomatique et socioculturelle. Car, aucun pays, aucun État ne peut bâtir la nation sans repères, et cela dans quelque domaine que ce soit.

Réparer les crimes et combattre l'impunité

Cette piste couvre une diversité d'actions y compris la création d'un « Tribunal Pénal International pour la RDC », l'engagement des poursuites pénales, le recours à la Compétence universelle, les programmes nationaux de réparation, y compris les réformes administratives, juridiques et institutionnelles.

Veiller à l'effectivité et à l'efficacité de la réforme administrative

La gouvernance administrative devra s'assurer que la mise en œuvre de la décentralisation et du découpage territorial ne puisse pas se transformer en un déclencheur des situations de retribalisation et d'exclusion susceptibles d'exercer le rôle d'inertie dans le processus de construction de la Nation/État.

Promouvoir une diplomatie proactive et agressive au service de l'édification de la Nation/État

La diplomatie congolaise est appelée à sortir de son état de torpeur en vue de s'affirmer face aux nouveaux enjeux et défis de la mondialisation, comme un pilier stratégique du positionnement et de la défense des intérêts fondamentaux de la Nation/État à construire.

Résoudre la litigieuse question de la nationalité

Plutôt que de se livrer à un jeu politico-juridique obscur, il est légitime de poser clairement, et de résoudre froidement, en toute transparence et loyauté envers la nation, la question de la nationalité au mieux des objectifs stratégiques du pays.

Dans le domaine de la gouvernance économique

Construire le substrat économique de la nation

Il est important de rappeler que les inégalités sont une source de production de tensions sociales entre couches et classes sociales, donc de fissures dans le tissu social et national. Ces tensions et fissures s'aggravent avec le jeu combiné de la double dynamique cumulative, aussi bien des inégalités économiques que du système des inégalités.

En outre, l'accumulation de cette dynamique affecte négativement les bases économiques de la construction de la nation, comme analysé ci-dessus. En conséquence, la gouvernance de construction de la Nation/État RDC devra, dans le cadre de cet axe, veiller à construire et à renforcer le substrat économique qui va porter la superstructure de la nation. Ce substrat est appelé à renforcer la cohésion nationale et l'unité de la nation, ainsi que la conscience collective de l'identité qui en découle, et le sentiment de fierté d'appartenir à une nation économiquement prospère, qui rassemble et intègre.

Au titre de pistes stratégiques et démarche dans l'action, la gouvernance de construction de la base économique de la nation devra veiller aux traits caractéristiques suivants qui sont aussi des pistes d'action :

- *Construire une vision de la nation de demain :* Une gouvernance économique volontariste, résolument engagée dans :

  - ✓ la définition de la vision de la Nation/État congolaise de demain ;

- ✓ la construction économique de la vision de cette nation ;
- ✓ la maîtrise et l'utilisation des instruments économiques comme base de la stratégie de l'édification de la Nation/État en RDC.

- *Assurer une maîtrise de la dynamique de la croissance notamment par :*

  - ✓ la définition stratégique de la nature des transformations structurelles à opérer pour la mise en œuvre de ladite vision ;
  - ✓ la définition des secteurs piliers porteurs et moteurs de la croissance ;
  - ✓ la mise en place d'un modèle d'accumulation et de croissance porteur, avec des modes de transferts et/ou d'échange du surplus économique généré, en construisant un tissu économique intégré sur le plan national.

- *Développer la capacité de renforcer la cohésion et l'unité nationales comme ferments de la construction de la nation, par la mise en place de mécanismes appropriés pour :*

  - ✓ promouvoir une croissance inclusive et participative ;
  - ✓ redistribuer équitablement les retombées de cette croissance ;
  - ✓ veiller à l'efficacité et à l'équité du système fiscal ;
  - ✓ assurer l'autonomie et l'effectivité du système de financement de l'économie pour en vue de réaliser une croissance forte et inclusive.

- *Promouvoir l'intégration des segments sociaux, ethno-régionaux et de l'espace du point de vue de la reconfiguration sociale et de la restructuration du territoire, comme espace économique de la nation. Dans ce cadre, les pistes d'action de la gouvernance économique consistent à :*

  - ✓ veiller à promouvoir un mode structurant et intégrateur de l'implantation des activités économiques notamment par la construction d'une ossature industrielle conséquente ;
  - ✓ promouvoir des échanges intra et inter-régions ou interzones avec le développement d'une géographie intégrée des transports ;
  - ✓ et assurer un mode d'implantation et d'interaction des institutions de gouvernance et de gestion du territoire qui favorise l'édification de la Nation/État congolaise.

- *Adopter une approche stratégique dans la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, du sol, du sous-sol et de l'écosystème environnemental. Pour cela la gouvernance économique devra :*

  - ✓ déployer une politique de mise en valeur qui en assure le bénéfice aux générations actuelles et aux générations futures de la nation en construction ;
  - ✓ promouvoir une stratégie de leur exploitation en vue d'assurer un positionnement dynamique de la base économique de la Nation/État RDC sur les échiquiers africain et mondial.

Conditions et double effet en résultats attendus :

- *Le renforcement des capacités de leadership comme piste stratégique d'action*

Dans le premier cas (une gouvernance engagée sur des pistes d'action de maîtrise et élimination des injustices et illégitimités des inégalités économiques et même du système des inégalités), comme dans celui-ci (une gouvernance de construction du substrat économique de l'édification de la nation), il y a une exigence fondamentale pour garantir la réussite de la stratégie de cette gouvernance : l'existence d'un leadership visionnaire et déterminé à opérer ces changements, et disposant des capacités d'engager la nation sur cette voie, et de gérer les changements qu'elle requiert.

- *Engager les pistes d'action avec la perspective du devenir*

Lorsque la construction du substrat économique d'une nation fait preuve d'un dynamisme soutenu, d'une vigoureuse détermination dans la transformation de structures et de l'espace économiques, et l'impulsion d'une dynamique de prospérité économique à même de distribuer équitablement ses retombées, c'est que cette gouvernance est efficace pour le présent et le devenir de la nation en construction. Car, elle réussit à donner à cette Nation/État le socle économique de son édification.

- *Privilégier des pistes d'actions à effets doubles*

Par ailleurs, si la gouvernance engagée dans cet axe et à travers les pistes ci-dessus définies, réussit à assurer une prospérité économique partagée de manière équitable, elle contribue en même temps à la réduction sinon l'élimination des injustices des inégalités économiques et sociales.

Dans cette perspective, l'objectif de construction du substrat économique de la nation se combine et passe par la lutte contre les inégalités. Cette dernière devient ainsi à la fois un facteur et une composante importants de cette construction. La gouvernance de réduction des inégalités et de leurs injustices et illégitimités, renforce en effet le sentiment d'appartenance et de fierté d'appartenir à une nation prospère dont les citoyens et les régions bénéficient. Elle consolide la conscience collective citoyenne de l'identité et de l'unité nationales, la cimentation/cohésion de la Nation/État RDC, et en cas de besoin, la disponibilité à la défendre et en accepter les sacrifices.

Dans cette dialectique, la gouvernance aura réussi le pari, si tant est qu'elle en a pris un, de construire une économie sociale comme base de l'édification d'une nation et en même temps, de renforcer la foi en cette Nation/État, le sens élevé d'appartenance à celle-ci, et aussi de responsabilité envers elle. C'est pourquoi la gouvernance de lutte contre les inégalités et celle de construction du substrat économique de l'édification de la Nation/État RDC ne peuvent se concevoir en isolation. Elles sont liées et se renforcent mutuellement.

L'élimination des inégalités socioéconomiques contribue au renforcement de la cohésion et de l'unité nationale dans le processus de construction de la nation, tandis que cette dernière, en assurant l'équité verticale et horizontale d'une croissance inclusive, et de la distribution de ses retombées, contribue à la construction d'une nation moins marquée par les inégalités.

Dans le domaine de la gouvernance socioculturelle

Actions publiques pour la construction de la nation

La cohésion nationale et, par-là, l'édification de la nation, sont certainement contrariées par les inégalités sociales qui structurent la société congolaise. Cependant, puisque les inégalités sociales ne peuvent pas être complètement réduites, d'autres actions doivent être menées pour l'édification d'un sentiment d'appartenance à la collectivité nationale. C'est ainsi qu'entre autres, les pouvoirs publics doivent :

- *Promouvoir la cohésion nationale à travers les œuvres artistiques* : encourager les artistes musiciens à diffuser des valeurs d'unité nationale dans leurs chansons en combattant des pratiques discriminatoires comme le tribalisme, le régionalisme ; les conscientiser sur leur rôle de leaders d'opinion qui exigent d'eux d'être les hérauts du nationalisme ;

- *Faire des équipes nationales des instruments de fierté nationale à travers les résultats positifs qu'elles doivent récolter dans les compétitions internationales :* assurer un encadrement efficace des athlètes, veiller à ce que le Congo soit représenté dans les compétitions internationales les plus médiatisées (championnats du monde, jeux olympiques), immortaliser les athlètes qui ont remporté des titres internationaux au nom du Congo ;
- *Créer une conscience historique congolaise* : opérer un choix judicieux des faits historiques qui sont susceptibles de créer un sentiment national, diffuser largement et en permanence ces faits dans les écoles et dans les médias, commémorer sans relâche ces faits historiques, construire un consensus national autour des héros nationaux ;
- *Combattre le tribalisme et le régionalisme :* pénaliser ces pratiques discriminatoires et encourager les unions matrimoniales intercommunautaires ;
- *Faire de l'enseignement, les universités en l'occurrence, des lieux d'édification de la conscience nationale par les programmes communs et par les rencontres entre étudiants venant des milieux différents* ;
- *Favoriser les contacts et rencontres entre les populations congolaises, surtout les jeunes, afin de briser les stéréotypes collés à certaines communautés* : développer les moyens de communication et, produire des émissions radiotélévisées sur la diversité culturelle du Congo ;
- *Sauvegarder et promouvoir les langues locales et nationales* en tant qu'éléments du patrimoine matériel et immatériel de la nation ;
- *Approfondir la standardisation des langues nationales* en fonction des besoins de communication culturelle, administrative, technologique de la construction de la nation.

Édifier les bases de la nation en combattant les inégalités

Dans le domaine de la gouvernance politique et de la conscience nationale

À cet égard, on peut distinguer les axes stratégiques d'action qui suivent en ce qui concerne l'édification des bases politiques de la nation.

L'unité, la cohésion et la conscience collective de l'identité nationale

- *Promotion de la renaissance culturelle congolaise*

Les Congolais doivent trouver en eux-mêmes les ressources pour une réinvention, pour une reconstruction mémorielle et pour une remobilisation de la confiance des membres de la société les uns dans les autres et de tous dans un avenir commun. La misère de la négation de soi n'est pas une fatalité. Il faut la transcender pour pouvoir être capable d'invention, d'autonomie et de créativité. Car, un peuple à la personnalité délabrée est handicapé dans la course au développement, parce que la confiance en soi est le premier pas vers le vrai développement.[120] La gouvernance dans ce domaine devrait permettre aux Congolais de prendre leur destin en mains, réaffirmer leur conscience de l'identité et de la cohésion nationales. Elle devrait pour cela :

- ✓ veiller à ce que les disciplines comme l'histoire et la géographie de la Nation/État congolaise soient revues et rendues obligatoires;
- ✓ engager des ruptures épistémologiques avec les sciences occidentalo-coloniales comme l'ethnologie qui décrivent la RDC comme une mosaïque des tribus et des langues pour rendre improbable en pensées et actes l'unité culturelle de la Nation/État RDC ;
- ✓ promouvoir les quatre langues nationales par des systèmes factuels qui ont porté des fruits ailleurs tels que le concours de la poésie en langue nationale, des théâtres en langue nationale, la traduction des grands textes historiques et littéraires ;
- ✓ réviser le système d'éducation pour en faire le créneau stratégique de production des bâtisseurs de la vision de la Nation/État de demain, maîtres du destin de cette nation, porteurs de son âme et non reproducteurs d'une Nation/État en désuétude, avec des rêves d'hier.

- *Éveil de la conscience historique nationale*

La gouvernance est appelée ici à renforcer la connaissance de l'histoire de la Nation/État d'une part, et l'éveil de la conscience historique qui doit en découler, de l'autre. Elle doit pour cela :

---

[120] Anta Diop C., *Les fondements politique et économique de l'État fédéral de l'Afrique noire*, Paris, Présence Africaine, 1960, p. 82

- ✓ faire réécrire l'histoire de la Nation/État RDC, mettant en exergue les hauts faits de résistance à la colonisation et aux diverses invasions, glorifiant les martyrs de la cause de la nation ;
- ✓ financer la préparation, la publication et la diffusion des manuels, des productions audiovisuelles et théâtrales sur les faits historiques qui ont contribué à forger la Nation/État congolaise, et sur les héros et martyrs nationaux notamment dans les domaines de résistance politique, militaire, et religieux ;
- ✓ confier le mandat de ce travail à une équipe de recherche solide, qu'il soit ancien ou nouvellement créé pour cet objectif, et la doter des moyens d'action appropriés.

La connaissance de l'histoire, avec la réappropriation de la conscience historique qui en découle, permet à un peuple de devenir maitre de son destin. Un peuple qui connait son histoire est solidaire et respectueux du tissu ethnique. Un peuple historique produit généralement un leadership politique qui sacralise l'intérêt général et œuvre pour le développement. Ce sont des peuples historiques qui produisent généralement des organisations et des institutions fortes parce que celles-ci sont l'expression de la force de l'identité des peuples qui les créent. Ces pistes vont contribuer à forger l'identité collective comme force de cohésion nationale, et avec la conscience historique de cette identité.

Il faut souligner encore l'importance cruciale de l'identité collective, et encore plus celle de la conscience de cette identité. En effet, c'est l'identité collective qui porte l'histoire car elle se forge à travers cette dernière, circonscrit l'imaginaire, redynamise les rêves de son propre destin et de sa place dans le monde. La conscience historique de l'identité collective est une (ré)appropriation consciente de l'histoire passée, de l'histoire présente et de l'histoire de demain à construire, non comme objet, mais plutôt comme sujet de son histoire dans ses moments creux comme dans ses moments de gloire.

Engager la gouvernance politique sur ces axes stratégiques et leurs pistes d'action, c'est mobiliser les forces vives de la nation, aussi bien au niveau de la décision qu'à celui de l'action, utilisant les instruments et leviers politique, administratif, diplomatique, sécuritaire, juridique et sans doute aussi, comme on vient de le voir, l'instrument culturel dans son sens large. Les acteurs de cette gouvernance sont :

- ✓ l'État qui, avec toutes les prérogatives qui sont les siennes, est l'acteur-décideur principal aussi bien dans le combat contre les inégalités politiques, contre le système des inégalités que dans la direction et l'œuvre de l'édification de la nation ;

- ✓ les partis politiques : espace de socialisation, de formation, de conscientisation et de mobilisation politiques du peuple congolais pour les causes nobles de la vie de la Nation/État et de la lutte contre les antivaleurs parmi lesquelles le système des inégalités ;
- ✓ la société civile en tant qu'acteur à travers ses différents démembrements dans la formation citoyenne à la conscience historique de l'identité collective nationale, et à l'élévation du sens de responsabilité devant cette nation.

En mobilisant ces acteurs dans un partenariat constructif, et avec des règles de jeu transparentes et effectives dans leur application, la gouvernance politique pourra avantageusement s'articuler sur des praxis vécues certes, mais aussi, au-delà des axes et pistes d'action ci-dessus définis, sur les idéaux porteurs de la construction de la nation :

- ✓ le sentiment puissamment partagé et intensément vécu par un peuple d'appartenir à une communauté de destin ;
- ✓ le sentiment vivace et vécu d'une destinée à construire ensemble dans la justice, l'équité, la sécurité et la paix ;
- ✓ la sacralisation par le peuple et la classe politique, de l'intérêt général comme cadre structurant de l'édification de la nation et de sa cimentation ;
- ✓ l'usage intensif des langues nationales porteuses des énigmes intimes de l'Histoire nationale productrice de la conscience collective de l'identité de la nation en construction/renforcement ;
- ✓ le devoir de mémoire, de gloire et d'honneur envers les patriotes et Pères fondateurs de la Nation/État congolaise dont l'exemplarité, comme porte-flambeau de la vision et des ambitions collectives, comme héros ou martyrs, est source de fierté nationale et de dignité collective;
- ✓ la conscience de l'identification du peuple à son espace vital (son pays), à ses invariants vitaux que sont la patrie et le sens de la responsabilité patriotique, la maîtrise du destin collectif, l'engagement autonome dans l'édification d'une nation vivante.

Une telle gouvernance politique est apte à éradiquer les inégalités politiques et la dynamique cumulative du système des inégalités. Ce faisant, elle aura renforcé un des piliers de l'édification de la nation. Car elle aura contribué à enraciner le sentiment partagé, la conscience collective et la fierté d'appartenir à une nation politiquement fondée, socialement et culturellement unie, sur des bases et des valeurs démocratiques d'égalité des droits et des chances, d'équité socioéconomique, d'opportunités partagées, de justice et de redevabilité dans la gouvernance publique.

Dans le domaine de la gouvernance économique

Édifier la base économique de la nation en combattant les inégalités

Dans cet axe, la gouvernance économique est appelée à articuler dans une même stratégie, la construction du substrat économique de la nation, et la lutte contre les inégalités économiques, ou inversement à faire de cette dernière une des composantes et un des piliers de l'édification de la nation RDC. Bien que les deux ne soient pas réductibles l'une à l'autre, cette articulation permet d'en faire des piliers d'une même stratégie dans la construction de la vision de la RDC de demain, et donc de renforcement de leur synergie.

Tout en s'appuyant sur les atouts actuels et potentiels du pays (voir chapitre précédent) pour la construction du substrat économique de la Nation/État, la gouvernance ici, est appelée surtout à se focaliser sur le devenir, la vision de la nation en devenir. Dans cette perspective, l'élimination des inégalités comme dimension de la construction de la nation, devra combiner la réponse aux exigences de la gouvernance des paramètres économiques de cette construction, et de lutte contre les injustices des inégalités, tenant compte surtout de la dynamique cumulative de ces dernières.
Elle devra en particulier prendre des pistes-clefs qui développent cette synergie. Elles consistent notamment à :

- Réaliser une croissance forte, durable et inclusive de manière à dégager un surplus économique substantiel qui est le fondement de la redistribution ;
- Veiller à l'équité et l'équilibre sociaux et géographiques de cette croissance ;
- Mettre en œuvre un programme de création d'emplois et de distribution de la richesse, de par la nature de la croissance ainsi impulsée, compte tenu des secteurs bases qui en sont porteurs ;
- Promouvoir la reconfiguration de l'espace économique de la Nation/État RDC par une stratégie d'implantation structurante des activités et des échanges spatiaux (entre les différents lieux de leur implantation), et de promotion d'une autre géographie des transports dans ledit espace de la nation, pour assurer l'intégration du tissu économique porteur de la nation et l'intégration de sa base spatiale ;
- Engager résolument une politique de transformations des structures économiques et d'aménagement de l'espace de la nation en fonction des objectifs économiques de construction de cette dernière, et surtout de la vision stratégique de son devenir économique, politique et social.

Réaliser l'équité et l'équilibre de la croissance et de l'implantation économique

La stratégie actuelle des Zones économiques spéciales (ZES) avec leurs pôles de développement consiste à suivre la vocation économique « naturelle » de la localisation des ressources naturelles. C'est ce que le modèle colonial et néocolonial ont fait jusque-là. Une gouvernance qui met l'accent sur cette piste ne fait que continuer ce modèle colonial, enfonçant le clou de la distorsion des structures économiques, et de l'éclatement de l'espace économique du pays. Au-delà des vocations naturelles de ces régions, il faut promouvoir et développer des « vocations acquises » compte tenu de la vision de la Nation/État congolaise de demain à construire, et de ses implications sur le substrat économique de la nation. C'est pourquoi à la différence des cinq ZES et de leurs corridors basés sur cette approche, nous proposons à ce titre, une ossature industrielle différente pour restructurer et le tissu et la géographie économiques du pays.[121]

La définition de la nature des pôles et la logique de leur implantation sont fondées sur certains principes stratégiques, compte tenu de l'objectif de construction d'un substrat économique intégrateur de l'édification de la nation. Ces principes sont les suivants :

- *Du point de vue de l'approche générale :*

  - ✓ bâtir sur ce qui existe en restructurant les trois pôles actuels (Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani) en corrigeant leur excentricité et en redéfinissant le contenu de leurs activités du point de vue de l'objectif poursuivi;
  - ✓ forger l'avenir économique du pays en amorçant la construction de nouveaux pôles, avec stratégie de recentrage de l'architecture économique, tout en veillant au renforcement de l'acquis, et à la valorisation des « vocations économiques naturelles », notamment par une implantation des pôles de croissance moins excentriques ;
  - ✓ veiller à la construction progressive d'une ossature industrielle complète, comprenant l'industrie lourde et de production des machines-outils ou biens d'équipement, celle de production des biens d'approvisionnement, et enfin celle de production des biens de consommation ;

[121] Kankwenda, *Industrialisation et régionalisation du développement au Zaïre*. Thèse de doctorat, Faculté des sciences économiques, Université nationale du Zaïre (UNAZA), Kinshasa, 1980, voir aussi *Dynamique régionale et nouvelles perspectives d'intégration économique au Congo et en Afrique centrale*. Texte d'une conférence donnée à Kinshasa le 08 avril 2003 à l'invitation du Centre de développement de l'OCDE.

- ✓ positionner la RDC dans une dynamique de l'économie du futur et notamment de l'économie du savoir et de l'économie verte, et non la cantonner dans la logique des gisements des ressources naturelles.

- *Du point de vue du contenu économique des pôles de croissance et des relations entre eux :*

  - ✓ définir un mode d'articulation entre pôles de croissance qui fasse qu'ils aient tous et chacun besoin l'un de l'autre dans leur activité principale de production, de manière à construire effectivement un tissu et un espace économiques intégrés notamment ;
  - ✓ veiller au principe de spécialisation et complémentarité des pôles dans la définition de leur spécialisation industrielle, de manière à promouvoir des activités complémentaires entre pôles de croissance, et renforcer l'intégration verticale et horizontale du substrat économique de la nation, et de son espace territorial, grâce à un partage judicieux des fonctions industrielles dans la nouvelle ossature géoéconomique de la RDC ;
  - ✓ tenir compte des dotations et vocations naturelles tout en les intégrant dans une dynamique de construction volontariste de son destin, tel que dicté par la vision de la Nation/État congolaise de demain.

- *Du point de vue des échanges entre les pôles :*

  - ✓ veiller à ce que ces derniers se situent d'abord au niveau des processus de production, qui font l'essence de chacun des pôles de croissance ;
  - ✓ assurer que la géographie des transports réponde aux exigences de ce mode de développement industriel, de restructuration du tissu économique, et de reconfiguration du territoire de la Nation/État.

- *Du point de vue des rapports entre les pôles et leurs arrière-pays :*

  - ✓ définir la nature des activités économiques et industrielles à développer dans ces pôles industriels de croissance afin qu'ils aient un réel effet d'entraînement sur leurs *hinterlands* (arrière-pays) respectifs, au lieu de fonctionner comme centres de pompage de ressources et du surplus économiques pour l'exportation ou pour les villes où ils sont implantés ;
  - ✓ dessiner une configuration moins polarisante entre le pôle et son *hinterland*, avec des pôles secondaires, destinés d'une part, à partager certaines sous-fonctions industrielles de la fonction principale du pôle, et de l'autre, de répondre aux sollicitations de proximité dans l'*hinterland* qui est le leur.

Construire une ossature économique de reconfiguration et d'intégration du substrat économique de la Nation/État

Sur cette base, et compte tenu du double objectif de construction d'un substrat économique intégrateur pour l'édification de la nation, et d'élimination des inégalités verticales et horizontales, il est fait ici une proposition concrète dans le cadre de cette piste de gouvernance.

- *La reconfiguration des pôles de croissance*

La proposition consiste à implanter et à promouvoir quatre centres d'impulsion de la croissance ou pôles de développement : Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani et Kananga, ce dernier étant situé au centre du pays et des trois pôles excentriques. Par ailleurs, la nature des activités à promouvoir dans chacun de ces centres devrait faire en sorte qu'ils aient tous et chacun besoin l'un de l'autre, dans leurs activités principales de production pour développer des échanges entre eux (renforcement du tissu et intégration de l'espace économique).

Ainsi, Lubumbashi valoriserait la production minière et se spécialiserait en production des métaux non ferreux ; Kisangani, plus proche de l'agriculture, se spécialiserait en produits d'approvisionnements agro-industriels et en agroalimentaires ; Kinshasa et la zone Moanda-Kinshasa se spécialiseraient en alliages spéciaux et autres produits chimiques des biens d'approvisionnement ; tandis que Kananga accueillerait l'industrie des biens d'équipement.

- *L'ossature d'intégration et son dispositif fonctionnel*

Chaque centre de croissance sera ainsi nécessaire à l'autre, et aura, de ce fait, un rôle à jouer - comme fournisseur - dans le procès de production de l'autre, c'est-à-dire de chacun des trois autres centres. En retour, et en même temps, il fonctionnera comme débouché de la production de chacun de ces centres. Sur cette base, Kananga, au centre, recevrait les métaux ferreux de Lubumbashi, les produits chimiques et alliages spéciaux de Kinshasa, et les produits d'approvisionnement agro-industriels de Kisangani, tandis qu'il les approvisionnerait en biens d'équipement. Kisangani recevrait les métaux ferreux de Lubumbashi, les produits chimiques et les alliages spéciaux de Kinshasa, et les biens d'équipement de Kananga, tandis qu'il approvisionnerait les autres pôles en produits agro-industriels finis et intermédiaires. Kinshasa recevrait les biens d'équipement de Kananga, les métaux non ferreux de Lubumbashi, et les biens d'approvisionnement agro-industriels de Kisangani, tandis qu'il les approvisionnerait à son tour en biens d'approvisionnement sous forme d'alliages spéciaux et de produits chimiques.

Enfin, Lubumbashi approvisionnerait les autres pôles de sa production de métaux non ferreux, et recevrait de leur part les produits chimiques et alliages spéciaux de Kinshasa, les approvisionnements en produits agro-industriels de Kisangani, et les biens d'équipement de Kananga.

L'architecture économique serait ainsi une architecture de croissance et de développement, et surtout d'intégration du tissu économique et de l'espace national. De même, le pays exporterait de moins en moins des matières premières brutes.

- *La fonctionnalité interne et externe du dispositif*

Les quatre centres nationaux de croissance et de développement devront avoir et développer des fonctions de diffusion/impulsion de la croissance, et d'intégration locale par rapport à leurs hinterlands respectifs, en développant des rapports d'échange de surplus avec ces hinterlands, en particulier à travers le positionnement des centres relais de croissance minutieusement choisis.
Ils vont et devraient maintenir leurs fonctions d'intégration économique au niveau national, en renforçant les échanges entre leurs systèmes de production.

Mais le processus d'intégration économique ne devrait plus être limité à l'espace national. Il doit se situer dorénavant dans une perspective nouvelle d'intégration régionale en Afrique centrale, et du positionnement de la Nation/État congolaise dans ledit processus. Le principe de bassins transfrontaliers de développement (BTD) pourrait aider à cet effet. Les pistes d'action recommandées ici pour la gouvernance ne sont pas que théoriques. Elles relèvent du concret et du réalisable pour gérer les inégalités de manière maîtrisée, tout en construisant la Nation/État congolaise.

- *Préparer le terrain de la réussite*

Comme déjà souligné, les chances de réussite dépendent aussi de la démarche suivie et mise en œuvre. Les composantes de cette démarche sont les suivantes :

- ✓ une définition consensuelle articulée de la vision de la Nation/État de demain à construire sur les plans politique, économique social et géographique ;
- ✓ une stratégie de mise en œuvre de cette vision, avec des instruments politiques et techniques appropriés, intégrant la politique nationale d'élimination des inégalités injustes et illégitimes, tout en renforçant les facteurs de construction de la nation ;

- ✓ un engagement et une mobilisation conséquents des acteurs et parties prenantes du secteur privé et de la société civile, dans la mise en œuvre de ladite stratégie, et ce, dans un partenariat actif avec la gouvernance publique ;
- ✓ une mobilisation adéquate des instruments et moyens d'action politiques, économiques, socioculturels, aussi bien au niveau institutionnel qu'au niveau individuel ;
- ✓ une mise à disposition et un renforcement des capacités de gestion du processus d'édification de la nation et d'élimination des inégalités, mais aussi d'anticipation nécessaire à cet effet.

Une gouvernance qui suivrait efficacement ces pistes, combinant justesse de sa stratégie, engagement déterminé du leadership, mobilisation partenariale des acteurs et des parties prenantes, ainsi que des instruments et moyens adéquats, a toutes les chances de réussir la cimentation des fissures dans le tissu social et national, d'éliminer les germes de division sociale et géographique, et de mitiger les conflits sociaux et régionaux, en particulier quand ils risquent de s'exprimer de manière violente.

Au niveau des acteurs de cette stratégie, il y a bien sûr l'État qui, outre son action d'orientation et de stimulation, est appelé à définir la configuration de l'architecture économique régionale, de réaliser les investissements d'incitation voulus, et ceux d'opérateur économique dans les secteurs ou branches qu'il juge stratégiques ou de souveraineté.

Il y a aussi le secteur privé au niveau des grandes entreprises et à celui des PME/PMI. Leur rôle d'opérateurs économiques et d'acteurs dans le partenariat public-privé sera prépondérant dans le processus de propulsion du dynamisme et l'effectivité de cette stratégie. Cette dernière devra, dans l'approche de sa mise en œuvre, appuyer la promotion « des champions nationaux » judicieusement choisis parmi les opérateurs privés du grand, du petit et du moyen capital.

En même temps, cette gouvernance aura contribué au renforcement des fondations économiques de l'édification de la Nation/État congolaise, et à la rupture de la dynamique cumulative du système des inégalités en RDC.

Dénouer le rouage critique de la gouvernance politique

Il est important de souligner encore le rôle déterminant de la gouvernance politique, notamment à travers l'engagement d'un leadership qui assume le rôle de porteur politique de l'âme de la Nation/État RDC dans la réussite de toute stratégie et ou politique dans la construction de cette dernière.

La gouvernance politique détermine, en effet, le contenu, l'orientation et l'effectivité des autres dimensions de la gouvernance économique et sociale des inégalités socioéconomiques et de leur dynamique cumulative, d'une part, et de l'édification des bases politique, économique et socioculturelle de la construction de la nation, d'autre part.

Elle est le levier instrumental le plus crucial de changement dans le jeu des facteurs et mécanismes fondamentaux de production et de reproduction des inégalités économiques, et dans l'engagement des forces de la nation sur les plans politique, économique et socioculturel. Elle le fait et doit se donner les capacités de le faire, en particulier en établissant et appliquant effectivement les règles du jeu qui sont des pistes d'action à cet égard, et en particulier dans :

- *L'institutionnalisation des valeurs démocratiques* aux niveaux politique, économique et social ;
- *La gestion responsable et transparente des ressources de l'État*, leur affectation, et le système de transferts pour renforcer la cohésion et éliminer les inégalités ;
- *La fixation des critères de nomination et d'affectation des* responsables à certaines fonctions et à certains rouages stratégiques de gestion politique, économique et financière de la Nation/État RDC ;
- *L'ouverture des opportunités et chances à tous les citoyens,* pour leur mobilité sociale en vue de renforcer la conscience et la fierté d'appartenance à la même Nation/État congolaise.

Ce faisant, la gouvernance politique contribue au renforcement de la cohésion et de l'unité nationales, au réveil-renforcement et à l'élévation de la conscience collective de l'identité de la nation, et à la communion de ses segments verticaux et horizontaux. Ce qui, encore une fois, souligne l'interconnexion dans le système des inégalités, en particulier entre les inégalités politiques, économiques et socioculturelles dans leur dynamique cumulative.

Définir et mettre en œuvre une stratégie intégrée

Édifier économiquement la Nation/État congolaise en combattant le système des inégalités implique ainsi l'intégration de ces différentes pistes d'action dans une stratégie cohérente.

Il s'agit alors d'une constance dans la stratégie de gouvernance pour construire la Nation/État, et pas seulement en lançant des slogans de séduction politique sans lendemain, ni en raccommodant les lambeaux à l'occasion d'un conflit ouvert pour plaire à ceux qui se sont imposés par la violence, ou en augmentant le cercle de convives à la table politique et économico-financière que représentent les mamelles de l'État congolais.

Tout en consolidant les bases existantes d'une telle stratégie, les axes ainsi considérés et leurs pistes d'action ne sont pas, à proprement parler, un appel à une série de réformes de la gouvernance pour éliminer les injustices et illégitimités des inégalités économiques et leur dynamique cumulative, dans la perspective de construction de la Nation/État sur des bases solides, quand bien même elles seraient intégrées dans une stratégie cohérente et consistante dans sa mise en œuvre.

Car, dans bien des aspects de cette stratégie, elle va au-delà de l'exigence des réformes dans la gouvernance, et prend le contrepied de la gouvernance actuelle. Cette dernière, en effet, est en elle-même un mécanisme de production et de reproduction des inégalités, et est réduite plutôt à une gouvernance de gestion du système des inégalités dont elle se nourrit, et sans perspective de construction de la Nation/État RDC.

L'essence des axes et pistes de gouvernance recommandées ici constituent un paquet stratégique appelé à remédier aux déficits de la gouvernance actuelle, notamment en matière de vision claire du devenir de la RDC dans la construction de la Nation/État, de définition d'une approche conséquente de sa mise en œuvre, de consolidation des bases économiques de cette construction, et de combat contre les injustices du système des inégalités et de leur dynamique cumulative, combat qui est un pilier important de l'édification de cette nation.

Cette dernière ne peut être entreprise et avoir des chances de succès avec une base économique marquée par de graves inégalités économiques, sociales, sectorielles et géographiques. Ce qui en fait des facteurs d'affaiblissement des bases économiques d'édification de la Nation/État. C'est pourquoi, il faut réviser complètement la stratégie en cours pour l'orienter vers les axes et pistes recommandées dans le cadre méthodologique de l'ouvrage.

Conclusion

La concentration des inégalités au sein de certaines couches socioéconomiques dessine les lignes de clivage entre les catégories sociales par-delà leur localisation spatiale. En effet, que l'on soit à Kinshasa ou en provinces, en ville ou à la campagne, il se dégage de plus en plus que ce sont les couches sociales à faible capital économique et culturel, ainsi que la gente féminine qui sont les plus marginalisées, y compris politiquement. Elles ont vu leur situation sociale se dégrader au fil des temps en dépit des bonnes intentions gouvernementales exprimées dans les différents Documents de la Stratégie de croissance et réduction de la pauvreté.

Loin d'être naturelles, les inégalités socioéconomiques et leur dynamique cumulative sont des constructions qui résultent des processus sociohistoriques. Elles « découlent pour une large part des orientations politiques », particulièrement du dysfonctionnement de l'État et des allocations discriminatoires des ressources nationales. Certaines provinces, comme certaines villes, ont plus bénéficié des interventions du gouvernement central au détriment des autres, particulièrement des milieux ruraux, qui sont devenus des laissés-pour-compte.

La persistance de ces inégalités est l'un des facteurs de fragilisation de la cohésion nationale, et par là de la construction de la nation. Il importe de le souligner, « les inégalités ne présentent pas seulement des problèmes pour les personnes dont elles touchent le plus directement la vie, elles ont des conséquences profondes pour tous les membres de la société.

Elles ont entre autres conséquences de réduire le rythme et le caractère durable de la croissance économique ; d'amoindrir le potentiel productif de tous ceux et celles auxquels elles portent préjudice et condamnent à l'exclusion, entraînant par conséquent une perte de ce potentiel pour la société ; d'aggraver les facteurs de fragilité et de vulnérabilité existants, y compris les conflits ; de miner la cohésion sociale et la sécurité collective ».[122]

[122] Anonyme, www.woldwewant2015 org/file/312071/download/339262, consulté le 10/04/2014 à 16 :52, p. 2.

C'est ainsi qu'en provinces et dans les milieux ruraux, le sentiment général est celui d'une injustice sociale, étant donné que le gouvernement central, de par ses investissements sélectifs, porte exclusivement son attention sur la ville de Kinshasa, vu les efforts qu'il fournit pour améliorer tant soit peu les conditions de vie dans cette ville-province. Ceci est valable aussi pour les gouvernements provinciaux.

Ce sentiment est renforcé par le fait que les ressources financières qui alimentent ces investissements dans la capitale sont en partie prélevées des recettes réalisées au niveau des provinces qui, en retour, ne reçoivent presque rien du gouvernement central. Pareilles inégalités s'interprètent comme une insouciance du pouvoir vis-à-vis des problèmes des communautés locales, et expliquent dans une certaine mesure les mouvements de contestation sous forme de milices, bandes armées, voire des rébellions enregistrées à travers le pays. L'enracinement de ce sentiment d'injustice comme les mouvements de contestation qui en résultent, compromettent les perspectives de la construction d'une nation forte et prospère au cœur du continent africain.

Pour la RDC, s'attaquer à ces inégalités n'est pas qu'un devoir moral, d'humanisme ou d'engagement vis-à-vis des conventions internationales auxquelles elle a souscrit, mais aussi une exigence pour édifier une nation basée sur un sentiment d'équité dans la jouissance des richesses nationales à toutes les échelles de la société congolaise. Le Gouvernement congolais est donc tenu, pour consolider cette cohésion nationale, de déployer des politiques volontaristes susceptibles de rencontrer la demande sociale dans les différents secteurs étudiés.

Pour répondre à cette situation, à ses enjeux et défis, l'État est appelé à engager les partenaires nationaux sur les plans politique, économique et socioculturel, dans une stratégie cohérente et mobilisatrice destinée à combattre les inégalités pour mieux construire la Nation/État. L'élaboration comme la mise en œuvre d'une telle stratégie ne devrait pas perdre de vue que les inégalités constituent un système. De ce fait, la stratégie dont les axes et pistes d'action sont suggérées ici ne peut les envisager isolément, mais plutôt par une réponse intégrée et globale au « système des inégalités » et à leur dynamique cumulative, pour renforcer la capacité de mobilisation de la stratégie dans l'édification de la nation.

Références bibliographiques

1. Anta Diop C., *Les fondements politiques et économiques de l'État fédéral d'Afrique noire*, Paris, Présence Africaine, 1960.
2. RDC, *Document de la Stratégie de réduction de la pauvreté* (DSRP), 2006 – 2010, et DSCRP 2, 2011-2015.
3. RDC, *Programme du gouvernement 2007-2011*, Kinshasa, février 2007.
4. RDC, *Programme d'action du gouvernement 2012-2016*, Kinshasa, mai 2012.
5. RDC-Gouvernement et PNUD, *Rapport National sur les OMD* 2010 et 2014.
6. *Congo as a nation*, in. *Axes de la Politique sociale du Gouvernement de la RDC*, texte ronéotypé, Kinshasa, sd.
7. Herderschee J., Mukoko Samba D., Tshimenga Tshibangu M. (éditeurs), *Résilience d'un géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en RDC*, 3 volumes, Kinshasa, Banque mondiale, 2012.
8. OSISA et GFI, *Les institutions financières internationales et la pratique de la corruption en République Démocratique du Congo*, Actes de la Conférence internationale, Kinshasa, 21-22 juillet 2008, Éditions CEPAS, 2008.
9. Muzongkodi, *Corruption et gouvernance en RDC durant la transition 2003-2006.* Monographie 153, ISS, novembre 2008.
10. Kankwenda Mbaya J., *L'Économie politique de la prédation au Congo Kinshasa*, ICREDES 2005.

a. Kankwenda Mbaya J., *Industrialisation et régionalisation du développement au Zaïre*, Thèse de doctorat, Faculté des sciences économiques, Université nationale du Zaïre (UNAZA), Kinshasa, 1980.

b. Kankwenda Mbaya J., *Croissance, compétitivité et attractivité de l'économie congolaise : étude pré-diagnostique prospective*, document préparé dans le cadre de l'Étude nationale prospective (ENP), Ministère du Plan, Kinshasa, mai 2013.

c. Kankwenda Mbaya J., *Quelle reconstruction économique pour quelles perspectives de développement durable de la RDC* ?, in Ntumba Makolo P., *Reconstruire la République démocratique du Congo : Quel leadership pour quelle société ?,* Muhoka, Ottawa 2012.

d. Kankwenda Mbaya J., *Dynamique régionale et nouvelles perspectives d'intégration économique au Congo et en Afrique centrale*, Document ronéotypé, texte d'une conférence donnée à Kinshasa le 8 avril 2003 à l'invitation du Centre de développement de l'OCDE.

11. Kangamotema, B., (CP), *La CENCO évalue la contribution d'une économie sociale à la croissance, les inégalités et la pauvreté en RDC,*14 novembre 2013.

12. Mobateli, A., *Inégalités salariales en RDC : le gouvernement promet sans jamais améliorer*, in *Le Potentiel* du mardi 6 novembre 2012.

13. CRID, *La lutte contre la pauvreté et les inégalités passe par une gestion durable et équitable des ressources naturelles*, in www.crid.asso.fr

14. Search for Common Ground (SFCG), *RDC : Comprendre les différences ; agir sur les points communs*, sd.

15. *Disparités sociales et politiques de croissance équitables*, in *Développeur d'avenirs,* in www.afdfr/home/projets_afd/education/pid/1375.

16. Touraine, A., *Vivre ensemble. Egaux mais différents*, Paris, Fayard, 2000.

17. Fitoussi, J.-P., *Inégalités : l'horizon de la faible espérance*, in *Le Monde*, 28 novembre (2007).

18. Gadrey, J., *En finir avec les inégalités*, Éditions Mango, 2006.

19. Picketty, T., *L'économie des inégalités*, Paris, La Découverte, 2007.

20. Noël, A., *Combattre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale*, rapport de la Conférence internationale, Montréal, Automne 2011.

21. Anonyme, www.worldwewant2015.org/file/312071/download/339262, consulté le 10/04/2014 à 16:52.

Auteurs

Yvon Bongoy Mpekesa	Professeur – Économiste et coordonnateur
Ernest Bamou	Conseiller économique PNUD-RDC et Coordonnateur
Justin Kankwenda Mbaya	Professeur – Économiste
François Mukoka Nsenda	Professeur - Politologue
André Lubanza Mukendi	Professeur - Sociologue
Obadée Kibanda Matungila	Professeur - Sociologue
Jean-Pierre Mpiana Tshitenge	Professeur - Économiste
Emmanuel Kabongo Malu	Professeur - Philosophe
Jean-Paul Boketsu Bofili	Économiste national PNUD-RDC

Le principe d'égalité pour tous inscrit dans la Loi fondamentale de la RDC se trouve renforcé par l'article 58 de la même Constitution qui dispose ce qui suit : « Tous les congolaises ont le droit de jouir des richesses nationales. L'État a le devoir de les distribuer équitablement et de garantir de droit au développement ». Cette disposition souffre de son application faute de volonté politique d'une part et d'autres parts de la mauvaise gouvernance. Les antivaleurs dominent sur la justice distributive. Les potentialités incommensurables de la RDC contraste scandaleusement ave le vécu quotidien de la majorité de la population très pauvres. Les inégalités politiques, économiques et sociales en RDC sont la fois structurelles et systémiques. La justice est administrée à la tête du client. Il est de notoriété publique que le droit au développement individuel et collectif en passant par les droits économiques, sociaux et culturels constitue désormais un élément important des droits fondamentaux de la personne humaine. Il s'agit d'assurer l'égalité de chance à tous et à chacun sans discrimination basée sur le sexe, le statut social, l'opinion politique ou à une croyance. Le Présent ouvrage est un excellent outil de travail qui devra être utilisé par les gouvernants à tous les niveaux comme un tableau de bord pour la gouvernance juste, cohérente, équilibrée et respectueuse du principe d'égalité de chance pour tous sans discrimination aucune.

Honorable Eve Bazaiba Masudi,
Secrétaire générale du MLC, Députée nationale, Présidente de la Commission socio-culturelle et Présidente de la Ligue des femmes congolaises pour les élections, LIFCE

La construction d'une nation est souvent le fait d'une poignée d'individus qui s'approprient positivement la destinée de tout un peuple. La fragilité économique, politique et sociale actuelle de la République démocratique du Congo, observée dans cet ouvrage, devrait constituer une opportunité à saisir par la classe politique pour construire sa résilience et garantir la survie de l'État/Nation menacée par divers défis. Puisse cet ouvrage inspirer cette nouvelle classe de jeunes Congolaises et Congolais talentueuses et talentueux politiciennes et politiciens du 21ième siècle.

Professeur Jean Baptiste Ntagoma,
Conseiller principal du Premier ministre en charge des stratégies et prospectives

Copyright © PNUD/RDC 2015

Avec le soutien technique et financier du
Programme des Nations Unies pour le développement
PNUD-RD Congo - Immeuble Losonia, Blvd. du 30 Juin- B.P. 7248 - Kinshasa - RD Congo
Tél.: +243 (0) 815 553 300. Email: registry.cd@undp.org Site du PNUD-RDC : www.cd.undp.org

PNUD
Au service des peuples et des nations